This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 01807597 1b

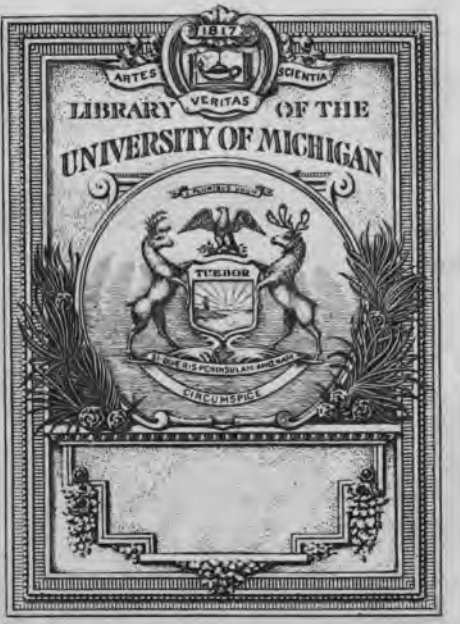
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

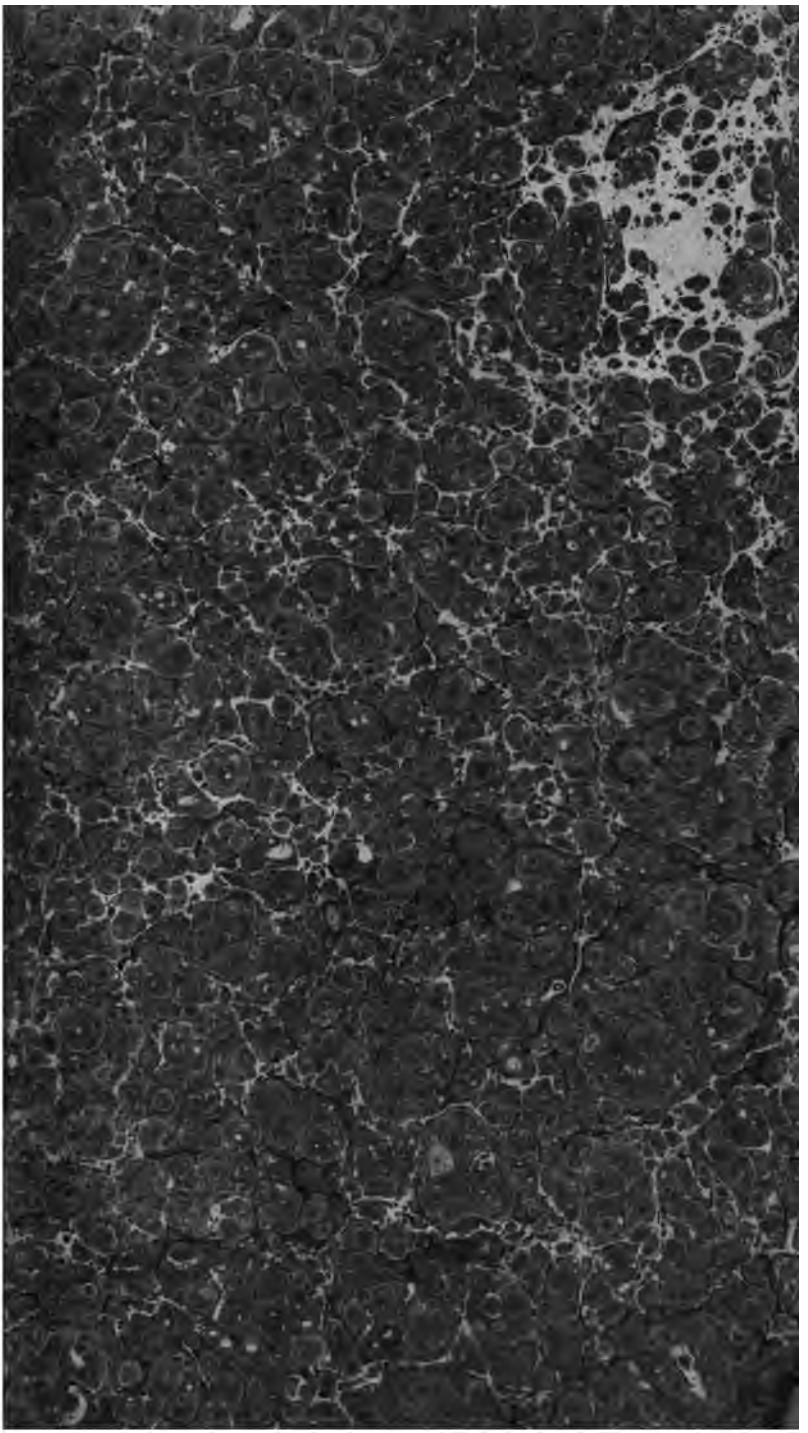

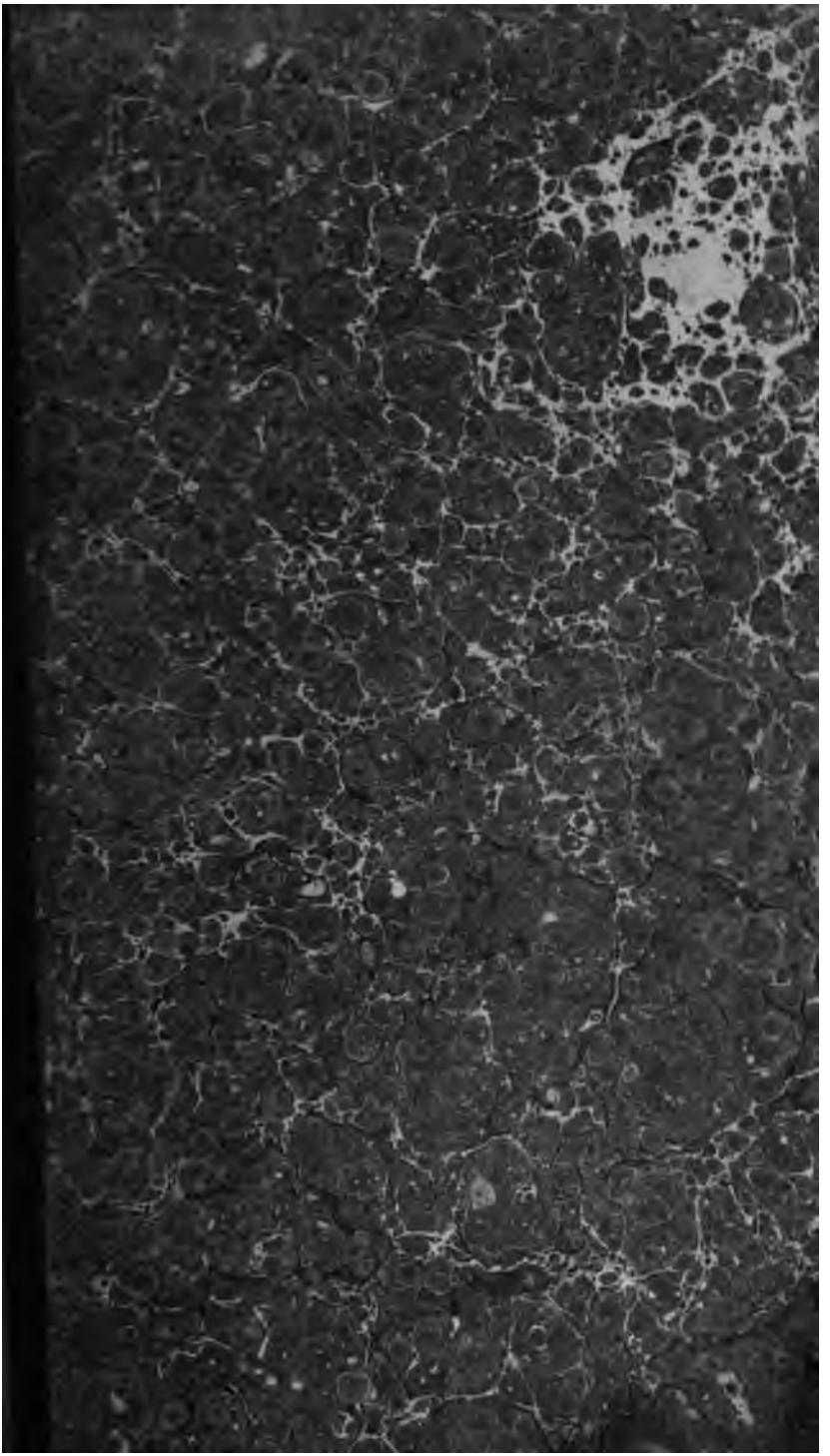

DUBOIS.

Hyac.e Rigaud pinx.t *London direx.t*

Dubois, Guillaume

MÉMOIRES SECRETS

ET CORRESPONDANCE INÉDITE

DU

CARDINAL DUBOIS,

PREMIER MINISTRE

SOUS LA RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS;

RECUEILLIS,

MIS EN ORDRE ET AUGMENTÉS D'UN PRÉCIS DE LA PAIX D'UTRECHT,

ET DE DIVERSES NOTICES HISTORIQUES,

PAR M. L. DE SEVELINGES,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ PILLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE CHRISTINE, N° 5.

1815.

DC
135
.D85
A3
v.1

DUBOIS.

Hyac. Rigaud pinx.t *London direx.t*

Dubois, Guillaume

Sal

MÉMOIRES SECRETS

ET CORRESPONDANCE INÉDITE

DU

CARDINAL DUBOIS,

PREMIER MINISTRE

SOUS LA RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS;

RECUEILLIS,
MIS EN ORDRE ET AUGMENTÉS D'UN PRÉCIS DE LA PAIX D'UTRECHT,
ET DE DIVERSES NOTICES HISTORIQUES,

PAR M. L. DE SEVELINGES,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ PILLET, IM[illegible]AIRE,

DC
135
.D85
A3
v.1

896630-190

AVANT-PROPOS.

La Correspondance diplomatique du cardinal Dubois, donne la clef des premières opérations politiques du règne de Louis XV. Elle appartient donc essentiellement à l'histoire du dix-huitième siècle. Son objet est d'autant plus important, que le résultat des négociations qui y sont développées, eut une grande influence sur les relations réciproques des principales puissances. Il changea les bases fondamentales du système d'équilibre.

Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de considérer, d'un côté, l'état constamment hostile où étaient la France et l'Angleterre; de l'autre, la position incertaine de l'Europe au moment où, après une guerre longue et sanglante, les deux

puissances prépondérantes, habituellement rivales, fixèrent par leur alliance la tranquillité générale mal affermie par les traités d'Utrecht.

L'histoire prouve que, depuis l'époque où Guillaume de Normandie s'empara de la couronne d'Angleterre (1066), l'état de guerre entre ce royaume et la France n'a été suspendu que par de courts intervalles. Cette lutte continuelle dut inspirer, de part et d'autre, un sentiment d'aversion que le tems fortifia chez les deux nations. Il acquit un nouveau degré d'activité en Angleterre, par la haine personnelle que Guillaume III portait à Louis XIV, haine que redoubla chez ses partisans l'asile que la famille des Stuarts recevait en France. Cette disposition survécut à Guillaume, et dirigea la politique de la reine Anne. Il fallut un ministère plus modéré que celui qui obéissait à l'influence de Marlborough, auteur principal et souverain arbitre de la guerre continentale, pour

inspirer à la reine Anne des sentimens pacifiques, et les faire prévaloir.

Le traité d'Utrecht avait, à la vérité, rétabli la paix; mais il était d'autant plus difficile de compter sur sa stabilité, que la grande querelle entre l'empereur Charles VI et le roi d'Espagne Philippe V subsistait toujours. De plus, pendant les derniers jours du règne d'Anne, la faction des Whigs, à laquelle appartenaient les ministres disgraciés, n'avait cessé de déclamer contre la paix, et d'en dénoncer les auteurs comme traîtres à la patrie. Cette même faction fut placée au timon des affaires dès l'avénement de Georges I^er^.

D'un autre côté, Louis XIV avait bien exécuté à la lettre les stipulations du traité d'Utrecht relativement à Dunkerque; mais ce monarque était sérieusement occupé à en éluder les effets, en construisant le port de Mardick. C'était un point de la plus haute importance, non-seulement pour la cour de Londres, mais

aussi pour toute la nation anglaise, dont les préjugés exercent une réaction si puissante sur les opérations du gouvernement. Enfin, le Prétendant, désigné plus habituellement par le nom de *chevalier de Saint-Georges*, donnait d'autant plus d'inquiétude, qu'il avait encore de nombreux partisans dans les trois royaumes. L'Ecosse venait même de tenter, en sa faveur, une insurrection qui aurait pu renverser Georges I^er^ du trône, si elle eût été appuyée et conduite avec plus de prudence. La cour de Londres pouvait craindre que cet événement ne se renouvelât. Il lui était impossible de supposer Louis XIV, et ensuite le Régent, étrangers au projet du Prétendant. Les mémoires présentés au duc d'Orléans par l'ambassadeur britannique, le comte de Stairs, prouvent combien Georges et ses ministres étaient blessés; et certes, d'après leur opinion, ils ne pouvaient qu'avoir un grand éloignement pour la personne comme pour les intérêts du régent de France.

C'est cependant à travers un horizon aussi chargé de sombres nuages, que le duc d'Orléans dût pénétrer jusqu'à Georges I^er^; qu'il osa parler de rapprochement, et proposer une union fondée sur la plus intime confiance. Il est plus que probable que ses tentatives eussent été infructueuses, si le roi d'Angleterre n'eût pas eu de son côté deux motifs puissans, pour vaincre son ressentiment et pour se rapprocher de la France. L'un était le besoin d'écarter tout sujet d'inquiétude personnelle; l'autre de consolider son avénement au trône et de maintenir la paix, qui était dans le vœu national. Le Régent pouvait favoriser de nouveaux troubles en Ecosse; et l'Autriche dissimulait peu son ardent désir de rallumer la guerre, et d'y entraîner l'Angleterre avec elle.

Telles sont les causes qui durent affaiblir les préventions du roi Georges et applanir les difficultés. Le traité qui en fut la conséquence, changea la face de

l'Europe, en mettant en accord les vues et les intérêts de deux grandes puissances, qu'on regardait comme tellement irréconciliables, que leur rivalité était devenue le fondement de tous les calculs politiques. Il est donc vrai que leur union soudaine, en considérant le moment où elle s'opéra, offrit un phénomène fait pour frapper tous les spectateurs, et pour étonner ceux mêmes qui étaient sur la scène. On peut juger de la sensation que dut produire ce nouvel ordre de choses, en jetant un coup-d'œil sur le tableau que présentait, à cette époque, la position des principales puissances de l'Europe. L'empereur Charles VI, non réconcilié avec l'Espagne, venait de conclure une alliance défensive avec l'Angleterre. Ce traité, à la vérité, ne portait que sur le possessoire; mais l'empereur se flattait indubitablement de conduire son allié plus loin, c'est-à-dire, de faire revivre ses prétentions sur la monarchie espagnole. Ce prince n'y avait nullement re-

noncé. Il supposait, avec le reste de l'Europe, que le cabinet britannique penchait, dès-lors, pour le renouvellement de la guerre. Ainsi, son nouveau traité devint un être de raison, du moment où le roi Georges se déclara l'allié du régent de France. En effet, sans l'assistance des deux puissances maritimes, il lui était impossible de rien entreprendre contre l'Espagne, ni contre le duc de Savoie, possesseur du royaume de Sicile. Charles VI se trouva donc forcé de se contenter des domaines qu'il occupait, à l'abri de la neutralité de l'Italie.

Le roi d'Espagne, séduit par son premier ministre Alberoni, se trouva singulièrement déçu. La triple alliance qui ralliait au même système la France, l'Angleterre et la Hollande, apporta de grands obstacles à ses projets de conquête en Italie, mais sur-tout à ceux qu'il avait formés contre le Régent, et par conséquent, contre la tranquillité du royaume. Ainsi, c'est au bouillant Alberoni que la

nouvelle confédération devait causer le plus de dépit. Il est vrai qu'elle n'arrêta point sa marche; mais elle anéantit ses téméraires entreprises et causa sa perte.

Le Nord, à cette époque, comptait pour peu de chose dans les affaires de l'Ouest et du Midi. Charles XII, Pierre Ier et Auguste Ier, étaient engagés d'ailleurs dans une lutte qui paraissait interminable.

Quant à l'Empire germanique, il n'a jamais, comme tel, figuré dans les grands événemens. Ses membres, liés par une constitution incohérente, agissaient isolément selon leur position respective, leurs affections, ou plutôt selon le subside qu'il plaisait aux grandes puissances de leur accorder. C'est sur-tout par cet appât qu'on avait mis en jeu le roi de Prusse, durant la guerre de la succession. La nouvelle alliance dut lui déplaire, parce qu'elle tarissait la source des subsides, et laissait à sa charge l'armée qu'il

venait de créer, pour donner quelqu'éclat à sa nouvelle couronne.

Ainsi, l'alliance de 1717 changea tous les rapports, tous les calculs, toutes les espérances. Elle donna à la France la tranquillité dont elle avait le plus extrême besoin, et au Régent, en particulier, les sûretés qu'il devait désirer. Elle prévint sur-tout une guerre générale, fit cesser dans sa naissance, celle qu'avait fomentée le cardinal Alberoni, et força, par ses suites, les cours de Vienne et de Madrid de terminer enfin leurs différens. Tels ont été les résultats de la politique du Régent. Nous avons indiqué le but qu'il s'était proposé, et les difficultés qu'il eut à surmonter. Mais sa politique fut-elle parfaitement sage? N'avait-il pas une autre marche à suivre? C'est ce que l'on peut se permettre d'examiner aujourd'hui.

L'Angleterre était l'ame de la ligue que Louis XIV eut à combattre pendant tout le cours de sa prospérité. Cette im-

placable rivale développa toute sa fureur, dans la guerre qu'avait occasionnée la succession d'Espagne. Quoique la reine Anne eût fait une paix séparée et mécontenté ses alliés, le cabinet britannique n'en conserva pas moins son ascendant, parce que les préventions qu'avaient inspirées la puissance et l'ambition de Louis XIV n'étaient point encore effacées. C'est ainsi que la Hollande demeura sous l'influence de la cour de Londres, et que l'empereur Charles VI lui-même, malgré la reconnaissance qu'elle avait faite de Philippe V, contracta avec elle une alliance en 1716. Le cabinet de Saint-James jouissait donc d'une prépondérance réelle, qui le rendait en quelque sorte l'arbitre de la guerre et de la paix.

La France, à l'avénement de Louis XV, était dans une position bien différente. Elle était épuisée, et la paix lui était d'une nécessité absolue; elle n'avait ni allié ni ami. Le roi d'Espagne, qui aurait dû l'être par la reconnaissance, par les liens du

sang, et sur-tout pour son intérêt, était l'instrument des intrigues et de l'ambition de son ministre. Ainsi, l'union naturelle entre la France et l'Espagne, cette union qui avait fait dire à Louis XIV qu'*il n'y avait plus de Pyrénées*, était détruite de fait. Une alliance particulière était impraticable à l'époque dont il s'agit, parce qu'il était impossible au Régent de prendre des engagemens qui l'auraient exposé à manquer à la paix d'Utrecht, regardée avec raison comme le salut de la France. En se liant avec Philippe V, il aurait fallu reconnaître les prétentions qu'il tenta de faire valoir en Italie. C'est dans une position si délicate et si embarrassante, que le Régent prit les rênes du gouvernement.

Deux choses devaient fixer toute sa sollicitude ; savoir : d'une part, la tranquillité intérieure du royaume et sa sûreté personnelle ; de l'autre, la consolidation de la paix au dehors.

La tranquillité intérieure exigeait que

le Régent s'occupât à guérir les plaies de l'état ; et sa sûreté personnelle voulait qu'il se mît en garde contre les projets de la cour de Madrid. L'un et l'autre de ces points capitaux prescrivaient non-seulement la paix au-dehors, mais demandaient encore un point d'appui contre les efforts de l'Espagne. Alberoni avait persuadé à Philippe V que la régence était une usurpation de ses droits ; et, ne voyant qu'un faible enfant sur le trône de Louis XIV, il convoitait déjà la monarchie française.

Mais, à défaut de l'Espagne, où le duc d'Orléans pouvait-il chercher le point d'appui dont il avait besoin ? Ce n'était pas à Vienne ; car, abstraction faite de la rivalité qui existait depuis long-tems entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, on aurait exigé du Régent, des engagemens contraires aux intérêts de l'Espagne, et la guerre en aurait été la conséquence immédiate. En outre, la cour de Vienne se serait vue contrainte

à se séparer des deux puissances maritimes; et le pouvait-elle, quand c'était à leur assistance qu'elle devait ses conquêtes en Italie?

Tout considéré, il ne restait au Régent d'autre alternative que celle de demeurer isolé, ou de se rapprocher de l'Angleterre. Le premier parti présentait de grands dangers; d'ailleurs, quel début pour un nouveau gouvernement, pour le successeur de Louis XIV, pour le chef d'un grand état, de se trouver sans aucun contact politique, et d'être, pour ainsi dire, étranger au milieu de l'Europe! Les circonstances imposaient donc au duc d'Orléans l'obligation de ne se refuser à aucun des moyens de désarmer la haine secrète du roi Georges: bien plus, elles lui prescrivaient de rechercher l'amitié de ce prince.

Cette résolution présentait des avantages évidens. Assuré de l'appui de l'Angleterre, le Régent contenait l'Autriche, la Hollande, et pouvait anéantir tous les

projets de la cour de Madrid contre sa personne, et contre la tranquillité intérieure du royaume. Les bases de l'alliance étaient inattaquables; il n'y avait de précautions à prendre, que contre la nature des engagemens auxquels le Régent souscrirait. Or, tous ceux qu'il contracta trouvèrent leur justification dans le texte et dans l'esprit du traité d'Utrecht, qui était l'ouvrage de Louis XIV, et qu'il importait de maintenir, pour l'intérêt de la France comme pour celui de l'Europe. On voit dans la correspondance et les entretiens du négociateur même, que toute la négociation roula sur ces trois points : 1° la reconnaissance de la succession d'Hanovre, et le maintien des renonciations consacrées par les traités d'Utrecht; 2° l'éloignement du Prétendant; 3° l'abandon du projet de construire un nouveau port à Mardick.

Les deux premiers points n'offraient de difficultés, qu'à cause des circonstances du moment; et il n'existait aucune raison

plausible, pour s'y refuser, puisqu'ils étaient dans le texte même du traité. Quant au Prétendant, il était permis à l'homme d'état de penser qu'on ne lui devait rien. Il n'existait aucune obligation de soutenir ses droits: l'affection seule avait dirigé Louis XIV. Ce sentiment n'était pas un motif suffisant, pour exposer la France épuisée aux chances incalculables d'une nouvelle guerre. L'intérêt qu'inspirait un prince malheureux, ne pouvait pas être allégué comme un argument politique contre une liaison nécessaire. D'ailleurs, il s'agissait d'une mesure, à laquelle Louis XIV lui-même avait jugé pouvoir se soumettre sans blâme, à Ryswick [a] comme à Utrecht.

Les seuls travaux commencés à Mar-

[a] Il est à observer, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage, qu'à Ryswick Louis XIV avait obtenu de Guillaume III que des mesures seraient prises pour que, à sa mort, la couronne d'Angleterre rentrât dans la maison de Stuart, en passant immédiatement sur la tête du prince de Galles. Jacques II s'y opposa.

dick pouvaient mériter quelque considération. Tout atteste que la question fut mûrement examinée. Lors même que l'alliance n'aurait pas eu lieu, les dépenses exorbitantes qu'exigeait l'achèvement des travaux, auraient forcé de les discontinuer. Ainsi le Régent, en cédant sur ce point, ne fit qu'un sacrifice apparent : l'orgueil britannique le lui paya par des concessions plus réelles.

On s'en serait aperçu plus tôt en France, sans la peine que l'on éprouvait à rendre justice au négociateur. Le rôle qu'avait joué jusqu'alors l'abbé Dubois, n'autorisait que trop ses nombreux ennemis à le croire aussi peu capable du succès qu'indigne de confiance. C'est ici le lieu de placer quelques observations que je n'ai pu faire entrer dans ma Notice biographique sur ce personnage, assez mal apprécié jusqu'à ce jour. Ce n'est pas, assurément, que je prétende rétablir sa réputation morale. L'opinion publique est irrévocablement fixée à cet égard; il ne

s'agit que du talent qu'il a déployé dans le cours de ses négociations, talent très-réel, quoique très-méconnu, et qui place le cardinal Dubois dans un jour tout nouveau pour la plupart des lecteurs. On ne peut qu'être étonné de la sagacité avec laquelle il développa tous les objets qu'il eut à traiter, de la solidité de ses raisonnemens, de son art à justifier le Régent, de la fermeté et même de la dignité de son langage, lorsque la circonstance l'exigeait. Des esprits solides regardent la grande conférence qu'il eut à La Haye avec lord Stanhope, comme un modèle de discussion diplomatique. Si donc le cardinal Dubois ne mérite pas d'être placé parmi les prélats qui ont honoré la pourpre, encore moins parmi ceux qui ont édifié le monde chrétien par l'austérité de leurs mœurs, il doit au moins l'être parmi les négociateurs les plus distingués. C'est là, sans doute, l'opinion que concevront de lui, ceux qui liront sa correspondance politique. Il est cons-

tant que sa mission était aussi délicate qu'importante. S'il eût échoué (abstraction faite de la chute de son crédit), il aurait laissé le Régent dans une perplexité désespérante. En effet, ce prince, mal avec l'Angleterre et avec l'empereur, suspect aux Hollandais, brouillé avec la cour de Madrid, n'aurait su quelle base donner à son système politique, et encore moins quel degré de confiance il pouvait placer dans une paix mal affermie. L'abbé Dubois rendit donc à son protecteur le service le plus signalé, par le succès de ses négociations. C'est d'après ces résultats qu'il faut le juger comme personnage public, comme homme d'état. Avant d'entrer dans les détails de ses intérêts personnels, dans les mystères de sa vie privée, on doit se borner à voir ici le ministre et non le complaisant du prince dont, cette fois du moins, il justifia la confiance et les bienfaits.

L'exposé des négociations qu'il dirigea,

quoique sans apprêt, et, en quelque sorte, confidentiel, puisqu'il n'était point destiné à voir le jour, pourra paraître digne, par son objet, de figurer parmi les grandes collections diplomatiques. On estime, à juste titre, la correspondance de plusieurs négociateurs qui ont attaché leurs noms à de grandes époques historiques; on distingue sur-tout celle du cardinal d'Ossat: cependant, il n'y est essentiellement question que d'absolutions ridiculement refusées, tandis qu'il s'agit ici d'une révolution inattendue dans le système politique de l'Europe.

Les Mémoires de Torcy inspirent un grand intérêt : on aime à y suivre la trace de ses longs et pénibles efforts pour terminer les malheurs de la France. Dubois a heureusement préparé le règne de Louis XV, en consolidant une paix vacillante, dernier monument de la sagesse de Louis-le-Grand, en assurant notre tranquillité menacée au dedans et au dehors, en mettant le Régent en état

de déjouer les intrigues du cabinet de Madrid, de braver la malveillance de la cour de Vienne, et de donner une base fixe à son système politique.

On ne trouvera sûrement point déplacé, à la tête de ces Mémoires, un *Précis des événemens et des négociations* qui amenèrent *le traité d'Utrecht*. Ce traité fut la cause et le fondement de la triple alliance de 1717. Il importe, par conséquent, de connaître, non-seulement les dispositions qu'il renferme, mais aussi les conjonctures qui l'ont produit. Tel a été déjà le but apparent de plusieurs ouvrages : mais les objets militaires et politiques y sont tellement mêlés, qu'on ne saisit que très-difficilement la liaison entre ce qui a précédé et ce qui suit. Cet inconvénient, inséparable des histoires générales, ne se trouve pas dans ce Précis. La marche des négociations y est dégagée de tous les faits etrangers qui ne pourraient que rompre l'enchaînement des causes et des effets, ou forcer

à un travail pénible pour les rattacher. D'ailleurs, en rapportant d'une manière décousue des événemens souvent liés par des nœuds imperceptibles, on peut exposer le lecteur à adopter des erreurs graves. Pour en citer un exemple remarquable, je le prendrai dans l'*Histoire de l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne.* C'est l'ouvrage le plus complet que nous ayons sur la guerre de la succession. Mais qu'un homme doué d'un esprit réfléchi, tente, ce livre à la main, d'approfondir les causes politiques de cette guerre fameuse, à quelles opinions erronées ne l'exposera point le défaut de liaison? En voici une preuve; on lit, vol. 1, ch. 7: « Jac-» ques II étant mort, Louis XIV re-» connut son fils, et cette démarche servit » plus que toutes les sollicitations de » Guillaume, à faire entrer le parlement » dans ses vues contre la maison de » Bourbon. » Et ce n'est qu'au 2^{e} vol., ch. 2, que l'auteur parle de la triple al-

liance entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et les Provinces-Unies. Cependant ce traité avait été signé le 7 septembre 1701, et Jacques II ne mourut que le 16 du même mois. Les hostilités étaient déjà commencées en Italie; et, avant l'alliance, Guillaume s'était adressé au parlement. Pour juger Louis XIV, il eût été essentiel de rapprocher et de combiner ces trois points : mais l'auteur s'est contenté de blâmer ce prince sur un fait isolé, et faussement classé. — Comment fera le lecteur, pour démêler la vérité dans cette confusion ?

Le célèbre auteur du *Siècle de Louis XIV*, monument si digne d'ailleurs, et du héros et du génie qui le lui a érigé, n'est pas tout-à-fait étranger à cette remarque. Doué de l'esprit le plus pénétrant et le plus juste qui exista jamais, il est à croire que si Voltaire eût pris la peine d'embrasser, du même coup-d'œil, des événemens dont d'autres incidens empêchent de saisir la liaison, il se se-

rait promptement aperçu que la paix d'Utrecht avait été produite par des causes plus graves, que celles qu'il n'a pas dédaigné de rapporter. [a])

A la suite du Précis des négociations secrètes de la paix d'Utrecht, j'ai cru devoir donner deux Notices historiques; l'une, concernant le Prétendant, ou *chevalier de St.-Georges*, et son fils; l'autre, les deux partis célèbres, appelés *Whigs* et *Toris*. Les noms de ces princes et de ces factions se rencontrent trop fréquemment dans les Mémoires que l'on va lire, pour n'avoir pas rendu nécessaires quelques notions préalables. Des notes [b]) détaillées sur le texte de l'ouvrage ont pour but d'éclaircir certains passages,

[a]) Telles que la jalousie de la duchesse de Marlborough contre lady *Masham*, le refus des gants, et la jatte d'eau renversée.

[b]) Toutes celles de ces notes qui excèdent une certaine proportion, sont rejetées à la fin de la première partie, pour éviter de trop fréquentes et trop longues interruptions.

qui n'avaient pas besoin d'explication dans une correspondance confidentielle. Quelquefois elles contiennent des observations historiques ou politiques.

Après avoir vu le cardinal Dubois déployer, dans une négociation qui influa sur tout le système européen, des connaissances et des talens dont personne n'avait songé, jusqu'ici, à lui faire honneur, il pourra paraître piquant de présenter ce ministre sous une autre face. Il ne s'agit plus du personnage public, dirigé par la nature des objets qui lui sont confiés, ou obéissant quelquefois à des instructions supérieures : c'est l'homme privé que l'on dévoile, l'homme abandonné à ses inclinations naturelles. Dévoré d'une ambition sans bornes, on le voit faire jouer, pour son élévation personnelle, plus de ressorts qu'il n'en eût été besoin pour changer la face d'un Empire. Le développement de ce singulier caractère se trouve moins encore dans les faits et les anecdotes les plus authentiques,

que dans les lettres multipliées où le favori du Régent, se croyant sûr d'un éternel secret, laisse voir à ses affidés tous les mouvemens de son ame.

Transcrites sur les originaux, ces lettres, dont la plupart sont confidentielles, n'avaient jamais été publiées jusqu'à ce jour. Des recherches exactes m'ont donné la certitude qu'il n'en existait même point de copies à la bibliothèque du Roi, si riche, d'ailleurs, en correspondances manuscrites. L'abondance de matériaux m'eût permis de donner à ce Recueil beaucoup plus d'étendue : il ne contient peut-être pas la vingtième partie de tout ce qui fut écrit, tant à Paris qu'à Rome, et dans les principales cours de l'Europe, pour revêtir de la pourpre le favori du Régent.

Par-tout où le désir d'épargner au lecteur de fastidieuses répétitions m'a décidé à faire subir aux lettres du cardinal et de ses agens, des retranchemens considérables, et même une suppression totale, j'ai pris soin qu'il n'en résultât point de

lacune dans l'ordre et le récit des événemens. J'ai conservé scrupuleusement les tournures, les expressions, en un mot, tout ce qui constitue le style des divers personnages, lors même qu'il présente des négligences et de graves incorrections.

Le titre de *Mémoires*, que porte cet ouvrage, pourra faire penser que c'est le cardinal Dubois qui y trace lui-même l'histoire de sa vie : supposition qui ne serait point absolument exacte. Si ce titre a été ajouté à celui de *Correspondance*, c'est qu'on l'a cru nécessaire pour indiquer que l'on ne s'était point borné à rassembler des lettres éparses et sans suite. Dans les Recueils les plus célèbres de ce genre, il existe quelquefois de si grands vides, des interruptions si brusques, que le lecteur ne voit qu'obscurité dans le discours, et confusion dans les faits. Les notes mêmes qui accompagnaient les lettres que l'on va lire, m'ont servi à rédiger de courts narrés ou précis qui

comblent l'intervalle de l'une à l'autre, ou servent à les rendre intelligibles.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur cette publication ; mais ce mot est le point essentiel. On me demandera (et, certes, tout lecteur en a le droit), quelle garantie je puis apporter de l'authenticité de cette Correspondance. Elle était déposée, en totalité, entre les mains de M. Le Dran, premier commis des affaires étrangères, sous le cardinal Dubois. Il coopéra, non-seulement, à tous ses travaux politiques, mais souvent même, par la nature de ses fonctions, il se trouva confident obligé des menées secrètes du ministre, et témoin des détails les plus intimes de sa vie privée.

Une foule de considérations particulières ne permirent pas à M. Le Dran de songer à rendre publiques, des lettres écrites ou reçues par des personnages dont plusieurs étaient encore vivans. Dans la dernière année de sa vie, il crut ne pouvoir mieux léguer ce Recueil qu'à un homme

qui, dès ses premiers pas dans la carrière diplomatique, avait donné une haute idée de son savoir et de ses talens : M. Gérard de Rayneval.[a] Les mêmes motifs d'égards et de discrétion déterminèrent long-tems M. de Rayneval, à garder le silence sur le dépôt dont il était devenu possesseur. Il permit cependant à quelques personnes d'un haut rang, d'en prendre connaissance ; et c'est ce qu'attestent des notes marginales de différentes écritures.

Lorsque je publiai ma traduction de l'*Histoire de la guerre d'Amérique*, par M. Botta, M. de Rayneval, qui avait pris une part si active à toutes les opérations du cabinet de Versailles ; qui, enfin, avait négocié lui-même, et sans intermédiaire, la paix de 1783, avec le ministère anglais, daigna m'ouvrir son portefeuille. J'y puisai les documens authentiques sur lesquels je composai mon *Introduction*. Un premier bienfait

* J'ai entre les mains la lettre d'envoi de M. Le Dran.

en amène toujours d'autres. Dans le dernier mois de son existence, ce savant et respectable vieillard me remit tous les papiers concernant le cardinal Dubois, et me fit part de ses idées sur les opérations politiques de la minorité de Louis XV. C'est d'après ses instructions, je me plais à le déclarer, que j'ai rédigé la plupart des notes qu'il me conseilla d'ajouter à la partie diplomatique de l'ouvrage. C'est également sur la parole de M. de Rayneval, que, dans ma notice sur le cardinal Dubois,[a] j'ai contredit l'opinion populaire, qui a fait long-tems regarder le ministre du Régent comme pensionnaire du gouvernement anglais.

La bienveillance particulière dont m'honorait M. de Rayneval, m'imposerait le devoir de retracer ici le rare mérite de cet habile diplomate, si tous les papiers publics ne s'étaient déjà empressés de

[a] Cette notice se trouve pareillement dans le XII[e] volume de la *Biographie universelle*.

recueillir la mémoire du demi-siècle de travaux qu'il consacra au service du prince et de l'état. Sa première apparition dans le monde politique avait fixé l'attention de Frédéric-le-Grand, et, jusque dans les derniers momens de son existence, il fut consulté par les plus illustres personnages de l'Europe.

Il ne manquait qu'un seul trait à l'éloge de M. de Rayneval, et je saisis avidement l'occasion de m'acquitter de ce devoir. Un amour zélé pour sa patrie, et un inviolable attachement à l'auguste famille qu'il avait si long-tems et si fidèlement servie, lui faisaient regarder comme un devoir une généreuse aversion pour l'oppresseur de la France. Mais ses hautes lumières lui offraient une consolation secrète: il se plaisait à envisager d'avance le terme de ce règne de dévastation et de carnage. Les projets gigantesques du nouvel *Attila*, ne lui avaient jamais inspiré qu'une profonde pitié. La veille même du jour où il ferma les yeux,

(30 décembre 1812) s'entretenant avec moi des effroyables désastres de la campagne de Russie, comme doué d'un esprit prophétique, il m'annonça le prompt châtiment de tant d'extravagances et de fureurs. Il me félicitait sur un bonheur dont il ne lui serait point donné de jouir : « Vous reverrez nos » bons maîtres, me dit-il avec émotion, » et la France renaîtra [a] ! »

[a] M. de Rayneval a laissé un fils, qui suit avec distinction la carrière où il lui a tracé d'aussi beaux exemples.

MÉMOIRES SECRETS

ET

CORRESPONDANCE INÉDITE

DU CARDINAL DUBOIS.

NOTICE SUR LE CARDINAL DUBOIS.

Guillaume Dubois naquit le 6 septembre 1656, à Brives-la-Gaillarde, en Limousin, où son père exerçait la profession d'apothicaire. Sur l'expectative d'une bourse qu'il n'eût jamais, sa famille l'envoya à Paris dès l'âge de douze ans. Abandonné à lui-même, le jeune Dubois se trouva trop heureux d'obtenir la faculté de faire ses études au collége de *Saint-Michel*, autrement dit de *Pompadour*, en remplissant auprès du principal les fonctions de domestique. Il entra ensuite, comme précepteur, chez un marchand du Petit-Pont, nommé Maroy,[1] puis chez le président de

[1] On a remarqué que le jeune Maroy, dont il avait été

Gourgues, enfin chez le marquis de Pluvant, maître de la garde-robe de MONSIEUR, qui lui procura la connaissance de M. de Saint-Laurent, sous-gouverneur du duc de Chartres. Devenu infirme, M. de Saint-Laurent imagina de se faire aider par l'abbé Dubois ; il le chargea de préparer les devoirs du jeune prince. Doué d'un esprit vif, pénétrant, et naturellement astucieux, Dubois sut promptement gagner la confiance de son élève. Il étudia ses penchans secrets, les flatta, se rendit agréable, puis nécessaire. Non moins habile à se ménager la faveur du chevalier de Lorraine et du marquis d'Effiat, qui disposaient en commun de MONSIEUR et de sa maison, il osa recourir à leur protection pour se faire nommer précepteur du duc de Chartres, à la mort de M. de Saint-Laurent, et il réussit. Il entreprit, alors, de jouer deux rôles, en apparence incompatibles, mais, selon lui, également utiles à sa fortune. Tout-à-la-fois instituteur zélé du jeune prince, et ministre infâme de ses plaisirs secrets, on voyait tour-à-tour l'abbé Dubois faire subir à son élève de brillans examens devant la cour

précepteur, le servit par la suite en qualité de postillon et de courrier.

entière, et, le soir, introduire furtivement au Palais-Royal les beautés subalternes dont il avait lui-même marchandé les complaisances. La fortune souriait déjà à l'ambitieux précepteur; elle lui offrit tout-à-coup l'occasion d'attirer sur lui un regard du maître: il ne la laissa point échapper.

Louis XIV désirait ardemment donner pour époux à Mlle de Blois, sa fille légitimée, le duc de Chartres, son neveu. Il s'était assuré du consentement de MONSIEUR; mais il redoutait la fierté de MADAME (la Palatine), dont il connaissait l'ascendant sur son fils. Il s'agissait de gagner le jeune prince, et l'on jeta les yeux sur Dubois: celui-ci s'acquitta de sa mission avec tant d'adresse, que le Roi lui-même daigna lui en témoigner sa satisfaction. Peu de tems après, il lui donna l'abbaye de Saint-Just, en Picardie. C'est à ce sujet que, suivant l'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon*, le père La Chaise aurait représenté au Roi que l'abbé Dubois, adonné tout ensemble aux femmes, au vin et au jeu, ne méritait aucun bénéfice ecclésiastique; observation à laquelle le Roi aurait répondu: *Cela peut être; mais il ne s'attache, ne s'enivre, et ne perd jamais.* Ce conte de La Beaumelle, où Louis XIV tient un langage si peu digne de lui, est d'ail-

leurs bien ridiculement inventé ; car, au milieu de tous ses vices, personne ne fut plus sobre et moins joueur que l'abbé Dubois.

Le duc de Chartres ayant obtenu la permission de faire ses premières armes sous le maréchal de Luxembourg, Dubois voulut l'accompagner. Il lui suggéra une belle action après la bataille de Steinkerque. La plaine était couverte de blessés dont les gémissemens émurent le prince. Dubois, qui l'observait, lui-dit : *Envoyez vos équipages enlever ces malheureux.* L'abbé écrivit une relation de cette journée célèbre : elle parvint à Louis XIV, et en fut goûtée. Le monarque approuva publiquement ce que l'abbé avait dit de Luxembourg. Le maréchal en sut gré à son panégyriste, et saisit l'occasion de le lui témoigner. On vint, un jour, dire à Louis XIV que l'abbé Pélisson était mort sans confession ; Luxembourg était présent : « Je connais, dit-il, un » autre abbé qui a l'honneur d'être connu de » Votre Majesté et qui pourrait bien mourir de » même ; c'est l'abbé Dubois, qui va au feu » comme un grenadier : le jour de Steinkerque, » je le trouvais par-tout. » Il rendait les actions militaires avec une chaleur et une vérité qui étonnaient le Roi lui-même. « Y étiez-vous, lui » dit-il une fois ? — Non, Sire, répondit l'abbé ;

» j'aurais craint d'en revenir avec un ridicule » de plus et un bras de moins. »

Louis XIV, qui avait éprouvé les talens de l'abbé Dubois dans la négociation du mariage de la duchesse de Chartres, lui permit d'aller joindre à Londres le maréchal de Tallard, ambassadeur de France. L'abbé, qui, en quittant le costume ecclésiastique, selon l'usage établi en Angleterre, avait pris le nom de *chevalier Dubois*, employa Saint-Evremont à lui procurer quelques connaissances distinguées. Il se lia particulièrement avec lord Stanhope, dont l'amitié devint, par la suite, la source de sa grande fortune politique. Les prétentions qu'il afficha dès-lors, effarouchèrent l'ambassadeur, qui demanda le rappel de l'abbé. Celui-ci, dès le lendemain de son retour, se présenta effrontément devant Louis XIV, dans les jardins de Marly : « Voilà ce que » c'est, lui dit le Roi, avec une affabilité » extrême, que d'avoir tant d'esprit! on ne » saurait aller par le monde avec tout le » mérite que vous possédez, sans s'attirer des » affaires. » MONSIEUR étant mort, en 1701, l'abbé Dubois, sous le titre modeste de secrétaire des commandemens du nouveau duc d'Orléans, devint le conseil intime du prince et l'arbitre suprême de sa maison. L'audace

de ses discours et l'impertinence de ses manières lui faisaient, cependant, éprouver des disgraces assez fréquentes : mais il ne s'en alarmait pas, et il avait même l'art de les tourner à son avantage. La princesse des Ursins, qui craignait son esprit intrigant, l'avait fait exclure nommément de la suite du duc d'Orléans, lorsque ce prince alla prendre le commandement de l'armée d'Espagne. Dubois s'écria qu'il était à jamais déshonoré, si le duc ne lui donnait une preuve éclatante de considération avant son départ. Toujours bon, jusqu'à la faiblesse, pour son ancien instituteur, Philippe, étant déjà en voiture, le cherche des yeux, l'appelle, le fait monter, et l'embrasse trois ou quatre fois devant tout le monde.

Le duc d'Orléans parvint à la régence, en 1715; et, de ce moment, Dubois se livra sans réserve à toutes les illusions de grandeur et de puissance que, depuis long-tems, il nourrissait dans son ame. Mais quel dut être son dépit, en voyant les obstacles qui s'élevaient de toutes parts contre ses ambitieux projets! Sa probité, ses mœurs[1] étaient si

[1] Il paraît avéré que c'est sur lui que le fameux cocher de Vertamont avait composé la chanson populaire :

Monsieur l'abbé, où allez-vous ?
Vous allez vous casser le cou, etc.

universellement décriées, que le duc d'Orléans n'osait s'exposer aux murmures qu'exciterait un tel choix. Lorsqu'il annonça à MADAME que la régence lui était déférée : « Mon fils, lui dit-elle, je n'ai qu'une grâce à » vous demander : c'est de ne jamais employer » ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand » coquin qu'il y ait au monde. Il sacrifierait » l'Etat et vous au plus léger intérêt. » Mme de Hautefort, chez laquelle Dubois avait demeuré, disait dans le même tems : « Lorsqu'il » sortira une vérité de la bouche de ce petit » abbé, je la ferai encadrer. » Le Régent hésitait : Dubois alla droit à lui, et lui dit hardiment : « Vous voilà tout-puissant ; laisserez-» vous dans l'inaction un homme qui vous a » élevé ? » Philippe le nomma conseiller-d'état ; et trahissant à l'instant même le degré d'estime qu'il lui portait : « L'abbé, lui dit-il, un » peu de droiture, je t'en prie. » A peine admis à cet honneur inattendu, l'abbé trouva et saisit l'occasion de se montrer sous un jour tout nouveau. Les intrigues de la cour d'Espagne, que gouvernait alors le cardinal Alberoni, donnèrent de l'inquiétude au Régent, et lui firent sentir la nécessité de chercher des alliés puissans. Dubois fut le premier qui dirigea ses vues sur l'Angleterre : il s'offrit

à entamer lui-même une négociation secrète.

Le roi Georges Ier et son ministre étaient sur le point de traverser la Hollande, pour se rendre à Hanovre. Dubois imagina le prétexte d'un achat considérable de livres et de tableaux pour se trouver à La Haye, au passage de lord Stanhope. Duclos, dans ses *Mémoires Secrets*, et tous les biographes du cardinal Dubois, passent fort légèrement sur cette époque de sa vie. C'est cependant la plus remarquable ; c'est celle du moins, qui justifia jusqu'à un certain point les bontés dont son maître ne cessa de le combler. Il avait à triompher d'une foule d'obstacles politiques, et, avant tout, d'une sorte d'aversion du roi Georges pour la personne du duc d'Orléans. S'il n'eût fallu pour réussir que de la souplesse et du patelinage, les ennemis mêmes de l'abbé Dubois s'en fussent reposés sur lui ; mais il fallait une profonde connaissance de l'état de l'Europe, une logique pressante, et un tact exquis pour discerner le point où il convenait de s'arrêter. C'est ce que personne peut-être n'attendait de l'émissaire du régent, et c'est ce qu'il fit éclater dans un degré supérieur. La correspondance manuscrite de l'abbé Dubois sur la négociation de la triple alliance de 1717, entre la France, l'Angleterre et la Hollande,

le place au nombre des diplomates qui ont attaché leur nom à l'un de ces traités fameux, dont l'influence s'est fait sentir sur l'ensemble du système politique. Des écrivains peu réfléchis ont avancé que ce fut lors de cette grande négociation, que Dubois se vendit à l'Angleterre : en admettant (ce qui n'est nullement prouvé) que ce ministre recevait une pension secrète de la cour de Londres, il faudrait, au moins, considérer qu'à l'époque dont il s'agit, c'était l'abbé Dubois lui-même qui avait à corrompre, bien plus qu'à se défendre du danger d'être corrompu. Le succès presque inespéré d'une négociation importante à la sûreté personnelle du Régent, parut aux yeux de ce prince devoir l'emporter sur toute autre considération. Il confia à son favori le département des affaires étrangères. Parvenu au ministère, Dubois dut bientôt au hasard l'occasion de consolider son crédit et d'augmenter son influence. Le fameux cardinal Alberoni avait préparé, de longue main, l'enlèvement du duc d'Orléans et une révolution complète à la cour de France. Tous les historiens, sur la foi les uns des autres, ont écrit que le Régent fut redevable à une courtisanne (*la Fillon*) de la découverte de ce complot. La vérité est qu'il fut révélé par un pauvre

commis de la bibliothèque du roi, que le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, employait fort imprudemment dans ses bureaux. Cet homme, nommé *Buvat*, parvint jusqu'à l'abbé Dubois, et se fit honneur auprès de lui d'une révélation aussi importante. L'abbé en recueillit tout le mérite auprès de son maître. Buvat, abandonné et périssant de misère, osa réclamer un souvenir de la part du ministre : il fut menacé de la corde. L'abbé lui dit qu'il était trop heureux d'avoir pu faire oublier certaine gazette à la main, où il s'était permis de parler peu respectueusement de sa mission à Londres.

Les honneurs politiques ne suffisaient pas à l'abbé Dubois : il aspirait ouvertement aux premières dignités de l'église. La mort du cardinal de la Trémouille fit vaquer l'archevêché de Cambrai : Dubois n'hésita point à le demander au Régent. « Es-tu fou ? dit le prince : toi, archevêque ! Et qui osera seulement te faire prêtre ? » Ces sanglantes railleries, répétées par la cour entière, étaient sans force contre un tel homme. A quel protecteur imaginerait-on qu'il eut recours, pour obtenir un des siéges les plus éminens de l'église catholique ? A un prince protestant. On vit, avec surprise, arriver une lettre du roi d'Angleterre qui

conjurait le Régent d'accorder à l'abbé Dubois l'archevêché de Cambrai. Le duc d'Orléans céda : mais il ne pouvait dispenser un archevêque de la prêtrise. Le favori tout-puissant ne fut point effrayé par cette difficulté. Séduit par des promesses, l'archevêque de Rouen offrit son diocèse, tandis que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, se montra inflexible. L'évêque de Nantes se chargea de la cérémonie, et (ce qu'il est pénible de croire) l'évêque de Clermont, l'illustre Massillon, ne rougit pas d'apposer son nom vénéré au bas de cette lâche attestation, où son confrère et lui se rendent garans de la *pureté des mœurs* de l'abbé Dubois, de sa *science ecclésiastique et de ses talens* pour gouverner le diocèse de Cambrai. En une seule matinée, l'abbé reçut tous les ordres dans la chapelle de Triel, près Poissy. Peu de jours après, il fut sacré avec un faste inoui, dans l'église du Val-de-Grâce, en présence du Régent et de tout ce que la France comptait de plus grand. Mais à l'instant même où le public, et peut-être le prince lui-même, s'étonnaient de la haute fortune du favori, son cœur était en proie à tous les tourmens d'une ambition que ses succès mêmes ne faisaient qu'irriter.

Depuis long-tems Dubois, aspirant à jouer

dans l'état le rôle qu'y avaient joué Richelieu et Mazarin, regardait le chapeau de cardinal comme indispensable à l'éclat, sinon à la solidité de son pouvoir. C'était peu pour lui d'avoir pour agent secret à Rome, le jésuite Lafiteau, (évêque de Sisteron), auquel le pape Clément XI témoignait une affection particulière; c'était peu de l'expédition continuelle de courriers, dont les dépêches tantôt promettaient de courber toute la France sous l'autorité du saint-siége, tantôt le menaçaient d'un schisme absolu : tous les cabinets de l'Europe furent mis en mouvement pour revêtir de la pourpre romaine un homme qui, quelques années auparavant, n'eût pas été jugé digne d'une cure de village. Déployant toute l'astuce de son caractère, Dubois trouva l'art de faire agir à la fois auprès de la cour de Rome les deux souverains qui se disputaient la couronne d'Angleterre, le catholique et le protestant. Il promettait à Georges Ier de travailler à maintenir le prétendant dans l'impuissance de lui nuire, et il faisait entrevoir à celui-ci l'instant où il pourrait favoriser son rétablissement sur le trône de ses pères. Clément XI, qui méprisait le favori du Régent et qui, d'ailleurs, voulait faire tourner son ambition au triomphe complet de la fameuse

bulle *Unigenitus*, l'enlaçait continuellement dans les *Raggiri* de la politique italienne, et Dubois n'obtint le chapeau que de son successeur, Innocent XIII.

Mais, devenu cardinal, Dubois avait encore des supérieurs dans l'état, et déjà le fils de l'humble apothicaire de Brives ne voulait plus souffrir d'égaux. Le 20 août 1722, il se fit déclarer premier ministre. Sa puissance ne connut plus de bornes; les amis intimes du Régent en firent, les premiers, la triste expérience. Le cardinal exila tous ceux qui tentèrent de le braver : le prince ne sut que les plaindre et les laissa partir. Tout pliait sous le favori devenu maître : la mort vint mettre un terme à ce règne de scandale et d'opprobre. Depuis longtems, le cardinal était en proie à des maladies cruelles, résultat de ses excessives et continuelles débauches. A peine pouvait-il marcher et monter en voiture. Une vanité ridicule lui inspira cependant le désir de paraître à cheval à une revue générale de la maison du roi, afin d'y jouir des honneurs militaires dus à un premier ministre, honneurs presqu'égaux à ceux que l'on rend au souverain lui-même. Le mouvement du cheval fit crever un abcès intérieur, et une opération terrible devint aussitôt nécessaire. Le cardinal qui disait

« avoir du courage, mais non pour les souf-
» frances du corps » refusait de se livrer aux chirurgiens du roi. Il fallut que le duc d'Orléans l'en conjurât avec larmes, et lui promît d'être présent à l'opération. On a prétendu, néanmoins, que ce prince, voyant un orage se former à l'horison, s'était écrié gaîment: « Voilà un tems, qui, je l'espère, fera partir » mon drôle! » Dubois mourut, en effet, le lendemain matin, 10 août 1723, à l'âge de 67 ans, moins quelques jours. On lui avait amené, pour le confesser, un récollet avec lequel il eut quelques minutes d'entretien. Ce religieux voulut lui faire administrer l'extrême-onction: « Doucement, dit le mourant; » on fait plus de façons avec un cardinal. »

Le duc de Saint-Simon, qui, à la vérité, n'aimait point ce ministre, auquel il attribuait les égaremens du duc d'Orléans, a laissé de lui ce portrait, dont tous les contemporains garantissent la ressemblance. « Dubois était » un petit homme maigre, effilé, à mine de » fouine. Tous les vices, la perfidie, l'avarice, » la débauche, l'ambition, la basse flatterie » combattaient en lui à qui demeurerait le » maître. Il mentait jusqu'à nier effrontément, » étant pris sur le fait. Malgré un bégaiement » factice auquel il s'était accoutumé, pour se

» donner le tems de pénétrer les autres, sa » conversation instructive, ornée, insinuante, » l'aurait fait rechercher, si tout cela n'eût » été obscurci par une *fumée de fausseté* » qui lui sortait de tous les pores, et faisait » que sa gaîté même attristait. » La fougue de son caractère, la violence de ses emportemens auraient souvent fait prendre le premier ministre de France pour un échappé des Petites-Maisons. On l'a surpris plus d'une fois courant sur les meubles de son appartement, et déchirant les tapisseries avec ses ongles. Dans un accès de fureur, il s'écriait : « Il faut » que je renvoie tous mes commis, tous mes » gens; et si je le pouvais, je me renverrais » moi-même. » Un autre jour, il disait à l'un de ses secrétaires qu'il était mal servi, et qu'il allait prendre cent commis de plus : « Monseigneur, répondit froidement le secré- » taire, prenez seulement un homme qui sera » chargé de jurer à votre place, et vous aurez » du tems de reste. » Malgré sa passion effrénée pour les plaisirs secrets, le cardinal Dubois voulait surveiller lui-même les parties les plus minutieuses de son immense administration. Le rédacteur de ces Mémoires a sous les yeux la copie fidèle d'un tableau qu'il avait fait dresser sous le titre de *journal de son éminence*, pour

fixer d'une manière invariable la distribution de ses journées. Ce tableau était suspendu au pied de son lit et au-dessus de la cheminée de son cabinet. On y voit, que, dans toutes les saisons, le travail du ministre commençait à cinq heures du matin, et ne se terminait qu'à sept heures du soir. Il n'y avait d'interruption que d'une heure à trois, pour le dîner, qui était toujours splendide, quoique le cardinal fût personnellement d'une sobriété extrême. Sa richesse était scandaleuse : indépendamment de l'archevêché de Cambrai, dont il prétendait faire revivre la souveraineté, il jouissait des abbayes de Nogent-sous-Coucy, Saint-Just, Airvaux, Bourgueil, Berg-Saint-Vinox, Saint-Bertin, Cercamp, et il convoitait encore Citaux, Prémontré, et autres chefs d'ordres. Tous ses biographes, et Duclos nommément, donnent comme positif qu'il recevait une pension de l'Angleterre ; quelques-uns la portent à quarante mille livres sterling (environ un million). Un diplomate profondément instruit, et qui a été long-tems à la tête des affaires étrangères, n'a jamais trouvé aucune trace de cette pension, et la regardait comme une fable inventée par les nombreux ennemis du cardinal. C'est dans la même cathégorie que les gens sages doivent ranger tout ce qui a été dit sur le mariage ou les

mariages de l'archevêque de Cambrai. Le duc de Saint-Simon raconte, avec des détails assez comiques, le stratagême employé par l'intendant du Limousin pour soustraire des registres d'un curé de campagne le contrat de mariage de Dubois; il existe, en outre, une lettre de M. de Salentin, ministre de Prusse à Paris, qui mandait à son maître (août, 1720) qu'il venait d'arriver du Hainault une femme, qui réclamait l'abbé Dubois pour son mari et le père de ses enfans. Une seule objection fait voir que l'on affectait de prendre des maîtresses délaissées pour des femmes légitimes. A quel âge Dubois, arrivé à Paris presqu'enfant, et qui y remplit sans interruption des emplois qui ne lui permettaient point de s'éloigner, serait-il allé en Limousin et en Hainault contracter des mariages dans toutes les formes légales?

Le cardinal Dubois avait été reçu à l'Académie Française, et il était membre honoraire de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. Il fut lié avec plusieurs écrivains distingués, et notamment avec Fontenelle. C'était à lui qu'il disait à l'époque de sa plus haute élévation: « Je vou-» drais être dans un cinquième étage, avec une » gouvernante, et cinq cents écus de rente! »

Le cardinal Dubois fut enterré dans l'église Saint-Honoré, à Paris, où l'on voyait son mausolée, qui est un des bons ouvrages de Coustou.[1] Son épitaphe était embarrassante: l'auteur s'en tira adroitement. Après avoir rapporté tous les titres spirituels et temporels du défunt, il ajoute: *Solidiora et stabiliora bona, viator, mortuo precare.* Le public fut moins indulgent; et la mort de ce ministre, plus méprisé que haï, donna lieu à une foule d'épigrammes et de couplets dans le style licentieux si fort en vogue à cette époque. On a imprimé en 1789, une *Vie privée du cardinal Dubois, Londres, un vol. in-8°.* Elle est attribuée à l'un de ses secrétaires, qui l'avait composée, dit-on, par ordre du cardinal de Fleury. L'auteur y prend trop souvent le style du libelle, pour que l'on puisse avoir une grande confiance dans ses récits. On peut prendre une idée plus juste du caractère, des talens politiques et des intrigues cachées du personnage, dans l'ouvrage que l'on va lire.

[1] Il est maintenant au dépôt des *Monumens français*.

PRÉCIS

DES ÉVÉNEMENS ET DES NÉGOCIATIONS

CONCERNANT

LA PAIX D'UTRECHT.

Louis XIV avait à peine conclu la paix de Ryswick, qu'il s'occupa des moyens de prévenir les troubles auxquels pourrait donner lieu l'ouverture prochaine de la succession d'Espagne. [1] Dans cette vue, ce monarque se

[1] Voici l'ordre des prétendans à cette succession. 1°. Le Dauphin de France, fils de Marie-Thérèse, fille aînée du premier lit de Philippe IV ; 2°. le prince électoral de Bavière, dont la mère était fille de Marguerite-Thérèse d'Autriche, fille du second lit de Philippe IV, et première femme de l'empereur Léopold ; 3° le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, fils cadet d'Anne d'Autriche, qui était fille aînée de Philippe III ; 4°. l'empereur Léopold, fils de Marie-Anne d'Autriche, seconde fille de Philippe III ; 5° le duc de Savoie, aux droits de sa bisaïeule Catherine, fille de Philippe II, et femme de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Ce tableau démontre la priorité des droits du Dauphin.

concerta avec le roi Guillaume III sur les moyens de conserver la paix. Après bien des incidens et des pourparlers, les deux princes conclurent à La Haye, où le roi d'Angleterre s'était rendu, un premier traité de partage. La Hollande y accéda.

11 octobre 1698. On convint par ce traité : 1° que l'Espagne et les Indes passeraient au prince électoral de Bavière, petit-fils de Marguerite-Thérèse, sœur cadette de Charles II; que le Dauphin aurait les royaumes de Naples et de Sicile, l'île de Sardaigne, avec les places sur la côte de Toscane,[1] le marquisat de Final, la province de Guipuscoa et le port du Passage. On destina le Milanais à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold.

Mais la mort prématurée du prince de Bavière fit évanouir la principale de ces dispositions. Il fallut donc les prendre en sous-œuvre; et c'était le vœu commun de Louis et de Guillaume. On négocia sur de nouvelles bases;

13 mars 1700. et l'on convint enfin, par un second traité, que l'Espagne et les Indes formeraient la part de l'archiduc Charles, que les duchés de Lorraine et de Bar seraient ajoutés à celle du Dauphin, en échange du Milanais, qui

[1] *Stato degli Presidj.*

passerait au duc de Lorraine; enfin que le sort des Pays-Bas serait réglé de manière à ne porter aucun ombrage, soit à l'Angleterre, soit aux Provinces-Unies.

On donna à la cour de Vienne trois mois pour accéder au traité; et, en cas de non accession, les parties contractantes convinrent de choisir un autre prince pour occuper le trône d'Espagne. Il est important d'observer qu'il n'est fait aucune mention de la renonciation de Louis XIV et de la reine, et que les parties contractantes ne prirent en considération que les *prétentions personnelles du roi très-chrétien; celles de monseigneur le Dauphin ou de ses successeurs à toute la succession d'Espagne; et celles de l'empereur, de l'archiduc Charles, son second fils*, ou *de ses autres enfans mâles ou femelles.* La conséquence immédiate de ce passage, et la seule qu'il soit nécessaire d'exprimer, est que la renonciation de Louis XIV n'entra pour rien dans l'origine de la grande querelle que ce prince eut à soutenir; qu'on ne reconnut à l'empereur et à sa famille aucun titre exclusif ou supérieur à celui des princes français. La triple alliance de 1701 garde le même silence sur la renonciation.

Le second traité de partage parvint à la

connaissance du gouvernement espagnol, et causa de vives altercations entre la cour de Madrid et celle de Londres. Charles II, pour en annuller les dispositions, fit un dernier testament, par lequel il institua pour son successeur Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, et, à son refus, l'archiduc Charles. Le but du roi d'Espagne, en portant ses vues sur deux princes cadets, était d'empêcher la réunion de la monarchie espagnole, soit au royaume de France, soit aux possessions de la maison d'Autriche. Immédiatement après la mort de
1 novembre 1700. Charles II, le conseil de régence ou junte d'Espagne, fit présenter le testament à Louis XIV, en déclarant qu'à son refus, on appellerait l'archiduc d'Autriche, second fils de l'empereur Léopold. Louis XIV, après avoir délibéré dans son conseil, accepta le testament, malgré le second traité de partage. Telle fut la cause ou plutôt le prétexte d'une guerre longue, sanglante et ruineuse pour toutes les parties; telle fut la source des reproches qu'on a contracté l'habitude de faire au monarque français.

Les deux actes dont il s'agit offrent des questions qui appartiennent autant au droit des gens qu'à la politique; elles se rattachent

à un des plus grands événemens du dix-huitième siècle. Il est donc permis de croire que l'exposé suivant ne paraîtra point sans intérêt.

Pour pouvoir juger avec pleine connaissance de cause, il est nécessaire de remonter au traité des Pyrénées, c'est-à-dire, au règne de Philippe IV. La coutume établie alors en Espagne, appelait les femmes à la couronne, au défaut des mâles. C'est ainsi que la monarchie espagnole avait passé dans la maison d'Autriche.[1]

Philippe IV avait un fils qui lui succéda sous le nom de Charles II. L'aînée de ses filles fut mariée à Louis XIV; la seconde à l'empereur Léopold. Selon le droit commun, l'aînée devait hériter de Charles II, dans le cas où il mourrait sans descendance, soit mâle, soit féminine.

Mais Philippe IV jugea à propos d'intervertir éventuellement cet ordre naturel. En mariant sa fille aînée, Marie-Thérèse, à Louis XIV, il l'obligea de renoncer, par son contrat de mariage, à tout droit héréditaire, tant pour elle personnellement que pour toute sa descendance; et Louis XIV ratifia cette renonciation.

[1] Par Jeanne-la-Folle, mère de Charles-Quint.

On demande, 1° si Philippe IV avait le droit d'intervertir l'ordre constitutionnel ou coutumier, en exigeant cette renonciation ; 2° en le supposant, si elle était irrévocable dans tous les cas; 3° si elle a pu être obligatoire pour les descendans de Marie-Thérèse ; 4° si elle a dû faire la loi à Charles II. [1]

1°. Pour avoir le droit d'exiger une renonciation quelconque, il faut avoir le droit de disposer de la chose qui en est l'objet. Philippe avait-il ce droit? Il est évident qu'il ne l'avait point ; car il était roi *ex pacto et providentiâ majorum ;* et c'est au même titre que ses descendans avaient droit à sa succession. La monarchie espagnole n'était point un patrimoine disponible ; son sort était réglé par les lois ou par les usages établis ; et ces lois avaient pour fondement un pacte entre le roi et la nation. Dans tous les états, anciens et modernes, le premier objet de ce pacte est la transmission de la souveraineté; car c'est-là ce qui constitue un état électif ou un état héréditaire. C'est donc de ce même pacte que dérivent les droits successifs des descendans

[1] On doit s'étonner que ces grandes questions aient échappé à Voltaire ; du moins, les cherche-t-on vainement dans son *Siècle de Louis XIV.*

d'un souverain, et nullement de la volonté de celui-ci. Ce principe est si positif, que Philippe IV n'aurait point pu dépouiller son fils aîné, héritier de droit, en faveur d'un puîné. Or, ce qui est vrai à l'égard de cet aîné, ne l'est pas moins à l'égard de ses sœurs ; car elles étaient dans la loi comme lui.

Ainsi, en parlant selon la rigueur du droit, Philippe IV fit un acte de prépotence en exigeant la renonciation de Marie-Thérèse. [1]

2°. Mais enfin, en admettant que l'adhésion de Marie-Thérèse et la ratification de Louis XIV ont couvert le vice d'origine de cette renonciation, et lui ont donné force obligatoire, d'après la maxime *volenti non fit injuria*, il est évident que Philippe IV avait conservé le droit de dégager sa fille et son gendre des liens de cet acte de soumission : en effet, ce qu'il avait exigé, prescrit, il avait le droit de le révoquer. Sa volonté, à cet égard, était demeurée aussi libre après le contrat de mariage qu'elle l'avait été auparavant ; il pouvait annuller cet acte, et en détruire jusqu'à la

[1] Ce prince le savait si bien, qu'en signant l'acte de renonciation, il s'écria : *Esto es una patarata!* (*Ceci n'est qu'un jeu!*) Son fameux ministre, don Louis de Haro, pensait de même.

moindre trace. La politique le lui avait dicté ; la politique pouvait l'engager à le révoquer, et il n'aurait par-là anéanti aucun engagement, car il n'en avait contracté aucun ; il n'avait fait que relever sa fille et son gendre d'un engagement onéreux, unilatéral et contracté envers lui seul.

3°. Mais, quelle que puisse être la force obligatoire attribuée à la renonciation, elle n'a jamais pu être considérée que comme un engagement personnel : aucun des contractans n'avait qualité pour stipuler au préjudice d'un tiers, sur-tout d'un tiers non encore né, et dont les droits étaient garantis par la loi. C'est, (pour ne pas remonter plus haut) c'est comme descendant de Ferdinand le catholique et d'Isabelle, que Marie-Thérèse avait un droit éventuel à la couronne d'Espagne, droit inhérent à sa personne et à sa race ; et c'est au même titre (titre auquel ni cette princesse, ni le roi son père ne pouvaient porter atteinte), que sa lignée était apte à succéder selon l'ordre établi en Espagne. Cette vérité est si claire, que l'on se dispense de la développer.

4°. Mais que la renonciation ait été valable ou non ; qu'elle ait frappé ou non sur la lignée de Marie-Thérèse, il n'en est pas moins cer-

tain que le droit de la révoquer, dont était investi Philippe IV, a passé à son fils et successeur Charles II.

S'il faut prouver un fait aussi positif, je dirai que la plénitude de la puissance de Philippe, fut transmise intacte à Charles II, son fils. Or, le premier de ces Monarques avait incontestablement la faculté de révoquer une renonciation forcée, qui était exclusivement son ouvrage; par conséquent, ce même droit passa à son successeur. Philippe a fait prévaloir sa volonté sans prendre en faveur de qui que ce soit l'engagement de la maintenir. Ainsi, il n'existait aucune espèce de contrat, aucune obligation à sa charge; il était dans le cas de l'adage : *Stat pro ratione voluntas.*

Il faut prendre garde que le contrat de mariage de Louis XIV était un acte intérieur, un arrangement entre le père et la fille, et que les seuls stipulans pouvaient en réclamer les dispositions. Or, l'infante punée, mère de l'archiduc Charles, n'y avait point participé, et l'empereur Léopold encore moins, puisque son mariage n'eut lieu qu'en 1666 : [1] d'ailleurs le contrat ne renferme aucune substitution en faveur de la sœur cadette; et quand

[1] Celui de Louis XIV datait de 1660.

même on eût pris cette précaution, elle aurait été nulle à l'égard des descendans de Marie-Thérèse, parce que ce n'est point d'elle, mais seulement par elle qu'ils étaient habiles à succéder. Ainsi, il est évident qu'à l'égard de l'infante puînée, le contrat de mariage était *res inter alios acta;* que par conséquent il n'était point un titre que l'empereur Léopold ou les archiducs pussent valablement opposer aux descendans de Marie-Thérèse.

Charles II, de son côté, n'avait point été appelé comme partie au contrat de mariage; il était donc parfaitement libre. Ainsi, en supposant aux rois d'Espagne le droit de disposer de leur couronne par contrat de mariage, par testament ou autrement, rien ne gênait Charles II dans l'exercice du même droit. Il pouvait donc appeler le duc d'Anjou, petit-fils de l'aînée de ses sœurs; laquelle, si elle eût vécu, aurait été son héritière de droit. Charles II n'usa donc de son droit que pour suivre l'ordre naturel, en instituant le prince français qui venait aux droits du Dauphin son père, représentant immédiat de Marie-Thérèse. Par conséquent, le monarque espagnol ne dépouilla point les princes autrichiens, issus d'une cadette : leur droit éventuel demeurait intact, c'est-à-dire, qu'ils conservaient leurs

droits héréditaires, à valoir à l'extinction de la lignée de la sœur aînée.

Et quels titres avait à opposer la cour de Vienne, pour renverser les dispositions de Charles II? Aucun, si ce n'est une renonciation étrangère annullée par le testament de ce monarque. Si on lui dispute le droit qu'il avait à cet égard, on dispute le droit exercé par Philippe IV en exigeant la renonciation; et c'est là cependant le fondement des prétentions autrichiennes.

Dira-t-on qu'en accordant à Charles II le droit de tester, Louis XIV n'avait point celui d'accepter le testament? Le fait dispense de l'examen de la question de droit. Louis XIV n'a pas accepté pour lui-même, mais uniquement pour son petit-fils, héritier naturel après le Dauphin, qui abandonna ses droits. Qu'avait à opposer l'empereur Léopold en faveur de l'archiduc Charles? Un acte nul à l'égard du duc d'Anjou, un acte révocable par sa nature, un acte étranger à la maison d'Autriche, un acte enfin que Charles II avait oblitéré en vertu du même pouvoir qui l'avait créé. Philippe IV voulait empêcher la réunion de la monarchie espagnole avec celle de France : c'était-là son unique but. Charles II prit la même précaution.

Le dernier retranchement des censeurs de Louis XIV, forcés de reconnaître la validité du testament, est que ce prince avait provoqué et signé deux traités de partage, et qu'il a manqué de foi en acceptant ce testament. Une analyse succincte sera la réponse la plus directe à une inculpation aussi grave.

Qui signa les traités de partage? Louis XIV d'une part, Guillaume III, roi d'Angleterre, et les Provinces-Unies de l'autre. Le monarque français, comme chef de sa maison, avait, sans contredit, qualité pour s'occuper éventuellement d'une succession à laquelle sa famille avait droit; succession qui allait être disputée et donner lieu à une guerre qu'il voulait prévenir. Respectant sa renonciation personnelle, Louis fit intervenir le Dauphin, dont les droits étaient incontestables: les deux puissances maritimes en jugèrent ainsi, puisqu'elles exigèrent cette intervention. Mais l'Angleterre et la Hollande étaient légalement étrangères à la succession espagnole; elles n'avaient par conséquent aucun droit d'en disposer. Leur intérêt politique seul, cette source féconde de prétentions et de prétextes pour tout justifier, leur servit de titre: elles partageaient alors le vœu de Louis XIV pour le maintien de la paix.

Mais il existait un compétiteur puissant et avide, l'empereur Léopold; et il importait d'avoir son assentiment. Cette précaution fut stipulée; on invita Léopold à accéder à une transaction plutôt qu'à un traité; et le terme assigné était écoulé, lorsque le testament de Charles II fut présenté à Louis XIV, avec cette remarque, que faute d'acceptation de sa part, on irait à Vienne offrir la couronne à l'archiduc Charles. Et quel titre aurait-on pu opposer à une nation, qui avait le droit de disposer de la couronne au défaut de l'héritier qu'appelaient la loi, le suffrage du roi défunt et le vœu national? Si Louis XIV se fût déterminé au refus, n'aurait-il pas été forcé de prendre les armes pour conserver les portions que le traité de partage avait assignées au Dauphin, et pour cet effet, de combattre non-seulement l'empereur, mais aussi la nation même qui venait d'appeler son petit-fils au trône? Qu'aurait pu attendre ce monarque de la part des deux puissances maritimes, accoutumées à le jalouser et à le craindre, elles qui ne firent le partage que par suite de ce double sentiment? Quant à la maison d'Autriche, elle n'admettait pas même l'idée de ce partage: cette vérité est démontrée par ses demandes lors de la triple alliance de 1701, et par l'extension

de ses vues pendant la guerre. Elle s'était refusée aux propositions qui lui avaient été faites par ses alliés naturels : ce refus rendit la liberté à Louis XIV. Il en usa : son droit à cet égard était incontestable. La seule question serait de savoir s'il a suivi ou non les conseils d'une sage politique. Or, les écrivains anglais eux-mêmes affirment qu'il était en état de faire face à tous les événemens, et que les dispositions mal combinées de ses ennemis n'avaient rien qui dût l'inquiéter. Les hasards de la guerre, en changeant les résultats présumés, ne changent point les calculs politiques antérieurs, quand ils ont eu pour base des données, que la versatilité des choses humaines peut seule renverser. Mais ce n'est point ici le lieu d'approfondir cette matière.

Il est à propos maintenant de jeter un coup-d'œil sur la position de Louis XIV, à l'époque où le testament de Charles II lui fut présenté. Il ne s'agit point ici de rechercher ce que conseillaient la politique et les conjonctures ; mais uniquement d'établir ce que commandait la justice.

Louis XIV desirait le maintien de la paix; l'ouverture prochaine de la succession d'Espagne pouvait et devait même la troubler : et ce fut là le motif de la conduite de ce monar-

que. Mais il ne stipula point seul les conditions du partage : elles furent l'ouvrage du Dauphin, comme plus proche héritier de Charles : il avait donné ses pouvoirs au maréchal de Tallard. Arrive le testament sanctionné par le vœu du conseil d'Espagne. Louis avait-il le droit de le rejeter ? Non ; il ne l'avait ni comme roi, ni comme père. Comme roi, l'acte lui était étranger ; comme père, il ne pouvait point sacrifier les droits de sa famille. C'est dans l'incertitude des évènemens, dans le conflit des prétentions, que Louis porta le Dauphin à des sacrifices : mais tous ces motifs furent détruits par le testament de Charles II. Ainsi tout l'édifice du traité de partage devait nécessairement s'écrouler. Si Louis XIV se fût obstiné à y persévérer, il aurait déclaré par-là qu'il ne reconnaissait ni les droits de Charles II, ni ceux de la nation espagnole, ni ceux de son petit-fils. L'empereur Léopold se serait bien gardé d'imiter un pareil exemple. Il faut remarquer que le second traité de partage avait été fait avec Louis XIV et le Dauphin ; et que le testament appelait le duc d'Anjou, étranger au partage, par conséquent dégagé de tout lien : or, ce prince précédait indubitablement la branche autrichienne.

Je ne puis me dispenser de faire ici une

remarque. On est généralement persuadé que c'est par les intrigues de Louis XIV à la cour de Madrid, par des moyens de corruption, que le roi d'Espagne fut induit à faire son dernier testament. En le supposant, quelle conséquence en tirer? sinon que Louis XIV fut plus adroit et mieux servi que la cour de Vienne, et que ce monarque a mieux aimé assurer un aussi bel héritage à sa famille, que de le voir passer dans une maison étrangère, à laquelle il aurait été forcé de l'arracher les armes à la main. Mais enfin si l'inculpation dont il s'agit était fondée, il en existerait certainement des traces dans les correspondances qui ont dû avoir lieu, particulièrement avec le duc d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid : or, on n'a pu jusqu'à présent citer une seule phrase qui puisse autoriser de simples soupçons à ce sujet. Il faut donc chercher la vérité dans les conjonctures où se trouvait Louis XIV, et sur-tout dans son caractère. Je hasarderai à cet égard les observations suivantes :

Les auteurs anglais eux-mêmes conviennent que Louis concourut aux traités de partage, parce qu'il avait abjuré l'ambition dont on n'avait cessé de l'accuser; et la preuve de cette abjuration est dans les traités mêmes. Or, peut-on supposer que Louis XIV porta la dissi-

mulation jusqu'à conclure deux traités avec l'Angleterre et la Hollande, tandis qu'il aurait intrigué à Madrid pour y suggérer un testament directement contraire à ces mêmes traités ? Et quel motif politique pouvait-il avoir pour se conduire avec tant de fausseté, pour descendre à la duplicité et à l'intrigue ? Les deux puissances maritimes ne manifestaient aucune inquiétude ; et loin de faire des démonstrations propres à inspirer de la défiance, elles étaient désarmées, tandis que le roi de France avait conservé sur pied une grande partie de ses forces. Les ennemis mêmes de ce monarque ont-ils osé lui contester cette élévation de caractère, cette grandeur d'ame qui le caractérisaient? Aucun acte de la vie politique de Louis XIV n'est entaché de cette perfidie qui décèle les cœurs lâches ; et peut-on supposer que son ame, si grande dans l'adversité, s'était dénaturée vers le déclin de sa longue carrière ? Quant aux conjonctures politiques, elles étaient telles que Louis XIV devait s'occuper à contrebalancer le parti autrichien qui obsédait le monarque espagnol ; il devait veiller à ce qu'il ne parvînt à lui arracher quelqu'acte de complaisance préjudiciable aux intérêts de la cour de Versailles. On réussit facilement à rendre les Autrichiens

odieux par leur morgue, leur exigeance et leur présomption. Le comble de l'art était d'inspirer du penchant pour la France, et l'on en vint à bout. Tel a été le but et le résultat des efforts du duc d'Harcourt; tel a été l'unique objet des prétendues intrigues de Louis XIV. Si la cour de Vienne eût réussi à arracher un testament en sa faveur à Charles II, quelle eût été la position de Louis? Devait-il s'abaisser à dire : « Je veux que mon petit-fils » renonce à une couronne qui lui est légiti- » mement acquise? »

Au reste, il ne faut point le nier, quel sujet de méditation profonde pour tous les potentats de l'Europe, que les vastes domaines de la monarchie espagnole tombant tout-à-coup entre les mains de la maison de Bourbon! Quoi de plus digne de fixer l'attention de Guillaume III? En effet, malgré ses démonstrations conciliantes, malgré la reconnaissance authentique qu'il fit de Philippe V, il est évident qu'il avait une arrière-pensée. S'il n'osa la manifester sur l'heure, il ne faut attribuer cette feinte retenue qu'aux embarras continuels, que ne cessait de lui susciter le parlement d'Angleterre.

Aussi prit-il le parti de le dissoudre, et d'en convoquer un nouveau, sur lequel il pût

avoir plus d'influence. Cette nouvelle assemblée montra à la vérité des dispositions plus analogues aux vues de Guillaume : cependant ce prince n'osait encore mettre à découvert son intention de provoquer la guerre continentale au sujet du traité de partage, parce qu'il savait qu'elle était contraire au vœu général de la nation. Il crut donc devoir se borner dans son discours au parlement, à observer que la mort du roi d'Espagne et la déclaration de son successeur, avaient causé une telle altération dans les affaires du dehors, qu'il désirait que les deux chambres prissent en mûre considération l'état présent des choses, ne doutant pas que leurs résolutions ne fussent adaptées aux intérêts et à la sûreté du royaume, au maintien de la religion protestante et de la paix générale de l'Europe. Les communes ne tardèrent pas à donner des assurances conformes à cette invitation ; et ce premier succès encouragea Guillaume. Il avait d'avance disposé les états-généraux de Hollande à présenter un mémoire dicté par lui-même. Exagérant la puissance de la France et les dangers de la république, et imputant des intentions hostiles à Louis XIV d'après le mouvement de ses troupes en Flandres, les Hollandais réclamaient les secours stipulés

6 février 1701.

dans leur alliance avec la Grande-Bretagne. Le roi joignit ce mémoire à la réponse qu'il
15 février. fit à l'adresse des communes ; il demanda leur avis sur le premier point, et assistance pour le second.

Les communes, qui avaient principalement en vue le traité de partage, demandèrent au roi qu'il fît porter à leur connaissance tous les traités conclus depuis la paix de Ryswick ; et, d'après la réponse à cette adresse, elles insistèrent sur la communication de celui qui avait été conclu en 1677, avec les Provinces-Unies. En conséquence de ce traité, les communes invitèrent Guillaume à entamer, de concert avec les Etats-Généraux et d'autres puissances, les négociations propres à assurer la paix de l'Europe ; elles lui promirent, en même tems, la plus loyale assistance pour l'exécution du traité de 1677. C'est ainsi que ce prince conduisit adroitement la nation anglaise à la guerre, sans qu'elle eut le tems de s'en apercevoir. Une lettre insignifiante du comte de Melfort, homme brouillon, que Jacques II avait renvoyé de son service, lettre écrite pendant qu'il avait la confiance de ce prince, et qu'il communiqua après sa disgrace ; cette lettre, dis-je, fournit à Guillaume un nouveau prétexte pour exciter l'attention

du parlement. Malgré le mépris des communes pour cette pièce, elles résolurent que la marine serait mise sur un pied respectable. D'un autre côté, voulant complaire au roi, sans toutefois offenser la nation, qui ne voulait point la guerre, elles accordèrent une légère augmentation dans les troupes d'Irlande destinées à être envoyées en Hollande, et dont le total ne devait être que de dix mille hommes.

Cet échec fut suivi d'une discussion infiniment désagréable pour Guillaume. La chambre des pairs ayant demandé et obtenu communication de tous les traités, censura avec amertume celui du second partage, comme fait à la hâte, et sans avoir été communiqué au parlement, ni même au conseil. A ce défaut de forme la chambre ajouta des réflexions sur le fond même du traité, en le présentant comme contraire au but qu'on s'était proposé, savoir, le maintien de la paix générale. Enfin, les pairs demandèrent que toutes les matières de cette importance fussent dorénavant soumises au parlement, et préalablement discutées dans un conseil. Guillaume jugea de sa prudence de plier, et de promettre les communications demandées. Il apercevait une disposition sensible à censurer

sa conduite, et à s'opposer à ses mesures ultérieures. Mais il dissimula son mécontentement, et communiqua aux communes ses négociations au-dehors, en affectant de les présenter comme inefficaces pour le maintien de la paix. En même tems, il ménageait avec le plus grand soin les chefs des Whigs, qui fondaient leurs avantages sur la guerre. D'un autre côté, il animait les Hollandais : ceux-ci envoyèrent mémoires sur mémoires, qui donnèrent lieu à autant de messages au parlement.

Mais les communes, d'accord avec la masse de la nation, étaient contraires au renouvellement de la guerre. Loin de convenir que les négociations devaient être regardées comme manquées, ainsi que le disait Guillaume, elles invitèrent ce prince à les continuer avec les Etats-Généraux, en l'assurant qu'elles le mettraient en état de satisfaire au traité d'alliance de 1677. Quant au traité de partage, non contentes de le censurer, elles mirent en accusation ceux qui y avaient participé. Peu après ces discussions parlementaires, Guillaume III se détermina à reconnaître
17 avril 1701. Philippe V dans les termes les plus affectueux. Les Etats-Généraux ne tardèrent pas à suivre son exemple. Cette double reconnaissance

mettait un terme à toutes les prétentions, à tous les débats. Les deux puissances maritimes semblaient s'être respectivement engagées à ne plus troubler Louis XIV, dans les arrangemens pris en commun pour le partage de la succession d'Espagne. [1]

Mais tant s'en faut que ce fût là l'intention de Guillaume III, et nous ne tarderons pas à voir les premiers développemens du système,

[1] On trouve dans l'*Histoire de l'Avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, par M. Tarbe (tom. 1, p. 338), le passage suivant : « Guillaume reçut une lettre » de Philippe V, qui lui faisait part de son avénement » au trône, et il pensa que la reconnaissance particulière » qu'il ferait de ce monarque serait sans conséquence, » n'étant point soutenue par le suffrage de son parle- » ment. »

Certainement Guillaume ne pensa pas agir contre ses projets hostiles en reconnaissant Philippe V, et aucune puissance ne pouvait prendre le change à cet égard. Mais le motif que l'auteur lui attribue est inadmissible, et prouve peu de connaissance de la constitution anglaise. Tout ce qui tient aux rapports extérieurs appartient exclusivement à la prérogative royale. C'est ainsi que les rois d'Angleterre font la guerre, la paix, des alliances. Leurs communications au parlement n'ont d'autre objet que d'obtenir des subsides, et de mettre à couvert la responsabilité des ministres. Si Guillaume eût reconnu Philippe V inconstitutionnellement, et

que depuis long-tems il méditait en silence. Pour en préparer l'exécution, il avait une mesure intérieure à prendre : c'était de proroger un parlement qu'il regardait comme réfractaire. Cette opération faite, il se détermina à passer en Hollande, où était le véritable foyer de ses intrigues et de ses espérances. Les troupes envoyées d'Angleterre, savoir les dix mille Irlandais, étaient arrivées avant lui. Il en donna le commandement au célèbre duc de Marlborough, l'homme le plus séduisant, le plus ambitieux, le plus avide de l'Angleterre. Le comte d'Avaux, alors ambassadeur de France à La Haye, suivait une négociation très-active pour le maintien de la paix, mais la présence de Guillaume la rendit et devait la rendre infructueuse. Aussi Louis XIV, convaincu de l'inutilité de ses efforts, rappela son ambassadeur, en lui prescrivant de

sur-tout contre le vœu national, les ministres auraient infailliblement été mis en accusation. En cherchant à pénétrer la pensée de Guillaume, on peut supposer qu'il n'entendait pas alors détrôner Philippe, mais qu'il était certain d'amener la guerre, objet de ses vœux, en favorisant les prétentions de l'empereur sur quelques portions de la monarchie espagnole. Cette présomption est justifiée par les stipulations de la triple alliance, dont il est question dans le texte.

laisser un dernier mémoire aux Etats-Généraux.

La guerre avait déjà éclaté en Italie, avant l'arrivée de Guillaume en Hollande. Les premiers succès de l'empereur l'animèrent, et donnèrent une nouvelle activité aux négociations qu'il avait liées de tous côtés pour se procurer des alliés. Il flatta la vanité de l'électeur de Brandebourg en reconnaissant son titre de Roi ; il séduisit les princes allemands, quoique peu disposés à intervenir dans une dispute de famille et à concourir à l'agrandissement de la maison d'Autriche. Les puissances maritimes se préparaient pour leur propre compte à soutenir la cour de Vienne. Le roi d'Angleterre, secrètement irrité d'avoir secondé les vues de Louis XIV par le dernier traité de partage, était irrévocablement déterminé à recourir aux armes. Les Hollandais, dirigés par Guillaume, montrèrent une ardeur extrême pour commencer les hostilités. Le Danemarck, ébloui par un subside, se montra prêt à seconder les puissances maritimes. Bientôt tous les cabinets mirent à découvert leur haine secrète, leurs prétentions particulières. Ils s'accordaient dans un point : la résolution de ne point laisser la maison de Bourbon jouir paisiblement de l'accroissement de ses domaines et de ses forces.

La retraite du comte d'Avaux laissa le champ libre à l'empereur, et ce prince n'eut pas de peine à tomber d'accord avec l'An-
septembre 1701. gleterre et la Hollande. Il conclut avec elles la fameuse triple alliance. Cependant, il fut obligé de modifier pour le moment ses vastes prétentions, et l'on convint des points suivans: 1° Entamer des négociations, auxquelles on appliqua un terme de deux mois, pour le maintien de la paix, après avoir obtenu satisfaction pour l'empereur à l'égard de la succession d'Espagne, et sûreté pour les deux alliés; 2° à défaut de succès dans les négociations, promesse de secours mutuels; 3° réunion de tous les efforts pour recouvrer les Pays-Bas espagnols, barrière jugée nécessaire entre la France et les Provinces-Unies; de plus, le duché de Milan et les royaumes de Naples et de Sicile; 4° faculté à la Grande-Bretagne et aux Provinces-Unies de conquérir et conserver tous les pays et villes appartenant à l'Espagne dans les Indes; 5° promesse de la part de chacune des parties contractantes de ne négocier, ni conclure de paix séparée; 6° engagement réciproque de ne consentir à la paix qu'autant que les alliés auraient obtenu une entière satisfaction, et la garantie que les royaumes de France et d'Espagne ne seraient

jamais réunis, ou gouvernés par le même prince.

Ce traité fournirait matière à un long commentaire : maisje crois devoir me borner aux remarques suivantes : 1° On voit que l'intention des trois alliés n'était point alors d'enlever à Philippe V la couronne d'Espagne ; mais seulement de s'emparer des possessions italiennes qui en dépendaient ; 2° les deux puissances maritimes, au lieu de s'occuper de leur sûreté, manifestèrent leur ambition en se réservant toutes les conquêtes qu'elles espéraient faire dans les Indes ; 3° on ne convint d'entamer des négociations, que pour avoir l'air de condescendre au vœu des communes d'Angleterre ; car on avait forcé Louis XIV de rompre celles qu'il suivait à La Haye. D'ailleurs, quelles négociations pouvait-on entamer sur les bases établies dans l'alliance, sur-tout en considérant que les hostilités étaient déjà commencées en Italie ? Ce dernier fait mérite d'être remarqué, parce qu'il fut le prélude et le coup d'essai du système des alliés : si les armes de la France eussent été victorieuses, Guillaume aurait été plus réservé. Un autre fait digne de fixer l'attention est que, postérieurement à l'alliance, il n'existe pas la plus légère trace de démarches faites

auprès de Louis XIV et de Philippe V pour renouer une négociation quelconque.

Il est impossible que Louis XIV ignorât et les dispositions hostiles des trois cours alliées, et les bases qu'elles voulaient donner à leur coalition. En tout cas, son incertitude dut cesser en apprenant la signature de leur traité; de ce moment, il prévit que la guerre générale ne tarderait pas à éclater.

C'est dans ces entrefaites que survint la
1 septembre 1701. mort de Jacques II. Louis XIV, peu de jours auparavant, avait délibéré dans son conseil sur la conduite qu'il lui conviendrait de tenir à l'égard du prince de Galles. Le roi hésitait: mais le Dauphin, le duc de Bourgogne et tous les princes déclarèrent qu'il serait peu convenable à la dignité de la couronne de France, de ne point reconnaître que les titres du père passaient de droit à son héritier naturel. Louis céda à cet avis, et voulut annoncer lui-même sa résolution au roi moribond. Cette démarche, étrangère à la politique, produisit la scène la plus attendrissante: mais la satisfaction de Jacques fut de courte durée: car il expira le surlendemain. Son fils prit le nom de Jacques III.[1] M. de Torcy, ministre des

[1] Voltaire rapporte ce fait tout autrement. Selon lui,

affaires étrangères, tâcha, mais vainement, de justifier la démarche du monarque français, en soutenant qu'elle n'était point contraire aux engagemens pris par le traité de Ryswick.

le conseil entier était contraire à la reconnaissance ; il ne fait aucune mention des princes, et il attribue la détermination de Louis XIV à une intrigue de madame de Maintenon et de la reine douairière, mère du prince de Galles ; d'où il résulterait que le monarque n'aurait délibéré qu'après la mort de Jacques II. Mais cette version est contraire à ce qui est consigné dans un mémoire trouvé au collège des *Ecossais*, et dont *Macpherson* a fait l'extrait. Cet écrit mérite, sans doute, d'être adopté de préférence à une opinion qui n'est fondée sur aucun document positif. Voici la traduction du passage qui expose le fait : « Le roi de France, la troisième fois » qu'il vint voir le roi Jacques II, manifesta son intention » de reconnaître formellement le prince de Galles pour » son successeur légitime. Il avait long-tems hésité. Le » Dauphin, le duc de Bourgogne et tous les princes » s'étaient prononcés en faveur de la reconnaissance. » Louis XIV informa, d'abord, de sa résolution la reine » d'Angleterre, puis le jeune prince. Il s'approcha en- » suite du lit du roi : Monsieur, dit-il, je viens pour voir » comment se porte votre majesté, aujourd'hui. Mais le » roi n'entendant pas, ne fit point de réponse. Sur quoi » un de ses serviteurs lui disant que le roi de France était » là, il se souleva, et dit : Où est-il? Le roi de France » répondit : Monsieur, me voici, et je suis venu pour » voir comment vous vous portez. Le roi le remercia

Guillaume qui ne voyait, qui ne voulait que la guerre, saisit avec chaleur cet incident pour rompre brusquement avec la France. Il rappella son ambassadeur, donna ordre de renvoyer le ministre de France, et fit avec les Etats-Généraux tous les préparatifs nécessaires pour commencer les hostilités l'année suivante. L'empereur, de son côté, poussait Guillaume à toutes les mesures violentes. Mais le vœu connu de la nation anglaise pour la paix, et la position du roi à l'égard du parlement, empêchèrent ce prince de rien entreprendre directement sans l'aveu de ce corps.

» de toutes ses faveurs. Sa majesté très-chrétienne » répliqua : Monsieur, ce que j'ai fait est peu de chose. » J'ai à vous faire part d'un objet de plus grande im- » portance. Les serviteurs du roi commençaient à se re- » tirer. *Que personne ne s'éloigne*, dit le roi de France. » *Je suis venu, Monsieur, pour vous annoncer que lorsqu'il* » *plaira à Dieu de rappeler votre majesté de cette vie, je* » *prendrai votre famille sous ma protection, et je traiterai* » *votre fils comme je vous ai traité, et je le reconnaitrai* » *comme roi d'Angleterre, comme il le sera alors.* Tout » ceux qui étaient présens, Français ou Anglais, fon- » dirent en larmes. Tout le monde était si affecté, que » le roi de France lui-même versa des pleurs. Le roi » d'Angleterre faisait des efforts pour proférer quelques » paroles ; mais le bruit confus était si grand, et le roi si » faible, qu'on ne put point l'entendre. Le roi de France

La constitution naturellement faible de Guillaume III, avait été affectée par les contradictions et les dégoûts qu'il éprouvait en Angleterre, où l'on n'aimait ni sa personne ni son gouvernement. Sa santé empirait tellement, qu'il était invisible en Hollande, tandis qu'il était le centre de toutes les affaires de l'Europe. C'est dans cet état qu'il sentit la nécessité de retourner à Londres, pour donner plus de consistance à ses vastes projets.

» se retira, mais en passant, il appela l'officier de » garde, et lui recommanda de traiter le prince de » Galles comme roi, dès que son père serait expiré. »

Ce récit peut être regardé comme authentique, car enfin il est fondé sur un témoignage écrit qu'aucune vue personnelle ne pouvait dicter; tandis que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'indique point la source où il a puisé son assertion. D'ailleurs, quand il ne s'agirait ici que de choisir entre deux relations également incertaines, la préférence serait due à celle que nous venons de lire, parce qu'elle est en harmonie avec l'élévation, la magnanimité qui caractérisaient Louis XIV. S'il commit une faute en politique (ce qui n'est nullement prouvé), il se laissa entraîner par un sentiment qui honore sa mémoire. La vérité est que la reconnaissance du monarque français, ne fut qu'un des prétextes dont Guillaume se servit pour amener une guerre qu'il avait résolue, préparée et même fait éclater avant la mort de Jacques II.

Durant son absence, les Whigs et les Toris ne cessaient de se faire une guerre sourde, et de se disputer la faveur populaire. Les Whigs ayant gagné le dessus, et voulant seconder les vues du roi, saisirent avec avidité la déclaration de Louis XIV concernant le prince de Galles, afin de décrier dans l'esprit du peuple, les communes, jusque-là si vivement opposées à Guillaume. Ils firent passer à ce prince qui était toujours en Hollande, des adresses qui n'étaient, dit un auteur anglais [1] qu'un tissu de flatteries, d'absurdités et de folies. Guillaume les trouva cependant très-propres à servir ses projets belliqueux.

Le nouveau parlement, dominé par les Toris, malgré les intrigues et les clameurs des Whigs, se montra d'abord peu favorable à la cour. Il débuta par élire pour orateur, contre le gré de Guillaume, cet Harley, qui rendit célèbre le nom de comte d'Oxford, et joua depuis un si grand rôle sous la reine Anne. Mais le roi s'étant rendu au parlement, prononça un discours où il représenta, dans les termes les plus véhémens, l'injure faite par la France en reconnaissant le fils de Jacques II. Il proposa de passer un bill de haute-trahison

[1] *Macpherson.*

contre le jeune prince. Guillaume développa de même les dangers auxquels était exposée toute l'Europe, par l'avènement d'un prince de la maison de Bourbon à la monarchie espagnole. Ce langage, dont le succès avait été préparé par les déclamations des Whigs concertées avec le roi, produisit tout l'effet que ce prince pouvait désirer. Les deux chambres furent unanimes dans leurs adresses, et celle des communes accorda d'amples subsides pour mettre Guillaume en état de remplir ses engagemens. Mais il ne fut point question de déclarer la guerre à la France ou à l'Espagne : il ne s'agissait que d'assister les Hollandais en vertu de l'alliance de 1677. Aussi Guillaume n'eut-il point la satisfaction d'atteindre ce but capital de tous ses vœux ; il mourut le 16 mars 1702, à la suite d'une chute de cheval.

Anne, fille puînée de Jacques II, succéda à Guillaume en vertu de l'acte du parlement de 1689. Il est à observer que cet acte avait pour fondement le même droit héréditaire que l'on refusait de reconnaître dans son frère. Les Whigs supposaient que le parlement, même sans le concours de la nation, avait le droit indéfini de disposer de la couronne. Ils avaient oublié que Marie, femme du prince d'Orange,

n'avait été appelée que comme héritière de son père Jacques II, et que le prince de Galles n'avait été mis à l'écart, que par l'adresse perfide avec laquelle le prince d'Orange avait su couvrir ses projets ambitieux du masque de la religion.

Les deux partis s'efforcèrent de plaire à la nouvelle souveraine ; les Whigs pour se maintenir en place, les Toris pour les supplanter. conformément à l'usage. Mais aucune de ces factions ne pouvait reculer, lorsque le moment arriva d'accomplir les promesses qu'elles avaient faites à Guillaume de le mettre en état de soutenir les Provinces-Unies. Dans son premier discours au parlement, Anne, après avoir fait la censure indirecte de la conduite de son prédécesseur, déclara qu'elle était d'accord avec les différentes adresses du parlement sur la nécessité de faire tous les efforts possibles, pour réduire le pouvoir exorbitant de la France. Il ne fut aucunement question de la reconnaissance du prince de Galles.

Anne se hâta en même tems d'écrire aux Etats-Généraux pour les assurer qu'elle serait fidèle aux engagemens pris par son prédécesseur, et qu'elle n'omettrait rien pour rendre les intérêts de la Grande-Bretagne inséparables de ceux des Provinces-Unies. Marlbo-

rough, qui s'était insinué dans les bonnes graces d'Anne, tandis qu'elle était fort négligée avant la mort de Guillaume, dirigea sa conduite politique. La reine le combla de faveurs; elle le nomma capitaine-général de toutes les forces anglaises destinées à servir avec les troupes alliées, et ambassadeur extraordinaire en Hollande.

Enfin, on discuta au conseil-privé la grande question relative à la guerre contre la France et l'Espagne. Le comte de Rochester, oncle de la reine, était d'avis que l'Angleterre ne fût qu'auxiliaire, et qu'elle laissât les charges de la guerre à ceux qui avaient le plus à craindre de la puissance de la maison de Bourbon. Mais Marlborough, revenu de Hollande après avoir concerté les opérations militaires conformément au plan de Guillaume, insista avec véhémence sur une déclaration de guerre de la part de la Grande-Bretagne, comme partie principale. La majorité du conseil plia sous l'impérieuse influence du favori, et la guerre fut enfin déclarée le 4 mai 1702.

Les détails qui viennent d'être rapportés m'ont paru nécessaires à l'intelligence des véritables causes de cette guerre célèbre. Le lecteur impartial est à même de juger si elle a été l'ouvrage de Louis XIV ou celui de Guillaume III;

si le monarque français a été coupable en préférant le testament de Charles II au second traité de partage, en donnant des lettres patentes pour la conservation des droits de Philippe V et de ses héritiers à la couronne de France; enfin, en reconnaissant le fils de Jacques II. Les observations politiques qui suivent ne paraîtront peut-être pas indignes d'arrêter les esprits réfléchis:

1°. Si Louis XIV eût rejeté le testament, il aurait lui-même livré la monarchie espagnole à la maison d'Autriche, et il se serait vu, bientôt après, dans la nécessité de s'y opposer, sous peine de trahir les intérêts de la France elle-même, après avoir sacrifié ceux de sa famille. D'ailleurs, le testament une fois rejeté, quel titre aurait-il eu pour disputer la succession à la maison d'Autriche, apparentée comme celle de Bourbon à Charles II? Ainsi un acte de faiblesse aurait conduit Louis XIV à une inconséquence.

2°. Le second traité de partage, en admettant (ce qui n'est rien moins que prouvé) que les trois puissances avaient le droit de le conclure,[1] ne pouvait être considéré que

[1] Voici comment s'explique à ce sujet *Henri St-John, vicomte de Bolingbroke, dans ses Lettres sur l'étude et l'usage*

comme un projet, puisqu'il n'avait pas reçu son complément par l'accession de l'empereur, seule partie directement intéressée. D'un autre côté, en faisant revivre ce traité, Louis XIV se serait exposé au même inconvénient qu'il aurait voulu éviter par le rejet du testament, c'est-à-dire, à la guerre. En effet, il était plus que probable que l'empereur aurait persisté à rejeter le partage ; et, dans ce cas, Louis courait les risques d'être abandonné, sur-tout par Guillaume. On doit en être convaincu en se rappelant les clameurs du parlement, lorsque ce prince fut forcé de lui donner communication du traité de partage. On l'aurait contraint de rompre avec la France, comme on y avait forcé Charles II en 1674. Au reste, un seul mot suffit pour lever tout doute, et pour trancher la diffi-

de l'histoire, vol. 2, édition de Londres de 1752, p. 35. « Ce serait une égale folie de chercher à établir, d'un » côté, le droit des Espagnols, nation indépendante, » de régler leur propre succession ou de recevoir le » prince que le roi mourant y a appelé ; de l'autre, le » droit de l'Angleterre et de la Hollande de régler cette » succession, de la diviser et de morceler la monarchie » en plusieurs lots. L'un est trop évident, et l'autre » trop absurde, pour donner matière à une discussion. » (*Traduit de l'anglais.*)

culté. Louis XIV pouvait transiger sur ses propres intérêts; le Dauphin avait la même faculté pour ce qui le concernait, mais ni l'un ni l'autre de ces deux princes n'avait le droit de transiger sur les intérêts du duc d'Anjou: or, c'est le duc d'Anjou qui a été appelé à la succession; et il y avait droit.

3°. Toutes les mesures de Guillaume étaient évidemment hostiles, avant la reconnaissance du fils de Jacques II. Son discours au parlement, les négociations infructueuses du comte d'Avaux, les hostilités en Italie, enfin la triple alliance, tous ces faits démontrent que la guerre était déjà décidée; enfin, que l'incident relatif au prince de Galles n'a été employé et exagéré que pour amener la nation anglaise à servir le plan de Guillaume. La question bien examinée, il est évident que, dans cette occurrence, la conduite de Louis XIV, quelqu'impolitique qu'on voudra la supposer, n'était point contraire au traité de Ryswick; car ce prince n'avait pris qu'un engagement personnel à Guillaume, fondé sur le seul possessoire. [1] Mais, enfin, admettons que Louis XIV ait blessé et les droits de Guillaume et ceux de la nation anglaise, était-ce une raison suffi-

[1] Voyez *l'article du Chevalier de St-Georges.*

sante pour attaquer Philippe V, étranger au fait de son aïeul, et pour le renverser du trône après l'avoir solennellement reconnu? Ne fallait-il pas, ou porter des plaintes directes à la cour de Versailles avant de rompre, ou bien ne faire la guerre qu'à elle seule, ou enfin attendre qu'elle eût donné quelque suite à sa reconnaissance. Le roi Guillaume, on le répète, n'avait stipulé que pour lui seul: le texte du traité de Ryswick est positif sur ce point. Le prince ne prit alors aucune précaution ni pour ses héritiers ni pour ses successeurs quelconques: il ne demanda même point l'abandon du titre de roi d'Angleterre que prenait Jacques II, ni celui de prince de Galles que portait son fils. Il y a plus: il fit accorder un douaire à la veuve de Jacques II, et il ne le retint que parce que, dans sa quittance, cette princesse refusait de le qualifier de roi. La France n'a point fait la guerre à la maison d'Autriche à cause du titre de duc de Bourgogne, et Louis XIV ne querella point Guillaume au traité de Ryswick, parce que dans son plein-pouvoir ce prince se qualifia de roi de France, et que, dans le traité même, Louis ne fut nommé que roi très-chrétien. Enfin la Porte-Ottomane a laissé paisiblement les ducs de Savoie se dire rois de Chypre et de

Jérusalem. Stanislas, quoique détrôné, prenait sans difficulté le titre de roi de Pologne. Le fondement de la guerre est essentiellement dans la triple alliance, et sur-tout dans la haine implacable de Guillaume III.

4°. Quant aux lettres-patentes, elles furent données trois mois avant que le roi d'Angleterre reconnût Philippe V : elles ne firent jamais partie des griefs allégués par Guillaume ; et il n'en fut point question dans les débats du parlement.

Cette circonstance dispense d'examiner la nature de ces lettres-patentes. Il est toutefois permis d'observer qu'elles étaient d'autant plus impolitiques, qu'elles étaient superflues pour le maintien des droits de Philippe V à la couronne de France, parce que ni son avénement à celui d'Espagne, ni son absence ne pouvait les invalider. Henri III vint de Pologne pour succéder à Charles IX.

L'histoire militaire de cette grande contestation n'entre point dans le plan de ce Précis. Son but est de démêler et de suivre le fil des négociations et des intrigues, qui se succédèrent jusqu'au rétablissement de la paix.

1706. Après avoir fait parvenir infructueusement des ouvertures pacifiques à l'empereur Léopold, Louis XIV jugea devoir faire la même dé-

marche auprès des Etats-Généraux de Hollande. Mais leur roideur le détermina à faire connaître publiquement ses vœux pour la paix. En conséquence, il engagea l'électeur de Bavière à les communiquer au duc de Marlborough, comme aux députés hollandais qui étaient à son armée, et à demander un congrès général. Pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de ses intentions, Louis proposa les conditions suivantes : il offrit pour l'archiduc Charles les domaines espagnols situés en Italie ; une barrière pour les Hollandais dans les Pays-Bas, et une compensation au duc de Savoie pour les dommages causés par la guerre sur son territoire. De son côté, Louis XIV se borna à demander le rétablissement de l'électeur de Bavière dans ses états, et le maintien de Philippe sur le trône d'Espagne et des Indes.

Ces propositions étaient à-peu-près conformes aux stipulations de la triple alliance de 1701, et elles auraient pu prévenir une grande effusion de sang et d'énormes sacrifices. Mais elles ne convinrent pas aux hommes qui dirigeaient les conseils des alliés, c'est-à-dire, à Marlborough, au prince Eugène et au pensionnaire de Hollande Heinsius. De grands succès avaient fondé la réputation, la gloire et surtout la fortune des deux gé-

néraux. Marlborough voyait dans la guerre et dans la guerre seule, les moyens de satisfaire son insatiable avarice, plus encore que son ambition. Le prince Eugène, haïssant mortellement la France, qui avait méconnu son caractère et ses talens, ne pouvait se vouer au repos où allait le condamner la paix. Heinsius, élève de Guillaume III, et imbu de ses principes, était enorgueilli du rôle qu'il jouait parmi les grandes puissances. et il prévoyait sa prochaine nullité. Marlborough était l'ame de ce triumvirat. Les sacrifices offerts par la France ne servirent qu'à redoubler son orgueil. Quant à l'empereur, il voyait ses intérêts soutenus par des étrangers, et il courait la chance de beaucoup gagner et de ne rien perdre, quelle que fût la durée de la guerre. On ne comptait pour rien ni le Portugal, ni le duc de Savoie. En Angleterre, les Whigs déraisonnaient complétement : ils soutenaient que les conditions offertes par la France étaient trop avantageuses, pour qu'elles pussent servir de fondement à une paix durable.

La campagne de 1707, ne procura de succès réels ni à la France, ni aux alliés. Pendant celle de 1708, Louis XIV favorisa une descente infructueuse du chevalier de Saint-Georges, en

Ecosse.[1] Le besoin de la paix devenant, de jour en jour, plus urgent pour la France, Louis, après avoir fait encore d'inutiles tentatives auprès de l'empereur, s'adressa une seconde fois aux Etats-Généraux. Il obtint, non 1709
sans difficulté, la permission d'envoyer un négociateur à La Haye ; mais cette résignation ne servit qu'à accroître l'insolence des Hollandais. Les propositions faites d'abord par le président Rouillé, et renouvelées ensuite par le marquis de Torcy, furent reçues avec dédain, parce qu'elles furent encore soumises à l'arbitrage de Marlborough et d'Eugène. Parmi les conditions que l'on prétendait dicter à Louis XIV, on remarquait les suivantes : 1° l'Espagne sera cédée à l'archiduc Charles, telle que l'avait possédée Charles II ; et, en cas de refus de la part du duc d'Anjou, les contractans prendront les mesures convenables pour assurer l'effet du traité. 2° La France cédera à l'empereur et à l'Empire toutes les forteresses, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg ; nommément Brisach, Strasbourg et Landau. 3° La France garantira la succession à la couronne d'Angleterre, dans la ligne protestante d'Hanovre, et le Préten-

[1] C'est à cette époque que le Prétendant, fils de Jacques II, prit ce nom.

dant sera obligé de sortir des terres de France. Louis XIV cédera, en outre, Terre-Neuve, et fera raser les fortifications de Dunkerque et combler le port. A ces conditions, on consentait à accorder à la France une suspension d'armes. Quant à la réintégration des électeurs de Bavière et de Cologne, on la renvoya au traité définitif. Louis XIV se résigna à accepter toutes ces conditions : mais il refusa de souscrire à l'article qui soumettait la suspension d'armes à l'exécution, non-seulement de ce qui le concernait personnellement, mais aussi des engagemens qui étaient à la charge de l'Espagne. Ce dernier point fit rompre les négociations ; et il est évident que c'est dans cette vue qu'il avait été proposé.

Quoique la campagne de 1709 n'eût pas procuré d'avantages marqués aux alliés, elle avait cependant fourni au duc de Marlborough de nouveaux moyens de se faire valoir, et d'arrêter les plaintes de la nation anglaise. On reprochait à ce général, ainsi qu'aux ministres, d'avoir sacrifié les intérêts de la Grande-Bretagne à ceux des alliés, et le cri pour la paix était devenu général. Mais Marlborough était parvenu à faire changer ces dispositions malveillantes en exagérant ses succès : il sut ins-

pirer à la nation et au parlement une nouvelle ardeur pour la guerre.

C'est dans cet état de choses que les événemens militaires et, plus encore, les désastres du rigoureux hiver de 1709, firent sentir de plus en plus à Louis XIV le besoin de la paix.

Ce prince, accablé par toutes les infortunes réunies, fit parvenir de nouvelles ouvertures à La Haye. Mais les Hollandais portèrent l'impudence jusqu'à refuser d'admettre un plénipotentiaire français. Louis eut le courage de dévorer ce nouvel affront; et afin d'épuiser toutes les ressources, il transmit aux Etats-Généraux, par un envoyé de Holstein, les propositions suivantes: Il s'engageait à reconnaître l'archiduc Charles comme roi d'Espagne; à retirer tout secours à son petit-fils; à défendre à ses sujets de servir ce prince; à consentir à ce que jamais aucune partie de la monarchie espagnole ne fût réunie à la France. Louis promit, en outre, de restituer à l'Empire les villes de Strasbourg et de Brisach; de se contenter de l'Alsace, conformément au sens littéral du traité de Munster; de céder la ville de Landau; de raser les fortifications sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; de reconnaître le roi de Prusse et l'électeur

d'Hanovre. Enfin, à l'égard de l'Angleterre, Louis s'engageait à reconnaître la Reine Anne et la succession protestante ; à restituer Terre-Neuve, à démolir les ouvrages et le port de Dunkerque ; enfin à éloigner le Prétendant du territoire français. Les promesses relatives aux Etats-Généraux étaient de leur assurer la barrière énoncée dans leurs propres préliminaires, et de confirmer les avantages précédemment accordés pour leur commerce. Le duc de Savoie qui avait trahi Louis XIV de la manière la plus odieuse, devait obtenir tout ce que les alliés avaient demandé pour lui. Louis se borna encore à insister sur le rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière, qui lui étaient demeurés attachés. Ces propositions, dictées assurément par la modération la plus rare, furent insolemment rejetées. Louis XIV fut forcé d'acquiescer à de nouvelles concessions, et on daigna enfin envoyer des passeports pour mettre le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac en état de se rendre à Gertruydenberg. Les plénipotentiaires français cédèrent sur toutes les difficultés qu'on leur opposait. Ils allèrent jusqu'à offrir l'Alsace et un subside d'un million de livres par mois, jusqu'au moment de l'expulsion de Philippe V. Ils re-

noncèrent même à tout équivalent pour l'abandon de la monarchie espagnole, et offrirent pour garant de la parole du roi toutes les places de la Flandre française. Mais les députés hollandais, dirigés par le pensionnaire Heinsius, qui lui-même l'était par Marlborough et le prince Eugène, ne se démentirent point: ils osèrent proposer à Louis XIV, au lieu du subside, de détrôner lui-même son petit-fils, et ne lui offrirent leur assistance qu'en cas d'insuffisance de ses propres moyens.

Les conférences furent rompues dans la saison même où les hostilités allaient recommencer en Espagne, en Italie, sur le Rhin, en Flandres et sur mer. Mais ce n'était plus désormais du seul sort des armes que devait dépendre celui de la paix; elle était subordonnée au résultat des intrigues ourdies en Angleterre par Marlborough et les Whigs d'une part, et par leurs antagonistes de l'autre.

Le général et ses adhérens, particulièrement les ministres, étaient les maîtres absolus de l'Angleterre et des alliés, tant qu'ils possédèrent l'affection de la reine. Mais ayant perdu la confiance de cette princesse, tant par la jalousie qu'on sut lui inspirer contre l'autorité et l'influence toute puissante du duc, que par l'abus que la duchesse faisait de son

ascendant sur sa maîtresse, ils jugèrent devoir se rapprocher de la faction des Toris. En conséquence ils procurèrent à ceux-ci des emplois lucratifs et des places de confiance. La reine, quoique blessée de cet asservissement, n'osa s'y soustraire ; et ceux qui la tenaient ainsi sous le joug, comptaient sur sa faiblesse.

Mais dans ces entrefaites un théologien, nommé *Sacheverel*, soutint dans un sermon les principes de l'obéissance passive ; et ayant indirectement fait allusion à Marlborough et à son parti, il fut poursuivi avec acharnement par les deux chambres du parlement, et interdit pour trois ans. Cette aventure causa un grand éclat ; le peuple prit parti pour le prédicateur persécuté. Harley (comte d'Oxford), profita de cette disposition des esprits pour inspirer du courage à la reine. La nouvelle favorite, lady Masham, irritée personnellement contre Marlborough, qui avait refusé un régiment à son frère, augmenta l'éloignement qu'Anne ressentait déjà pour ce général. Cette princesse résolut dès-lors de renvoyer ses ministres. Pour la fortifier dans cette résolution, on lui fit sentir, et on affecta de répandre qu'elle était l'esclave d'un ministère composé d'une seule famille ; que Marlborough était plutôt son rival que

son sujet ; que cet homme était dangereux par ses immenses richesses, par son crédit, par ses relations, par son attachement exclusif aux intérêts des Provinces-Unies. On l'accusa de sacrifier la guerre d'Espagne à sa gloire personnelle, et de faire des conquêtes qui n'offraient aucun avantage à la nation anglaise.

Marlborough et le premier ministre Godolphin voyaient l'orage se former à l'horison ; cependant ils espéraient encore que la crainte empêcherait la reine de le faire éclater. Mais le renvoi inopiné du comte de Sunderland, secrétaire-d'état et gendre de Marlborough, dissipa enfin leur illusion. Toutefois, ils cherchèrent encore à effrayer Anne, en répandant le bruit que les finances allaient se trouver dans le plus imminent danger, par le renvoi d'un ministère qui jouissait de la confiance des capitalistes. Ils tentèrent de frapper un dernier coup : ils firent intervenir l'empereur et les Hollandais. La reine dissimula le mécontentement que lui donnait une aussi étrange intervention ; elle se borna à répondre que Marlborough continuerait à commander l'armée.

La démarche inconsidérée des deux cours alliées, fournit une nouvelle occasion aux Toris d'irriter la reine, de décrier les Whigs

et Marlborough leur idole. Ce dernier, entraîné par la violence de son ressentiment, écrivit au duc de Berwik, attaché au Prétendant, pour offrir ses services à la cour de Saint-Germain.

Quant à la reine, blessée au plus haut point de toutes ces menées, elle ne différa plus à changer entièrement le ministère. Godolphin fut renvoyé; le comte d'Oxford devint chancelier de l'échiquier, et le vicomte de Bolingbroke reprit la place de secrétaire-d'état. Quant à Marlborough, il fut conservé à cause de la haute réputation dont il jouissait dans l'Europe entière: mais il existait entre lui et le comte d'Oxford, une haine implacable.

Cette révolution ministérielle, événement toujours important en Angleterre, alarma les alliés. Les Hollandais, en particulier, commencèrent à sentir la faute qu'ils avaient commise en n'acceptant pas les offres faites par la France, à Gertruydenberg. Le cabinet de Versailles espérait enfin la paix, parce que les Toris, maîtres des affaires, avaient toujours déclamé contre une guerre aussi peu profitable pour leur pays. Cependant, la reine chercha à rassurer les alliés, en leur annonçant que Marlborough conserverait le commandement de l'armée. Elle déclara au par-

lement que son intention était de poursuivre la guerre avec la plus grande vigueur. Marlborough, quoique mécontent, retourna en Hollande pour y concerter le plan de la campagne. Novembre 1710. Février 1711.

Mais peu de tems après, et tandis que l'esprit de parti agitait la nation anglaise, et surtout la cour et le ministère, il survint un événement aussi inattendu qu'important : l'empereur Joseph Ier mourut de la petite vérole, à l'âge de trente-trois ans, et le compétiteur de Philippe V, l'archiduc Charles, hérita de tous les domaines de la maison d'Autriche. 17 avril

Ce changement fit disparaître l'objet direct de la guerre. En la continuant, on aurait fait en faveur de la maison d'Autriche ce qu'on voulait éviter de la part de celle de Bourbon. On avait craint de voir celle-ci en possession d'une prépondérance destructive de tout équilibre : laisserait-on la moitié de l'Europe passer sous le sceptre autrichien ?

Ces réflexions n'échappèrent pas aux Anglais éclairés. La nation désabusée sentit plus que jamais le poids de la guerre; elle cessa d'être sensible au vain bruit des victoires infructueuses qu'on ne cessait de lui vanter. Le désir sincère d'une paix honorable commencait à se manifester de toutes parts. Mais les mi-

nistres craignaient encore la violence de leurs adversaires. Ils prévoyaient, d'ailleurs, que la France rassurée ne se réduirait plus aux conditions proposées à leurs prédécesseurs, circonstance qui devait donner une grande force à l'opposition.

Mais, ni les Hollandais, ni les autres alliés ne partagèrent les dispositions pacifiques de la nation anglaise ; ils firent voir que le premier but de la guerre était loin de leur pensée. Ils n'avaient plus d'autre politique que leur intérêt individuel ; les généraux partageaient ces sentimens : la guerre fut donc reprise avec une nouvelle vigueur. Toutefois, la mort de l'empereur, en même tems qu'elle alimenta l'espoir de la paix, apporta des entraves aux opérations militaires. Le duc de Marlborough désirait se venger de ses ennemis, par quelque coup d'éclat : mais Villars sut faire avorter ses desseins ; et le général anglais quitta l'armée au mois d'octobre.

A la même époque, l'archiduc Charles fut élu empereur. La reine Anne avait favorisé son élection pour faciliter la paix. La France ne fit aucune tentative pour s'y opposer : il lui importait, au contraire, que l'archiduc cumulât sur sa tête la dignité impériale avec tous les domaines de la maison d'Autriche. C'était

un moyen de plus de pénétrer les alliés du danger auquel serait exposée l'Europe, et l'Empire germanique en particulier, si l'on souffrait que, réunissant à ses états héréditaires les vastes possessions de la monarchie espagnole, le nouvel empereur fît revivre toute la puissance de Charles-Quint.

Cependant, malgré l'ardeur guerrière que manifestaient les alliés dans leurs discours, les opérations languissaient sensiblement sur tous les points. En Flandres, les Français se tinrent sur la défensive, et surent faire respecter leurs lignes. En Espagne, la haine pour la maison d'Autriche donna à la nation une énergie qui mit Philippe V en état de faire tête à ses ennemis. Quant au ministère anglais, quoiqu'il se fût procuré d'amples subsides pour continuer la guerre, il ne s'en occupait pas moins activement des moyens de rétablir la paix, qui seule pouvait le tirer d'embarras. Il voyait avec anxiété qu'il avait épuisé ses ressources pécuniaires par ses précédens efforts, et qu'il perdrait sa réputation et son crédit, si la nation retombait dans l'état où elle était lorsqu'il avait pris les rênes du gouvernement. Mais Marlborough était un grand obstacle aux intentions pacifiques des ministres : il leur importait donc de le mettre entièrement

à l'écart. De son côté, ce général, qui voyait sa position, résolut de tout souffrir plutôt que d'abandonner son commandement.

Toutefois, le besoin de la paix domina tellement les ministres, qu'ils s'occupèrent sérieusement d'ouvrir des négociations secrètes avec le cabinet de Versailles. Ils chargèrent de cette commission délicate un certain abbé *Gautier* qui était demeuré en Angleterre après le départ du maréchal de Tallard, pour y servir d'intermédiaire entre les jacobites et la cour de Saint-Germain. Les ouvertures dont on le chargea, furent reçues avec une satisfaction qu'il est aisé de concevoir. Néanmoins, le souvenir de la grossière insolence des Hollandais porta Louis XIV à répondre que, malgré ses dispositions pacifiques, il ne recevrait aucune proposition par l'entremise des Etats-Généraux.

Le ministère anglais manifesta l'attente où il était qu'il ne serait rien changé, du moins, aux propositions faites à Gertruydenberg. La cour de Versailles répliqua par un mémoire en forme; et le cabinet de Londres le communiqua
vril 1711. aux Etats-Généraux. Il n'y était fait aucune mention de la cession de l'Espagne en faveur de la maison d'Autriche; et ce point, but capital de la guerre depuis 1706, tomba dans l'oubli.

On jugeait en Angleterre, par les derniers succès de Philippe V, que ce prince était en état de résister à ses ennemis : d'ailleurs, les propositions faites par Louis XIV au nom de son petit-fils, étaient aussi avantageuses que l'étaient les simples promesses de l'empereur. La raison répugnait donc à la continuation d'une guerre qui, désormais, n'avait plus d'objet pour la Grande-Bretagne.

Les Etats-Généraux ayant trouvé les propositions de la France trop générales pour servir de base à une négociation, le ministère britannique envoya à Paris le célèbre Prior, avec un mémoire explicatif des demandes de l'Angleterre et de celles des alliés : mais on exigea que ce mémoire demeurât secret.

Prior n'ayant aucun pouvoir pour traiter, et Louis XIV jugeant qu'il serait imprudent de faire, comme on l'exigeait, une réponse précise, soit affirmative, soit négative, se contenta d'annoncer qu'il en verrait un négociateur à Londres. Son choix tomba sur M. *Mesnager*, député de la ville de Rouen. Ses instructions fixaient les demandes, à l'égard de l'Empire, aux termes du traité de Ryswick ; elles portaient de plus le rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière, et la restitution pour la France, de Lille, Tournai, Aire, Béthune

et Douai. Quant à l'Espagne, elle devait céder à l'Angleterre Gibraltar et l'île de Minorque ; à l'empereur ses domaines d'Italie.

La mission de Prior était un mystère que les ministres de la reine Anne voulaient dérober à tous les yeux ; mais ils furent trahis par le zèle indiscret d'un de leurs propres espions. Cet homme fit part de sa découverte à Marlborough, alors devant Bouchain. Le duc en informa son gendre le comte de Sunderland, qui, de son côté, se hâta d'en donner avis aux ambassadeurs d'Autriche et de Hollande. Ceux-ci se plaignirent à la reine ; cette princesse se borna à répondre qu'elle serait fidèle à ses engagemens. La négociation n'étant plus un secret, l'opposition fit imprimer la substance des articles et les censura vivement. Le ministère employa le fameux docteur Swift et Prior pour les soutenir : les raisonnemens de ces deux écrivains firent une grande impression sur une nation fatiguée de la guerre. Voici un résumé succinct de leurs pamphlets politiques : « La mort de l'empereur a totalement changé la face des affaires. Les dangers que la guerre devait prévenir renaîtraient de ses succès mêmes. Un prince de la maison d'Autriche succédant à l'empire et aux domaines héréditaires de sa famille, et déjà en posses-

sion des territoires espagnols en Italie, serait un roi d'Espagne plus formidable qu'aucun prince de la maison de Bourbon exclu de la succession de France. La balance de pouvoir en Europe serait détruite par une pareille mesure. La seule chose à attendre de l'avénement de Charles VI au trône d'Espagne, serait le renouvellement des hostilités. Pour rétablir la balance, il faudrait que les mêmes mains qui auraient établi cet édifice par le sacrifice de tant de trésors et de sang, le renversassent elles-mêmes. La dépendance de Philippe V des conseils de la France ne pourra durer au-delà de l'existence de son grand-père. Enfin la cession de la monarchie espagnole à la maison d'Autriche était désormais impraticable, vu les démembremens faits en faveur du duc de Savoie, et les conquêtes de l'Angleterre et des Provinces-Unies. »

Le comte d'Oxford mit une extrême circonspection dans ses conférences avec l'agent français (Mesnager), afin de ne point exposer sa responsabilité en cas de non succès. Il ne voulut point signer les préliminaires dont on convint avec lui, quoiqu'ils fussent en substance les mêmes que ceux dont avait été chargé Prior. Ils le furent par le comte de Darmouth et Bolingbroke : mais il est à remarquer que

leurs pouvoirs n'étaient contre-signés par aucun des ministres de la reine. Une copie de ces préliminaires fut remise au comte de Galas, ambassadeur de l'empereur, qui eut l'imprudence de les publier, dans la vue d'en appeler du gouvernement au peuple. Ils furent vivement censurés comme insuffisans, captieux et hors de toute proportion avec les grands succes des armes britanniques. Mais le ministère n'hésita point à se montrer résolu à les soutenir; et, pour d'autant mieux manifester son intention de poursuivre la conclusion de la paix, il fit donner l'ordre au comte de Galas de s'abstenir de paraître à la cour.

En même tems, pour compléter leur ouvrage, les ministres firent rappeler le vicomte Townsend, ambassadeur à La Haye, pour mettre à sa place Raby, créé comte de Strafford, homme ignorant, mais courageux, attaché aux Toris et contraire à Marlborough. Il communiqua les articles préliminaires aux Etats-Généraux: ceux-ci les trouvaient vagues, obscurs et mal calculés pour servir de base à un traité formel. Ils annoncèrent l'envoi de *Buys* (fameux négociateur de Gertruydenberg) pour entrer en discussion avec les ministres anglais. Buys se rendit en effet à Londres; mais ni ses déclamations, sa véhémence,

ses intrigues, ni l'imprudente intervention de l'électeur de Hanovre, ni les démarches incendiaires des Whigs, ni l'appel de l'empereur à tous les princes de l'Europe ne purent ébranler la reine. Cette princesse fit presser les Etats-Généraux d'indiquer un lieu propre aux conférences, et de faire parvenir des passeports pour les plénipotentiaires français. Les Hollandais furent forcés de plier, et Buys eut la mortification de remettre lui-même les passeports pour les plénipotentiaires de la France. Utrecht fut désigné pour le lieu des conférences : elles furent ouvertes le 12 janvier 1711.

Mais tandis qu'on négociait, les Hollandais, d'accord avec l'empereur, avaient formé le projet de désarmer les troupes anglaises qui étaient restées dans les Pays-Bas sous les ordres du duc d'Ormond, successeur de Marlborough. Louis XIV fut instruit du complot, et fit avertir la reine Anne. Les Whigs, de leur côté, avaient l'intention d'exciter une émeute dans Londres, en faisant brûler publiquement des mannequins représentant le pape, le diable et le Prétendant. Cette farce devait avoir lieu au moment de l'arrivée du prince Eugène, appelé par les Whigs comme dernière ressource. Mais les ministres pré-

vinrent l'esclandre en faisant saisir les trois figures.

Cependant, la faction poussa l'acharnement jusqu'à accuser les ministres de vouloir rétablir le Prétendant ; elle essaya de rendre la reine elle-même suspecte ; elle insista sur l'appel immédiat de l'électeur de Hanovre, ou au moins, du prince son fils. Tous ces artifices, qu'Anne n'ignorait pas, ne servirent qu'à la fortifier davantage dans sa résolution de conclure promptement la paix. Louis XIV se montrait non moins empressé à atteindre ce but désirable.

décembre 1711. Le parlement s'assembla. La reine, dans son discours, annonça que malgré les intrigues de ceux qui se plaisaient dans la guerre, le lieu et le tems des conférences étaient fixés pour traiter de la paix générale. La chambre des pairs, influencée par les opposans du dedans et du dehors, critiqua avec amertume les articles préliminaires, et inséra dans son adresse cette clause remarquable : Qu'au» cune paix ne serait ni sûre ni honorable, » si l'Espagne et les Indes continuaient d'ap» partenir à une branche quelconque de la » maison de Bourbon. » La réponse de la reine à cette adresse fut équivoque. Quant aux communes, elles approuvèrent les mesures

de la couronne, et accordèrent sans réserve le secours demandé : elles poursuivirent même le duc de Marlborough pour fait de péculat. Peu de jours après, la reine annonça dans son conseil qu'elle avait résolu d'ôter à ce général tous ses emplois, afin que les griefs mis à sa charge fussent examinés avec plus d'impartialité. On sent que ce motif n'était qu'apparent. La disgrace du duc était complète : il l'avait provoquée par ses intrigues séditieuses et ses coupables projets de vengeance. D'ailleurs, son influence sur le continent pouvait encore mettre des obstacles à la paix.

Le premier ministre, comte d'Oxford, fut effrayé un instant par les clameurs de la chambre des pairs. Il tâcha, en conséquence, de gagner l'empereur par des promesses séduisantes ; mais le comte de Galas conseilla à son maître de rejeter ces propositions, et de demeurer attaché au parti des Whigs. Il affirma que jamais les Toris n'oseraient conclure une paix séparée avec la France, dans la crainte d'un soulèvement général.

Dans le même tems, un jésuite irlandais, nommé *Plunket*, trouva moyen d'avoir communication de la correspondance du comte de Galas : il en transmit des copies au comte

d'Oxford. On y découvrit, entr'autres points importans, un projet de détrôner la reine, ou du moins de la forcer à continuer la guerre pendant deux ans. Ces papiers, mis sous les yeux d'Anne, lui firent aussitôt prendre la résolution de conclure sa paix séparée avec la France.

Les partisans du système opposé recoururent à de nouvelles manœuvres. Leur expédient principal fut de presser l'arrivée du prince Eugène. Il s'était engagé à prouver que le cabinet britannique avait été corrompu par celui de Versailles. Eugène était certainement l'homme le plus dangereux pour Anne et ses ministres. Entreprenant, audacieux, il avait tout à gagner dans la continuation de la guerre. Mais la lenteur habituelle de la cour de Vienne donna aux ministres anglais le tems de respirer et de conjurer l'orage. Eugène fut retenu à La Haye, au-delà de l'époque où sa présence pouvait être utile à Londres. Le comte d'Oxford eut le loisir de se fortifier contre ses attaques. Ainsi, la maladresse d'un espion et la subtilité d'un jésuite, prévinrent les nouveaux troubles dont l'Angleterre et l'Europe étaient menacés.

La crainte fixa enfin le courage du premier ministre; et il consomma la démission de

Marlborough. Mais il était nécessaire de rétablir la majorité dans la chambre haute ; on créa dans cette vue douze nouveaux pairs. C'est dans cette conjoncture, c'est-à-dire, lorsque les Whigs découvrirent leur faiblesse, qu'arriva enfin le prince Eugène, si ardemment désiré. Il eut une audience de la reine : l'accueil fut poli, mais froid ; et Anne renvoya le prince aux ministres pour toutes les affaires qu'il venait discuter. Eugène se flattait de faire mettre à l'écart toute idée de paix, en embarrassant les ministres par des offres captieuses. Il proposa l'abandon, en faveur des Anglais, de tout le commerce d'Espagne et de ses colonies ; il annonça l'accession du Danemarck et du czar à la confédération ; il offrit en outre de porter à trente mille hommes les forces de l'empereur en Espagne. Si ses propositions étaient acceptées par le parlement, contre le gré du ministère, l'électeur de Hanovre devait passer en Angleterre avec une armée ; et, maître du gouvernement, ce prince continuerait la guerre à toute outrance contre la maison de Bourbon. Mais Eugène trouva les communes invariablement attachées au parti ministériel ; les Whigs en minorité dans la chambre des pairs ; Marlborough disgracié, et les hommes influens disposés à la paix.

Cet état inattendu des choses, loin de décourager le prince Eugène, augmenta son audace, et lui inspira la résolution de ne rien ménager pour réussir. Il s'adressa à Marlborough; il discuta avec lui des projets sanguinaires, indignes de deux hommes que la fortune avait comblés. Ils appelèrent à leur secours l'envoyé de Hanovre, Bothmar, doué d'un esprit non moins incendiaire. Ils firent également intervenir les meneurs des Whigs: mais la prudence de ceux-ci déconcerta les deux généraux. Le prince Eugène proposa, comme dernier expédient, de mettre le feu dans différens quartiers de Londres, nommément au palais de Saint-James, résidence de la reine, tandis que Marlborough s'emparerait à main armée de la tour, de la banque et de la trésorerie, enfin, de la personne même de S. M. Mais Bothmar, qui devait être le point d'appui de la conjuration, refusa d'y prendre un rôle ostensible, faute d'instructions de sa cour, et les Whigs, de leur côté, ne voulurent agir que conformément à la loi. Eugène, désespéré, voulut exciter l'opposition à faire nommer l'électeur de Hanovre commandant en chef de l'armée de Flandres, pendant que le prince son fils viendrait se mettre, en Angleterre, à la tête des ennemis des minis-

tres. Mais cette mesure fut encore rejetée, tant par le conciliabule que par Marlborough lui-même : il ne voulait point céder un commandement qu'il espérait encore ressaisir.

Au milieu de toutes ces intrigues, de toutes ces conspirations, la reine se rendit au parlement ; elle annonça que ses plénipotentiaires avaient ouvert les conférences pour la paix. Les communes manifestèrent leur animadversion contre ceux qui s'opposaient aux mesures de la couronne. 14 janvier 1712.

Il survint un nouvel incident qui aurait pu mettre obstacle à la paix. Le vicomte de Townsend, ambassadeur d'Angleterre à La Haye, dirigé par Marlborough, avait conclu avec les Etats-Généraux un traité de barrière, où il avait compris des places qui appartenaient à la France, et qui lui étaient d'une nécessité absolue pour sa propre défense. La chambre des communes prit connaissance du fait, et déclara celui qui avait négocié ce traité ennemi de la reine et du royaume. Les Etats-Généraux intervinrent inutilement ; le ministère était résolu d'aplanir tous les chemins qui pouvaient le conduire à la paix. C'est dans cette vue qu'il engagea les communes à examiner la conduite des alliés. On trouva qu'aucun, à l'exception de la Grande-Bretagne,

n'avait rempli ses engagemens ; et on s'exprima avec une grande liberté à cet égard. Les alliés se plaignirent vainement qu'on les avait calomniés.

Tout-à-coup un autre incident faillit rejeter le ministère dans l'indécision. Les Whigs acquirent un instant de supériorité dans la chambre des pairs, dont ceux d'Ecosse s'étaient retirés par suite d'une discussion concernant le duc d'Hamilton. La chambre reçut d'un de ses membres une copie des offres spécifiques de la cour de Versailles. Les pairs rédigèrent une adresse où ils exprimèrent leur indignation des propositions de la France, en offrant leurs fortunes et leurs vies pour poursuivre la guerre avec la plus grande vigueur. La prompte rentrée des Ecossais anéantit heureusement ce dernier effort des Whigs contre la paix.

Quant au prince Eugène, il perdit tout espoir de réussir. Cependant, pour sauver les apparences à son égard, on communiqua à la chambre des communes un mémoire qu'il avait présenté au nom de l'empereur. Mais la chambre ne prit pas la moindre connaissance de cette pièce, et la laissa même sur le bureau. Ainsi il ne restait au prince Eugène, déjoué, humilié, désespéré, d'autre parti à

prendre que celui de s'en retourner sur le continent. Néanmoins il demeura encore quelques semaines à Londres. Ce retard inquiétait la reine ; et elle allait prendre des mesures pour faire partir le prince de force, lorsqu'il se détermina enfin à s'embarquer à Greenwich.

Tandis que l'Angleterre était ainsi agitée par des intrigues et des complots, les conférences avaient été ouvertes à Utrecht. Mais les morts successives qui survinrent dans la famille royale de France, changèrent les dispositions des alliés. Tous haussèrent leurs prétentions ; et l'Angleterre elle-même demanda de nouvelles sûretés à l'égard de la couronne d'Espagne. Toutefois le ministère britannique ne dissimula point sa résolution de conclure la paix. Il fit passer en France, par cet abbé Gautier dont il a déjà été fait mention, un mémoire qui contenait un exposé loyal des intentions de la reine. La crainte de voir réunies sur une seule tête les couronnes de France et d'Espagne, la portait à désirer vivement que Philippe V transférât ses droits au duc de Berry, son frère. Louis XIV, pour rejeter cette proposition, soutint que le droit héréditaire était indélébile ; qu'aucune renonciation ne pouvait l'invalider, et que celle du roi d'Espagne ne servirait qu'à le tromper lui-

même et à tromper les alliés. Le ministère anglais contesta cette doctrine, et déclara que la reine romprait toute négociation, si l'expédient proposé n'était pas accepté. Au reste, pour prouver la bonne volonté de cette princesse, on offrit à Philippe V des équivalens dans le cas où il renoncerait à la couronne d'Espagne, sauf son droit à celle de France. Louis XIV, malgré ses observations personnelles, transmit à son petit-fils les ouvertures de la cour de Londres. Mais Philippe demanda pour prix de sa renonciation, à conserver tous les domaines qu'avaient possédés Charles II, sans même excepter Gibraltar. Toutefois, en recommandant cet objet à son aïeul, le monarque espagnol s'en rapporta avec une entière confiance à la détermination qu'il jugerait nécessaire pour parvenir à la paix. En conséquence, Louis XIV ne consultant que le besoin de rendre le calme à son royaume et à toute l'Europe, continua à négocier sur les bases déjà convenues. La déclaration du roi d'Espagne ayant été communiquée à la reine Anne, cette princesse consentit à une suspension d'armes au commencement du mois de juin 1712. Elle y mit pour condition la remise de Dunkerque à ses troupes. Ce gage devait aussi servir de garantie

à l'article concernant l'Espagne. Anne avait demandé de plus, Cambrai pour les Provinces-Unies. Mais Louis XIV conservant un légitime ressentiment de l'insolente conduite des Hollandais à Gertruydenberg, rejeta cette proposition avec dédain, et se montra disposé à rompre plutôt que de céder. Anne n'insista point; loin de là, elle fit déclarer que ses plénipotentiaires allaient recevoir l'ordre d'agir de concert avec ceux de la France pour faire la loi à ses alliés. Cette heureuse révolution fut en grande partie l'ouvrage de la crainte. Anne avait été effrayée par toutes les conspirations tramées contre elle; et la part très-active, quoique secrète, qu'y prenait Bothmar, envoyé d'Hanovre, lui avait inspiré une grande aversion pour cette maison: elle appréhendait qu'on ne fît venir en Angleterre le prince électoral. Enfin la terreur de cette princesse était telle, qu'elle jugeait devoir s'assurer de l'appui d'un monarque qu'elle venait d'exposer aux plus grands dangers. On présume même qu'elle songea avec intérêt à la cause de son frère, et qu'elle éprouva d'amers regrets de ne pouvoir le servir. Il paraît certain, en effet, qu'elle se serait exposée à des troubles intérieurs, qui n'auraient abouti qu'à compliquer davantage sa marche politique.

Le 6 juin 1712, Anne se rendit au parlement. Elle commença par observer que bien que le droit de guerre et de paix soit une prérogative de la couronne, néanmoins elle n'entendait conclure la paix, qu'après en avoir communiqué les conditions à son parlement.

Cette communication fut diversement interprêtée, selon l'esprit de parti. La chambre des communes vota une adresse de remercîmens ; mais il y eut de grands débats dans la chambre des pairs. Les Whigs ayant le dessous, demandèrent en dernier résultat la garantie des alliés.

Leur amendement fut rejeté, et les articles passèrent à une grande majorité. La protestation faite par les Whigs opposans fut même rayée par la suite des registres de la chambre.

Tandis que la paix se préparait d'un commun effort dans les cabinets de Versailles et de Saint-James, il survint dans les armées des incidens calculés pour en reculer la conclusion, ou même pour rallumer tous les feux de la guerre. L'armistice convenu entre la France et l'Angleterre semblait être ignoré dans le camp du duc d'Ormond. Louis XIV, de son côté, refusa nettement de remettre Dunkerque. Cette détermination obligea la reine Anne de séparer son armée

de celles des alliés, et de déclarer ouvertement la suspension d'armes. Elle fut même sur le point de se joindre à la France, pour contraindre les partisans de la guerre à écouter la voix de la raison. Le roi de France ne fit plus difficulté de remettre Dunkerque aux troupes britanniques. 17 juillet 1712.

Fidèle à son système hostile et aux intentions de l'empereur, le prince Eugène prétendit continuer seul la guerre. Il força les troupes allemandes, soldées par l'Angleterre même, de rester sous ses drapeaux. Mais sa bonne fortune l'abandonna : Villars, quoiqu'encore inférieur en nombre, remporta l'immortelle victoire de Denain, et décida irrévocablement du sort de la guerre. La défaite du prince Eugène causa une joie presqu'aussi vive à la cour de Londres qu'à celle de Versailles. Une demande inattendue, de la part de l'Angleterre, faillit néanmoins retarder le moment de la réconciliation. Le vicomte de Bolingbroke se rendit à Paris, avec mission de déclarer qu'il serait particulièrement agréable à sa souveraine, que le royaume de Sicile fût conféré au duc de Savoie. Après quelques débats, M. de Torcy convint avec l'envoyé anglais que le duc de Savoie et ses descendans hériteraient de la couronne d'Espagne, 24 juillet.

au défaut de Philippe V et de sa postérité mâle ; que la renonciation de Philippe au trône de France serait enregistrée au parlement de Paris, et reçue solennellement par les *Cortez* de Castille et d'Arragon ; mais que la cession de la Sicile serait tenue secrète. Louis XIV éprouvait une extrême répugnance à favoriser le perfide duc de Savoie ; mais il n'était point dans le caractère de ce monarque de subordonner sa politique à des affections personnelles. D'ailleurs, si la Sicile n'eût pas été assignée à la Savoie, on l'aurait assurée à la maison d'Autriche ; et dans une pareille alternative, il était de l'intérêt de Louis de favoriser la Savoie : il diminuait même par là le sacrifice qu'il s'agissait de faire.

Les événemens militaires qui se succédèrent rapidement, rendirent les Hollandais aussi pusillanimes qu'ils avaient été auparavant orgueilleux et insolens. Ils invoquèrent l'entremise de la reine Anne pour renouer les conférences avec la France. Leur faiblesse alarma les autres alliés : les promesses de l'empereur n'avaient plus le pouvoir de les rassurer ; tous se montrèrent disposés à traiter. Anne intervint en leur faveur, et demanda qu'on conclût avec eux une paix séparée. Louis, de son côté, exigea que cette princesse déclarât aux alliés

qu'elle leur donnait trois mois pour prendre un parti définitif, et qu'après ce délai, le roi de France ne serait plus tenu aux conditions proposées. Anne, pour prix de cette démarche, demanda que la ville de Tournai fût comprise dans la barrière des Hollandais. Louis y consentit, parce qu'il prévoyait que si la reine d'Angleterre, dont la santé était très-chancelante, mourait avant que la guerre fût terminée, tout son ouvrage serait renversé par le nouveau roi, ennemi déclaré de la paix. Cette dernière concession du monarque français aplanit toutes les difficultés. Marlborough s'agita vainement en Hollande, où l'esprit de calcul avait repris le dessus sur l'esprit guerrier. En attendant que la paix fût définitivement conclue, on s'envoya respectivement des ambassadeurs.

Cependant les négociations d'Utrecht (comme cela arrive et arrivera toujours dans tous les congrès) ne marchaient pas au gré des cabinets de Versailles et de Londres. Pour mettre enfin un terme à toutes les lenteurs, M. de Torcy et le duc de Shrewsbury rédigèrent un plan de pacification générale qui fut envoyé à Utrecht dans le courant de mars 1713. Les plénipotentiaires anglais notifièrent à ceux des alliés, le 27 du même mois, qu'ils avaient fixé

le 31 pour signer un traité de paix et de commerce avec la France ; et ils les invitèrent à suivre cet exemple. Tous les alliés, la Hollande, la Prusse, le Portugal, le duc de Savoie, signèrent successivement leurs traités séparés.
avril 1713. Mais l'empereur rejeta les conditions avantageuses qui avaient été arrêtées à son égard entre la France et la Grande-Bretagne, et se crut en état de soutenir seul cette lutte insensée.

Les traités particuliers que Louis XIV venait de signer avec tous ses ennemis, lui permettaient de prendre une attitude imposante envers l'empereur Charles VI. Il ne cessa point, cependant, pour achever la pacification générale de l'Europe, de faire à ce prince les offres les plus modérées. Mais dominé par ses préjugés, plus encore que par son ambition, Charles ne pouvait se résoudre à renoncer à la monarchie espagnole. Il s'irritait sur-tout à la seule idée de voir la Sicile démembrée du royaume de Naples, qui lui avait été assigné par les négociateurs d'Utrecht. Il fallut donc que Louis XIV reprit les armes pour triompher de l'obstination de ce dernier ennemi. Le sauveur de la France, Villars, s'empare de Landau, passe le Rhin, bat l'armée autrichienne, assiége et prend Fribourg. Le cabinet de Vienne perd son arro-

gance : le prince Eugène est autorisé à négocier avec Villars. Ces deux hommes illustres signent la paix à Rastadt, et y mettent le complément par celle de Bade. Il est à remarquer qu'il n'y fut nullement question de l'Espagne, objet ou prétexte principal de cette longue et cruelle guerre.

6 mars. 7 septembr 1714.

Les divers traités qui servirent de base à la paix d'Utrecht, se lisent textuellement dans la plupart des historiens. Il me paraît donc aussi inutile de les rapporter dans ce Précis, qu'important d'arrêter le lecteur sur les considérations suivantes.

La France était abattue, découragée par une suite de revers d'autant plus accablans, qu'ils succédaient à un demi-siècle de gloire et de prospérité. Ses ennemis la crurent terrassée ; ils osèrent lui proposer des conditions honteuses : son énergie se ranima, et elle fut sauvée. La constance inébranlable de son roi donna le tems à l'Angleterre de reconnaître qu'elle prodiguait le sang et l'or pour les seuls intérêts de quelques puissances du continent, qui n'accusaient Louis XIV d'ambition que pour mieux déguiser celle dont elles étaient dévorées.

1710.

La situation où se trouvait la France, après douze campagnes qui avaient épuisé presque toutes ses ressources, lui imposa de grands

sacrifices, sans doute; mais elle avait atteint le but capital de ses efforts. Elle empêcha qu'aux vastes domaines de la maison d'Autriche, l'empereur Charles VI ne réunît les immenses possessions de la monarchie espagnole; c'est-à-dire, elle empêcha qu'un seul homme ne rangeât sous le même sceptre les plus belles et les plus riches moitiés de l'Europe et du Nouveau-Monde.

Trop souvent des esprits superficiels regardent comme une humiliation, tout traité de paix qui n'assure pas de grandes augmentations de territoire. Mais les conquêtes, quoiqu'on ait pu dire, se font sur le champ de bataille, et non dans le cabinet. La politique profite des succès, ou bien elle met sa gloire à réparer les revers; or, ces revers n'humilient que l'orgueil déçu, l'ambition abusée dans ses faux calculs. Certes, ce n'est ni par orgueil ni par ambition que Louis XIV avait pris les armes pour la succession d'Espagne. La raison d'état, la nécessité même, plus encore que l'honneur personnel, lui en avaient imposé la loi.[1] Les plus éclairés des ennemis de ce grand

[1] Plusieurs déclamateurs du siècle dernier, apôtres fougueux de ce philosophisme qui a fait trop de dupes pour en faire encore, se sont imaginés qu'ils ne pouvaient donner une plus haute idée de la supériorité de

prince avouèrent qu'il avait fait une paix digne de lui et de sa nation. [1] L'empereur seul dut se

leur raison et de leur philantropie, qu'en s'acharnant à poursuivre la mémoire d'un des plus grands princes qui aient occupé le trône de France. S'il en existe encore de nos jours, permettront-ils qu'on leur oppose un écrivain qu'ils prétendent tous avoir lu, qu'ils citent sans cesse, et qu'ils calomnient presque toujours en lui prêtant leurs opinions personnelles? Le passage suivant se trouve ici d'autant mieux à sa place, qu'il est relatif à la guerre et à la paix fameuses, objet du Précis qu'on vient de lire.

« Je prie tous les hommes sages et désintéressés, dit » *Voltaire*, de juger si un petit nombre d'années mal- » heureuses dans la guerre de la succession, doivent flé- » trir la mémoire de Louis XIV. Je leur demande s'il » faut juger par les événemens? Je leur demande si ce » monarque devait priver son petit-fils du trône que le roi » d'Espagne lui avait laissé par son testament, et où ce » jeune prince était appelé par les vœux de toute la na- » tion? Philippe V avait pour lui les lois de la nature, » celles du droit des gens, celles même par qui toutes » les familles de l'Europe sont gouvernées, les der- » nières volontés d'un testateur, les acclamations de » l'Espagne entière. Disons la vérité : *Il n'y a jamais eu* » *de guerre plus légitime.*

» Louis XIV la soutint seul avec constance pendant » plusieurs années; il la finit heureusement après les » plus grandes infortunes. »

(*Mélanges historiques; Défense de Louis XIV.*)

[1] Il faut citer au premier rang le célèbre lord Boling-

croire humilié, parce qu'il fut contraint de renoncer aux vastes conquêtes qui étaient l'objet de ses prétentions avouées; parce qu'il se vit réduit à abandonner à son rival une couronne, que la fortune semblait n'avoir fait briller un instant à ses yeux que pour accroître l'amertume de ses regrets.

broke, qui, dans ses nombreux ouvrages politiques, a parlé souvent avec éloge, et quelquefois avec admiration, de Louis XIV et de son gouvernement.

NOTICE

SUR LE CHEVALIER DE SAINT-GEORGES, OU JACQUES III,

PRÉTENDANT A LA COURONNE D'ANGLETERRE.

Les faits rassemblés dans ce Précis historique, ont été puisés principalement dans des correspondances qui offrent le tableau le plus compliqué d'intrigues, de variations, de projets, de dévouement, de perfidie, de craintes et d'espérances.

Guillaume, stathouder des Provinces-Unies, avait détrôné Jacques II, son beau-père. Il régnait; mais il s'en fallait bien qu'il eût l'assentiment général de la nation anglaise. Jacques avait encore de nombreux amis qui professaient hautement le droit héréditaire, l'obéissance passive et la non-résistance. Ils regardaient l'avénement de Guillaume comme une usurpation violente, tandis que ce prince lui-même mécontentait tous les partis, par ses 1688.

prétentions à jouir en Angleterre de l'autorité absolue qu'il exerçait en Hollande.

Telle était sa position au moment où la
1689. guerre éclata entre la France d'une part, et l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'Empereur et l'Empire d'Allemagne de l'autre. Louis XIV fit alors de grands préparatifs maritimes pour favoriser le rétablissement de
1692. Jacques II; mais le combat de la Hogue, que les élémens forcèrent l'amiral anglais Russel de gagner, malgré son attachement à ce prince, fit échouer l'entreprise ; et Jacques alla seul faire une guerre infructueuse en Irlande.

1697. La paix fut conclue à Ryswick. Durant les débats des plénipotentiaires, le maréchal de Boufflers eut une entrevue avec le duc de Portland entre les deux camps, près Bruxelles. Le premier proposa, de la part de Louis XIV, d'assurer au prince de Galles la couronne d'Angleterre après la mort de Guillaume III. Guillaume agréa la proposition sans hésiter ; il s'engagea même solennellement à faire révoquer l'acte *d'établissement* qui appelait le duc de Glocester (fils du prince de Danemarck et d'Anne, seconde fille de Jacques II), et de déclarer le prince de Galles son successeur. Mais Louis XIV ayant communiqué cet arrangement au roi Jacques,

celui-ci le rejeta, en observant qu'il pouvait bien supporter avec patience l'usurpation de son gendre, mais qu'il ne voulait point que son fils y participât. On se contenta donc d'insérer dans le traité de Ryswick ce qui suit, (art. 4) : « Le Roi très-chrétien s'engage à ne » point troubler le roi d'Angleterre dans la » libre possession des royaumes et pays dont » il jouit présentement, et à ne donner au- » cune assistance aux ennemis de sadite Ma- » jesté britannique. »

Jacques II mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 16 septembre 1701. Louis XIV avait déjà reconnu son fils, roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques III. La reine (Marie de Modène), mère du Prétendant, avait fait consulter les amis de la famille sur la conduite à tenir, pour conserver les droits du prince son fils : mais, sans attendre leur réponse, elle fit publier un manifeste adressé à la nation anglaise. Cette pièce avait été communiquée auparavant au cabinet français de Versailles, afin que Louis XIV fût assuré qu'elle ne renfermait rien qui pût le compromettre. Il paraît que, par ménagement pour la reine Anne, on ne voulut point que ce manifeste fût imprimé à Paris : il le fut à Liége.

On se borna à cette seule démarche ; il ne

fut question d'aucune entreprise, ni même de sollicitations pour recouvrer la couronne. Il est vrai qu'en exposant à la reine douairière la situation et les principes des différens partis qui existaient alors en Angleterre, on avait observé que Guillaume étant sans amis, il serait plus facile d'opérer une révolution durant sa vie, qu'après l'accession d'Anne, fille de Jacques II; mais on n'avait donné aucune
ars 1702. suite à cette insinuation. Le Prétendant, sous le titre de Jacques III, se borna à faire assurer ses adhérens, et nommément le clergé, que lorsque la Providence l'aurait mis en possession de son royaume d'Angleterre, il gouvernerait selon les lois, et maintiendrait tous les droits et priviléges de l'église protestante.

16 mars. Après la mort de Guillaume, la cour de Saint-Germain entretint ses relations en Angleterre, particulièrement avec le duc de Marlborough et le premier ministre Godolphin. Mais il paraît constant qu'on était enfin convaincu qu'il fallait ajourner toute espérance jusqu'à la mort de la reine Anne. C'est vers ce point qu'on chercha à diriger le zèle, l'influence, les promesses et l'intérêt des deux personnages nommés plus haut. Ainsi la guerre qui venait d'être déclarée, n'avait opéré aucun changement dans le cabinet de Versailles,

en faveur du Prétendant. Ce prince était lui-même tellement éloigné de la pensée de détrôner sa sœur, que dans les instructions qu'il fit passer au duc d'Hamilton, chef de ses partisans en Ecosse, il lui recommanda de faire adopter, comme de lui-même, par la reine Anne, le projet d'assurer, après sa mort, la couronne d'Angleterre à son frère, se bornant, pour consolider cette disposition, à consentir à la cession actuelle du royaume d'Ecosse. Enfin, les instructions portaient qu'il serait utile de faire une ligue avec la France, afin d'avoir un garant contre la Hollande, qui, jointe aux presbytériens, renverserait tout le projet, et ruinerait l'église anglicane.

Il faut observer qu'à cette époque l'Ecosse n'était pas encore réunie à l'Angleterre; que par conséquent les Ecossais avaient une entière liberté de prendre très-légalement, à l'égard de la succession, telles mesures qu'ils jugeraient à propos sans la participation de l'Angleterre. Le Prétendant leur demandait trois choses : 1° de s'opposer à la réunion ; 2° de ne point l'obliger à abjurer la religion catholique ; 3° de rejeter la succession d'Hanovre. Les adhérens de la maison de Stuart adoptèrent et firent prévaloir ces trois points. Le commissaire de la reine en Ecosse fut forcé

Avril 1702

d'ajourner le parlement, sans même avoir pu obtenir un subside. Les esprits étaient alors si favorablement disposés, que si le Prétendant se fût présenté, il aurait infailliblement réussi.

Quoi qu'il en soit, on se borna à négocier en Ecosse, sur-tout avec les montagnards. On voit dans des instructions datées du 5 mai 1703, que le roi de France avait promis que, dès que le Prétendant serait en possession du royaume d'Ecosse, par les efforts de ses amis, il rétablirait la nation écossaise dans tous les privilèges dont elle jouissait ci-devant en France.

1ai 1704. A la suite de toutes ces négociations, on envoya des émissaires en Ecosse: [1] Ils trouvèrent les principaux adhérens du prince bien disposés. Ceux-ci, pour pouvoir prendre les armes, demandèrent éventuellement cinq mille hommes de troupes françaises avec de bons officiers, des munitions et des armes pour vingt mille hommes; de l'argent pour se pourvoir de chevaux, équipemens, etc. La

[1] L'un était un nommé Frazer, soi-disant lord Lovat. Il trahit ses commettans, et exposa à une poursuite criminelle les personnages auxquels il avait été adressé. Il fut enfermé à la Bastille aussitôt après son retour. Il avait trompé jusqu'à son collègue, nommé Hook.

présence du prince devait équivaloir à dix mille hommes : cependant on laissa ce point à sa seule décision.

Ces rapports augmentèrent les espérances de la cour de Saint-Germain ; elle conçut pour la première fois l'idée d'étendre ses vues sur l'Angleterre même, et de demander l'assistance directe de Louis XIV. Mais on ne se pressa pas à Versailles d'accueillir ces ouvertures ; on voulait connaître parfaitement l'état des choses, avant de prendre un parti sur un objet aussi important. Malgré les protestations réitérées de Marlborough et de Godolphin, on commençait à douter de leur sincérité ; et cependant leur concours était jugé nécessaire. Il importe, d'ailleurs, de remarquer que les secours demandés à la France, étaient fondés sur l'hypothèse que les débats du parlement d'Ecosse causeraient une rupture avec l'Angleterre.

On délibérait alors dans cette assemblée sur la proposition faite par la reine, d'assurer le trône d'Ecosse à la ligne protestante d'Hanovre. Cette proposition fut rejetée avec chaleur et dédain. Après de longs et vifs débats, beaucoup d'intrigues et d'argent répandu, on prit la résolution suivante : Que le successeur serait protestant et de la ligne royale d'Ecosse ;

mais que la personne qui serait choisie ne pourrait point succéder à la couronne d'Angleterre. La sanction forcée de cet acte par la reine, prévint la rupture sur laquelle les royalistes écossais, et nommément le duc d'Hamilton leur chef, avaient fondé leur projet d'invasion : il fallut donc y renoncer pour l'instant. Mais, toujours trompée par Marlborough et Godolphin, la cour de Saint-Germain insista plus que jamais sur une descente en Angleterre. Se fondant sur des avis secrets, elle voulait que l'on portât 20,000 hommes sur les côtes d'Angleterre, tandis que 3,000 autres se jetteraient en Ecosse pour soutenir les bien-intentionnés ; mais l'acte passé au parlement d'Ecosse, avait causé une grande irritation dans celui d'Angleterre. Après beaucoup de propositions violentes, on invita la reine à prendre des mesures de sûreté dans toute la partie septentrionale de la Grande-Bretagne. Ainsi, toute entreprise hostile n'offrait plus que peu d'espoir aux jacobites, lors même que Louis XIV, malgré le mauvais état de ses affaires sur le continent, eût consenti à y coopérer.

vril 1705.

L'an 1706 présenta un nouvel incident d'une haute importance : la réunion des royaumes d'Ecosse et d'Angleterre. Les amis du Préten-

dant avaient un moyen légal de s'y opposer ; mais les auteurs du projet avaient su aplanir tous les obstacles en faveur de la cour. L'acte d'union fut adopté malgré l'opposition et malgré la fureur et les menaces du peuple. L'on ne peut passer sous silence un mot du duc d'Hamilton pendant ces violens débats. Les créatures de la cour soutenaient que les conditions proposées étaient les seules que les Ecossais pussent obtenir de l'Angleterre. Indigné, le duc répondit : « Je pense que les » Ecossais, habitant la même île que les » Anglais, pourraient fournir à leurs com- » missaires des argumens très-décisifs sur ce » sujet. » Personne n'osa relever une observation qui était sans réplique. Cependant Hamilton ne soutint pas cet élan de courage ; il fléchit avec tous les autres jacobites, qui, en se retirant, facilitèrent l'acceptation de l'acte d'union.

Le désespoir était général parmi la nation écossaise. Il semblait que jamais l'occasion n'avait été plus favorable pour opérer une révolution en faveur de la maison de Stuart. Mais ses adhérens étaient divisés entr'eux ; le duc d'Hamilton, leur ancien chef, avait perdu leur confiance. Janvier 17

Le Prétendant, lui-même, ôta à ses amis

tout espoir d'assistance, et leur conseilla de pourvoir à leur sûreté personnelle en attendant des conjonctures plus favorables.

Cependant la cour de Saint-Germain se détermina à faire de nouvelles tentatives auprès du ministère français, pour le déterminer
ier 1707. à une expédition en Ecosse. Mais Chamillart et Torcy, pour gagner du tems et ne rien hasarder, proposèrent de faire passer en Ecosse, pour la seconde fois, un émissaire qui pût rapporter des renseignemens sur le véritable état des choses. On exigeait, en attendant, que les Ecossais ne fissent aucun mouvement. La cour de Saint-Germain fut forcée de se résigner à ces nouveaux délais.

L'émissaire fut de retour au bout de quel-
let 1707. ques mois. Selon son rapport, les Ecossais étaient dans les meilleures dispositions; ils se soumettaient entièrement à tout ce que déciderait Louis XIV. Mais le ministère français craignait encore qu'on n'eût exagéré le zèle et les ressources des mécontens; d'ailleurs, les malheurs de la guerre augmentaient les embarras et l'incertitude du cabinet de Versailles. Le Prétendant, redoublant toutefois ses ins-
vier 1708. tances, Louis XIV prit enfin la résolution de se rendre à ses vœux.

On équipa à Dunkerque une escadre de cinq

vaisseaux de ligne et de vingt-une frégates, avec des transports chargés de cinq à six mille hommes. L'expédition, aux ordres du célèbre chevalier de Forbin, après avoir éprouvé quelques jours de calme, approcha enfin des côtes, au nord d'Edimbourg. Mais bientôt elle eut en 12 mars
vue une flotte anglaise de quarante vaisseaux de ligne : quelques bâtimens français eurent un engagement avec l'avant-garde ennemie. Forbin, se voyant trop faible, profita de l'avantage du vent pour gagner le large, et ses vaisseaux, à l'exception d'un seul, rentrèrent un à un à Dunkerque. Le Prétendant, qui avait pris le nom de chevalier de Saint-Georges, avait insisté avec force pour qu'on le mît à terre ; mais Forbin s'y refusa, et ramena le prince, qui alla servir en Flandres sous le duc de Bourgogne. On prétendit que Forbin avait des ordres secrets qui lui prescrivaient de se borner à de simples démonstrations, parce que le roi voulait tenir le jeune Stuart dans sa dépendance. Cette assertion n'a jamais été prouvée : et la loyauté chevaleresque de Louis XIV tend à l'affaiblir encore.

L'issue malheureuse de l'entreprise fut d'une grande importance pour l'Angleterre. Si la descente eût réussi, il est hors de doute que l'Ecosse entière se serait soulevée, et l'Angleterre

était dégarnie de troupes. Il paraît, d'après des correspondances suivies par des agens du Prétendant, que Marlborough fit des reproches de ce qu'on lui avait laissé ignorer le projet de descente.

C'est vers cette même époque que la reine Anne, excédée du despotisme de Marlborough, de sa femme et de leurs créatures, prêta enfin l'oreille aux insinuations de Harley, comte d'Oxford. Elle se détermina à renvoyer son ministère Whig, et à le remplacer par des Toris. Cependant elle laissa le commandement de l'armée au duc de Marlborough : mais les nouveaux ministres ne cessèrent de l'accabler de dégoûts. C'est dans cet état de choses, que le duc reprit ses liaisons avec la cour de Saint-Germain ; il lui fit de nouvelles protestations de dévoûment, en annonçant son dessein de quitter le commandement de l'armée. Il proposa en même-tems de s'adresser à lady Masham, nouvelle favorite d'Anne, pour disposer celle-ci en faveur du prince de Galles. La veuve de Jacques II fit à Marlborough une
uillet 1710. réponse remarquable. Elle exhorta ce grand général à ne point quitter le commandement, parce qu'il se perdrait, et nuirait aux intérêts du prince de Galles ; elle déclina le recours à la favorite, cette femme lui étant étrangère

et n'ayant jamais eu aucune obligation au roi Jacques. Peu après, Marlborough fit informer le chevalier de Saint-Georges du désir qu'avaient ses amis de le voir tenter une seconde invasion. Mais il lui faisait observer en même-tems que la haine contre la France réunirait tous les partis ; que la politique, par conséquent, commandait sa sortie hors de ce royaume, comme le premier pas à faire vers la restauration à l'époque de la paix. Le chevalier de Saint-Georges goûtait d'autant plus ce conseil, qu'il voyait bien que Louis XIV, quelle que fût sa bonne volonté, ne pouvait plus rien entreprendre en sa faveur.

Cependant, on lui avait envoyé d'Ecosse une liste des hommes que pourraient fournir les montagnards, ainsi que les habitans de la plaine : les premiers montaient à 12,000 hommes, et les seconds à 20,000 ; mais ceux-ci étaient sans armes et sans officiers. Le Prétendant, sentant renaître tout-à-coup ses désirs et ses espérances, implora de nouveau la magnanimité de Louis XIV. Il demandait 8,000 hommes, de l'argent, des armes et des munitions. Le roi témoigna sa douleur de ce que l'état de ses affaires ne lui permettait point de servir une cause qu'il affectionnait. Le prétendant se vit donc contraint à recommander

à son parti de se réserver pour des tems moins malheureux.

1709. C'est vers cette époque que le président Rouillé s'était rendu à La Haye pour y entamer des négociations. Le comte de Middleton, ministre du Prétendant, adressa à M. de Torcy un mémoire contenant les demandes du prince, avec prière de le transmettre au président Rouillé. Cet écrit, conçu dans des formes très-laconiques, porte sur trois objets : 1° le prétendant dit que si les alliés exigent son éloignement, on doit leur demander toute sûreté pour sa personne; que s'ils entendent déterminer le lieu de sa retraite, il excepte l'état ecclésiastique et la Suisse, et réclame la liberté d'aller et venir sans avoir besoin de passeports; 2° il demande un acte d'amnistie pour toutes les personnes qui l'ont suivi, et pour ceux de ses adhérens qui sont demeurés dans les îles britanniques; 3° il sollicite le paiement du douaire de la reine sa mère, touché et retenu par Guillaume; il se borne même à l'arriéré, montant à un million de livres sterling. Dans la lettre qui accompagnait ce mémoire, il était dit que les motifs qui ne permettaient pas au prince de résider dans les états du pape, étaient trop évidens pour exiger une explication; que le sé-

jour de la Suisse serait insupportable, par défaut de société ; que l'amnistie présente des inconvéniens politiques, parce que les émigrés, comme ceux qui sont demeurés dans leurs foyers, se croiront également abandonnés, et changeront de sentiment ; enfin, que le Prétendant ne doit point paraître dans l'affaire du douaire, parce qu'il aurait l'air d'abandonner ses droits.

M. de Torcy arriva lui-même à La Haye. Avril 1709
Sur le compte qu'il rendit de ses premiers entretiens au sujet du Prétendant, le duc de Beauvilliers informa le comte de Middleton que Marlborough et Townsend, pour éluder la réclamation du douaire, présentée comme contraire aux lois, se désistaient de la demande qu'ils avaient faite du changement de domicile du prince. Ils avaient ajouté que par-tout où il lui conviendrait de se fixer, sa dépense serait à la charge de l'Angleterre. Le passage suivant de la dépêche de M. de Torcy est remarquable : « Le duc de Marl-
» borough m'a dit, en outre, que lord Town-
» send avait des ordres concernant le roi, qu'il
» qualifia de prince de Galles. Il exprima le plus
» vif désir d'être en mesure de le servir comme
» étant le fils d'un roi, pour qui, me dit-il
» ensuite, il aurait voulu verser la dernière

» goutte de son sang ; qu'il croyait être de » son intérêt de quitter la France ; et lorsque » je lui demandai dans quel pays il devait se » retirer, et de quelle manière il subsisterait, » il tomba d'accord, sur le premier article, » que le prince pourra se retirer par-tout où » il lui plaira, et qu'il y jouira de la plus par- » faite sûreté. »

La réponse du cabinet de Versailles à la lettre de M. de Torcy fut : 1° que la demande du douaire était légale, puisqu'il avait été accordé par le parlement, et que Guillaume l'avait reçu et retenu ; 2° que le prince ne pouvait point accepter la proposition d'un traitement de la part de l'Angleterre dans le cas de retraite, parce qu'on le soupçonnerait par-là d'avoir renoncé à ses droits, ce qu'il ne fera jamais ; 3° que dans le cas où il quitterait la France, il n'aurait de sûreté qu'autant que tous les alliés signeraient un acte de garantie à cet égard.

Sur ces entrefaites, la cour de Saint-Germain proposa d'envoyer un agent secret à La Haye pour y suivre les intérêts du Prétendant, ou pour y protester en son nom. Mais la prompte rupture de la négociation entre les puissances belligérantes fit évanouir tous ces projets. Cependant, le besoin de la paix devenant

chaque jour plus urgent, Louis XIV chercha 1710.
à reprendre les conférences : elles furent établies à Gertruydenberg. Le Prétendant, convaincu de l'impossibilité d'y faire valoir ses droits, se contenta de renouveler les demandes qui avaient été faites à La Haye. Mais la négociation fut encore rompue, et la guerre se ralluma avec une fureur nouvelle.

Le Prétendant revint à son idée favorite d'une descente en Ecosse : dans cette vue, il fit remettre un nouveau mémoire au ministère français. Il y établissait que jamais les esprits n'avaient été mieux disposés, tant en Ecosse qu'en Irlande. Il demandait toutes les facilités pour embarquer les régimens irlandais au service de France, soit à Brest, soit au port du Passage, pour les transporter en Ecosse par le canal de Saint-Georges ou par l'ouest de l'Irlande. Mais Louis XIV était bien loin de pouvoir seconder ce plan. Tous ses efforts pouvaient à peine le mettre en état de soutenir la guerre en Flandres.

La cour de Saint-Germain ne se rebuta pas. Ses adhérens jugeant très-superficiellement de l'état des choses, comptaient sur l'attachement de la reine Anne pour son frère, et sur les principes des Toris en faveur de la succession héréditaire. Il étaient trop aveugles

ou trop ignorans pour s'apercevoir que la timidité d'Anne ne lui permettrait jamais de seconder efficacement la cause de son frère, et que l'assistance des Toris ne consistait qu'en vaines protestations de fidélité. C'est dans cette illusion que la cour de Saint-Germain pour-
1711. suivit ses relations secrètes. On cherchait à lui persuader que, si l'on n'eût pas manqué la dernière invasion, la révolution aurait été effectuée; que, dans le moment actuel, le peuple d'Ecosse était encore dans les mêmes dispositions; et qu'au premier mouvement, la chute soudaine de la banque ôterait à la reine et à ses alliés tous les moyens de continuer la guerre. On demandait 10,000 hommes pour assurer le succès, et seulement 5,000 pour le rendre probable. On supposait que dès que le prince aurait débarqué, il pourrait entrer en négociation avec la cour de Londres, et que dès-lors chacun aurait la liberté d'exprimer ses sentimens, c'est-à-dire, de se déclarer pour la succession héréditaire. On se plaisait à présumer que la reine, n'ayant pas d'enfans, et plus favorable, dans son cœur, à son propre frère qu'à l'électeur d'Hanovre, ferait alors éclater des sentimens qu'elle était obligée de dissimuler. On alla jusqu'à affirmer que la religion ne serait pas un obstacle, pourvu que

le prince ne se montrât point trop zélé pour le catholicisme.

Livré à de si flatteuses espérances, le fils de Jacques II se détermina à écrire à la reine sa sœur la lettre suivante :

MADAME,

« La violence et l'ambition des ennemis de » notre famille et de la monarchie, ont trop » long-tems séparé ceux qui, par toutes les » obligations de la nature et du devoir, » doivent être le plus fermement unis, et » nous ont détournés des moyens propres à » établir entre nous une meilleure intelligen- » ce, laquelle ne manquerait pas de produire » les plus heureux effets pour nous-mêmes, » pour notre famille et pour notre pays.

» Mais, quel que puisse être le succès, je » me suis déterminé à mettre à l'écart toute ré- » serve, et d'être le premier dans une entre- » prise si juste et si nécessaire. L'affection natu- » relle que je vous porte, et celle que le roi, » notre père, eut pour vous jusqu'à son der- » nier soupir; la considération de notre intérêt » mutel, de notre honneur, de notre tran- » quillité, et mon devoir envers Dieu et mon » pays, sont les véritables motifs qui me dé- » terminent à vous écrire, et faire tout ce

» qui dépend de moi pour parvenir à une
» parfaite union avec vous. Vous devez être
» assurée, Madame, que bien que je ne puisse
» abandonner qu'avec ma vie, mon juste droit
» que vous savez être inaltérablement établi
» par les lois fondamentales du pays, je dé-
» sire vivement vous en devoir plus qu'à tout
» être vivant la réintégration. C'est à vous
» qu'un ouvrage aussi juste et aussi glorieux
» est réservé. La voix de Dieu et de la nature
» vous y appelle; les promesses que vous
» avez faites au roi notre père vous l'enjoi-
» gnent; la conservation de notre famille, et
» la nécessité de prévenir une guerre contre
» nature l'exige; et le bien public, comme la
» prospérité de notre patrie, vous recomman-
» dent de la sauver des maux présens et à
» venir, maux qui plongeront la nation dans
» le sang et le désordre, jusqu'à ce que la
» succession soit rétablie dans la ligne di-
» recte. Je me flatte, Madame, que si vous
» êtes guidée par votre propre inclination,
» vous accueillerez la juste et franche propo-
» sition de préférer votre propre frère, le
» dernier mâle de votre nom, à la duchesse
» d'Hanovre,[1] la plus éloignée de nos parentes,

[1] L'électrice Sophie, petite-fille de Jacques Ier.

» à l'amitié de laquelle vous n'avez aucun » sujet de vous confier, qui transmettra le » gouvernement à des étrangers d'un autre » langage et d'un autre intérêt, et qui, par » un sentiment naturel, amènera une foule de » compatriotes pour suppléer au défaut de son » droit, et enchaîner la nation.

» En même-tems, je vous assure, Madame, » et suis prêt à vous donner toute la sûreté » qu'on peut désirer, que ma résolution in- » variable est de faire de la loi du pays la » règle de mon gouvernement ; de conserver » les droits, la liberté et la propriété de » chacun à l'égard des droits de la couronne ; » d'assurer et maintenir ceux de l'église » d'Angleterre, ses justes droits et priviléges » tels qu'ils sont établis par la loi ; et d'ac- » corder aux dissidens telle tolérance que le » parlement jugera convenable.

» Votre bon naturel, Madame, et votre » affection naturelle pour un frère de qui » vous n'avez jamais reçu d'injure, ne peuvent » qu'incliner votre cœur à lui faire justice, » et comme cela est en votre pouvoir, je » ne saurais douter de votre favorable dé- » termination. Je vous assure ici que, dans » ce cas, aucun terme d'accommodement que » vous pourrez désirer pour vous-même, ne

» vous sera refusé par moi. Mais commedes
» affaires de cette importance ne sauraient
» être convenablement traitées par lettres,
» je vous prie de m'envoyer quelqu'un plei-
» nement instruit et muni de votre plein-pou-
» voir, ou de donner sûreté pour celui que
» j'enverrai ; car c'est parcette voie seulement
» que les choses peuvent être arrangées à
» notre satisfaction mutuelle, et traitées de
» notre part avec le plus grand secret.

» Je fais ce premier pas vers notre bon-
» heur commun avec une affection frater-
» nelle, avec la franchise et la sincérité qui
» conviennent à notre rang et à notre pa-
» renté, et de la manière la plus prudente
» que je puisse choisir dans ce moment.
» Je suivrai la direction ultérieure que vous
» me donnerez, me reposant entièrement sur
» vos lumières et votre expérience, par rap-
» port aux moyens et aux instrumens.

» Or, Madame, comme vous aimez votre
» propre honneur et votre bonheur, la con-
» servation et le rétablissement de notre an-
» cienne famille royale, la tranquillité et la
» prospérité d'un peuple vaillant qui est prêt
» de succomber sous le poids qui l'accable,
» et qui a raison d'en craindre un plus pe-
» sant; qui n'a aucun sujet de se plaindre de

» moi, et que j'aime et dois aimer comme le
» mien; je vous conjure de vous réunir avec
» moi dans cette voie amicale pour l'arran-
» gement de nos différens, laquelle, seule,
» peut nous faire espérer les bons effets qui
» nous rendront tous les deux heureux, vous-
» même plus glorieuse que dans toutes les
» autres parties de votre vie, et votre mé-
» moire chère à la postérité. »

Cette lettre (il est pénible de le penser), demeura sans réponse; il paraît même que la reine en fit un mystère à tous ses serviteurs. Ceux-ci, incertains des sentimens de leur souveraine, penchaient pour la maison d'Hanovre, jusqu'à un certain point même contre leurs propres principes. Ils firent à l'électeur les plus fortes protestations de dévoûment.

Quant aux partisans vrais ou simulés du prétendant, ils le pressèrent, à cette époque, de changer de religion, ou, au moins, de s'entourer de protestans et d'avoir un ecclésiastique de cette religion auprès de sa personne. Il paraît que cette exhortation était commune à la plupart des Toris attachés au prince; on soupçonna même le grand trésorier Oxford, d'y avoir eu part. Mais quels que fussent et le motif et le but de ce conseil, on

conçoit facilement qu'il dut mettre le Prétendant dans une grande perplexité. Il s'agissait de décider entre deux sacrifices : celui de sa croyance ou celui de sa couronne. Car ce prince devait être bien convaincu, d'un côté, de l'horreur qu'on avait inspirée à la grande masse de la nation anglaise pour le papisme ; de l'autre, de l'insuffisance des catholiques pour emporter la balance. Le chevalier de Saint-Georges trancha la difficulté par
2 mai 1711. la réponse suivante. « A la distance où nous » sommes, et vu les circonstances où je me » trouve, je ne puis entrer dans des dis- » putes de religion ; mais ceux de l'église an- » glicane n'ont aucune raison de douter de » ma faveur et de ma protection, d'après » les assurances que je leur ai données dans » mes instructions datées du 3 mars 1702, » lesquelles vous avez vues, et que je suis » fermement résolu d'accomplir. Je sais que » mon père et mon grand-père ont tou- » jours eu bonne opinion des principes de » l'église anglicane, relativement à la mo- » narchie ; et l'expérience a suffisamment » prouvé que la couronne n'a jamais été frap- » pée, sans que l'église en ressentît le coup. » Quoique les principaux membres du clergé » aient manqué à leur devoir, nous ne devons

» point mesurer les principes d'une église
» d'après les actions de quelques particuliers.
» La franchise est la meilleure de toutes les
» choses, sur-tout en matière de religion; et
» comme je suis résolu de ne jamais dissi-
» muler sur ce point, de même je n'entre-
» prendrai jamais d'engager autrui à le faire.
» Quelque convaincu que je sois de la vé-
» rité de ma propre religion, je n'aurai ja-
» mais mauvaise opinion d'une personne,
» parce qu'elle diffère de moi à cet égard;
» de même je ne refuserai pas d'écouter en
» tems et lieu ce qu'on peut avoir à me dire
» sur ce sujet. Mais on ne doit point prendre
» en mauvaise part si j'use de la même fa-
» culté que j'accorde aux autres, d'adhérer
» à la religion que moi et ma conscience
» jugeons la meilleure; et j'ai raison d'attendre
» pour moi-même cette liberté de conscience
» que je ne prétends nier à personne ».

Mais, tandis que le Prétendant suivait ses rapports avec ses adhérens, les cours de Versailles et de Londres s'occupaient secrètement du rétablissement de la paix. Les conférences furent ouvertes à Utrecht en 1712, et la paix fut signée l'année suivante. La succession dans la ligne protestante fut reconnue, et Louis XIV prit l'engagement de faire sortir le chevalier

de Saint-Georges du royaume. Mais déjà ce prince s'était retiré de son propre mouvement : il avait établi sa résidence à Bar en Lorraine.

Pendant tout le règne d'Anne, la question relative à la succession, quoique réglée par un acte parlementaire, n'avait cessé d'être un objet de division, principalement en Ecosse, avant et après la réunion. Les uns, surtout le haut clergé, soutenaient encore le droit héréditaire et l'obéissance passive ; les autres, celui qu'avait eu la nation de disposer de la couronne en faveur de la maison d'Hanovre. C'est à cette contrariété de principes amalgamés avec les intérêts de la religion protestante, qu'il faut attribuer la fermentation qui troubla les dernières années de la reine Anne.

Il serait inutile d'entrer dans le détail de toutes les démarches faites pour influencer les opinions politiques du peuple anglais, et surtout celles du clergé. L'agitation était portée à son comble en 1714.

Le chevalier de Saint-Georges, toujours en Lorraine, entretenait des relations secrètes avec les partisans de sa maison, dans les trois royaumes : ils appartenaient à la faction des Toris. Les Whighs, qui soutenaient la succes-

sion d'Hanovre, exigèrent de la reine qu'elle demandât au duc de Lorraine l'éloignement du prince. On répandit dans le public que cette demande avait éprouvé des difficultés; on fit même circuler la réponse qui devait avoir été faite par le duc. Cet incident mécontenta l'opposition, et donna lieu aux observations les plus amères, de la part de la chambre haute.

On y dit hautement, et à plusieurs reprises, que l'on ne pouvait trop s'étonner que les ministres de la reine, après avoir réussi à balancer les forces du plus puissant monarque du siècle, se vîssent braver impunément par un prince aussi faible que le duc de Lorraine.

Le parlement ne se contenta pas de présenter une adresse à la reine, pour la supplier instamment de prendre toutes les mesures propres à garantir l'hérédité de la couronne dans la maison d'Hanovre. On alla jusqu'à vouloir exiger de cette princesse une proclamation, promettant une récompense à quiconque livrerait le prétendant, mort ou vif. Cette horrible violation des droits de la nature et de toutes les lois sociales, indigna le parti de la cour, et contribua même à l'accroître considérablement. Il obtint que la

proclamation se bornerait à promettre une récompense à celui qui traduirait le Prétendant en justice, s'il tentait de débarquer dans la Grande-Bretagne ou en Irlande.

Quoique beaucoup plus modérée, cette adresse ne fut pas accueillie. La reine l'écarta par une réponse pleine de dignité, où elle faisait observer qu'on ne parviendrait à anéantir l'esprit de parti et à consolider le nouvel ordre de succession, qu'en mettant un terme aux rumeurs et aux craintes imaginaires répandues par les agitateurs. Anne refusa, en un mot, de signer la proclamation qui lui était présentée, en déclarant qu'elle saurait juger du moment où cette mesure rigoureuse deviendrait nécessaire.

Cette réponse fut suivie d'une adresse de remercîment provoquée par les partisans de la cour; mais elle ne passa qu'à une majorité de deux voix.

Cette dernière circonstance était un symptôme alarmant pour les ministres. Ils ne pouvaient se dissimuler, d'ailleurs, l'acharnement avec lequel on ne cessait d'attaquer la paix d'Utrecht, qui était leur ouvrage. Cet esprit d'inquiétude et d'intrigue troubla la fin des jours de la reine.

Il régnait une grande défiance entre cette

princesse et la cour d'Hanovre, quoiqu'elle s'efforçât de l'affaiblir par des démonstrations amicales. L'électeur sentait qu'Anne ne pouvait abjurer toute affection pour son infortuné frère, et il la soupçonnait de connivence avec lui, malgré son aversion connue pour la religion catholique.

Deux incidens vinrent augmenter la fermentation. D'un côté, on faisait des enrôlemens secrets pour le Prétendant, non-seulement en Irlande, mais même en Angleterre, et les recrues étaient envoyées en France ; de l'autre, le parti ministériel fit passer au parlement l'acte du schisme (*shism act*), dont l'objet fut d'éloigner de tout emploi et de tout enseignement les protestans non-conformistes, tandis que jusque-là on les avait laissé tranquilles dans leurs emplois et dans leurs écoles.

Le mécontentement que produisit cette mesure donna de nombreux partisans aux papistes, et releva leur espoir : on soupçonna même les ministres d'avoir eu l'intention secrète de produire cet effet. Quoi qu'il en soit, les membres qui s'étaient opposés au bill en prirent occasion d'insister de nouveau sur les dangers de la patrie, et ils forcèrent enfin la reine de publier la proclamation qu'elle avait refusée. Dans cette pièce, Anne promet-

tait une récompense de cinq mille livres sterling à qui traduirait le prétendant en justice. A cette somme, les communes en ajoutèrent une de cent mille livres. Les lords, de leur côté, réclamèrent itérativement l'éloignement du prétendant, et une proclamation spéciale contre les embaucheurs, dont plusieurs avaient déjà été saisis et pendus. Ils demandèrent également qu'on exécutât avec rigueur les lois contre les papistes et les *non-jureurs;* c'était ainsi que l'on désignait ceux qui n'avaient pas prêté le serment d'abjuration envers la maison de Stuart.

Ainsi, le choc des partis qui se combattaient dans le parlement; l'intervention du haut et du bas clergé, quoique divisés par les opinions et la jalousie; les anglicans, les dissidens, les non-conformistes, les épiscopaux, les puritains, les non-jureurs, les jacobites, les papistes; les manœuvres des ministres, celles de leurs adversaires; les pamphlets pour et contre; la fluctuation du peuple; les intrigues de la cour d'Hanôvre; les efforts du prétendant; le mécontentement et la défiance des alliés; la corruption, arme puissante à l'usage de chaque faction, tout formait un chaos, dans lequel pouvaient à peine se reconnaître ceux-là mêmes qui l'avaient produit.

Telle était la situation intérieure de la Grande-Bretagne à la mort de la reine Anne. Cette princesse cessa d'exister le 12 août 1714. Un mot qui lui échappa, dans ses derniers instans, révéla le secret de toute sa vie: « Ah! mon cher frère! s'écria-t-elle, que je » vous plains! »

Ce frère infortuné, malgré la paix d'Utrecht, n'avait point cessé de recourir à tous les moyens de faire valoir ses droits. Il mettait toujours la même confiance dans le zèle et l'énergie de son parti, quoique les événemens lui eussent appris à faire peu de fond sur le duc de Marlborough et le comte d'Oxford. Une alliance avec l'Autriche lui paraissant un acte de haute politique, il demanda la main d'une des archiduchesses filles de l'empereur Charles VI. Cette proposition, faite par l'entremise du duc de Lorraine, fut déclinée avec tous les ménagemens possibles.

Tandis que le prétendant espérait, l'électeur d'Hanovre, égaré par les principaux personnages de son parti, supposait le danger plus grand qu'il n'était réellement. Ce prince n'avait jamais douté de l'affection secrète de la reine Anne pour son frère: quant aux ministres, leur infidélité ouverte envers la maison de Stuart lui donnait la mesure de la con-

fiance, qu'il devait placer dans les fréquentes protestations de leur dévoûment.

Le chevalier de Saint-Georges eut à peine connaissance de la mort de la reine sa sœur, qu'il se rendit à Paris pour se concerter avec ses adhérens, et solliciter l'appui de la cour. Le duc de Lorraine se hâta de lui écrire à ce sujet la lettre suivante ; l'histoire doit la recueillir, parce qu'elle jette un grand jour sur les vues, les dispositions et les espérances du Prétendant :

août 1714. « M. Strikland arrive dans ce moment » avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire. Considérez que l'époque qui » doit décider de votre sort est enfin arrivée. » Vous avez pris la seule bonne direction en » allant à Paris, et j'espère que vous trouve- » rez à la cour de France les secours néces- » saires pour assurer le succès de votre en- » treprise. L'honneur que vous m'avez fait, » durant votre séjour dans mes Etats, et la » liberté que vous m'avez accordée de vous » dire mes sentimens, m'engagent à vous » conjurer maintenant de vous souvenir que, » par la mort de la reine Anne, la France est » libre de tout engagement avec l'Angleterre ; » ceux qu'avait contractés le roi très-chrétien » n'ayant été pris qu'avec la reine personnel-

» lement, et non avec la nation anglaise. Cela » laisse la France sans engagemens, et en si- » tuation de vous assister sans aucun reproche. » Mais cette assistance, si elle est trop pu- » blique, peut ne pas vous être avantageuse; » et selon mon opinion, comme j'ai déjà eu » l'honneur de vous le représenter plusieurs » fois, les secours les plus essentiels sont de » ne point vous laisser manquer d'argent, » d'assurer votre passage avec quelques vais- » seaux, et de vous permettre de prendre » avec vous les troupes nationales; ce qui » n'alarmera personne en Angleterre, tandis » que des troupes françaises produiraient cet » effet.

» Il ne faudra pas moins quelques armes et » des munitions. Les munitions pourront ai- » sément être trouvées à Calais; et, de crainte » de perdre du tems, on peut prendre les » armes des troupes qui travaillent au nou- » veau port de Dunkerque; car il peut y avoir » quelques difficultés à l'égard du tems né- » cessaire pour se fournir de toutes choses. » Si le duc de Berwick, comme vous le pen- » sez, ne désire pas de vous suivre, il a réussi; » mais je vous conjure de vous ressouvenir » qu'un bon officier, qui n'est pas étranger, » vous est nécessaire. Je ne doute pas que

» vous n'abordiez en Ecosse : c'est, selon moi, » sur ce royaume que vous devez principale- » ment compter. Vous y trouverez probable- » ment un grand nombre d'amis : d'ailleurs, » c'est le pays où vous pourrez le mieux main- » tenir votre terrain. La réintégration du » royaume dans son indépendance est la mesure » qui vous attachera le plus grand nombre.

» Pardonnez-moi ces détails ; mais, au mi- » lieu des grandes occupations dans lesquelles » vous êtes engagé, il est possible que vous ne » vous rappeliez pas certaines choses dont ce- » pendant vous êtes vous-même convaincu. »

Aussitôt après la mort de la reine Anne, le conseil provisoire établi par Georges Ier entra en fonctions. Son premier soin fut d'éloigner de l'administration tous les hommes qui lui étaient suspects ; c'est-à-dire, tous les Toris. Le comte d'Oxford avait été renvoyé quelques jours avant la mort d'Anne ; Bolingbroke, qui quitta quelques jours après, se retira en France, et le duc d'Ormond resta encore en Angleterre. Le nouveau monarque, à son arrivée, trouva le royaume tranquille ; mais ce prince était un roi de faction, plutôt qu'un roi national : il avait les Whigs pour support, par conséquent les Toris pour ennemis. Encouragés par la position incertaine des

choses, tant dans l'intérieur qu'au dehors, ces derniers se mirent de nouveau en mouvement. Le chevalier de Saint-Georges, de son côté, était occupé des apprêts de son expédition ; mais il n'avait personnellement aucune ressource, et, Louis XIV refusant d'y suppléer, il ne put point profiter des conjonctures favorables qui semblaient s'offrir à lui. Des écrivains Whigs conviennent que, dans ce moment, la présence seule du Prétendant lui eût ouvert tous les chemins au trône : la masse de la nation ne le voyait occuper qu'avec peine par un prince allemand.

Mais enfin, en 1715, des troubles s'étant de nouveau manifestés en Ecosse, le chevalier de Saint-Georges résolut d'en profiter. C'est dans ces entrefaites que mourut Louis XIV. Lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, était instruit de toutes les démarches du Prétendant par un abbé Strikland, qui trahissait indignement ce malheureux prince.[1] Il demanda au duc d'Orléans de s'opposer à ce que le chevalier de Saint-Georges traversât la

1 septembre 1715.

[1] Ce Strikland, prêtre Irlandais, prétendit obtenir le chapeau de cardinal, par l'entremise de la cour protestante de Londres ; mais le pape indigné ne voulut point déshonorer la pourpre romaine.

France pour gagner les côtes. Instruit de la fureur avec laquelle les Whigs attaquaient le traité d'Utrecht, le Régent tergiversa, et mit en avant, pour la première fois, l'idée d'une alliance fondée sur le maintien de ce même traité. Mais comme on exigeait de lui, pour préliminaire, l'expulsion du Prétendant, il s'y refusa : il était même décidé, selon les conjonctures, à le seconder sous main.

Mais, sans attendre une détermination de la part du gouvernement français, sans attendre même que toutes ses mesures fussent prises, le Prétendant insista auprès de ses amis pour qu'ils levassent le masque. Ils lui obéirent; et, courant aux armes sous les ordres du comte de Marr, ils proclamèrent le prince roi d'Ecosse, sous le nom de Jacques VIII; mais, après quelques succès, ils commirent des fautes qui leur furent fatales. Sur la nouvelle de l'insurrection, le Prétendant s'embarqua *incognito* à Dunkerque, et descendit sur les côtes d'Ecosse, tandis que le duc d'Ormond, de son côté, tenta inutilement de débarquer sur les côtes d'Angleterre. Le prince trouva les choses en mauvais état; elles empirèrent malgré sa présence, et il prit le parti de revenir en France.

L'ambassadeur de Georges Ier adressa de nouvelles plaintes au Régent. Elles furent d'au-

tant plus vives, qu'on faisait en France des armemens dont on ne pouvait deviner l'objet. L'ambassadeur demanda; 1° qu'on empêchât le jeune prince de retourner en Lorraine; 2° qu'on punît les officiers qui l'avaient suivi dans sa malheureuse expédition. Un langage aussi précis n'admettait plus d'ambiguité dans la réponse; il fallait ou donner satisfaction, ou renoncer au projet d'alliance avec l'Angleterre, et voir le traité d'Utrecht abandonné aux futurs contingens. Le duc d'Orléans, quoiqu'il pût en coûter à son cœur, prit le parti d'inviter le Prétendant à se retirer. Ce prince, ne pouvant retourner en Lorraine, se rendit à Avignon.

Mais ce séjour ne convenait pas à Georges Ier, et encore moins à ses ministres, intéressés à maintenir la crainte dans l'esprit de ce prince, crainte que justifiaient les derniers événemens.

Le cabinet de Saint-James demanda donc l'entier éloignement du Prétendant, afin qu'il fût plus gêné dans ses relations avec la Grande-Bretagne et l'Irlande, et qu'on pût mieux surveiller ses démarches. D'ailleurs, on n'ignorait probablement pas à Londres les intelligences secrètes du cardinal Alberoni avec le chevalier de Saint-Georges. — Ce prince infortuné quitta encore Avignon, après la si-

gnature de la triple alliance. Il fixa sa résidence à Rome, où il mourut en 1766, âgé de soixante-dix-huit ans.

Le chevalier de Saint-Georges, en transmettant à son fils aîné, Charles Edouard, ses droits à la couronne d'Angleterre, lui légua en même tems cette destinée fatale qui semble attachée au nom de Stuart. Voltaire a immortalisé ce prince en lui consacrant deux chapitres de son *siècle de Louis XV*. Le brillant et touchant tableau qu'il y a tracé de l'expédition de 1745, étant dans toutes les mains, il suffit de jeter un coup-d'œil sur la dernière période de l'existence de ce prince.

De retour en France, en 1746, il se retira d'abord à Paris; mais la paix d'Aix-la-Cha-
1748. pelle le condamna encore à chercher un autre asile. Dans son désespoir, le petit-fils de Jacques II, refusa de se soumettre à cet arrêt cruel; et l'on fut obligé d'employer la force pour l'éloigner. [1] Bouillon fut sa première retraite: de-là il passa à Rome, où il épousa une princesse de Stolberg-Gueudern.

[1] Il fut arrêté à la sortie de l'Opéra. On prétend que, dans la crainte qu'il ne fît usage des pistolets qu'il portait toujours sur lui, l'officier chargé de son arrestation lui fit lier les mains avec un ruban. L'indignation fut universelle.

Il mourut à Florence, en 1788, ne laissant qu'une fille naturelle, connue sous le nom de princesse d'Albanie.

La tête du prince Charles Edouard avait été mise à prix en Angleterre. On assure cependant qu'il osa s'y faire voir en 1753, et ensuite en 1761. Voici comment David Hume rapporte ces deux faits dans une lettre adressée au Dr. Pringle, et datée d'Edimbourg, le 13 février 1773.

« Il est certain que le Prétendant était à » Londres, en 1753. Je le sais avec la plus » grande certitude, parce que je l'ai appris » de milord Maréchal, qui a dit en avoir une » parfaite connaissance. Deux ou trois jours » après m'avoir donné cette information, sa » seigneurie me dit qu'il tenait plusieurs par- » ticularités curieuses d'une dame (que je » m'imaginai être lady Primrose), quoique » milord refusât de la nommer. Le Préten- » dant vint chez elle le soir sans l'avoir pré- » venue, et entra dans son appartement au » moment où elle avait une assez nombreuse » société. Il fut annoncé par un domestique, » sous un nom supposé. En le voyant, la » dame faillit laisser tomber les cartes qu'elle » tenait à la main : mais elle eut assez de » présence d'esprit pour l'appeler par le nom

» qu'il avait pris, et lui demanda depuis quand » il était venu en Angleterre, et combien de » tems il se proposait d'y rester. Après que » lui et toute la société se furent retirés, » les domestiques remarquèrent la surprenante ressemblance qu'avait l'étranger avec » un portrait, qui était dans la pièce même » où il était entré. Milord ajouta (je suppose, d'après l'autorité de la même dame), » qu'il prenait si peu de précautions, qu'il » sortait ouvertement le jour avec son habit » accoutumé, ôtant seulement son cordon » bleu et son étoile. Il traversa un jour la » rue Saint-James, et fit un tour dans le parc.

» Cinq ans après, je contai cette histoire à » milord Holderness, qui était secrétaire-» d'état en 1753, et j'ajoutai que je présumais que ce fait avait alors échappé à sa » connaissance. « Aucunement, me dit-il; et » qui croyez-vous qui m'en ait parlé le premier? Ce fut le roi lui-même, en ajoutant: » Et que pensez-vous, milord, que je doive » faire à son égard? » Lord Holderness me dit » qu'il était embarrassé de répondre, parce » que s'il manifestait ses propres sentimens, » ils auraient pu indiquer de l'indifférence » pour la famille royale. Le roi remarquant » son embarras, l'en tira en ajoutant: « Mi-

» lord, je ne dois rien faire du tout; lors-
» qu'il sera las de l'Angleterre, il en sortira. »
» Je crois que pour l'honneur du feu roi,
» cette histoire mérite d'être plus généra-
» lement connue.

» Mais ce qui vous surprendra davan-
» tage, est que lord Maréchal, quelques
» jours après le couronnement du roi actuel,
» (Georges III), me dit qu'il croyait que le
» jeune Prétendant était alors venu à Lon-
» dres pour voir cette cérémonie, et qu'en
» effet il l'avait vue. Je demandai à milord,
» la preuve d'un fait aussi étrange. « Il m'a
» été rapporté, me répondit-il, par une
» personne qui m'a dit l'avoir vu, et lui avoir
» dit à l'oreille, ces paroles : Votre Altesse
» Royale est le dernier de tous les mortels
» que je me serais attendu à voir ici.—C'est
» la curiosité, répondit le prince, qui me
» conduit ici; mais je vous assure, ajouta-t-il,
» que la personne qui est l'objet de toute
» cette pompe et de cette magnificence, est
» l'homme que j'envie le moins. » Vous voyez
» que cette histoire est puisée pour ainsi
» dire à sa source, de manière à lui donner
» une grande probabilité. Reste à savoir ce
» qui serait arrivé si le Prétendant eût pris
» le gantelet de Dymock?

» Je trouve que la visite du Prétendant en » Angleterre était connue de tous les Jacobites. » Plusieurs d'entr'eux m'ont assuré qu'il avait » saisi l'occasion d'abjurer la religion catholique, sous son nom propre de Charles Stuart, » dans l'église neuve du Strand, et que c'est là » le motif des mauvais traitemens qu'il éprouva » de la part de la cour de Rome. J'avoue que » je suis sceptique à l'égard de cette dernière » particularité. Milord Maréchal avait une » très-mauvaise opinion de ce prince infortuné, et pensait qu'il n'y avait point » de vice si bas ou si atroce dont il ne fût » capable; il m'en donna plusieurs preuves. » Milord, quoique homme d'honneur, peut » être regardé comme un courtisan mécontent; » mais ce qui me confirme dans l'idée qu'il » m'a donnée de ce prince, est une conversation que j'ai eu avec Helvétius, à Paris, » et dont je crois vous avoir déjà parlé. Dans » le cas où cela ne serait pas, je vais vous » faire part de quelques particularités. Helvétius m'a dit qu'il n'avait eu aucun rapport avec le Prétendant; mais, peu de » tems après que ce prince eut été chassé de » France, on m'apporta, dit-il, une lettre » de lui, dans laquelle il me dit que des motifs du plus haut intérêt l'amenant à Paris,

» et connaissant que j'étais par mon caractère un homme d'honneur et d'une grande probité, il voulait se confier à moi, si je voulais lui promettre de le cacher et de le protéger.

» J'avoue, m'ajouta Helvétius, que bien que je susse qu'il y avait plus de danger à le recueillir à Paris qu'à Londres, je fus tellement dupe de ses flatteries, que je l'invitai chez moi, et le cachai pendant deux années. Toute sa correspondance passait par mes mains ; je voyais ses partisans sur le Pont-Neuf ; et je trouvai enfin que je m'étais exposé à tous ces dangers et à tous ces embarras pour le plus indigne de tous les mortels. On m'avait déjà assuré que, lorsqu'il se rendit à Nantes pour s'embarquer pour son expédition en Ecosse, la peur le gagna, et qu'il refusa de se rendre à bord ; mais ses adhérens pensant que les choses étaient trop avancées, et qu'ils seraient insultés pour sa lâcheté, le transportèrent sur le vaisseau pendant la nuit, les pieds et les mains liés. Je lui demandai si cela était littéral. « Oui, répondit-il, littéral : ils le lièrent, et l'enlevèrent de force. » Que pensez-vous maintenant de ce héros, de ce conquérant ?

» Lord Maréchal et Helvétius sont d'ac-

» cord que, malgré cet étrange caractère, il » n'était point bigot, mais qu'il avait plutôt » appris des philosophes de Paris à affecter » du mépris pour toute religion. Vous devez » savoir que ces deux personnages croyaient » lui attribuer par là une excellente qualité. » En effet, tous les deux se moquaient de » moi, à cause de mon étroite manière de » penser sur toutes ces choses. Cependant, » j'espère, mon cher John, que vous me ferez » la justice de m'acquitter. »

Quel que puisse être le degré de foi dû à cette lettre de Hume, la valeur, l'humanité, la constance héroïque que déploya Charles-Edouard, dans son expédition d'Ecosse, parleront toujours plus haut que des détails obscurs de sa vie privée. Dernier rejeton d'une race royale poursuivie pendant plus de trois cents ans, par une inexplicable fatalité, l'Histoire lui assurera des droits éternels à l'admiration et à la pitié. On n'y lira jamais son nom sans s'écrier avec Volaire : « Que les » hommes privés, qui se plaignent de leurs » petites infortunes, jettent les yeux sur ce » prince et sur ses ancêtres ! »

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES WHIGS ET LES TORIS.

—

Les deux partis qui ont divisé l'Angleterre, sous les dénominations de *Wighs* et de *Toris*, et que l'on suppose encore subsistant, ont joué un rôle trop actif dans toutes les révolutions politiques auxquelles se rattachent les Mémoires du cardinal Dubois, pour qu'il puisse paraître superflu de donner ici quelques détails sur ces deux factions célèbres.

L'Angleterre, plus qu'aucune autre contrée de l'Europe, présente, à toutes les périodes de ses annales, le spectacle des plus violentes dissentions intestines. L'histoire a tracé en caractères de sang les déchiremens produits par la longue lutte de la *rose blanche* et de la *rose rouge*. Elles furent remplacées par des querelles de religion. Calmées sous le règne d'Elisabeth, elles se ranimèrent sous son successeur Jacques I^er^. Les empiétemens

de ce prince sur les droits de la nation, et sur-tout sa prédilection pour le catholicisme, semèrent de nouvelles divisions dans le corps politique. La fermentation augmenta, et parvint enfin à son comble sous Charles Ier. La fureur des puritains, et la féroce ambition de Cromwell, enfantèrent un forfait dont l'univers s'épouvanta : un prince aussi magnanime qu'infortuné, fut juridiquement assassiné. L'usurpateur imposa silence à tous les partis, en s'emparant de l'autorité la plus absolue. Charles II (à l'époque connue sous le nom de *restauration*), s'écarta des principes d'une sage politique, en accordant une faveur ouverte aux catholiques romains. Il résulta de ces fausses mesures, que les nonconformistes se rapprochèrent de l'église anglicane ; tout Anglais qui ne professait pas la doctrine de *l'obéissance passive*, et de la *non-résistance*, dut se trouver en opposition avec la cour. Celle-ci, de son côté, avait ses adhérens : les uns lui étaient dévoués par reconnaissance, les autres par le souvenir des maux qu'avait causés la guerre civile. Les mécontens s'élevaient particulièrement contre la vente de la ville de Dunkerque à la France, et contre la guerre déclarée à la Hollande à l'instigation de Louis XIV ; mais rien ne les irritait plus

que la prédilection du roi pour les papistes. C'est dans ces circonstances qu'éclata l'ef- 1666.
froyable incendie de la ville de Londres : l'esprit de parti s'empressa de l'attribuer aux causes les plus odieuses et les plus insensées. La mort du comte de Southampton et la disgrace du comte de Clarendon, tous deux ennemis des catholiques, donnèrent plus de liberté à Charles II et au duc d'York son frère. La *cabale*[1] poursuivit ses desseins sans réserve.

Le parlement favorisait la cour, par crainte du retour du gouvernement précédent ; d'ailleurs le roi avait su y semer la corruption. Voyant néanmoins l'inutilité de toutes ses condescendances, ce corps changea de conduite et de parti. Il favorisa les protestans *dissidens* : c'était abjurer les principes de *non-résistance*. Le roi fut forcé de renvoyer ses ministres, de rétracter ses prétentions, et de faire droit sur plusieurs autres griefs. Le parlement alla plus loin : il forma le projet d'exclure le duc d'York, frère du roi, de la

[1] C'est ainsi qu'on appelait le conseil privé, d'après les lettres initiales des noms de ses principaux membres : *Clifford*, *Ashley*, *Buckingham*, *Arlington*, *Lauderdale*.

succession à la couronne. Cette exclusion devait être une conséquence de ce qu'on
1679. nommait la *conjuration des papistes*, dans laquelle on affectait de supposer le prince impliqué. Le duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, s'agita violemment pour donner à la proscription du duc d'York le caractère d'un vœu national. Ce complot échoua; la désunion se mit parmi les factieux; et le roi montra une fermeté à laquelle on ne s'était point attendu de sa part.

Charles II profita de ce moment de triomphe pour dissiper l'opposition, désignée, à cette époque, sous le nom de *country party*. Les chefs de la faction populaire furent appelés *Whigs;* les amis du roi *Toris*.

Irrités de leur défaite, les premiers attendaient l'occasion d'une revanche éclatante. Mais ils ne virent pas que les circonstances ne leur étaient point favorables, et que la crainte des maux passés était encore prédominante dans la masse de la nation. Le parti de la cour en profita pour répandre l'idée que les *Whigs* voulaient renverser le trône et l'église. Tels sont l'origine, les principes et les vues des deux factions.

On s'en formerait, toutefois, une idée peu juste, si on regardait les *Whigs* comme les

successeurs immédiats des *round heads*, et les *Toris* comme ceux des *cavaliers* qui divisèrent la nation anglaise sous Charles Ier. Ni l'un ni l'autre de ces partis ne portait au même degré l'exagération ou plutôt la fureur qui avait poussé leurs pères à s'entr'égorger. Les *Whigs* n'étaient ni dissidens (*dissenters*) ni républicains, quoiqu'ils favorisassent les premiers, et qu'ils eussent quelques restes de républicains parmi eux. Les *Toris* n'avaient nullement l'intention d'admettre le papisme ou le dogme de l'obéissance passive, quoiqu'ils se déclarassent les défenseurs de la prérogative royale et des droits de l'héritier éventuel de la couronne. L'acharnement des ennemis du duc d'York produisit, d'abord, un effet tout contraire à celui qu'ils espéraient. La résistance du roi fut si généralement approuvée, que le monarque entrevit le moment où il pourrait en appeler à son peuple des attaques du parlement.

Les agitateurs tournèrent leurs vues sur le duc de Montmouth. Ils voulurent lui frayer le chemin du trône, malgré la déclaration du roi lui-même, qui attestait n'avoir jamais épousé sa mère. Mais bientôt il survint une division nouvelle parmi les *Whigs* eux-mêmes. Les uns voulaient le duc de Montmouth, les

autres le prince d'Orange, gendre du duc d'York. Mais la crainte d'avoir un roi de faction augmenta les partisans du duc d'York dans les deux partis : on craignait le retour de la guerre civile.

Les rapports les moins probables produisaient des terreurs paniques. Les *Whigs* qui votaient, non pour l'exclusion du duc d'York, mais seulement pour des restrictions, étaient regardés comme fauteurs du papisme, et comme ennemis de la patrie. Parmi les *Toris*, ceux qui, n'ayant d'autre vue que d'assurer leur religion et leur liberté, désiraient d'amener la cour à quelqu'acte de condescendance, étaient accablés des noms de fanatiques et de républicains.

Telle était l'exaltation des esprits, et tels étaient les dangers de la chose publique, lorsqu'un complot exécrable vint servir puissamment la cause du roi. On avait médité l'assassinat de ce prince et celui de son frère. La découverte de cette trame abattit un parti, et fortifia l'autre ; mais dans tous deux les préjugés furent affermis. Les *Toris* donnèrent tête baissée dans toutes les mesures propres à augmenter l'autorité royale, et à assurer la couronne au duc d'York. On professa avec un nouveau zèle les principes du droit hérédi-

taire, nommé *droit divin*. On prêcha l'obéissance passive et la non-résistance. Cette doctrine devint même celle des écoles et des philosophes.

Les *Whigs*, de leur côté, imputèrent à crime tout ce que faisait la cour. Ils allèrent jusqu'à vouloir faire regarder la garde du roi comme inconstitutionnelle. Si elle était suffisante pour la sûreté de sa personne, elle ne l'était certainement point pour opprimer la liberté du peuple : cette prétendue armée n'était que de quatre mille hommes effectifs.

Malgré toutes les manœuvres dirigées contre le duc d'York, ce prince succèda à son frère, sous le nom de Jacques II. Mais quelques mois de son règne suffirent pour exaspérer tellement les esprits, qu'un nombre de *Toris* distingués prirent part à la révolution qui se préparait. Les *Whigs*, de leur côté, redoublaient de zèle pour la même cause. La coalition des deux partis leur donna plus de consistance. La doctrine de l'obéissance passive et de la non résistance fut anéantie, de même que celle du droit divin, héréditaire et indélébile, par la révolution qui plaça Guillaume III sur le trône de son beau-père.

Ainsi les deux factions avaien abandonné

les principes qu'elles s'imputaient mutuellement. Les *Toris* n'eurent plus de motifs de s'alarmer des idées républicaines des *Whigs*; et ceux-ci n'eurent pas sujet davantage de craindre les *Toris*, qui venaient de se purger de tout soupçon de favoriser le papisme, et le pouvoir arbitraire. L'essence même des deux partis se trouva confondue, puisqu'ils s'étaient rénnis pour établir le nouveau gouvernement. Les noms seuls ont été conservés: ils ont suffi quelquefois pour faire une partie du mal qu'avaient causé jadis les factions elles-mêmes. On continua, sous la reine Anne, à nommer *Toris* les partisans de la maison de Stuart, et *Whigs* ceux de la maison d'Hanovre. Je passe sous silence les deux partis fondés sur la distinction d'un roi *de droit* et d'un roi *de fait*, puisée dans un statut de Henri VII, parce qu'ils tombèrent dans l'oubli quelques tems après la révolution.

Le résumé de ce qui vient d'être dit, est que les dénominations de *Whigs* et de *Toris* ont cessé d'avoir un objet déterminé depuis l'avénement de Guillaume III, *et la déclaration des droits*. Continuées par habitude, elles ne servent plus que pour distinguer deux partis qui deviennent alternativement celui de la

cour et celui de l'opposition, c'est-à-dire, deux partis qui se disputent le pouvoir et les dignités ; mais qui sont également les soutiens du trône, et les défenseurs des libertés nationales. Pour en citer un exemple récent, Pitt et Fox n'étaient ni *Whigs* ni *Toris :* ils étaient ou à la tête de l'opposition ou membres du ministère. [1]

[1] Cette Notice est tirée, en grande partie, d'un ouvrage anglais très-estimé, ayant pour titre : *A Dissertation upon Parties ; London*, 1749. Un vol. in-8°.

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DUBOIS.

PREMIÈRE PARTIE.

LOUIS XIV venait de mourir : la France était 1715.
en paix avec tous ses voisins ; mais cette paix, fondée sur les traités d'Utrecht et de Bade, ne paraissait pas solidement établie. Ce grand prince avait inutilement travaillé, depuis la conclusion de ces traités, à mettre un terme aux différentes prétentions de Philippe V, son petit-fils, et de l'empereur Charles VI, qui se disaient également héritiers de la succession d'Espagne. Philippe V avait su conserver ce royaume et les Indes ; mais l'empereur lui avait enlevé, par le secours de ses alliés, les royaumes de Naples et de Sardaigne, les places espagnoles de la côte de Toscane, à l'exception de Porto-Longone, le duché de Milan et les Pays-Bas catholiques. Les hostilités n'étaient

suspendues entr'eux que par le traité de neutralité signé à Utrecht le 14 mars 1713, par les ministres de France et d'Angleterre, et rappelé par le traité de paix conclu à Bade au mois de septembre 1714. L'indécision des prétentions réciproques de ces deux souverains laissait de justes sujets d'appréhender que, sous le moindre prétexte, la guerre ne se rallumât entr'eux, et qu'elle n'embrasât l'Europe entière.

Telle était la situation générale de cette partie du monde, lors de l'avénement de Louis XV à la couronne. Il n'était âgé que de cinq ans et demi: la régence du royaume, pendant sa minorité, fut aussitôt déférée à son grand oncle, le duc d'Orléans.

Ce prince jugea qu'entre les principales obligations qu'il contractait, en recevant le dépôt de l'autorité souveraine, la plus essentielle pour les peuples du royaume, était qu'il suivît ponctuellement les vues du feu roi pour l'affermissement de la paix. Il ressentit plus vivement encore la nécessité d'y travailler efficacement, lorsqu'il eut reconnu par lui-même le véritable état de la France, épuisée par les efforts violens qu'elle avait faits pour soutenir la dernière guerre. Tous les revenus ordinaires étaient engagés; le crédit de la couronne avec

ses sujets, et celui des sujets entr'eux, était entièrement ruiné; les fonds manquaient totalement pour payer les troupes et pour acquitter les autres charges indispensables de l'état; les campagnes étaient en plusieurs lieux réduites à la stérilité par le défaut de cultivateurs; en un mot, une paix durable était absolument nécessaire pour le succès des remèdes que le Régent se proposait d'apporter à tant de maux.

La première attention du duc d'Orléans fut d'envoyer ordre à tous les ministres du roi dans les cours étrangères, d'y faire connaître clairement, par les assurances les plus positives, que l'intention de sa majesté était de vivre dans une intelligence parfaite avec ses voisins, et qu'elle ne souhaitait rien avec plus d'ardeur, que d'affermir de plus en plus la paix établie par les derniers traités.

Les dispositions des cours de Vienne et de Londres ne paraissaient pas aussi pacifiques. Les Espagnols qui avaient suivi le parti de l'empereur, n'oubliaient rien de ce qui pouvait ranimer les espérances de ce prince et lui inspirer le désir de renouveler la guerre. Ils faisaient briller à ses yeux l'occasion propice que lui offrait la minorité du roi de France, pour

faire valoir par les armes les prétentions de la maison d'Autriche sur la couronne d'Espagne. Ils lui faisaient envisager comme aisée la conquête du royaume de Sicile, dont les traités d'Utrecht avaient disposé en faveur du duc de Savoie. Ils l'assuraient qu'il ne lui serait pas moins facile d'exciter en Espagne une révolution, qui le rendrait en peu de tems maître de cette monarchie, ou qui lui donnerait, au moins, les moyens d'y soutenir dans quelques provinces un parti puissant, jusqu'à ce que l'avenir fît naître des conjonctures plus favorables. Ils n'omettaient pas, enfin, de faire observer qu'il pouvait naturellement arriver en France, tel événement qui, inspirant à Philippe V le désir de succéder à cette couronne, le mettrait dans la nécessité d'abandonner celle d'Espagne. La maison d'Autriche souffrirait-elle encore qu'elle passât sur une autre tête? Le roi d'Angleterre, en qualité d'électeur de Brunswick-Hanovre, paraissait être, par inclination, par reconnaissance et par intérêt, dans la dépendance de cette maison. Il lui importait extrêmement de ménager l'empereur, pour se maintenir dans les duchés de Bremen et de Verden, que le roi de Danemarck lui avait remis récemment pour une somme d'ar-

gent, après les avoir conquis sur la Suède.

Georges Ier avait su engager le parlement d'Angleterre à envoyer des escadres dans la mer Baltique, sous prétexte d'empêcher que les Suédois ne continuassent de troubler le commerce avec les provinces que le czar leur avait enlevées; mais, en effet, pour leur ôter toute espérance de recouvrer jamais les duchés de Bremen et de Verden. La France avait un intérêt direct à procurer à la Suède la restitution de ces deux états, et de tous ceux que les rois de Danemarck et de Prusse avait envahis sur cette couronne, au préjudice des traités de Westphalie dont elle était demeurée garante. Ces dispositions n'étaient point inconnues aux Whigs, à qui Georges Ier avait confié l'administration des affaires de son royaume, aussitôt après son avénement à la couronne.

Mais ces ministres paraissaient si peu disposés à vouloir observer les traités de paix conclus par la reine Anne, qu'ils poursuivaient comme criminels et traîtres à leur patrie les ministres de cette princesse qui avaient négocié ces traités. Le plaisir de se venger des Toris et de les accabler pour toujours, les aveuglait à tel point, qu'ils n'étaient nullement touchés des grands avantages que la

paix avait procurés à la cour de Londres. Ils étaient hors d'état d'apprécier l'esprit de sagesse et d'équité qui en avait dicté les principales conditions.

Ces fausses préventions du parti dominant en Angleterre se faisaient remarquer, en toute occasion, dans les adresses présentées au roi, dans les écrits publics et particuliers, dans les discours qui se prononçaient en plein parlement, et même dans la conduite des ambassadeurs de cette couronne près les cours étrangères. Déjà les ministres anglais reprochaient hautement à la France de violer elle-même les traités d'Utrecht, en fomentant les troubles qui s'étaient élevés en Ecosse en faveur du chevalier de Saint-Georges [a] et en construisant un nouveau port à Mardick, près Dunkerque. Ils ne dissimulaient pas qu'aussitôt que leurs divisions intestines seraient apaisées, ils s'empresseraient de demander satisfaction à la cour de Versailles.

Octobre 1715. Ils firent cependant proposer au duc d'Orléans, par le comte de Stairs, de garantir de nouveau la renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France: mais le Régent regarda cette proposition comme un piège pour lui faire

[a] Le Prétendant, fils de Jacques II.

perdre entièrement la confiance de Philippe V. Il fit répondre en conséquence à lord Stairs, que le Régent de France ne connaissait d'autre intérêt que celui du roi et de l'état; et que le seul traité qu'il pourrait signer avec l'Angleterre, était une ligue défensive pour le maintien de la paix. Ces premières ouvertures n'eurent point de suites. Le duc d'Orléans estima qu'il devait, pour lors, se borner à empêcher les états-généraux des Provinces-Unies de se conduire d'après les instigations de l'Angleterre, et de prendre part au projet que cette puissance et l'empereur pouvaient avoir de renouveler la guerre.

La Hollande était peut-être le pays de la terre où la France comptait le moins de partisans. Les préventions excitées par les trois dernières guerres, qui avaient duré près de cinquante ans, y étaient encore dans toute leur force. Une longue habitude y faisait redouter et haïr la seule nation, qui parût assez puissante pour envahir les Provinces-Unies. Les Hollandais regardaient les Pays-Bas catholiques comme une barrière nécessaire pour garantir l'indépendance de leur territoire. Aussi les Etats-Généraux n'avaient-ils remis ces pays à l'empereur, en conséquence des

traités d'Utrecht et de Bade, qu'en se réservant le droit d'entretenir des garnisons hollandaises dans les places principales. C'est sur cette base qu'ils firent leur traité de barrière avec Charles VI. Ce prince consentit, par l'un des articles, à ce que ces garnisons fussent entretenues aux frais du pays même. Mais les Hollandais étaient persuadés que cette barrière ne pouvait être un boulevart suffisant pour la sûreté de leur république, qu'autant que les Anglais prendraient intérêt à la leur conserver. L'Angleterre leur paraissait la seule puissance sur laquelle ils pussent compter. Cette prévention les engageait à des ménagemens continuels envers la cour de Londres. Les magistrats qui avaient la principale administration des affaires de la république, ne réglaient leurs résolutions que sur la volonté des ministres de la Grande-Bretagne. Cet assujétissement, qui remontait aux dernières guerres, s'était tourné en habitude. Les ministres anglais avaient su se conserver dans les délibérations des Etats-Généraux une telle influence, qu'elle faisait disparaître jusqu'à la rivalité de commerce qui subsistait toujours intérieurement entre les deux nations.

Toutefois, il était aisé de voir que les sujets

de la république appréhendaient extrêmement que cet état de dépendance ne les forçât de prendre part aux hostilités, si elles se renouvelaient entre les principales puissances de l'Europe. Les dettes que les Provinces-Unies avaient contractées pour soutenir les dernières guerres, avaient épuisé leurs finances, et leur commerce même avait reçu les atteintes les plus préjudiciables. Il ne faut donc point s'étonner, si les Etats-Généraux paraissaient convaincus que la république ne pouvait rétablir ses forces qu'au moyen d'une paix de longue durée.

Ces considérations déterminèrent le Régent à donner l'ordre au marquis de Châteauneuf, ambassadeur à La Haye, de s'attacher à détruire les préventions qui régnaient depuis long-tems en Hollande à l'égard de la France. Ses instructions lui prescrivaient, en particulier, de proposer aux Etats-Généraux, comme un témoignage de la droiture des intentions du Régent, et de son amitié pour la république, un traité de neutralité pour les Pays-Bas que l'empereur avait acquis par la paix de Bade, et que les Provinces-Unies regardaient comme leur barrière du côté de la France. Novembre 1715.

M. de Châteauneuf, en s'acquittant de cette

mission, déclara aux Etats-Généraux que le duc d'Orléans était si éloigné de vouloir leur donner le moindre ombrage, qu'il consentirait avec plaisir à prendre avec eux tous les engagemens qui seraient jugés convenables, pour empêcher que la guerre ne pût jamais être portée sur leurs frontières.

Les Hollandais, qui n'étaient animés d'aucun esprit de parti, parurent convaincus de l'avantage que leur patrie pouvait retirer de la neutralité des Pays-Bas autrichiens. Ils comprirent qu'au moyen de cette neutralité, ils n'auraient plus rien à redouter de la France; et que, quand même cette puissance serait attaquée dans la suite, soit par l'empereur, soit par d'autres ennemis, la Hollande serait la maîtresse de considérer, dans une parfaite tranquillité, les événemens d'une guerre qui ne pourrait compromettre sa sûreté. Mais, après avoir long-tems délibéré sur cette proposition, les Etats-Généraux n'osèrent se déterminer à l'accepter. Peut-être en furent-ils détournés par les agens du cabinet de Saint-James, qui comprenait que cette neutralité romprait la communication la plus naturelle, pour la jonction des troupes de la Grande-Bretagne et de celles de l'empereur.

Peut-être aussi appréhendaient-ils de déplaire à ce prince, en prenant sans sa participation un engagement relatif à un pays dont il était le maître, et où il lui importait de conserver la liberté d'agir de telle manière qu'il conviendrait à ses intérêts.

Ses ministres avaient proposé à la Hollande, immédiatement après la conclusion du traité de barrière, de convenir d'une alliance défensive.[a] Mais plusieurs députés, désabusés de leurs préventions contre la France, commencèrent à regarder cette alliance comme inutile, et plus capable d'exciter de nouvelles défiances, que de contribuer véritablement à l'affermissement de la tranquillité générale.

Les mouvemens d'Ecosse étaient alors dans leur plus grande violence. Le chevalier de Saint-Georges, qui s'était retiré à Avignon depuis la conclusion du traité d'Utrecht, avait quitté cette retraite, et avait trouvé moyen de passer dans le nord de la Grande-Bretagne: il s'y était même fait proclamer roi. Mais il fut obligé, dans les derniers jours de février, de repasser la mer et d'abandonner son entreprise, faute d'armes et de munitions. La faci-

[a] *Voyez* la note 1re *et suivantes* à la fin du volume.

1716 lité que trouva Georges Ier à rétablir le calme en Ecosse, et à dissiper quelques corps de troupes que les jacobites avaient rassemblés, détrompa bientôt toute l'Europe, et même la plupart des Anglais. Ils s'étaient persuadés que le duc d'Orléans fomentait ces troubles, et qu'il accordait secrètement des secours au Prétendant, pour le mettre en état de faire valoir ses droits sur la couronne de la Grande-Bretagne.

Toutes les personnes sensées jugèrent qu'il ne se serait point trouvé aussi totalement dénué des objets les plus nécessaires à son expédition, si le régent de France y eût concouru, même par des voies indirectes. La sincérité des assurances qu'il faisait continuellement renouveler dans toutes les cours de l'Europe, de la volonté où il était d'observer religieusement les engagemens pris de la part de la France par les derniers traités, fut pleinement démontrée par le retour du chevalier de Saint-Georges à Avignon. Le duc d'Orléans pensa donc qu'il devait profiter de ces dispositions favorables, pour mettre le roi d'Angleterre dans la nécessité d'expliquer aussi ses intentions relativement à l'exécution des mêmes traités.

Les accusations dirigées contre les ministres

de la reine Anne, avaient généralement répandu l'opinion que son successeur ne se croyait nullement engagé par les conditions les plus essentielles de la dernière paix : [a] ces dispositions équivoques rendaient l'état de l'Europe incertain. Ceux qui désiraient le renouvellement de la guerre les interprêtaient en leur faveur, et publiaient qu'ils étaient assurés que les secours des Anglais ne leur manqueraient pas aussitôt qu'elle serait déclarée. On allait jusqu'à annoncer que les troupes anglaises viendraient elles-mêmes combler le canal de Mardick, objet d'une si vive jalousie, et que l'on ne cessait de représenter comme une contravention formelle au traité d'Utrecht. Le Régent estima que si le roi d'Angleterre, nonobstant toutes ces apparences, déclarait qu'il ne voulait que l'observation des traités, il serait facile de convenir avec lui de l'exécution de quelques articles diversement interprêtés de part et d'autre. S'il refusait, au contraire, d'expliquer ses intentions par rapport à ces traités, son refus ne laisserait plus aucun doute sur les desseins qui lui étaient attribués. Dans ce cas, le Régent pourrait en retirer l'avantage de mettre toute la raison du côté de la France, et de réunir en sa faveur les puissances intéressées à la conservation du repos de l'Europe.

D'après ces considérations, le duc d'Orléans fit remettre de sa part au comte de Stairs, un mémoire tendant à dissiper entièrement les soupçons du roi d'Angleterre sur l'assistance que le chevalier de Saint-Georges avait pu trouver en France, à l'insu du gouvernement. Il donna ordre en même tems à M. d'Iberville, envoyé extraordinaire à Londres, d'exposer à lord Stanhope, qui avait la principale part à la confiance de Georges Ier, que le meilleur moyen d'écarter tout ce qui serait capable de troubler la paix entre la France et l'Angleterre, était de reprendre la proposition faite précédemment d'une alliance entre ces deux couronnes et la république de Hollande, sur la base de la garantie des derniers traités de paix. M. d'Iberville profita de cette occasion pour insinuer à ce ministre, que si le roi son maître voulait approuver les traités d'Utrecht, et convenir de les exécuter ponctuellement, le Régent entrerait avec empressement dans tout ce qui pourrait contribuer à la satisfaction particulière de S. M. britannique. [3]

L'abbé Dubois, que le duc d'Orléans avait honoré du titre de conseiller d'état dès les premiers mois de sa régence, pour lui témoigner la gratitude qu'il croyait devoir à son ancien précepteur, avait lié connaissance

avec lord Stanhope, dans un voyage qu'il avait fait à Londres sous le règne de Louis XIV. Il avait même contracté une sorte de familiarité avec ce général anglais, lors d'un séjour qu'il fit à Paris, après avoir été fait prisonnier en Espagne.

Le Régent pensa que lord Stanhope serait peut-être flatté de lier directement avec lui une négociation secrète, qui lui donnerait lieu de s'expliquer plus librement que dans une correspondance diplomatique. Il voulut, en conséquence, que l'abbé Dubois écrivît à ce ministre la lettre suivante : 12 mars 1716

« MILORD,

» On ne peut pas faire profession, comme je fais depuis long-tems, d'être de vos amis, sans prendre beaucoup de part au succès que les soins de votre ministère ont eu dans les derniers mouvemens d'Ecosse, et sans vous congratuler sur l'événement qui les a fait finir si promptement. J'ai été trop instruit des anciennes liaisons d'estime et de confiance que vous avez eues avec monseigneur le duc d'Orléans, pour n'être pas charmé du prompt retour du Prétendant, parce que, d'une part, il vous est glorieux, et que d'autre part il vous

désabuse des bruits qui s'étaient répandus d'une influence secrète de notre cour pour cette entreprise, et vous fait voir qu'ils n'ont eu aucun fondement. J'espère que rien n'altèrera les premières dispositions où je vous ai vu, et je souhaite qu'on ne néglige rien de part ni d'autre de ce qui peut contribuer à la correspondance entre nos deux maîtres. Je vous supplie, Milord, de me continuer l'honneur de votre bienveillance, et d'être persuadé que dans toutes les occasions qui se présenteront, vous trouverez en moi l'ami que vous avez si bien traité, et toute l'estime et la reconnaissance que je vous dois. »

Lord Stanhope répondit à cette lettre de l'abbé Dubois, dans les termes suivans :

« MONSIEUR,

19 mars. » J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 12 mars, et suis très-sensible à la bonté que vous avez de vous souvenir d'un ancien ami, dans lequel je vous assure que vous trouverez toujours beaucoup de franchise et une véritable estime pour vous. Je suis très-aise d'apprendre d'aussi bonne part l'heureuse disposition de votre cour. Les apparences véritablement commençaient à nous alarmer ; mais comme

nous savons très-certainement que non-seulement nos intentions, mais toute notre conduite n'a pu donner aucun fondement aux bruits que certaines gens ont affecté de publier par tout le monde, comme si le roi voulait la guerre, et qu'il fît agir auprès d'autres puissances pour les y porter, nous voulons bien croire que ces bruits n'ont point été autorisés ni débités à dessein de colorer les projets qui se pourraient former contre nous. Nous voulons bien croire aussi, sur ce que vous nous faites dire, que tous les bruits d'une influence secrète de votre cour pour l'entreprise du Prétendant, n'ont été qu'une pure invention des jacobites pour animer leur parti. Quelques soupçons que l'on ait pu avoir par le passé, il est sûr qu'il n'y a rien de si aisé pour l'avenir, que de se convaincre les uns les autres que l'on veut vivre en paix, si tant est que véritablement on le souhaite. Pour d'ici, je vous en réponds; et il faut espérer qu'un prince aussi éclairé que monseigneur le Régent, ne sera point la dupe de nos malheureux fugitifs, qui lui attireront très-certainement de mauvaises affaires, pour peu qu'il leur prête l'oreille. La France, aussi bien que l'Angleterre, serait bien à plaindre si de pareilles gens étaient capables de nous brouiller. Mais je veux espérer

qu'il n'en sera rien, et que de part et d'autre, comme vous le dites très-bien, on ne négligera rien de ce qui peut contribuer non-seulement à la correspondance, mais à une étroite amitié entre nos maîtres : j'ose vous assurer hardiment que votre conduite à cet égard sera la règle de la nôtre. Pour mon particulier, je souhaiterais par-dessus toutes choses de contribuer à une telle correspondance. Vous savez ce qui nous blesse, et vous êtes les maîtres de faire cesser tout fondement de jalousie. Quand monseigneur le Régent y aura bien fait attention, je suis persuadé qu'éclairé comme il est, il trouvera que c'est une très-mauvaise politique, et très-contraire à ses intérêts personnels, que de nous obliger d'être toujours dans un état plus violent que n'est celui d'une guerre ouverte. Vous voyez que je vous tiens parole et vous parle franchement : je crois que c'est toujours le meilleur que de savoir à quoi s'en tenir.

» Au reste, Monsieur, quelque parti que prennent nos maîtres, je vous prie de croire que je suis avec une passion très-sincère, etc. »

L'insinuation contenue dans le dernier article de cette lettre de lord Stanhope, regardait le chevalier de Saint-Georges. Le prince allemand, qui occuppait le trône britannique,

voyait avec peine que la résidence habituelle de l'héritier des Stuarts fût un pays enclavé dans les provinces de France, et d'où il pouvait entretenir ses correspondances en Angleterre aussi facilement que lorsqu'il demeurait à Saint-Germain.

Lord Stanhope faisait entendre assez clairement que le roi son maître ne pourrait prendre confiance dans le Régent, tant que son compétiteur à la couronne de la Grande-Bretagne serait à portée de lui causer des alarmes et de troubler son gouvernement.

Ce ministre parla dans le même sens à M. d'Iberville, lorsque cet envoyé voulut renouveler la proposition faite au mois de novembre précédent, d'une alliance défensive entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, sur la base de la garantie des derniers traités de paix. Le marquis de Montéléon, ambassadeur d'Espagne, à qui M. d'Iberville confia les ordres qu'il avait reçus, y employa ses bons offices pour porter le cabinet de Saint-James à répondre aux vues pacifiques du Régent : mais il tenta inutilement de vaincre l'opposition que les ministres avaient toujours montrée à confirmer les traités d'Utrecht.

Prévoyant ces difficultés, et résolu de n'omettre aucun des moyens propres à les sur-

monter, le Régent avait fait parvenir de nouvelles instructions au marquis de Châteauneuf. Elles lui enjoignaient de représenter au grand pensionnaire Heinsius, que les Provinces-Unies étant particulièrement intéressées à la conservation de la paix, elles devaient souhaiter que le roi d'Angleterre cessât d'autoriser, par son silence, les bruits par lesquels on lui supposait de toutes parts le désir de recommencer la guerre. L'effet de ces représentations fut tel que le Régent pouvait le désirer : le grand pensionnaire Heinsius[5] parut disposé à employer ses soins pour faire agréer cette opinion aux Etats-Généraux. Il écrivit dans ce sens à Duiwenworden, ambassadeur de la république auprès du roi d'Angleterre. M. d'Iberville commençait à désespérer de pouvoir réussir dans la mission que le Régent lui avait confiée, lorsqu'il fut informé des nouvelles dispositions des principaux membres du gouvernement hollandais. Il apprit même que Duiwenworden avait reçu ordre d'agir de concert avec lui, pour tâcher de porter les ministres anglais à s'expliquer nettement sur le maintien de la paix, et de différer pour cet effet son retour en Hollande.

Duiwenworden avait toujours été lié avec les Whigs, et il leur avait donné récemment

un témoignage public de la conformité de ses sentimens aux leurs. Les discours qu'il avait adressés au roi et au prince de Galles dans des audiences solennelles, contenaient de violentes déclamations contre la paix d'Utrecht et contre les ministres de la feue reine. Mais sa conduite, relativement à la proposition de la triple alliance, fit connaître qu'il n'avait hasardé ces traits que pour plaire au parti dominant en Angleterre. Il s'entremit avec zèle, pour faire agréer à la cour de Londres, l'offre qui lui avait été faite de la part du régent de France.

Il parvint même à faire expliquer les ministres sur ce qu'ils désiraient de la part du duc d'Orléans, et il dressa lui-même un projet des conditions qui lui paraissaient devoir entrer dans le traité de cette triple alliance. Elles se réduisaient à garantir la succession à la couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante ; à obliger le chevalier de Saint-Georges de se retirer d'Avignon ; à refuser asile en France aux mécontens anglais ; à fermer l'ouverture du canal de Mardick, de manière qu'il ne pût y entrer que de petits bateaux ; enfin à garantir aux Hollandais leur barrière des Pays-Bas. Mais les offres de tous ces avantages, et les instances réitérées de Dui-

wenworden, ne purent vaincre la répugnance opiniâtre des ministres anglais à confirmer les traités d'Utrecht. Il leur paraissait qu'ils ne pouvaient faire cette démarche sans se condamner eux-mêmes, et sans donner lieu de leur reprocher d'avoir agi par passion contre les ministres de la reine Anne, dans lesquels ils avaient poursuivi comme un crime la conclusion de ces traités. Duiwenworden repassa donc en Hollande sans avoir pu rien tirer d'eux, que des discours généraux. Ils se bornaient à reconnaître que rien n'était plus convenable pour la conservation de la paix, qu'une alliance entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, et qu'ils étaient très-disposés à y travailler, si la France désirait sincèrement cette union.

Ces réponses étaient conformes à ce que lord Stanhope avait écrit le 19 mars à l'abbé Dubois.

Le duc d'Orléans croyant devoir faire une nouvelle tentative par cette voie secrète, voulut que son confident hasardât encore la dépêche suivante :

« MILORD,

avril 716. » Votre lettre du 19 mars me fait voir clair au travers des nuages, que mille bruits confus,

produits par divers intérêts, et peut-être par le zèle de quelques acteurs, avaient répandus, et je suis ravi de savoir par un canal aussi sûr que le vôtre, les véritables intentions de votre gouvernement. Je crois pouvoir vous répondre que celles du nôtre sont bonnes et droites. Le caractère de notre Régent ne laisse pas lieu de craindre qu'il se pique de perpétuer les préjugés et le train de notre ancienne cour; et, comme vous le remarquez vous-même, il a trop d'esprit pour ne pas voir son véritable intérêt. Je n'ai pas oublié que dans nos anciennes conversations, vous m'avez souvent dit qu'il ne peut y avoir de solide liaison entre les souverains, qu'autant que chacun d'eux y trouve également son intérêt; et vous avez sagement observé dans votre lettre, que ce principe conduit nos deux maîtres, non-seulement à une honnête correspondance entr'eux, mais même à une étroite amitié. Je vous suis trop redevable de vous être souvenu de la parole que vous m'aviez donnée autrefois, de me parler franchement dans les occasions qui se présenteraient, pour ne vous pas avouer avec la même franchise que je pense tout comme vous, et que cet intérêt réciproque doit leur assurer la solidité et la durée des liaisons qu'ils prendraient ensemble. Je suis

tellement convaincu de cette vérité, que je suis déterminé à contribuer de tous mes soins à cette union, et que je vous assure que si, dans les mesures qui se peuvent prendre de part et d'autre, vous avez lieu de craindre que des intérêts détournés n'apportent quelqu'obstacle au bien commun des deux maîtres, au premier avis que vous me donnerez, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous aider à démêler la vérité, à rendre simple ce qui prendrait quelque détour, et à parvenir à une liaison qui ne soit plus sujette à aucun soupçon. Vous pouvez éprouver, quand il vous plaira, la vérité de ce que j'ai l'honneur de vous promettre; nous ne nous sommes jamais cherchés l'un et l'autre pour nous tromper, et je connais trop votre sincérité pour n'avoir pas avec vous le cœur sur les lèvres. Vous devinez assez que je serais charmé que mon maître prît les mesures les plus convenables à son intérêt; que ce fût avec une nation pour laquelle j'ai toujours conservé de la partialité, et durant le ministère d'un ami aussi estimable et aussi solide que vous. Au surplus, Milord, outre l'intérêt de nos deux maîtres, je déclare que je serais ravi que vous ne bussiez que du meilleur vin de France, au lieu de vin de Portugal, et moi du cidre de *Goldpepin*, au lieu de notre

gros cidre de Normandie. J'y ajouterai un intérêt encore plus sensuel pour moi, qui est celui de pouvoir, sans interruption, cultiver l'honneur de votre amitié, et vous renouveler librement et avec assiduité les assurances de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, etc. »

Le duc d'Orléans avait appris, quelques jours auparavant, que le grand pensionnaire Heinsius avait proposé aux Etats-Généraux, de la part de l'empereur et du roi d'Angleterre, une alliance entre ces deux princes et la République. [6] Appréhendant que les Provinces-Unies ne prissent sur ce sujet une résolution qui contrarierait la marche des négociations qu'il avait entamées avec l'Angleterre, le Régent prescrivit au marquis de Châteauneuf de ne plus différer à instruire les Etats-Généraux de ses véritables sentimens. Il calculait que la crainte que les ministres anglais pourraient avoir qu'il ne se formât, à leur refus, une alliance particulière entre la France et la Hollande, serait un moyen de les obliger à s'expliquer plus clairement qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. [7]

Les témoignages réitérés de ces dispositions pacifiques avaient augmenté considérablement, parmi les Hollandais, le nombre des

partisans de la France. Mais loin de former un parti dont l'influence fût sensible, à peine osaient-ils se déclarer leurs sentimens les uns aux autres. Les anciens magistrats, dévoués aux Anglais, et supérieurs par leur capacité, par les places qu'ils occupaient, et par leur nombre, l'emportaient dans toutes les occasions où ils voulaient être les maîtres. Ils avaient même porté la République à resserrer ses liens avec l'Angleterre ; et l'on ne pouvait espérer de grands effets des soins que M. de Châteauneuf se donnait pour animer les bien intentionnés.

Telle était la situation des esprits en Hollande, lorsque les Etats-Généraux furent instruits, par leur ambassadeur auprès du roi Georges, que ce prince les invitait à travailler, pour l'intérêt commun, à la conclusion de l'alliance projetée entre la France, l'Angleterre et la république. Cette proposition y fut reçue avec un empressement si vif, que le pensionnaire de Hollande pria le marquis de Châteauneuf de demander à sa cour les ordres et les instructions, pour négocier en forme avec les Etats-Généraux.

Le Régent autorisa ce ministre à traiter, sur le pied des conditions proposées à la cour de Londres par l'envoyé de Hollande. L'exposi-

tion que le marquis de Châteauneuf en fit aux Etats-Généraux, convainquit tous ceux qui n'étaient pas dévoués au gouvernement anglais, ou personnellement intéressés au renouvellement de la guerre, qu'il était de l'avantage des Provinces-Unies de s'unir étroitement avec la France, pour le maintien de la paix.

Les ministres anglais virent avec jalousie les progrès rapides que cette négociation faisait en Hollande, et ils parurent appréhender de perdre l'ascendant qu'il leur importait de conserver dans les délibérations de la république.

Ils se pressèrent de régler avec le comte de Volkra, envoyé de l'empereur, les conditions de l'alliance qu'ils avaient proposée aux Etats-Généraux, et ils en signèrent le traité à Westminster dans l'espérance qu'ils porteraient ensuite plus facilement la Hollande à y adhérer. Par ce traité, l'empereur et le roi d'Angleterre se garantissaient réciproquement l'intégrité de leurs états, et un secours de douze mille hommes en cas d'agression. 25 mai.

Le dernier article portait que les états-généraux de Hollande seraient admis dans cette alliance, s'ils le souhaitaient, et même qu'ils y seraient invités. D'après une clause séparée,

une guerre entre l'empereur et la Porte-Ottomane ne devait pas être considérée comme un *casus fœderis*.

Robert Walpole, envoyé d'Angleterre à La Haye, agit, de concert avec les ministres de l'empereur, pour presser la république d'accéder à ce traité. Ils le présentèrent aux Etats-Généraux comme un des moyens les plus solides d'assurer le repos de l'Europe; et ils s'applaudissaient déjà de paralyser, par cette proposition, tous les efforts des partisans de la France. Mais ceux-ci voyaient avec une vive inquiétude que l'alliance concertée entre les cours de Vienne et de Londres, de défensive pouvait trop aisément devenir offensive. Ils appréhendaient que l'empereur ne les entraînât, contre leur volonté, à soutenir la guerre dans les Pays-Bas. La crainte de se donner un maître sous le nom d'un allié s'étant communiquée insensiblement à un grand nombre de députés aux Etats-Généraux, et ayant fait principalement impression sur les magistrats de la ville d'Amsterdam, ils agirent de concert pour éluder les instances qui leur étaient faites d'accéder au traité de Westminster. Bien plus pressé par les circonstances, le parti français fit espérer à M. de Châteauneuf qu'il saurait porter les choses au

point que les Anglais, non-seulement ne pourraient faire échouer l'alliance proposée par le Régent, mais même que les Provinces-Unies se détermineraient à traiter avec la France, sans la participation de l'Angleterre. Pendant que ces menées occupaient tous les esprits en Hollande, les ministres de Georges I^er^ dressèrent un projet de traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies; mais ils avaient pris soin de n'y faire aucune mention des traités d'Utrecht, quoique le Régent les eût toujours regardés comme devant servir de base et de fondement à l'alliance proposée.

Le premier article n'était que le protocole ordinaire; les deuxième, troisième et quatrième, méritent d'être cités.

« 2. Comme l'expérience a fait connaître » que la proximité de celui qui a pris le titre » de *prince de Galles*, du vivant du dernier » roi Jacques II, et, après sa mort, celui » de *roi de la Grande-Bretagne*, peut exciter » des mouvemens et des troubles dans les » Etats Britanniques, le roi très-chrétien » l'ayant déjà obligé de sortir du comtat » d'Avignon et d'aller faire sa demeure dans » les pays au-delà des Alpes, Sa Majesté, » pour ôter encore davantage tout sujet de

» soupçon et de défiance, promet de nou-
» veau, pour elle et ses héritiers et succes-
» seurs, de ne secourir en aucun tems, di-
» rectement ou indirectement, ladite per-
» sonne ou autres quelconques qui, ayant
» commission d'elle, pourraient, dans la suite,
» troubler la tranquillité de la Grande-Bre-
» tagne par une guerre ouverte ou par des
» conjurations, séditions ou révoltes. Le roi
» s'engage même à ne point permettre, à l'a-
» venir, à la susdite personne de revenir à
» Avignon ou de passer par les terres dépen-
» dantes de la couronne de France, sous
» prétexte de revenir à Avignon ou en Lor-
» raine, ou même de mettre le pied en aucun
» lieu de sa domination, et moins encore d'y
» demeurer, sous quelque nom et apparence
» que ce puisse être.

» 3. Les deux rois et les Etats-Généraux se
» promettent réciproquement de refuser tout
» asile et retraite aux sujets de l'un d'entr'eux
» qui auraient été ou pourraient être déclarés
» rebelles, et même de contraindre lesdits
» rebelles de sortir des terres de leur obéis-
» sance dans l'espace de huit jours, après que
» la réquisition en aurait été faite par le mi-
» nistre dudit allié.

» 4. Le roi très-chrétien assure le roi de la

» Grande-Bretagne qu'il est dans l'intention » de raser entièrement et de combler l'ancien » port de Dunkerque, comme aussi de mettre » la nouvelle fosse ou le canal de Mardick en » tel état, qu'il ne puisse jamais y entrer aucun » vaisseau tirant plus de dix pieds d'eau. »

Les autres articles de ce projet contenaient une garantie réciproque des possessions des deux parties contractantes.[8]

Le gouvernement britannique adressa ce projet à l'envoyé de Hollande, pour le faire parvenir au marquis de Châteauneuf. Il envoya en même tems au comte de Stairs, à Paris, l'ordre de déclarer qu'au cas où le Régent adopterait dans toute sa teneur le plan d'alliance, le roi d'Angleterre demandait, pour préliminaire, que le chevalier de Saint-Georges sortît d'Avignon et passât les Alpes avant la signature du traité.[9] Juin 1716.

La connaissance de tous ces détails persuada au duc d'Orléans, que le but des ministres anglais était d'éluder la conclusion de l'alliance qu'il leur avait proposée lui-même, en évitant adroitement d'exprimer un refus formel qui pourrait leur attirer le blâme public, et découvrir prématurément leurs intentions.[10] Il apprit à la même époque que le roi Georges avait déclaré la résolution de passer incessam-

ment dans ses états d'Allemagne, et de ne se faire suivre, dans ce voyage, d'aucun autre ministre que lord Stanhope. Ne croyant point devoir se flatter que ses intelligences en Hollande fussent assez bien établies, pour empêcher le parti anglais de précipiter la république dans des engagemens contraires aux intérêts de la France, le Régent résolut de faire un dernier effort, par l'entremise secrète de l'abbé Dubois. Il lui enjoignit de prendre les mesures convenables pour se trouver en Hollande avec tout le mystère possible, au passage du roi d'Angleterre. Il ne devait rien négliger pour tâcher de découvrir les sentimens de ce prince et de ses ministres sur l'alliance française. S'ils n'y étaient pas absolument opposés, il importait extrêmement de leur arracher un aveu formel; si, au contraire, ils se montraient résolus à ne jamais y souscrire, il était plus urgent encore de chercher, parmi les autres puissances de l'Europe, des liaisons et des secours. »

Le Régent souhaita que le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, lui dît ce qu'il pensait du succès que pourrait avoir cette mission secrète. Le maréchal ne lui dissimula point qu'il trouvait peu probable que, dans une conversation passagère, on pût

effacer des impressions profondes, et triompher des préventions de lord Stanhope, celui de tous les membres du cabinet, le plus opposé jusqu'alors aux vues de Son Altesse Royale. Il rappela que ce ministre avait conservé des liaisons intimes avec l'empereur, depuis les dernières campagnes qu'il avait faites avec ce prince en Espagne, et qu'il avait plus d'intérêt que tout autre Anglais au renouvellement de la guerre. Il représenta qu'il ne fallait pas espérer que le voyage de l'abbé Dubois pût rester secret. Quelque soin qu'il prît de se cacher et de donner à son arrivée en Hollande des prétextes de curiosité ou d'autres, on ne croirait pas qu'un conseiller-d'état attaché à la personne de Son Altesse Royale, et honoré de sa confiance particulière, fût allé furtivement à La Haye sans ordre; qu'il était impossible que le but de cette mission échappât au public, et que le bruit qu'elle ferait ne nuisît extrêmement à la négociation que l'on avait ménagée si heureusement en Hollande. [12]

Ces remontrances ne détournèrent point le Régent de la résolution qu'il avait prise de faire partir sans délai l'abbé Dubois. Il connaissait mieux que personne son extrême dextérité. L'instruction qu'il lui remit est datée

du 20 juin 1716. Elle portait qu'il devait s'attacher d'abord à dissiper entièrement les fausses impressions que l'on avait voulu donner de la sincérité des intentions du Régent, au sujet de la dernière expédition du chevalier de Saint-Georges en Ecosse; entreprise qui n'avait pu être tentée, disait-on, qu'avec l'assistance du gouvernement français. Ces explications devant amener naturellement des ouvertures sur le projet de la triple alliance, l'abbé Dubois devait mettre tous ses soins à faire valoir à lord Stanhope, que les intentions de Son Altesse Royale s'accordaient parfaitement avec celles de Sa Majesté Britannique. Le Régent pouvait-il en fournir des preuves plus authentiques, qu'en offrant de prendre pour base de l'alliance proposée les conditions suivantes:

1° La garantie de la succession d'Angleterre dans la ligne protestante, en même tems qu'il serait convenu de la garantie des traités d'Utrecht en leur entier.

2° D'obliger le chevalier de Saint-Georges à sortir d'Avignon, et d'exécuter cet article entre la signature de l'alliance et l'échange des ratifications.

3° De refuser l'asile aux rebelles de la Grande-Bretagne.

4° De mettre l'ouverture du canal de Mardick en tel état, qu'il ne pût y entrer de vaisseaux de guerre.

5° De traiter conjointement et sur le même pied avec les états-généraux de Hollande, en leur garantissant en outre leur barrière des Pays-Bas.

Le Régent avait eu attention de faire part au roi d'Espagne des démarches qu'il avait faites, en Angleterre et en Hollande, pour parvenir à la conclusion de cette alliance, qu'il jugeait absolument nécessaire à l'affermissement de la paix. Il avait donné ordre 28 avril 1721
au duc de Saint-Agnan, ambassadeur de France à Madrid, d'exposer tous les motifs politiques qui devaient intéresser cette cour elle-même au succès des négociations ouvertes.

Conformément à ces instructions, le duc de Saint-Agnan avait pressé Philippe V de faire connaître ses intentions relativement à cet important projet. Il n'omit rien de ce qui pouvait le déterminer à y prendre une part active : mais ce prince affecta de recevoir avec une indifférence extrême la confidence des plans du Régent. Se croyant suffisamment assuré de l'Angleterre, il paraissait persuadé que, loin de chercher à rompre avec lui, elle s'attacherait uniquement à profiter de tous

les avantages qu'il lui avait accordés, pour son commerce en Espagne et dans l'Amérique espagnole.

En conséquence, l'ambassadeur de France reçut pour toute réponse, que Sa Majesté Catholique s'était fait représenter les articles contenus dans les traités d'Utrecht, et qu'elle n'en voyait aucun qui eût besoin d'être confirmé. [13]

La sécheresse de cette réponse ne ralentit point le zèle du duc d'Orléans pour l'affermissement de la tranquillité générale. Il résolut même de profiter de toutes les occasions et de tous les moyens que la négociation de l'alliance lui offrirait, pour travailler à procurer au roi d'Espagne les avantages qu'il pourrait souhaiter.

Quant à la Hollande, elle avait pris la résolution de traiter en même-tems de son alliance avec la France et avec la maison d'Autriche.

L'abbé Dubois arriva à La Haye le 5 juillet; il y attendit le roi d'Angleterre. Ce prince ne débarqua à Masensluis que le 20 du même mois. L'abbé Dubois fit remettre aussitôt à lord Stanhope une lettre de compliment portant que, se trouvant en Hollande, et souhaitant ardemment de le voir à son passage,

il le priait de tâcher de lui ménager un moment pour leur entrevue, et de lui faire savoir l'endroit où elle pourrait avoir lieu. Lord Stanhope répondit au porteur de cette lettre qu'il passerait à La Haye, qu'il logerait chez Robert Walpole, et qu'il priait l'abbé Dubois d'y venir le lendemain, 21 juillet, à huit heures du matin.

Il s'était passé en Hollande, depuis l'arrivée de l'abbé Dubois, plusieurs événemens qui lui faisaient désirer plus vivement encore de pouvoir faire quelqu'impression sur l'esprit de lord Stanhope. Le 9 juillet, le marquis de Châteauneuf ayant été invité à l'assemblée secrète des Etats-Généraux, le grand-pensionnaire lui avait déclaré, en leur nom et en leur présence, que la république ayant résolu de travailler à la négociation d'une alliance avec la France, conjointement avec l'Angleterre, il avait parlé à l'envoyé de cette dernière puissance pour le disposer à l'ouverture des conférences; que ce ministre avait répondu qu'il avait ordre de son souverain de n'entrer en aucune négociation avant que le chevalier de Saint-Georges fût sorti d'Avignon et eût passé les Alpes; qu'après cette réponse, les Etats-Généraux ne pouvaient aller plus avant, et qu'ils se trouvaient obligés d'at-

tendre que la France et l'Angleterre fussent d'accord sur ce point.

M. de Châteauneuf avait opposé à cette déclaration, que les Etats-Généraux avaient eux-mêmes condamné la prétention formée par les Anglais, d'obliger le Régent, par préliminaire, à faire sortir le chevalier de Saint-Georges d'Avignon. Il représenta que cette prétention devait paraître encore plus extraordinaire, depuis que Son Altesse Royale avait offert d'engager le Prétendant à se retirer au-delà des Alpes, entre la signature et la ratification du traité. [14] Parmi les députés présens, plusieurs avaient promis en particulier à M. de Châteauneuf qu'ils s'opposeraient à la demande insoutenable des Anglais, s'ils osaient la renouveler; mais aucun d'eux n'éleva la voix. On se sépara en convenant d'attendre l'arrivée de lord Stanhope, qui seul pouvait lever cette difficulté.

On n'ignorait pas, en Hollande, le refus qu'avait fait le roi d'Espagne de concourir à la négociation de l'alliance entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies. On jugeait même, par quelques discours des ministres de ce prince, qu'il n'en verrait pas la conclusion avec plaisir. Ces conjectures avaient ralenti l'empressement du parti français. Les

négocians d'Amsterdam, particulièrement, voulaient être rassurés sur ce point ; ils craignaient que le moindre mécontentement de Philippe V ne privât cette ville du commerce considérable qu'elle faisait en Espagne.[15]

Un coup-d'œil attentif suffit à l'abbé Dubois pour pénétrer toute l'influence de la politique anglaise sur les délibérations des Provinces-Unies : il en conclut qu'il ne devait rien omettre pour gagner la confiance de lord Stanhope.

Ce ministre arriva, et l'accueillit avec amitié : leur conversation dura plusieurs heures. L'abbé Dubois déguisa d'abord le véritable sujet de son voyage ; il en donna pour unique motif son goût connu pour les livres rares et pour les tableaux des bonnes écoles. Il manifesta particulièrement une joie très-vive d'avoir fait l'acquisition des *Sept Sacremens* du Poussin, que des marchands hollandais avaient achetés à Paris, et transportés à Rotterdam, d'où il venait de les renvoyer en France.[16]

Entretien de lord Stanhope avec l'abbé Dubois.

Après avoir prié lord Stanhope de jeter les yeux sur le catalogue d'une bibliothèque très-précieuse, dont la vente allait se faire à Leyde, il prit le prétexte d'une correspondance secrète du roi Guillaume qui y était annoncée, pour lui avouer sa surprise et son chagrin de

ce que, depuis trois mois, il laissait sa dernière dépêche sans réponse ; puis tirant sans affectation de sa poche une lettre du duc d'Orléans, il lut au ministre anglais un passage qui le concernait personnellement. « J'ai appris, mandait le prince, qu'il y a des mouvemens à la cour de Londres contre le duc d'Argill, favori de l'héritier présomptif. Comme je sais que lord Stanhope est l'ami de ce seigneur, et très-bien vu lui-même du prince de Galles, je crains qu'il ne soit enveloppé dans cet orage. S'il vous arrivait de le voir à son passage en Hollande, je vous autorise, mon cher abbé, à lui offrir de ma part, bons offices, amis, argent, en un mot tout ce qui dépendra de moi. »

Lord Stanhope répondit avec l'expression d'une reconnaissance sincère pour le Régent, et pour l'abbé Dubois lui-même, qu'il n'était compromis en rien dans l'affaire du duc d'Argill. Relativement au silence qui lui était reproché, il protesta qu'il croyait n'avoir négligé aucune occasion de faire éclater les sentimens dont il était animé. L'abbé Dubois se hâta de reprendre la parole : il fit entendre à lord Stanhope qu'en lui écrivant, il n'avait pas eu simplement en vue de lui faire de vains compliments sur le succès de ce qu'il avait entrepris

pour le service du roi son maître. Il confessa que voyant la conformité d'intérêt qui régnait entre la France et l'Angleterre, il avait cru qu'elle pouvait facilement produire, non-seulement un traité d'alliance, mais même une union sincère entre les deux couronnes, union d'où devait résulter l'équilibre si nécessaire au repos de l'Europe. « Ayant été autorisé, Milord, ajouta-t-il, par vos paroles et par vos lettres, à me compter au nombre des personnes que vous honorez de votre amitié, j'ai dû désirer de vous voir jouer en Angleterre et dans le monde entier, un des plus beaux rôles qui aient jamais été le partage d'aucun ministre. Quant à moi, je croirai pouvoir m'estimer quelque chose, du jour où il me sera permis de prendre part à la conclusion d'une alliance aussi désirable pour le bien de l'humanité. »

Touché de ce ton de franchise, lord Stanhope ne dissimula point que la confiance qu'avait eue le roi Georges Ier dans le Régent de France, se trouvait singulièrement altérée par la persuasion que son Altesse Royale avait influé secrètement sur les derniers mouvemens d'Ecosse; qu'elle avait favorisé l'embarquement du Prétendant, et entretenu des correspondances avec ses émissaires. « Il est même permis de penser, ajouta-t-il, que le

Régent avait eu le dessein de se déclarer ouvertement pour le chevalier de Saint-Georges, suivant le succès de son entreprise sur l'Ecosse. Comment voulez-vous donc que le roi mon maître puisse compter aujourd'hui sur l'amitié de son Altesse Royale ? »

« Loin de moi, répliqua l'abbé Dubois, la témérité de vouloir vous éclairer, Milord, sur les intérêts du roi votre souverain ! Ma curiosité ne me fera pas commettre l'indiscrétion de vous questionner sur les vues et les projets de ce prince ; mais j'ose vous assurer que si Sa Majesté Britanique prend quelque résolution d'après la pensée que, pendant les derniers mouvemens d'Ecosse, le Régent de France a manqué aux relations de bon voisinage, elle s'abuse évidemment, et rend bien peu justice aux véritables intentions de Son Altesse Royale.

» En cherchant à s'unir avec le roi d'Angleterre, le Régent ne désire pas seulement une alliance ordinaire, mais une véritable liaison d'amitié. Après avoir montré à la France qu'il n'a conclu ce traité que pour assurer au royaume la paix et le repos, il pourra sans contrainte et sans reproche donner à Sa Majesté Britannique, dans toutes les occasions qui se présenteront, des marques de sa fidélité à ses engagemens, et de son zèle sincère pour

les intérêts de son auguste allié. Que n'avez-vous pu être témoin, Milord, de la conduite qu'a tenue son Altesse Royale à l'égard du chevalier de Saint-Georges ? Vous n'auriez pas pris les impressions dont j'ai la douleur de vous voir frappé. Le Régent a pensé que sous une minorité toujours ombrageuse, il devait rendre compte de toutes ses démarches au public, sur un point sur-tout auquel tant de personnes de considération prennent un intérêt si vif. S'il s'était déclaré avec éclat et sans égard contre le chevalier de Saint-Georges, il se serait attiré le reproche de manquer de religion et d'humanité. Pour demeurer ferme dans l'engagement que la France avait pris, par le dernier traité de paix, de ne point favoriser le Prétendant, il avait dû prendre soin de ne point irriter les nombreux partisans qu'il comptait dans le royaume. N'ont-ils point déjà reproché à Son Altesse Royale d'avoir fermé sa porte à ceux qui venaient lui parler en faveur de ce prince, tandis qu'elle était toujours ouverte pour le comte de Stairs, votre ambassadeur ?

» Le chevalier de Saint-Georges a traversé la France, il est vrai, mais toujours dans un profond mystère. S'ensuit-il que Son Altesse Royale l'ait su et toléré ? Daignez donc consi-

dérer, Milord, que les ordres et la surveillance des maîtres les plus absolus ne peuvent rien sur certaines choses. Qui fut jamais plus ferme et plus redouté que le feu roi Louis XIV? Que de mesures de précautions ne prit-il point pour empêcher les religionnaires de sortir de son royaume? Eh bien! des milliers de familles ont passé les frontières avec leur fortune et leurs effets mêmes. Après ce grand exemple, voudra-t-on faire un crime à Son Altesse Royale de n'avoir pu empêcher l'évasion d'un prince que tous les catholiques plaignaient, et que chacun d'eux se croyait tenu de favoriser par principe de conscience?

» Si le comte de Stairs a pu ajouter foi à toutes les rumeurs dont il vous a fait part, il faut qu'il ait cédé à des préventions bien étranges. Ce ministre sait aussi bien que personne au monde que le conseil des affaires étrangères, dépositaire des plus secrètes résolutions de Son Altesse Royale, avait toujours été ferme dans le principe que la France ne pouvait se prêter à aucun projet en faveur du Prétendant à la couronne britannique. Et, en effet, le maréchal d'Uxelles n'a-t-il pas toujours déclaré positivement et distinctement au comte de Stairs, qu'il ne devait pas craindre que le Régent prît aucun engagement contraire

aux obligations qui lui étaient imposées par les traités d'Utrecht ? Cet ambassadeur peut-il avancer, enfin, qu'aucun membre du conseil ait eu la moindre relation, non-seulement avec des Jacobites, mais même avec des Toris ?

» En dernière analyse, trouverez-vous, Milord, que je sois trop exigeant en vous demandant d'être aussi équitable envers le régent de France, que ce prince l'a été envers vous-même ? Dans le tems où tous les papiers publics d'Angleterre étaient remplis des déclamations que vous vous permettiez contre Son Altesse Royale en plein parlement, elle déclara généreusement qu'elle n'était ni fâchée, ni alarmée de ces discours; qu'on ne pouvait animer les Anglais, ni tirer d'eux les secours dont on avait besoin, sans leur montrer des ennemis vrais ou faux; qu'il ne fallait donc pas conclure que l'orateur de la chambre basse pensât ce qu'il disait; en un mot, que malgré ses invectives, elle comptait toujours également sur les nobles sentimens et sur les bonnes dispositions de lord Stanhope à son égard. »

Le ministre anglais prit alors la parole dans ces termes : « Je dois vous savoir quelque gré, Monsieur, de me fournir l'occasion de démentir les discours qui m'ont été attribués.

Loin de me livrer à des déclamations indignes de mon caractère, j'ai moi-même fait imposer silence à des membres du parlement qui avaient perdu toute mesure. Vous ne devriez pas ignorer que j'avais chargé le comte de Stairs, et M. d'Iberville de prier monseigneur le duc d'Orléans de ne me pas croire capable d'emportemens, dont Son Altesse Royale aurait pu justement se tenir offensée. Je professe un respect sincère pour son rang et pour sa personne; je ne m'en écarterai de ma vie.

» Pour ne rien vous dissimuler, toutefois, des légitimes sujets de mécontentement que croit avoir le roi mon maître, je veux bien vous confier que Sa Majesté a été vivement touchée, et qu'elle a même encore le cœur ulcéré du peu de retour qu'elle a éprouvé de la part de Son Altesse Royale. Le roi est d'une loyauté à toute épreuve: il ne faut donc pas s'étonner s'il est d'une sensibilité extrême sur tous les procédés, qui paraissent compromettre la bonne-foi et la délicatesse. J'aime à vous retracer sa conduite personnelle envers le Régent lui-même: craignant que Son Altesse Royale n'eût besoin de quelque secours à son avénement à la régence, il avait fait ses arrangemens pour lui fournir ce qui pourrait lui être utile en vaisseaux, en argent et en troupes.

Monseigneur le duc d'Orléans peut attester lui-même avec quelle franchise ces secours lui ont été offerts. Charmée des assurances d'amitié qu'elle en reçut pendant les trois premiers mois de la régence, Sa Majesté mit tant de soin à la reconnaître, que son conseil-privé lui ayant proposé de reprendre les poursuites qu'on avait commencées du tems du feu roi touchant le canal de Mardick, elle avait voulu qu'on les différât encore.

» Après s'être ainsi présenté et livré avec une sorte d'abandon peu commun entre les souverains, le roi a été frappé au-delà de tout ce que je pourrais vous dire, non-seulement de n'avoir point reçu de Son Altesse Royale la réciprocité de services qu'il pouvait en attendre, mais d'avoir vu même la rebellion s'introduire dans ses états par la France, et sous les auspices, en quelque sorte, du prince qui la gouverne. Cette sinistre impression, je ne vous le cache point, n'est pas encore effacée du cœur de Sa Majesté. Voici en un mot, le principal obstacle à l'union proposée par Son Altesse Royale.

» Je ne nierai point non plus, Monsieur, qu'une partie de ce que vous m'avez fait observer pour justifier Monseigneur le duc d'Orléans, ne puisse être vraie ; mais la difficulté

serait de le faire comprendre aux autres membres du cabinet, et particulièrement au roi lui-même. Que ce soit vérité ou prévention, il n'y a que le tems et une expérience contraire qui puissent dissiper les soupçons de Sa Majesté. »

« L'expérience! s'écria l'abbé Dubois : Eh! qui nous empêche d'y recourir? Est-ce celui qui presse la conclusion d'un traité d'alliance, que l'on peut accuser de déloyauté et de desseins perfides? De quelle part proviennent les difficultés qui retardent sans cesse l'accomplissement de l'union que nous vous avons tant de fois offerte? Vous exigez, par exemple, pour préliminaire, que Son Altesse Royale engage le chevalier de Saint-Georges à passer les Alpes : daignez donc vous souvenir, Milord, que, dans un cas pareil, on a montré en Angleterre plus d'égards pour les bienséances. Malgré toute l'arrogance de son caractère, et l'enivrement que pouvaient lui causer les avances de l'Espagne, Cromwell, lorsqu'il traitait avec Louis XIV, s'était contenté qu'on lui promît de vive voix l'éloignement de Charles II et du duc d'York. Avant que ces princes fussent sortis de France, il signa
3 novembre 1655 le traité de Westminster avec le ministre du roi.

» Ce n'est pas un homme d'état tel que vous, Milord, qui peut m'alléguer qu'en dernier lieu on avait fait sortir du royaume le chevalier de Saint-Georges, par préliminaire, avant la signature du traité d'Utrecht. Vous devez savoir aussi bien que moi que ce point avait été réglé auparavant par une convention secrète, signée par lord Bolingbrocke. Cette pièce qui contenait, outre cette condition, les principaux articles du traité d'Utrecht avec l'Angleterre, devait être brûlée après la sortie du Prétendant, et la signature du traité définitif; ce qui fut exécuté. On pourrait en donner des preuves; mais vous n'en avez pas besoin.

» Les circonstances, vous l'avouerez, Milord, sont loin d'être les mêmes aujourd'hui. L'éloignement du Prétendant étant l'objet capital que se propose le roi d'Angleterre en traitant avec la France, la raison et la justice admettent-elles que ce prince demande l'exécution d'un article de si haute importance, avant même que l'on se soit entendu réciproquement sur les bases de ce traité? Pensez-vous enfin que l'expulsion d'un prince, allié d'aussi près à la maison de France, soit un sacrifice qui coûte si peu au cœur de

monseigneur le duc d'Orléans? Lord Stairs avait su l'apprécier : lorsqu'il en parla à ce prince, et qu'il remarqua dans ses yeux et dans sa contenance combien il en était indigné, il eut la présence d'esprit de colorer aussitôt cette proposition, en disant que ce n'était qu'une délicatesse d'amitié et de sentimens qui faisait souhaiter au roi, son maître, que Son Altesse Royale fît en sa faveur quelque chose de marqué, avant qu'elle y fût engagée par le traité. Je vous le dis franchement, Milord: croyez que si vous ne mettez pas Son Altesse Royale à même de montrer un traité qui ait pour objet principal le maintien du repos public et de la paix du royaume, elle ne pourra jamais prendre les mesures nécessaires pour engager le Prétendant à passer les Alpes, sans révolter tous les esprits, et donner des impressions dont la seule pensée afflige profondément son cœur. [17] »

« Vous combattez ici, reprit lord Stanhope, l'opinion de mes adversaires, et non la mienne. Je vous proteste que je regarde l'éloignement du chevalier de Saint-Georges comme la chose la plus indifférente. Je l'aimerais autant à Avignon qu'à Rome ou à Bologne; et si jamais la France hasarde quelqu'entreprise contre

l'Angleterre, je souhaiterais, pour la faire échouer, que le Prétendant fût à la tête de l'expédition. [18]

» Mais si vous désirez connaître le point véritablement difficile dans la négociation de l'alliance que vous nous proposez, je ne vous en ferai point un mystère. Vous voulez prendre pour base les traités d'Utrecht : eh bien ! jamais le roi mon maître ne se départira de la résolution qu'il a prise, de ne point s'exposer à conclure avec votre cour une alliance où les traités d'Utrecht soient rappelés. Quand tous ses ministres se joindraient ensemble pour lui persuader de passer par-dessus cette difficulté, ils n'en viendraient pas à bout. La maison d'Autriche a toujours vu la paix d'Utrecht de mauvais œil ; et Sa Majesté pense qu'elle ne doit point choquer d'anciens amis, pour plaire à des alliés nouveaux et incertains. »

L'abbé Dubois se leva, comme pour terminer la conférence : « Puisque le roi d'Angleterre, dit-il d'un air détaché, est si ferme dans cette résolution, il est plus que vraisemblable que monseigneur le Régent ne le fera plus importuner sur ce sujet, et qu'il laissera faire le tems. Je ne dissimule pas, quant à moi, que si Son Altesse Royale me fait l'honneur de me demander mon sentiment, je ne

pourrai pas m'empêcher de lui conseiller d'attendre tranquillement que le roi d'Angleterre connaisse mieux les dangers de sa position, et les avantages qu'il pouvait tirer d'une étroite union avec la France. Souffrez enfin, Milord, que je vous témoigne mes regrets d'avoir prodigué tant de paroles superflues. [19] »

« La peine que vous avez prise, répondit lord Stenhope, ne sera pas infructueuse; elle servira à savoir à quoi précisément vous devez vous en tenir. Rien n'est si utile que de s'expliquer nettement. Je ne vous ai point dissimulé le fond des choses : aucun de vos ministres ne l'a bien su encore, et on ne le leur aurait jamais laissé voir que par des effets d'une nature peu agréable. »

Comme il disait ces dernières paroles, on annonça M. Fagel, greffier des Etats-Généraux. Lord Stanhope terminant la conversation pour recevoir cette visite, dit à l'abbé Dubois, qu'il irait prendre congé de lui à neuf heures du soir.

L'abbé employa cet intervalle à conférer avec M. de Châteauneuf sur ce qui s'était dit de part et d'autre, et il leur parut :

1°. Que puisque lord Stanhope s'était relâché sur le préliminaire touchant le chevalier

de Saint-Georges, il n'était pas dans un éloignement invincible de traiter avec la France.

2°. Que puisqu'il avait si fort pressé l'abbé Dubois d'entrer en matière avec lui, il avait cru sans doute qu'il était venu avec pouvoir d'offrir quelque chose de très-avantageux pour le déterminer, et qu'il n'aurait pas été si appliqué à tâcher de s'en éclaircir, si le roi d'Angleterre avait pris des engagemens contraires qu'il ne pût pas rompre.

Lord Stanhope ne manqua pas de venir à neuf heures du soir chez l'abbé Dubois. Il le trouva au milieu d'une pile de livres qu'il avait préparés pour se donner l'air d'un amateur tranquille, et non pas d'un négociateur désespéré.

Après avoir satisfait à quelques questions de lord Stanhope sur cet assemblage de livres, il lui dit que puisqu'il ne s'agissait plus entr'eux d'affaires publiques, il le suppliait de lui avouer naturellement avant qu'ils se quittassent, si les éclaircissemens qu'il lui avait donnés, le matin, sur la conduite imputée par les Anglais au duc d'Orléans dans l'affaire du chevalier de Saint-Georges, avaient produit quelqu'effet sur lui et l'avaient désabusé.

Lord Stanhope répondit que personne ne faisait plus de cas que lui des talens et des

grandes qualités du Régent. « Mais, ajouta-t-il, quand je pourrais faire revenir le roi des préventions et des défiances qu'on lui a données, ce que je crois plus difficile que je ne saurais vous dire, la route qu'on a prise pour négocier l'alliance proposée va renouveler, tous les jours, les aigreurs et les mécontentemens réciproques. Au lieu de rapprocher les deux nations, on va achever de les aliéner l'une de l'autre, et de rendre toute union entre la France et l'Angleterre impraticable. Je regrette sincèrement qu'il ne dépende plus de moi de parer ces coups: avant le départ du roi, les résolutions ont été prises dans le conseil du cabinet, et les ordres ont été donnés à la régence d'Angleterre et ici. Ce n'est pas, toutefois, comme vous affectez de le croire, que Sa Majesté s'aveugle sur ses véritables intérêts. Elle est persuadée que rien ne serait plus avantageux à l'Angleterre qu'une alliance étroite avec la France, et qu'à sûreté et fidélité égales, elle devrait la préférer à celle de toute autre puissance de l'Europe, puisque c'est la seule qu'elle ait à craindre. Tous les Anglais sages sont convaincus qu'il y a tout à perdre et rien à gagner dans une guerre contre la France. Quand nous parviendrions à renouer une ligue contre ce royaume avec

tous nos anciens alliés, après avoir fait quatre ou cinq campagnes avec tout le succès possible, et avoir prodigué dans cette guerre l'argent que nous pourrions employer à acquitter nos dettes, qu'en reviendrait-il à l'Angleterre? Si on lui offrait une partie des conquêtes qu'on aurait faites sur la France, elle les refuserait, et la nation ne permettrait jamais qu'on les acceptât. Enfin la France et l'Angleterre unies ensemble n'auraient rien à craindre de toutes les autres puissances; elles pourraient maintenir la tranquillité de l'Europe, et même la gouverner. [20]

Mais de quelle utilité peuvent être toutes ces considérations, si votre gouvernement s'étudie à jeter la défiance dans l'ame du roi Georges? Il faudrait donc, avant tout, chercher à détruire ses soupçons. Je ne refuse pas d'y travailler, quoique je ne sois pas assuré d'y réussir; mais pour me mettre plus en état de me faire écouter, je crois qu'il serait à propos que le duc d'Orléans entrât, sans délai, dans une correspondance directe et personnelle avec le roi. Une explication loyale du passé, des assurances positives pour l'avenir, et sur-tout une renonciation formelle à la cause du Prétendant, dissiperont facilement les nuages qui obscurcissent encore l'horison politique. Sans

cette ouverture préalable, je ne pourrai jamais rien conclure, ni même hasarder une proposition qui me permette l'espoir du succès. »

L'abbé Dubois assura lord Stanhope qu'il retournerait sans délai à Paris, pour donner au Régent connaissance de révélations aussi importantes. Ce second entretien dura jusqu'à minuit. Lord Stanhope devant rester encore à La Haye, le lendemain, l'abbé Dubois lui écrivit dès le matin pour le prier de venir dîner ou souper avec lui : il choisit le souper, et vint à neuf heures du soir.

Ils récapitulèrent, avant de se mettre à table, tout ce dont ils étaient convenus la veille. L'abbé Dubois ayant été induit à protester de nouveau de la pureté des intentions du Régent, dit qu'il allait en fournir de nouvelles preuves, par deux lettres de Son Altesse Royale elle-même. L'une était adressée au roi d'Angleterre, et l'autre à lord Stanhope. L'abbé s'excusa de ne les lui avoir point remises la veille, sur ce que la première conversation n'avait pas été de nature à lui inspirer les espérances qu'il osait maintenant concevoir.

Lord Stanhope lut la lettre qui était pour lui, et dit qu'il croyait qu'il serait plus respectueux et plus utile de ne faire réponse à Son Altesse Royale, qu'après avoir pris les

ordres du roi. Il observa que la dépêche du Régent pour ce prince venait d'autant plus à propos, qu'elle concourait avec tout le reste à lui persuader que Son Altesse Royale, bien loin d'avoir de l'éloignement pour son amitié, la recherchait toujours avec le même zèle.

Le souper étant servi, ils se mirent à table; mais la conversation ne cessa point de rouler sur des affaires politiques, autant toutefois que cela était possible devant témoins. L'abbé Dubois demanda, par exemple, à lord Stanhope, s'il était vrai que les dettes de l'Angleterre montassent à treize cent millions tournois, comme on le croyait. Le ministre anglais répondit qu'elles ne s'élevaient pas beaucoup au-dessus de la moitié de cette somme. « Au reste, mon cher abbé, ajouta-t-il en souriant, j'aime à penser, pour l'honneur de vos lumières, que vous n'attachez pas grande importance à être aussi ponctuellement instruit de cet objet, qu'un premier commis de l'échiquier. Je passe aux politiques des cafés de Paris, de faire grand bruit de la dette nationale de l'Angleterre; mais un homme qui, comme vous, commence à être initié aux affaires d'état, doit avoir des idées plus nettes à ce sujet. Quelle que soit notre dette publique,

elle augmentera sans doute beaucoup encore; et jamais, croyez-moi, elle ne causera plus d'embarras au gouvernement et plus d'inquiétude à la nation, qu'elle ne leur en cause aujourd'hui.

» J'en suis charmé, répondit l'abbé Dubois; mais quelque fond que puisse faire votre souverain sur les subsides de son parlement, vous me permettrez de le croire moins riche que le nôtre, puisqu'il jouit de la portion des revenus de tous ses sujets qui lui convient, et qu'en un mot, il peut se regarder à bon droit comme le propriétaire du territoire entier de son royaume. »

« Comment donc, l'abbé! s'écria le lord, auriez-vous fait votre cours de droit public en Turquie? » L'abbé Dubois rit beaucoup de cette saillie; et les deux négociateurs se quittèrent les meilleurs amis du monde.

31 juillet 1716. L'abbé Dubois partit, dès le lendemain, pour venir rendre compte au Régent du succès de sa mission. Il lui lut, en présence du maréchal d'Uxelles, le précis des entretiens qu'il avait eus avec lord Stanhope.

Le Régent trouva que l'affaire était au point désirable, et il résolut, dès ce moment, de faire tout ce que lord Stanhope avait proposé. Convaincu que le canal de Mardick était ce qui offusquait le plus sensiblement l'Angle-

terre, il se fit apporter tous les plans des ouvrages déjà faits et à faire. Il acquit de nouveau la certitude qu'on ne parviendrait à établir un port de guerre dans cet endroit, qu'avec une dépense de trente-cinq millions.[21] Après de mûres réflexions, il dicta un état des offres qu'il convenait de faire au roi Georges, et remit ce mémoire à l'abbé Dubois, pour l'envoyer à lord Stanhope par un courrier du cabinet.

Le maréchal d'Uxelles trouva qu'il était dangereux de transmettre ces offres par écrit, avant qu'on fût convenu positivement d'aucun autre article de l'alliance. Il proposa de charger l'abbé Dubois de porter lui-même cette déclaration à Hanovre, où se trouvait alors le roi d'Angleterre. Le Régent ne disconvenait pas que la présence et les soins de l'abbé produiraient plus d'effet qu'une lettre; mais il craignait que ce voyage ne marquât trop d'empressement, et ne fit acheter l'alliance plus cher. Le maréchal d'Uxelles ayant insisté sur les longueurs d'une négociation par écrit, et sur la difficulté de s'ouvrir entièrement dans des lettres et dans des mémoires, le duc d'Orléans se rendit à ses raisons, et donna ordre à l'abbé Dubois de se disposer à partir pour Hanovre, après avoir pris la précaution d'en-

voyer un exprès à lord Stanhope pour lui en donner avis.

Cette résolution étant prise, l'abbé Dubois écrivit à ce ministre la lettre suivante :

« MILORD,

» Je suis arrivé à Paris le jeudi au soir
4 août 1716. 30 juillet, et le lendemain 31, j'ai rendu compte à monseigneur le duc d'Orléans des entretiens que nous avons eus ensemble à La Haye. Plus je lui ai fait remarquer ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire du caractère du roi de la Grande-Bretagne, sensible et délicat sur la bonne foi et sur l'amitié, plus il m'a paru touché des préventions que l'on avait données au roi contre lui, du désir d'en être mieux connu, et de mériter son estime et son amitié. Il vous aura une obligation particulière, si vous avez travaillé efficacement à effacer les mauvaises impressions qu'on avait données au roi, et à contribuer à une union entr'eux, que la proximité du sang[22] et leurs intérêts communs ont toujours demandée, et qu'une estime et une attention réciproques achèveront de rendre parfaite.

» En vain une partie du conseil de monseigneur le duc d'Orléans s'est opposée à la proposition que je lui ai faite, par votre conseil,

d'ordonner à notre ambassadeur à La Haye de ne pas presser les conférences, et de vous envoyer une dernière résolution de ce qu'il peut faire, pour satisfaire le roi au sujet du canal de Mardick. La confiance qu'il a en vous, et le véritable désir de ne laisser aucun doute au roi sur l'envie qu'il a d'être étroitement lié avec lui, ont prévalu sur toutes les représentations qu'on lui a faites. Il a envoyé ordre à M. de Châteauneuf de modérer ses instances sur les conférences, et il m'a confié un état et une explication nette et précise de ce qu'il s'engagera de faire à la considération du roi, touchant le canal de Mardick, pour ne plus laisser à l'Angleterre aucun soupçon sur cette construction, n'en réservant que ce qui est absolument indispensable pour empêcher le pays d'être inondé, et pour l'entrée des bâtimens nécessaires à la subsistance des peuples de cette contrée.

» Comme en rendant compte à monseigneur le duc d'Orléans de vos bonnes dispositions pour avancer la conclusion de l'alliance, je lui ai rapporté que vous m'aviez fait l'honneur de me dire plusieurs fois que des conférences n'étaient propres qu'à allonger, et que le seul moyen de terminer promptement était que deux personnes réglassent tête-

à-tête ce dont on pouvait convenir, il a résolu de suivre votre conseil. Ne lui ayant pas caché qu'on lui avait imputé d'avoir voulu éloigner du roi la négociation de l'alliance, il a été si piqué de ce reproche qu'il n'a pas mérité, que pour persuader S. M. B. que rien n'est plus contraire à ses intentions, et qu'il sera ravi de ne la devoir qu'à son amitié, il m'a demandé, comme une marque d'attachement (quoiqu'il ait tout droit de m'ordonner), de vous porter moi-même sa résolution touchant le canal de Mardick. Comme il ne doute pas qu'elle ne soit au gré du roi, il veut que je voie en même tems avec vous tout le reste de ce qui peut regarder le traité, afin qu'il ne soit plus douteux qu'il en veut déférer l'honneur et en avoir l'obligation au roi, et qu'il ne reste plus qu'à signer à La Haye, comme nous avions projeté. Ainsi, Milord, pour ne vous pas laisser dans la surprise d'être long-tems sans recevoir de mes nouvelles, je vous dépêche ce courrier, pour vous faire savoir que je le suivrai de près, après avoir fait pendant trois ou quatre jours quelques remèdes de précaution pour ma santé; après quoi je me rendrai à Osnabruck, au logis de la poste, où j'attendrai vos ordres pour savoir en quel endroit vous jugez à propos que je me rende. Je ferai ce

voyage avec assez de circonspection pour être assuré qu'il ne sera su ni remarqué de personne, afin que je sois en état de tenir la conduite que vous jugerez la plus convenable. Comme on ne peut pas travailler à une meilleure affaire, ni pour l'Angleterre ni pour la France, il vous sera honorable de l'avoir conclue, et je me saurai bon gré de l'avoir accompagnée de mes vœux, et d'avoir pensé qu'il n'y avait que vous qui pussiez la mettre à bonne fin. Je me tiendrai bien dédommagé de la peine du voyage par le plaisir d'avoir l'honneur de vous embrasser encore une fois, et de vous renouveler les assurances de l'ancienne et nouvelle estime avec laquelle je suis, etc. »

L'abbé Dubois partit de Paris le 10 août, avec une instruction du Régent sur la conduite qu'il devait tenir.

Précisément à la même époque, le duc d'Orléans apprit que le marquis de Louville,[23] qu'il avait envoyé à Madrid pour expliquer et faire agréer à Philippe V les motifs qui le portaient à rechercher l'alliance du roi d'Angleterre, n'avait pu obtenir audience de ce prince, quoiqu'il en fût particulièrement connu et estimé, comme ancien commandant de la compagnie de Mousquetaires que Philippe avait

établie pour sa garde au commencement de son règne. Il en avait reçu l'ordre, le jour même de son arrivée, de repartir pour la France.

L'abbé Dubois arriva à Hanovre le 19 août, et fut très-bien reçu de lord Stanhope. Ce ministre l'obligea même de loger chez lui, afin qu'ils pussent se voir plus secrètement, et que le négociateur français ne fût point découvert. Georges 1er avait reçu depuis quelques jours la nouvelle de la victoire que l'armée impériale, commandée par le prince Eugène de Savoie, avait remportée sur les Turcs près de Péterwaradin; et cette nouvelle paraissait faire beaucoup d'impression sur son esprit.

Les offres que l'abbé Dubois avait ordre de faire au sujet du canal de Mardick, ne satisfirent point lord Stanhope. Il lui répéta plusieurs fois qu'ils étaient loin de compte sur cet article capital; qu'il avait été en Angleterre l'objet de longues discussions au conseil privé, où l'on avait appelé d'habiles ingénieurs, et qu'on y avait réglé ce qu'il convenait de demander sur ce point à la France. « D'ailleurs, ajouta lord Stanhope, rappelez-vous que lorsque les Français eurent pris Dunkerque, en 1658, le cardinal Mazarin donna cette place toute fortifiée à Cromwell [24] pour obtenir son amitié. Dans un tems où votre Régent a

besoin de nous, souffrez que je vous dise qu'il fait trop de façons pour un simple canal, dont il assure qu'il ne veut faire aucun mauvais usage. »

L'abbé Dubois avait trouvé dans lord Stanhope une égale opposition à la confirmation des traités d'Utrecht. [25] Il avait inutilement représenté que le Régent ne demandait rien pour lui, et qu'il ne désirait que ce qui était nécessaire pour la tranquillité du royaume. Lord Stanhope avait persisté à lui répondre que le roi d'Angleterre faisait tout ce qu'il fallait, pour assurer la paix à la France par le projet proposé. Il offrait d'y ajouter tout ce que le duc d'Orléans souhaiterait pour assurer ses droits sur la succession à la couronne, conformément à la renonciation du roi d'Espagne.

Quant à l'article de l'éloignement du chevalier de Saint-Georges, l'abbé Dubois vit, par les discours de lord Stanhope, que le roi d'Angleterre était disposé à entrer dans les tempéramens qui lui seraient proposés pour lever cette difficulté.

Lord Stanhope dressa un projet d'article pour la garantie réciproque des couronnes de France et d'Angleterre, et il le remit à l'abbé Dubois pour l'envoyer au Régent,

comme un article qui serait traité séparément. Mais le roi Georges, après avoir réfléchi et fait délibérer dans son conseil sur cet article, jugea qu'il ne pourrait demeurer long-tems secret. Il pensa qu'une stipulation aussi précise sur la succession à la couronne de France, en conséquence de la renonciation du roi d'Espagne, ferait une peine extrême à l'empereur, dont la considération était beaucoup accrue par les heureux succès de ses armes en Hongrie. Il se persuada, enfin, qu'il y aurait moins d'inconvénient pour lui à faire mention des traités d'Utrecht dans le traité d'alliance. Lord Stanhope vint en août 1716. avertir l'abbé Dubois, que ce changement inespéré surprit très-agréablement : il se hâta d'en informer le même jour le Régent en ces termes :

« Il arriva hier après dîner, une crise qui a changé, selon mon petit sens, notre condition en mieux. Dieu veuille que cela se soutienne jusqu'au tems où l'on pourra signer! Par ma lettre d'hier, je demandais différentes choses à Votre Altesse Royale, et la situation où nous étions hier matin l'exigeait; aujourd'hui, je me réduis à lui demander beaucoup de secret jusqu'à ce que l'affaire soit baclée, et une diligence extraordinaire pour envoyer

M. d'Iberville et un ingénieur au fait sur l'affaire de Mardick en Angleterre, avec ordre de ne point barguigner, et de céder promptement ce qu'on ne peut pas conserver. Je supplie Votre Altesse Royale de se souvenir qu'un jour de retardement peut lui faire perdre le seul moyen assuré qu'elle puisse avoir pour conserver la paix au dedans et au dehors du royaume. J'attendrai ici le retour du courrier que je lui dépêche aujourd'hui, et je tremblerai jusqu'à la signature du traité : véritablement jusqu'à ce tems-là, il n'y aura pas un moment qui n'ait son danger. Ayez la bonté, Monseigneur, je vous en conjure, de faire partir en poste M. d'Iberville, de lui parler, et à celui qui devra l'accompagner, et de leur prescrire de trancher et de ne perdre pas un moment, et de leur dire positivement que le succès et le mérite de leur commission consistera, non pas à vous ménager avec le tems certains avantages, mais à vous envoyer en peu de jours un acquiescement et une convention des Anglais sur ce qui se doit changer à Mardick. Je voudrais pouvoir racheter d'une partie de mon sang le tems que cela nous fera perdre. Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai une impatience incroyable que M. le maréchal d'Uxelles vous porte le traité

signé : pour lors vous pourrez écouter avec plus de tranquillité les balivernes qui se peuvent dire, sur ce que dans le traité il sera fait mention de la succession à la couronne. Que pouvez-vous faire de plus important pour le roi que d'assurer la paix dans son royaume, et de le lui rendre tranquille et muni de bonnes alliances ? Si on vous impose la condition de garantir la succession d'Angleterre, et que cela attire nécessairement de faire mention de celle de France, il faut vous remercier de faire cette alliance à si bon compte, et votre intérêt n'a aucune part à cette disposition. Mais si ce traité vient à bonne fin, il me paraît, par tout ce que j'apprends ici, que le bruit qu'il fera dans l'Europe, fera taire celui des bourgeois de Paris, parmi lesquels je compte nos plus merveilleux seigneurs. Je soutiens qu'il est plus honnête et plus utile que la clause qui regarde la succession soit dans le traité, que si on cherchait à la cacher dans un article secret, qui ne peut pas même l'être, ni en Hollande, où, pour quatre pistoles, on voit tout ce qu'on veut, ni en Angleterre, où le parlement fait porter sur le bureau, quand il lui plaît, les papiers les plus secrets. »

La variation survenue au sujet de l'article des successions, et les justes sujets qu'il y

avait d'appréhender que la crainte de déplaire à l'empereur ne causât quelque nouveau changement moins favorable, firent penser à l'abbé Dubois de proposer à lord Stanhope, de rédiger et de signer, l'un et l'autre, ce dont ils étaient convenus. Ce ministre ne s'y refusa point.

Ils ne changèrent rien au préambule ni au premier article, qui ne s'expliquaient qu'en termes généraux sur la paix et l'amitié qui devaient être maintenues respectivement.

L'apostille mise au second article, concernant l'éloignement du chevalier de Saint-Georges, portait que le roi de la Grande-Bretagne accepterait à cet égard l'un des trois expédiens suivans :

Le premier, que le Régent s'obligerait d'engager le chevalier de Saint-Georges à sortir d'Avignon, pour établir son séjour de l'autre côté des Alpes, immédiatement après la signature du traité, et avant l'échange des ratifications.

Le second, que les Etats-Généraux, en signant le traité qui serait fait avec eux, garantiraient réciproquement que le Régent ferait incessamment sortir d'Avignon le chevalier de Saint-Georges, et que le roi de la Grande-Bretagne signerait le traité entre la France et

l'Angleterre, immédiatement après que le Prétendant aurait passé les Alpes.

Le troisième, que le ministre d'Angleterre, en vertu de son plein-pouvoir, expédierait un acte particulier qui promettrait que le roi de la Grande-Bretagne signerait le traité immédiatement après que le chevalier de Saint-Georges aurait passé les Alpes.

L'abbé Dubois et lord Stanhope ne firent aucun changement à l'article 3, portant qu'on refuserait de part et d'autre asile aux rebelles.

Ils convinrent sur le 4e article, touchant le canal de Mardick, qu'il serait rendu conforme à ce qui serait réglé en Angleterre avec ceux qui y seraient envoyés de la part du Régent.

Octobre 1716. Dès que le Régent eut reçu la nouvelle convention signée à Londres, par M. d'Iberville et les commissaires anglais, relativement au canal de Mardick, il ne fit aucune difficulté de l'approuver au nom du roi. Il envoya aussitôt ordre à son agent de repasser d'Hanovre à La Haye, pour achever avec les Etats-Généraux la négociation de la triple alliance.

Le duc d'Orléans sut, peu de jours après, par une lettre de l'abbé Dubois, que le Roi d'Angleterre avait témoigné beaucoup de joie de la conclusion de l'affaire de Mardick, que

ce prince avait depuis admis le négociateur français à son audience, et qu'il lui avait même fait l'honneur de le faire manger à sa table avec la reine de Prusse, sa fille, qui était alors à Hanovre. L'abbé Dubois mandait qu'avant de quitter cette ville, il avait cru devoir solidement établir la base de l'alliance, et qu'en conséquence il avait déterminé lord Stanhope, à signer le 9 octobre, une convention spéciale. Tous les articles du traité convenu y étaient relatés dans leur entière teneur : une clause finale portait que ce traité serait signé à La Haye dès que l'abbé Dubois, ambassadeur et plénipotentiaire de S. M. T. C. y serait arrivé ; que les Etats-Généraux seraient invités à y accéder ; mais que s'ils s'y refusaient, l'alliance ne serait pas moins obligatoire dans tous ses points, entre les deux parties contractantes.

Cette heureuse intelligence rétablie en si peu de tems entre la France et la Grande-Bretagne, surprit toute l'Europe, changea totalement la face des affaires générales, et fit succéder un calme parfait aux alarmes que les ennemis de la paix avaient jusqu'alors entretenues. Ils comprirent que, privés des secours qu'ils s'étaient flattés de tirer de l'Angleterre, les efforts qu'ils feraient pour re-

nouveler la guerre tourneraient à leur confusion. Pendant qu'ils étaient consternés d'un changement aussi subit, l'abbé Dubois travaillait vivement en Hollande, avec le marquis de Châteauneuf, à conduire la négociation de l'alliance au point de sa conclusion.

Elle ne put cependant être signée, comme on s'en était flatté, à l'arrivée de l'abbé Dubois à La Haye, parce que lord Cadogan et Robert Walpole, ministres de la Grande-Bretagne, se trouvèrent sans pleins-pouvoirs pour terminer avec la France en particulier.

En attendant qu'ils pussent les faire venir de Londres, ils convinrent avec l'abbé Dubois et le marquis de Châteauneuf de remettre, chacun pour leur compte, au pensionnaire Heinsius, une copie de la dernière convention signée à Hanovre, et de le prier d'en rendre compte aux Etats-Généraux, afin qu'ils pussent régler ce qui concernait les intérêts particuliers de la république.

A la manière dont fut reçue cette invitation, les ministres français virent que la négociation qu'ils allaient entamer serait épineuse. Le grand-pensionnaire leur fit entendre, par exemple, que les Etats-Généraux avaient beaucoup de ménagemens à garder

envers l'empereur, et qu'ils ne voulaient point l'aliéner de leur république.

A la vue de ces obstacles, l'abbé Dubois sentit de quel préjudice serait un délai que les ennemis de la France pouvaient encore prolonger. Il manda au Régent que le marquis de Prié, ministre de l'empereur, s'agitait nuit et jour; qu'il allait de porte en porte déclamer contre l'alliance proposée à la république par la France et l'Angleterre, et qu'il n'oubliait rien de ce qui pouvait détourner les Etats-Généraux d'y entrer, ou les porter au moins à la différer. L'abbé Dubois ajoutait que lord Stanhope lui avait avoué que, si la conclusion de l'alliance se remettait jusqu'à l'ouverture du parlement d'Angleterre, l'autorité qu'il pouvait avoir dans la chambre basse, et le crédit de Robert Walpole, ne seraient pas suffisans pour empêcher l'opposition d'attaquer et même de faire rompre l'alliance.

L'abbé Dubois finissait ces représentations en ces termes :

« La seule chose qui puisse donc nous inquiéter, est la crainte que quelqu'accident ne renverse ce que nous avons fait avec l'Angleterre, ce qui peut être absolument prévenu en signant avec un ministre d'Angleterre muni 26 octobre 1716.

de pouvoirs, et ce qui ne peut que donner plus de liberté pour accélérer la jonction des Etats-Généraux, sans apporter aucun obstacle ni aucun préjudice.

» Je supplie Votre Altesse Royale de tourner sa principale attention aux malheurs qui peuvent arriver, dont j'avoue que la seule crainte m'ôte entièrement le repos, et me rend incapable d'agir dans un tems où, pour la servir utilement, il faut être en action sans relâche depuis le matin jusqu'au soir, ce qui demanderait une entière liberté d'esprit. Je me flatte que Votre Altesse Royale n'a pas assez mauvaise opinion de moi, pour croire qu'une sotte vanité ou quelque chose de personnel ait part au chagrin que j'ai, de ce que ses ordres ont arrêté les instances que je faisais pour faire signer les articles par un ministre d'Angleterre. J'ose me vanter d'être cent piques au-dessus de ces faiblesses; mais je ne puis pas dissimuler que les dangers que je connais m'intimident et m'abattent au point de me rendre presqu'inutile. J'ai fait les deux choses qui pouvaient me tenir au cœur, dont l'une est d'avoir fait connaître en Hollande et en Allemagne Votre Altesse Royale telle qu'elle est, et d'avoir entièrement effacé les idées qu'on avait prises d'elle; et

l'autre d'avoir eu le bonheur de déterminer le roi d'Angleterre à convenir de votre alliance. Après cela, si je désire quelque chose, c'est uniquement parce que la connaissance particulière que j'ai de cette affaire, me fait voir assez clairement ce qui peut l'achever ou la ruiner. Si toutefois, ce que je prends la liberté de vous représenter vous paraît entêtement plutôt que raison, sans vous fatiguer davantage, je vous supplie de me permettre de retourner à Paris pour avoir soin de ma santé, ce que Votre Altesse Royale peut m'accorder sans que son service en souffre. »

L'abbé Dubois écrivit en même tems au marquis de Nocé, maître de la garde-robe du duc d'Orléans, la lettre suivante :

« Dans le tems, Monsieur, que tout ce que l'on a pu désirer tourne entre mes mains au-delà de toute espérance, on m'écrit des lettres très-désobligeantes, où l'on me reproche, sans rime ni raison, des variations; et sans savoir l'état présent des choses, sur d'anciennes idées et de vieux lieux communs, on m'envoie des ordres qui dérangent tout mon système, et qui me font enrager. Et Son Altesse Royale a la facilité de souscrire à tout cela ! ce qui m'oblige de lui écrire pour la supplier de révoquer ses ordres, ou de me ré-

voquer moi-même.[26] Je vous supplie, Monsieur, de lui rendre la lettre ci-jointe, et s'il vous demande de quoi il sagit, de lui dire nettement, et comme vous avez accoutumé, ce que vous penserez; et s'il ne s'ouvre pas à vous, de le supplier seulement de me faire une prompte réponse par un exprès avec un mot de sa main, car il n'y a que ses lettres qui me soutiennent et qui me consolent d'être si long-tems éloigné de lui. Il ne faut pas vouloir raisonner de si loin, et je vous assure qu'ils n'ont pas d'idée de ce pays-ci. *Mitte sapientem et nihil dicas.* On a plus de peine à les désabuser qu'à faire l'affaire principale, et on emploie à leur faire des dissertations le tems dont on aurait besoin pour le service: d'ailleurs, il faut tenir de bonne humeur ceux que l'on emploie, et ne pas donner la main à ceux qui veulent les chagriner et les embarrasser. Dorénavant, je tiendrai pour un miracle au-dessus de tous ceux de Saint-Antoine de Padoue, quand une affaire étrangère réussira. J'ai des choses très-importantes à lui communiquer, que je n'ose lui écrire, de peur qu'elles ne tombent entre les mains de gens qui ne peuvent souffrir ceux qui sont attachés à lui personnellement, et qui cheminent droit. Ce qui m'afflige, car il y a des moyens pour

lui faire faire le plus grand personnage de l'Europe, etc. »

Le Régent répondit à l'abbé Dubois qu'il le laissait le maître de signer l'alliance avec les Anglais en particulier, si les lenteurs des Hollandais lui donnaient lieu de craindre que l'affaire ne périclitât. « Mais faites attention, ajoutait Son Altesse Royale, que le roi d'Angleterre ne doit ratifier le traité qu'après le départ du chevalier de Saint-Georges, et que, d'un autre côté, ce prince ne doit partir d'Avignon qu'après la signature avec la Hollande. » 30 octobre 1716.

Dans le même tems que la lettre du duc d'Orléans parvenait à l'abbé Dubois, il en recevait une de lord Stanhope, qui le priait de différer de huit jours la signature de la convention entre la France et l'Angleterre, dans l'espérance que les Etats-Généraux pourraient, pendant cet intervalle, être disposés à accéder à l'alliance. Le ministre anglais s'exprimait ainsi sur ce sujet:

« Monseigneur le duc d'Orléans ferait en cela un sensible plaisir au roi, et je puis vous dire que vous me feriez non-seulement beaucoup de plaisir aussi, mais me rendriez un service très-réel pour mon particulier. Car vous n'avez pas pu manquer de vous aper-

cevoir que l'on s'est extrêmement alarmé en Hollande, de crainte que l'on eût dessein de finir sans eux. Notre conseil d'Angleterre est aussi porté pour que la signature se fasse en même tems, et l'on m'impute à moi plusieurs mauvaises conséquences, que je ne vois pas à la vérité, mais que l'on prétend devoir suivre du trop grand empressement que j'ai témoigné de finir. Au reste, Monsieur, ni tout ce que je viens de vous dire, ni aucun autre événement, quel qu'il puisse être, n'est ni ne serait capable de faire tant soit peu changer de sentiment au roi, qui a pris son parti, et qui le soutiendra. Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous dire, je réitère ce soir pour la troisième ou quatrième fois, l'ordre à lord Cadogan de signer, dès que le plein-pouvoir sera venu, et qu'il en sera requis par vous. Mais si les choses sont au point que l'on me fait espérer, vous me rendriez assurément un service très-considérable si vous nous accordiez un délai de huit ou dix jours. Je crois même qu'un pareil délai sera le plus sûr, et même le plus prompt acheminement pour finir tout-à-fait. »

L'abbé Dubois consentit avec peine à différer de quelques jours la conclusion d'une affaire qu'il avait tant à cœur. Il était loin de se douter que ce retard n'était qu'une légère

contrariété, en comparaison de toutes celles qui l'attendaient encore. Les Etats-Généraux élevèrent une foule de difficultés : il fallut transmettre leurs prétentions au Régent, attendre sa décision, et recommencer sans cesse à débattre ce qui paraissait convenu. Poussé au désespoir par une lenteur si opposée à son caractère bouillant, l'abbé Dubois se flatta, du moins, que le moment de terminer avec les plénipotentiaires anglais était arrivé. Quel nouveau contre-tems ! à l'examen des pouvoirs de lord Cadogan il se trouva qu'ils étaient tellement limités,[27] que la signature de ce ministre ne serait réellement qu'une formalité sans valeur. L'abbé Dubois manda aussitôt au duc d'Orléans qu'il était impossible de ne pas voir dans cet incident l'effet d'une intrigue ministérielle, dont le but était de prolonger la négociation jusqu'à l'ouverture du parlement, où l'on comptait bien la faire entièrement avorter.

Il fut répondu à l'abbé Dubois qu'il avait très-bien fait de refuser de signer le traité avec l'Angleterre, jusqu'à ce que les pouvoirs de lord Cadogan eussent été rectifiés. Le point qui regardait le chevalier de Saint-Georges étant l'un des principaux articles de ce traité, et devant être exécuté entre la signature et 13 novembre 1716

l'échange des ratifications, il aurait été contre toutes les règles de la prudence de s'engager à cette démarche sur la foi d'un acte signé sans autorité spéciale, et qui par conséquent pouvait être désavoué.

Peu de jours après, le Régent fut informé que lord Cadogan avait reçu un nouveau plein-pouvoir, mais que celui-ci paraissait encore défectueux dans sa forme. Le prince de Galles, régent d'Angleterre pendant l'absence du roi son père, n'avait pas signé au bas de cet acte. Son nom paraissait seulement au commencement, et d'une autre écriture que la sienne ; puis, l'on y avait omis le contre-seing du secrétaire d'état, qui se trouvait dans le premier plein-pouvoir que lord Cadogan avait présenté. L'abbé Dubois avait cependant offert de se contenter de ce plein-pouvoir, pourvu que lord Cadogan l'assurât par écrit qu'il était dans une forme usitée en Angleterre. Mais ce ministre s'était refusé à donner cette assurance.

Cette nouvelle difficulté exigea que les négociateurs français recourussent à des éclaircissemens, qu'ils ne pouvaient obtenir que de Londres et de Hanovre. Ils les trouvèrent suffisans pour ne plus conserver aucun doute sur la validité des pouvoirs de lord Cadogan.

L'abbé Dubois instruisit le Régent que cet obstacle étant ainsi écarté, il s'était disposé à signer avec lord Cadogan la convention entre la France et la Grande-Bretagne, qui devait renfermer le projet de la triple alliance. Il avait fait tous ses efforts pour obtenir, par des considérations d'équité et d'amitié, et même en proposant des échanges convenables, que le titre de *Roi de France* ne fût pas ajouté à ceux de roi d'Angleterre, dans l'exemplaire latin qui devait demeurer entre les mains des Anglais. S'appuyant sur ce que cette formule n'avait été employée que dans les traités d'Utrecht, il demandait que l'on suivît l'ancien usage observé religieusement jusqu'à cette époque. Il faisait observer qu'il n'était pas juste que l'excessive complaisance que le feu roi avait eue, une seule fois, pour ce que les ministres de la reine Anne avaient souhaité, portât préjudice aux rois ses successeurs, et laissât une occasion d'aigreur pour une distinction frivole et sans utilité.

Malgré ces représentations, lord Cadogan s'était opiniâtré à vouloir donner au roi Georges, dans l'exemplaire latin du traité, le titre de *Roi de France*. Le ministre anglais s'était, au reste, fait un devoir d'assurer que le motif de ce refus n'était pas que le roi d'An-

gleterre et ses ministres attachassent plus d'importance à cette distinction qu'elle ne valait ; que c'était encore moins l'envie d'offenser Sa Majesté très-chrétienne ou le régent de France. Il n'était point difficile, alors, de pénétrer que cette obstination des ministres provenait de la frayeur incroyable qu'ils avaient tous d'être recherchés par le parlement, et poursuivis à outrance sur le moindre prétexte.

C'est par la même raison que lord Cadogan avait renouvelé une prétention bien plus frivole encore. Il demandait que, comme aux congrès de Ryswick et d'Utrecht, les deux exemplaires du traité fussent en langue latine. L'abbé Dubois s'était réduit à convenir que s'il se trouvait que l'un des deux exemplaires de la paix de Breda ne fût pas en français, la France donnerait, avant la ratification du traité, un exemplaire latin au lieu de l'exemplaire français que le plénipotentiaire anglais consentait à recevoir.

Le Régent apprit enfin que la convention particulière entre la France et l'Angleterre, contenant le projet d'alliance à conclure avec
1716. la Hollande, avait été signée le 28 novembre à minuit.

Les stipulations de cet acte étaient les mêmes,

mot pour mot, que celles de la convention signée à Hanovre le 9 octobre précédent. L'abbé Dubois n'y avait pas même fait réformer, malgré les ordres qui lui en avaient été donnés, le commencement de l'article 4, qui s'expliquait d'une manière injurieuse pour la France, en donnant à entendre que cette puissance avait toujours cherché à éluder l'exécution de ce qui avait été précédemment convenu touchant la ville de Dunkerque. [28]

Il semblait que la France et l'Angleterre étant d'accord sur tous les points de l'alliance, l'accession de la Hollande ne fût plus douteuse. C'est depuis ce moment, au contraire, que les opposans s'agitèrent avec le plus de force. Le parti autrichien se vit, dix fois, sur le point de faire renoncer les Etats-Généraux à la poursuite des négociations avec la France, pour s'unir étroitement à l'empereur. On peut se faire une idée de ces intrigues dans la lettre suivante de l'abbé Dubois au Régent:

« Votre alliance, Monseigneur, avec les Etats-Généraux, est conclue et sera signée dans peu, c'est-à-dire après que les députés aux Etats-Généraux, qui avaient pouvoir de la faire et de la conclure, et qui l'ont arrêtée, en auront donné connaissance à leurs maîtres, et auront eu leur approbation, ce qui est une 11 décemb. 1716.

formalité inévitable qui ne nous coûtera pas beaucoup de tems. Elle est conclue dans le même tems que le marquis de Prié et le baron de Hems flattent encore l'empereur qu'elle ne sera pas signée, et qu'ils croient être certains que le roi d'Angleterre ne signera pas sans les Etats-Généraux, et qu'ils ont pris des mesures certaines pour les faire reculer si long-tems que nous n'en verrons pas la fin. J'ai vu entre les mains de milord Cadogan la copie d'une lettre du marquis de Prié, qu'on lui a envoyée de Vienne, où il donne ces assurances. Votre alliance manquera d'un agrément que j'avais espéré, qui était une exclusion entière de celle de l'empereur ; mais les Etats-Généraux, qui le veulent mettre dans son tort, s'il se fâche de ce qu'ils font avec nous, ont résolu d'abord que l'alliance avec la France sera signée, de lui offrir d'entrer dans celle qu'il a faite l'été dernier avec le roi d'Angleterre, quand il lui plaira, en expliquant la clause où il parle de ses droits de la manière qu'il est porté dans un écrit qu'ils ont fait ; sur quoi je supplie Votre Altesse Royale de voir la pancarte que j'écris à M. le maréchal d'Uxelles. Cet inconvénient est arrivé par la trigauderie des gens qu'on appelait dans les dépêches les *bien-intentionnés*, en qui je

n'admettais d'autre mérite que celui d'être fidèles, et sur qui je comptais en effet assez pour croire qu'il ne se ferait rien de considérable dans les assemblées où leur consentement était nécessaire, sans être averti. Mais ils ont trahi net le pauvre M. de Châteauneuf, et moi par conséquent, et ont donné leur consentement sans nous dire une parole. Mais cela ne vous fera pas un grand tort, si vous demeurez dans une grande union avec le roi d'Angleterre; car avec de l'intimité avec ce prince, vous aurez les hommes accrédités dans cette république, et vous serez le maître ici et dans le reste de l'Europe; mais si on s'aperçoit de la moindre désunion, vous tomberez du grenier à la cave, quelque ressource que vous croyez avoir d'ailleurs. Je voudrais bien que Votre Altesse Royale pût voir cette vérité aussi clairement et aussi distinctement que M. de Châteauneuf et moi; et tous les gens habiles de ce pays-ci, amis et ennemis la voient. Ce qui me fait vous supplier, au nom de Dieu, jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous entretenir, quelqu'occasion qui se présente, de ne risquer rien qui puisse réfroidir cette liaison, et autoriser le moindre soupçon.

« Le roi Georges va venir incessamment

à La Haye pour passer en Angleterre ; ce qui me fait croire que si notre traité avec les Etats-Généraux est signé avant ce tems-là, quelqu'impatience que j'aie d'avoir l'honneur d'être auprès de Votre Altesse Royale, qui est le seul endroit du monde où mon cœur peut être content, la bienséance et votre service demanderont que je me trouve au passage du roi d'Angleterre pour voir ses derniers sentimens, et si depuis la signature du traité on n'a rien à me dire et à me découvrir qu'on ne m'ait pas dit auparavant. »

Fatigué des subterfuges qu'opposaient continuellement aux négociateurs français les états-généraux de Hollande, le maréchal d'Uxelles, en sa qualité de président du conseil des affaires étrangères, écrivit à l'abbé Dubois une lettre qui se terminait par ces mots :

« Je veux désormais éviter, s'il est possible, que l'on me puisse reprocher d'avoir prostitué la dignité du roi, comme elle le serait en effet, si S. M. continuait de faire plus long-tems des démarches qui ont été faites de sa part depuis quelques mois. Ainsi, si la République ne se détermine pas à fixer un terme pour la signature de l'alliance, je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien m'en informer

par un courrier exprès, afin que, sur le compte que j'aurai l'honneur d'en rendre à Son Altesse Royale, elle puisse prendre les résolutions qu'elle jugera le plus à propos, sans s'arrêter plus long-tems à de vaines assurances et de bonnes intentions dont on ne voit jusqu'à présent nul effet. [29] »

D'après des ordres aussi formels, l'abbé Dubois déclara au gouvernement hollandais que s'il ne se déterminait enfin à fixer le jour de la signature de l'alliance, le marquis de Châteauneuf et lui cesseraient toute démarche à ce sujet. Sa dépêche, du 29 décembre, contient le résultat de cette déclaration :

« Nous avons vu le grand pensionnaire, et nous lui avons exprimé la juste indignation de S. A. R. sur les délais de la signature; [30] nous lui avons reproché la mauvaise foi de la conduite que les Etats-Généraux ont tenue avec nous, dont nous lui avons exposé les circonstances et les preuves; nous lui avons fait remarquer que cette iniquité tombait sur lui, et nous lui avons signifié les ordres que nous avions de demander un terme fixe pour la signature du traité, et d'en informer Son Altesse Royale par un courrier exprès.

» Nous avons vu immédiatement après le président de semaine, que nous avons requis

de rapporter à l'assemblée des Etats-Généraux, que nous avions ordre de demander un tems fixe pour la signature du traité dont les Etats-Généraux étaient convenus avec nous.

» M. le pensionnaire a été fort étonné du ton que j'ai pris avec lui, bien différent de ma complaisance ordinaire pour lui, et il a répondu tout ce qu'un homme dans sa place, qui désire sincèrement l'alliance, pouvait dire pour s'excuser et pour témoigner sa douleur du mécontentement de S. A. R., et il nous a promis d'en faire son rapport le même jour aux Etats-Généraux.

» L'un et l'autre ont fait leur rapport le même jour. Les députés des Etats-Généraux résolurent de s'assembler le lendemain extraordinairement pour délibérer sur cette demande, et chargèrent M. de Nartwick de venir savoir de nous plus particulièrement le tems qu'il conviendrait de fixer pour la signature.

» Nous lui avons répondu que nous n'entrerions dans aucun détail ; que nous avions traité avec la République sans qu'aucun des députés se fût séparé de l'assemblée ; que nous étions convenus avec elle, et que c'était à elle à prendre ses mesures pour donner

une réponse qui n'achève pas d'altérer la bonne volonté de monseigneur le Régent, et que la seule chose que nous pouvions répondre, était que le plutôt qu'on pourrait signer serait le mieux. »

» Il nous répondit que, puisque comme ambassadeurs, nous ne voulions pas nous expliquer davantage, il allait nous exposer, comme à des amis, la situation où les Etats-Généraux se trouvaient:

» Qu'il y avait quatre députés qui avaient le pouvoir de signer; mais que, comme si on signait avec quatre seulement, cela pourrait exciter quelque division dans la République, le député de Gueldres demandait qu'on attendît qu'il y eût un cinquième député autorisé à signer, et que sans cela il ne pouvait pas le faire.

» Il nous déclara que la République était dans la disposition de signer jeudi, si nous le voulions; mais il ajouta que si, en vue de la bonne amitié, nous voulions avoir la complaisance d'attendre jusqu'à lundi pour tout délai, au cas que les Etats-Généraux le jugeassent nécessaire, ils nous seraient obligés de cette condescendance.

» Nous répétâmes encore que nous n'entrions dans aucun détail sur l'intérieur et le

gouvernement de la République ; que pour son intérêt nous ne pouvions leur dissimuler qu'ils ne pouvaient faire trop de diligence ; mais que s'ils trouvaient quelqu'avantage considérable à différer jusqu'à lundi, nous écririons pour supplier Son Altesse Royale de ne le point prendre en mauvaise part.

« Ils se sont assemblés le 27, et d'un avis unanime, ils nous ont fait déclarer, au nom des Etats-Généraux, que le traité serait signé jeudi 31 du courant, ou pour tout délai, lundi 4 janvier. »

La signature eut lieu en effet, avec toutes les formalités d'usage, le jour fixé.

Lord Stanhope arriva d'Hanovre à La Haye le 15 janvier. Il assura l'abbé Dubois que le roi Georges ressentait une joie infinie du consentement unanime des sept provinces à la triple alliance ; qu'il était résolu de tout risquer pour son exécution, et qu'il perdrait sa couronne plutôt que d'y laisser donner atteinte. Il demanda en même tems, que le traité signé avec l'Angleterre, le 30 novembre, fût brûlé. En rendant compte de cette circonstance, l'abbé Dubois observait qu'il était juste d'anéantir une preuve qui pouvait être produite contre ce ministre, et qu'il était de l'honneur de Son Altesse Royale qu'il ne se

fît rien de la part de la France, qui ne répondît à la candeur et à la sincérité du roi d'Angleterre.

Le Régent témoigna sans délai à son plénipotentiaire, la haute satisfaction qu'il avait de ses services ; il ajoutait que l'article qui regardait le Prétendant devant être exécuté avant l'échange des ratifications, il faisait partir le comte de Dillon, lieutenant-général des armées du roi, pour Avignon, avec la mission de déclarer au chevalier de Saint-Georges les engagemens que Son Altesse Royale venait de prendre, et la ferme résolution où elle était de les remplir.

Le duc d'Orléans fut fort étonné d'apprendre que l'on s'était plaint en Angleterre de ce que, dans le titre des exemplaires latins[31] du traité, lord Cadogan avait laissé mettre *franciæ regem* au lieu de *regem christianissimum*. Ce ministre demandait que cette faute, qu'il attribuait au copiste, fût corrigée dans les ratifications.

Georges Ier arriva le 22 janvier d'Hanovre à Utrecht. L'abbé Dubois se trouva à sa descente de voiture, et ce prince lui ordonna de le suivre dans son yacht. Il eut l'honneur de l'accompagner et de l'entretenir en toute liberté de choses publiques et particulières.

Il se rendit ensuite à La Haye, pour contenter lord Cadogan sur les alarmes qu'on lui avait données au sujet du mot de *regem franciæ*.

Toute l'Europe, pendant les derniers mois de l'année 1716, avait eu les yeux ouverts sur la négociation de cette alliance. La cour de Madrid, voyant que la conclusion du traité ne pouvait être éloignée, avait témoigné quelque surprise de ce qu'on ne lui en communiquait pas les principales conditions. Le prince de Cellamare s'en était expliqué dans ce sens aux ministres du roi à Paris, et ceux de Philippe V en avaient parlé de même au duc de Saint-Agnan.

Cet ambassadeur, dès la conclusion du traité, en avait reçu une copie, avec ordre d'en donner communication au roi d'Espagne. L'on était déjà informé à Madrid de ce qu'il contenait, et Philippe affecta de ne rien répondre, lorsque le duc de Saint-Agnan lui fit observer l'attention de Son Altesse Royale à ne rien admettre, dans ce traité, dont il pût avoir le moindre sujet de se plaindre.

Les lettres que le comte de Dillon avait écrites depuis son arrivée à Avignon, ne laissaient aucun lieu de douter que le chevalier
1717. de Saint-Georges n'en partit le 12 février au

plus tard, pour passer de l'autre côté des Alpes. Ce prince avait préféré, pour sa personne, la route du Mont-Cénis à la voie de la mer, qu'il avait fait prendre à ses domestiques. Rien ne pouvant suspendre désormais l'exécution de cet article, le Régent fit parvenir à La Haye sa ratification du traité dans toute sa teneur.

Les autres parties contractantes ayant également notifié leur adhésion, l'échange des ratifications de la triple alliance se fit le 25 février, à l'hôtel du marquis de Châteauneuf, où un député aux Etats-Généraux, accompagné du greffier Fagel, et M. Leathes, résident d'Angleterre, se rendirent pour remplir cette dernière formalité.

La nouvelle de l'élévation de l'abbé Dubois à la place de secrétaire-d'état des affaires étrangères, parvint à Londres le 28 septembre. M. Crags, l'un des ministres de Georges Ier, lui écrivit le lendemain la lettre suivante : 1718.

« MONSIEUR,

» Le roi reçut hier la nouvelle de votre destination à la charge de secrétaire-d'état pour les affaires étrangères. Il m'a donné ordre de vous en féliciter de sa part, et de vous dire

que c'est la meilleure nouvelle qu'il ait reçue depuis long-tems. C'est à présent qu'il compte qu'il n'y aura personne pour interrompre l'amitié et la cordialité de cœur avec lesquelles il souhaite vivre avec Mgr. le Régent; c'est à présent que je vois que Son Altesse Royale va triompher de tous ses ennemis. C'est pour, le coup que je m'attends à voir cultiver un même intérêt dans les deux royaumes, et que ce ne sera plus qu'un même ministère. Il pourra y avoir bien du bruit; mais nous l'écouterons comme les vaisseaux qui sont dans un bon port entendent le bruit des vents contre les rochers qui les assurent. Pour ma joie particulière, mon cher abbé, je ne vous en dirai rien; car il m'est impossible de vous la décrire comme je la sens. »

L'abbé Dubois répondit le premier octobre à cette lettre ce qui suit :

« Si je ne suivais que les mouvemens de ma reconnaissance, et que je ne fusse pas retenu par le respect, je prendrais la liberté d'écrire à S. M. britannique pour la remercier de la place dont monseigneur le Régent m'a gratifié, puisque je ne la dois qu'à l'envie qu'il a eue de n'employer personne aux affaires communes à la France et à l'Angleterre, qui ne fût agréable au roi de la Grande-Bretagne. Ce

motif m'est si glorieux, qu'il ne me laisse rien à désirer, que les moyens de marquer au roi combien je suis touché de la confiance dont il m'honore. Je supplie votre excellence de m'aider à lui faire connaître mes respectueux sentimens sur ce sujet, et mon zèle pour tout ce qui pourra contribuer à l'affermissement de la bonne intelligence. »

Les ministres anglais avaient avancé, dans une relation qu'ils avaient publiée de la défaite de la flotte d'Espagne, que les Espagnols avaient tiré les premiers sur la flotte anglaise ; on en concluait en Angleterre que la rupture devait être attribuée aux Espagnols, et qu'ils devaient être considérés comme les agresseurs. Le comte de Stairs, se fondant sur cette raison et sur l'avis des vengeances que le roi d'Espagne exerçait dans ses états contre les sujets britanniques, représenta à Son Altesse Royale que selon le traité de paix conclu à Utrecht entre l'Espagne et l'Angleterre, les sujets de part et d'autre devaient avoir six mois pour se retirer avec leurs effets en cas de rupture. Il ajouta que les vexations qu'éprouvaient les commerçans Anglais en Espagne, au mépris de cette stipulation, étaient un des cas prévus par le traité de Londres, qui obligeait le roi à fournir

des secours à l'Angleterre, deux mois après la réquisition qui en serait faite.

Ces instances déterminèrent le Régent à envoyer ordre au duc de Saint-Agnan et au marquis de Nancré, d'intervenir de la manière la plus pressante, auprès de la cour de Madrid, pour faire cesser les mauvais traitemens que les Anglais recevaient en Espagne. Il était enjoint à ces ministres de déclarer positivement, que si ces représentations ne produisaient aucun effet, le roi ne pourrait se dispenser d'exécuter les conditions de la garantie réciproque dont il était convenu avec le roi d'Angleterre, c'est-à-dire, d'accorder des secours à ce prince contre l'Espagne.

Le Régent avait déjà prescrit au marquis de Nancré de prendre son audience de congé du roi d'Espagne, et de repasser en France, si ce prince persistait dans ses refus : il donna le même ordre au duc de Saint-Agnan.

L'abbé Dubois reçut quelques jours après le départ de ces lettres pour l'Espagne, la copie de l'acte de renonciation que l'empereur avait signé en même tems que sa ratification du traité de la quadruple alliance. Il fut très-surpris de voir que ce prince avait fait plusieurs changemens considérables à

la minute qui avait été rédigée à Londres. Il ne laissa pas d'y faire passer la ratification du roi, et il écrivit par le même exprès à lord Stanhope dans les termes suivans:

» J'ai été ravi d'apprendre que vous étiez arrivé à Londres en bonne santé; je dois m'intéresser à Votre Excellence plus que personne, non-seulement en général par l'ancienne amitié dont vous m'honorez, mais parce qu'effectivement je vous dois jusqu'à la place que j'occupe, dont je souhaite avec passion de faire usage selon votre cœur, c'est-à-dire, pour le service de Sa Majesté Britannique, dont les intérêts me seront toujours sacrés. 14 octobr 1718.

» Votre Excellence a eu occasion de juger mieux que personne de quelle importance serait l'accession du roi d'Espagne au traité, et plus je m'instruis des différens mouvemens qui se font de tous côtés dans l'Europe, plus je suis convaincu qu'il serait capital pour le repos public et pour l'intérêt de la France et de l'Angleterre, qu'on pût l'obtenir, et qu'elle nous sauverait des dangers, des embarras et des dépenses infinies. Elle ferait tomber les projets du Nord (a, rendrait inutile la mauvaise

(a Pierre-le-Grand et Charles XII paraissaient disposés à concourir, avec la cour de Madrid, à quelqu'en-

foi du roi de Sicile, et donnerait aux auteurs du traité l'ascendant dans l'Europe qu'ils méritent. Nous avons cru, avec raison, que la fermeté était le plus puissant et le plus sage moyen que nous pussions employer pour ébranler le cardinal Alberoni : nous venons, en dernier lieu encore, de continuer à le mettre en usage, en ordonnant au duc de Saint-Agnan, notre ambassadeur, de se plaindre de la saisie de vos effets ; et si l'on ne donne pas une prompte satisfaction à Sa Majesté Britannique, et que le roi catholique laisse passer le 2 novembre sans accéder, de se retirer et de revenir en France. On lui a envoyé sa lettre de recréance, avec tout l'argent dont il peut avoir besoin pour n'avoir aucune occasion de retarder son départ.

» Je supplie votre excellence de prendre communication de la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à M. Crags, sur la renonciation de l'empereur, et d'y faire toute l'attention qu'une chose si essentielle mérite. Je souhaiterais pour la France, et pour ce qui est de plus cher pour moi en Angleterre, et pour

treprise sur l'Ecosse, en faveur du chevalier de Saint-Georges.

(*V.* Voltaire, *Hist. de Charles XII*, *liv.* 8.)

toute l'Europe, que Son Altesse Royale eût fait M. Schaub maréchal de France et gouverneur de Paris, plutôt que d'avoir eu égard à la proposition qu'il lui fit à très-bonne intention, de retrancher le mot à *perpétuité*. Votre excellence verra l'influence que ce retranchement a et peut avoir. Cette restriction ne convient ni à l'empereur, en ce qu'elle peut mettre en droit le roi de France même de renouveler ses prétentions sur la couronne d'Espagne, ni à l'Europe en général, parce que cela affaiblit la sûreté de l'équilibre, ni par la même raison à l'Angleterre, et à la Hollande en particulier, encore moins à votre gouvernement, à qui l'on pourrait reprocher d'avoir diminué les sûretés ménagées par le ministère de la reine Anne, ni aux partisans du roi d'Espagne en France, qui peuvent prétendre qu'il sera moins lié, et qui se serviront de ce défaut pour rendre l'accession de ce prince plus difficile.

» Mais, outre cet article principal sur lequel Son Altesse Royale essuiera tous les inconvéniens possibles, plutôt que de révoquer ce qu'elle a permis, il y a dans la renonciation une clause extraordinaire touchant les princes du sang, qui les révolterait tous. Votre excellence sait de quelle importance il est à

Son Altesse Royale qu'ils demeurent étroitement unis à elle. Il serait triste qu'après avoir dégradé le duc du Maine, et confié l'éducation du roi au duc de Bourbon (a, une phrase insolite, étrangère au traité, et entièrement inutile à l'empereur, soulevât tous les princes du sang contre elle. Il est donc capital à Son Altesse Royale qu'avant que cet acte puisse paraître, cette clause soit supprimée. Je croirais manquer à l'amitié dont Votre Excellence m'honore, si je ne lui faisais pas confidence que si l'on voyait en France cet acte en l'état qu'il est, il me serait impossible de me soutenir dans la place que j'occupe, ni même dans l'estime des plus indulgens. »

La lettre de l'abbé Dubois de même date à M. Crags, portait ce qui suit :

« J'ai cru que je n'avais pas de soin plus pressé à prendre, que d'empêcher que personne eût connaissance de cette renonciation, jusqu'à ce que cet endroit fût supprimé ou

(a Dans un lit de justice tenu au Louvre, le roi avait révoqué l'édit de Louis XIV, qui avait élevé au rang des princes pour la succession à la couronne le duc du Maine et le comte de Toulouse, ses enfans naturels légitimés. Dans cette séance même, on avait ôté au duc du Maine la place de surintendant de l'éducation de S. M., en la donnant au duc de Bourbon-Condé.

corrigé. Son Altesse Royale ferait une imprudence inexcusable d'envoyer et de faire échanger les ratifications du traité avant que cet acte de renonciation fût réformé, si elle avait moins de confiance dans l'équité de l'empereur et dans l'amitié du roi de la Grande-Bretagne. Mais le retardement de l'échange des ratifications pouvant être préjudiciable à l'exécution du traité, et comptant sur la droiture et la bonne foi de Leurs Majestés Impériale et Britannique, elle m'ordonne d'envoyer les ratifications, sans autre précaution que de prier le roi d'Angleterre de représenter à l'empereur les justes raisons que Son Altesse Royale a de demander que l'acte de renonciation soit corrigé, et mis dans un état qu'il puisse être approuvé en France, et être montré sans attirer un blâme public contre Son Altesse Royale et la décréditer entièrement. . . . . .

» Vous savez, Monsieur, l'usage toujours pratiqué dans les affaires publiques, de ne jamais signer un traité, qui doit être suivi d'autres actes, sans être convenu avant la signature de la teneur et de la forme de ces actes. Suivant cette règle, M. le maréchal d'Uxelles refusa de signer la convention, avant qu'on eût réglé la forme de la re-

nonciation de l'empereur. Son Altesse Royale leva cette difficulté en me répondant qu'elle me chargerait d'avoir soin de faire dresser cet acte important, et de ne pas signer le traité avant que d'être convenu du modèle; ce qu'en effet elle m'ordonna expressément. Vous savez, Monsieur, que lorsque je voulus exécuter cet ordre, et ne pas signer le traité qu'on ne fût convenu de la forme de la renonciation, vous crûtes si important de ne pas différer la signature du traité, que vous me conjurâtes de ne point faire cette difficulté, quoique raisonnable, juste et indispensable de ma part. Malgré le danger où je m'exposais, je cédai à vos remontrances et à vos instances, et à celles de milord Sunderland, et aux assurances que vous me donnâtes l'un et l'autre que la renonciation de l'empereur serait conforme à celle du roi catholique et de Son Altesse Royale, exprimées dans les traités d'Utrecht, et que le roi de la Grande-Bretagne en ferait son affaire. Les mêmes assurances m'ont été données, lorsque le roi a envoyé à Vienne un modèle des renonciations, et que pour le bien commun vous avez jugé à propos que je revinsse à Paris. Je ne me repens point d'avoir eu cette confiance au roi de la Grande-Bretagne et à ses ministres; et

si j'avais à recommencer je tiendrais la même conduite, comme je la tiens en effet en envoyant les ratifications, avant que ce qu'il y a de défectueux dans la renonciation de l'empereur soit corrigé. La confiance de monseigneur le duc d'Orléans en Sa Majesté Britannique est telle que, si cette renonciation demeurait dans l'état où elle est, il serait décrédité entièrement, brouillé à feu et à sang avec les princes du sang, et tout ce qui a été fait serait ruiné sans ressource. Pour moi, qui serais réputé l'auteur de cette tolérance, je serais regardé, non pas seulement comme un imprudent et un imbécille, mais comme un traître; et si cette renonciation était connue, il ne serait pas au pouvoir de Son Altesse Royale de me laisser en place quatre jours. Soyez assuré, Monsieur, qu'il n'y a aucune exagération dans le danger que je vous expose; souvenez-vous seulement de ce qui s'est passé; faites attention à ce que je fais encore aujourd'hui. Je n'ai plus qu'à réclamer la justice et la générosité du roi, et votre bonne foi et votre amitié: après quoi je supporterai avec patience tous les malheurs qui pourront m'arriver. »

L'abbé Dubois écrivit le même jour à M. Schaub, dans les termes suivans :

« Vous verrez, mon cher, par la lettre que j'ai l'honneur d'écrire aujourd'hui à milord Stanhope, que la suppression du mot à *perpétuité* que vous avez proposée à Mgr. le Régent fait un grand tort à la cause publique, et que cet article et deux autres qui se trouvent dans la renonciation de l'empereur, me jettent dans une grande perplexité et un grand danger. Vous ne devriez pas être surpris si vous entendiez dire que cette renonciation m'a fait chasser. J'espère que vous vous croirez obligé, en conscience, de travailler à réparer le mal que vous avez fait innocemment et à bonne intention, et que vous emploierez vos soins pour obtenir le remède qu'il peut y avoir. Je vous en conjure. »

Le ministère anglais ne se refusa pas à l'évidence des motifs qui demandaient la réforme de l'acte de renonciation de l'empereur. Destouches [a], qui avait servi de secrétaire à l'abbé Dubois pendant son séjour à Londres, était resté dans cette capitale en qualité de chargé d'affaires. Il fut invité à écrire à son gouvernement, que le baron de Penterrieder, ministre impérial, pressant l'échange des ratifications du traité de la quadruple alliance,

[a] Le poète comique.

cette formalité qui aurait dû être remplie avant le 2 octobre, ne pouvait être différée plus long-tems. »

Voici la réponse de l'abbé Dubois à cette lettre de Destouches.

« Quand M. de Penterrieder se plaint de nous, il fait souvenir du proverbe qui dit que les battus paieront l'amende. Le but du traité et l'objet pour lequel on l'a fait, est la renonciation ; c'est le fruit du travail de deux ans, qui a occupé et qui occupe encore toute l'Europe. Jamais dans aucun traité on n'a stipulé de faire un acte, qu'on ne soit convenu, avant de signer le traité, du modèle de cet acte. Je devais indispensablement m'en tenir à cette règle ; et si M. de Penterrieder met la main sur la conscience, il avouera que s'il avait été à ma place, il n'aurait pas eu la facilité que j'ai montrée. Je l'ai eue pourtant ; et le motif qu'on m'a insinué pour m'y engager, a été que le roi de la Grande-Bretagne n'enverrait point d'ordre à sa flotte pour agir, avant la signature du traité. L'empereur, alors, pouvait craindre pour ses états, et il n'aurait pas eu sur l'Espagne l'avantage que lui a donné le combat naval (a. Après cette aveugle complaisance de 29 octobre 1718.

(a Le combat de Messine, du 11 août 1718, dans

ma part, le roi de la Grande-Bretagne a fait dresser un projet de sa renonciation sur celle du roi d'Espagne et des princes de France, qui de l'aveu même de M. de Penterrieder en devaient être les modèles. Si l'empereur ne jugeait pas à propos de suivre ce modèle fourni par Sa Majesté Britannique, il ne pouvait pas au moins se dispenser de communiquer aux parties intéressées les changemens qu'il voulait y faire ; et lorsque n'ayant pas suivi cette règle si équitable, on y trouve des clauses essentielles qui détruisent l'intention du traité, ne doit-on pas être bien venu à demander qu'elles soient corrigées? L'empereur a témoigné en toute occasion, qu'il était de l'intérêt de tous les alliés de fortifier en France M. le Duc d'Orléans ; et par la clause qui regarde les princes du sang insérée dans la renonciation de l'empereur, il les rend ses ennemis irréconciliables, et lui ôte sa plus grande force, et le seul moyen d'empêcher une guerre civile. Le but et la condition essentielle des renonciations du roi d'Espagne et de M. le duc d'Orléans, sur lesquelles l'Angleterre a fondé la tranquillité

lequel l'amiral Byng, père de celui qui fut arqueb en 1757, détruisit la flotte espagnole.

la sûreté de toute l'Europe, ont consisté à établir, que jamais, d'un côté, les couronnes de France et d'Espagne, et, de l'autre, les états de la maison d'Autriche et la couronne d'Espagne, ne pourraient être réunis sur la même tête. Les retranchemens que l'empereur a faits dans la renonciation, non-seulement ne confirment pas cette loi fondamentale du repos public, mais ils la renversent, en ce que la condition essentielle sur laquelle les renonciations du roi d'Espagne et de monseigneur le duc d'Orléans ont été faites se trouvant détruite, les princes qui ont fait ces renonciations et leurs descendans peuvent reprendre leurs premiers droits. Toutes les puissances de l'Europe qui vivaient en repos sur cette règle, seront plus en danger qu'elles n'étaient avant la renonciation de l'empereur, puisqu'avant ce tems-là il n'y avait au moins rien qui la détruisît ; au lieu que, depuis que l'empereur s'est expliqué, elles ne peuvent pas douter qu'elle ne soit renversée.

» A Dieu ne plaise que je croie que Sa Majesté Impériale a eu cette intention! Je suis au contraire très-persuadé que c'est par inadvertance que ces deux défauts, quoiqu'essentiels, se sont glissés dans l'acte de renonciation. Je présume de l'équité de ce

monarque, qu'il sera ravi de les corriger, et qu'il regardera comme une marque d'amitié de la part du roi de la Grande-Bretagne, de promettre qu'il obtiendra de lui de les réformer. Il serait bien malheureux pour toute l'Europe, qui croit que l'empereur a mis le sceau à sa sûreté et à son repos, qu'elle reconnût qu'il les a détruits. Il serait douloureux pour Son Altesse Royale, que l'appui qu'elle a cherché tournât à sa ruine; il serait triste que le roi Georges, qui a voulu pacifier toute l'Europe, eût jeté des semences d'une division éternelle; il serait criant que le ministère présent de la Grande-Bretagne, qui a pris tant de peine pour fortifier ce qui avait été établi par les gouvernemens précédens pour la sûreté de la nation, pût être accusé de l'avoir annullé; et si j'ose me compter, il ne serait pas juste que la facilité que j'ai eue de signer avec une confiance aveugle en l'équité et en la générosité de l'empereur, fût la cause certaine de ma perte. J'espère que ces considérations feront l'effet qu'elles doivent faire sur l'esprit de Sa Majesté Impériale et de Sa Majesté Britannique. Les vivacités de M. de Penterrieder ne m'effraient point; je connais à fond sa droiture et ses bons sentimens, et

je ne serai jamais en peine qu'il me rende justice. »

Le Régent ne tarda point à apprendre que le roi de Sicile [a] avait enfin consenti à accéder purement et simplement à la quadruple alliance. Novembre 1718.

Il semblait que rien ne pouvait plus retarder la déclaration de la France et de l'Angleterre contre l'Espagne, en faveur de l'empereur. Le marquis de Nancré était parti de Madrid dans les premiers jours de novembre, et le duc de Saint-Agnan se préparait à prendre aussi son audience de congé pour revenir en France. L'empereur pressait vivement le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans de ne pas différer plus long-tems à employer contre l'Espagne les voies de rigueur, conformément aux articles secrets de la quadruple alliance, puisque le terme donné à Philippe V, pour accéder, était écoulé sans réponse satisfaisante de ce prince. Mais le Régent conservait encore l'espérance de pouvoir déterminer les états-généraux des Provinces-Unies à entrer dans cette alliance, où ils avaient été nommés comme partie contractante. Elle pouvait

[a] Le duc de Savoie qui, dans cette même année, échangea la Sicile contre la Sardaigne.

paraître incomplète, tant qu'elle ne serait pas signée en leur nom. Il se servit de ce prétexte pour éloigner une rupture qui répugnait à son cœur. Néanmoins, le ministère britannique continuant à souffler la guerre contre l'Espagne, l'abbé Dubois écrivit à M. Crags, dans les termes suivans :

novembre 1718. « Milord Stairs m'a fait l'honneur de venir chez moi aujourd'hui pour m'expliquer de quelle importance il est de ne pas différer la déclaration de guerre, et pour concerter le tems où on doit la faire de part et d'autre. Je l'ai assuré qu'il n'y serait apporté de ce côté-ci que le retardement nécessaire pour prendre des mesures si justes avec ceux qui composent le conseil de régence, qui est, comme vous le savez, très-nombreux, qu'il ne puisse rien arriver lorsque cette proposition y sera faite, qui fasse naître des obstacles à l'accomplissement des desseins de Son Altesse Royale, et aux engagemens où le roi est entré. Vous connaîtrez aisément l'importance de cette précaution, et je suis convaincu que S. M. B. en approuvera les motifs. »

Lord Stairs parut être persuadé que ce retard était dangereux. Il déclara que le roi son maître ferait publier à Londres la déclaration de guerre le 19 décembre, et demanda

que Son Altesse Royale le mît en état d'informer sa cour du tems auquel la France ferait la même démarche. La réponse de l'abbé Dubois était ainsi conçue:

« Comme cette déclaration ne se peut faire dans notre gouvernement sans des formalités et des mesures qui demandent un certain tems, Son Altesse Royale a besoin d'environ un mois pour ces dispositions: de sorte que si le roi de la Grande-Bretagne déclare la guerre à l'Espagne le 19 du présent mois, suivant votre lettre, Sa Majesté la déclarera quinze jours après. Mais si Sa Majesté Britannique juge plus à propos que la déclaration de guerre de l'Angleterre et celle de France soient moins éloignées l'une de l'autre, Sa Majesté se réglera sur ce que le roi de la Grande-Bretagne trouvera plus convenable sur ce sujet, pourvu qu'elle ait un mois pour faire les dispositions et remplir les formalités qui sont absolument nécessaires. Dans cette occasion, comme dans toutes celles qui se présenteront, Son Altesse Royale se portera avec fidélité et avec zèle à tout ce qui pourra contribuer à l'exécution et l'accomplissement du traité, et au maintien de l'union qui existe entre la France et l'Angleterre. » 5 décembre 1718.

Cette autre lettre à M. Crags, peut être

considérée comme la suite de la précédente:

décembre 1718. « Quoique les cabales ne diminuent pas en France, Son Altesse Royale persévère toujours avec la même fermeté dans la résolution de prendre les mesures les plus fortes et les plus décisives pour l'accomplissement du traité. Elle ne différerait pas d'un jour à déclarer la guerre à l'Espagne, si la manière dont le gouvernement se trouve présentement composé et affecté, ne demandait pas des précautions et des formalités absolument nécessaires, pour faire cette démarche sans aucune contradiction et sans aucun mouvement. Les principales de ces précautions sont, que le duc de Saint-Agnan soit sorti d'Espagne; qu'on ait renvoyé de Paris le prince de Cellamare; que les nouveaux avantages que Son Altesse Royale a offerts aux Etats-Généraux les aient fait expliquer plus favorablement qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, et sur-tout qu'on ait fait les manifestes et mémoires nécessaires pour désabuser la nation des fausses impressions qu'on lui a données. Ce qui nous retarde est qu'il faut nous modeler sur les manifestes que les Espagnols ont faits et veulent répandre. Nous ne pourrons les avoir que ces jours-ci, et nous ne saurions mettre trop d'exactitude,

afin que ce qu'on donnera au public soit hors d'atteinte à la critique la plus sévère : car les gens habiles attachés au parti adverse s'attacheront à réfuter tout ce qui paraîtra de la part de Son Altesse Royale. Mais sur toutes choses il faut disposer les esprits de manière qu'on ne trouve aucune contradiction dans le conseil de régence, et qu'on ne puisse pas dire qu'il y a eu du partage, et répandre les discours hardis que les opposans auraient tenus. »

Le prince de Cellamare voyait clairement que la rupture entre la France et l'Espagne était imminente. Toutefois il laissait entrevoir par ses discours, qu'il était résolu à ne se retirer de France que lorsqu'on l'y contraindrait par force. Il faisait entendre, en toute occasion, que Philippe V ne pourrait se résoudre à croire que les Français, qui l'avaient placé sur le trône d'Espagne, entreprissent de ruiner leur propre ouvrage en se liguant avec ses ennemis. Mais le Régent avait des avis certains qui l'éclairaient sur les intrigues secrètes de cet ambassadeur. Des lettres qu'il écrivait en Espagne ayant été interceptées [a], on y trouva le plan d'une conjuration ten- 9 décembre 1718.

[a] Voyez, à ce sujet, la notice sur le cardinal Dubois.

dante à porter tous les ordres du royaume à se révolter en faveur du roi d'Espagne, contre la régence du duc d'Orléans. Une violation aussi manifeste du droit des gens autorisait les mesures les plus rigoureuses. On s'assura aussitôt de la personne du prince de Cellamare.

Cet incident extraordinaire se trouve rappelé dans une lettre que l'abbé Dubois écrivit peu de jours après à Destouches :

décembre 1718. « Je vous prie d'assurer M. Crags et milord Stanhope, que tous les soupçons qu'ils ont eus sur le délai de la déclaration de guerre, n'ont point eu d'autres raisons que celles que je leur ai écrites, et particulièrement la découverte que nous avons faite ces jours-ci de la trame et des intrigues de l'ambassadeur d'Espagne. Nous espérions avec raison les découvrir bientôt, et nous sentions bien qu'après un tel éclat, les opposans nous laisseraient le champ libre. Son Altesse Royale a été et est toujours dans la même résolution. Elle n'a point eu dessein de temporiser pour voir si l'Espagne changerait, et n'a rien ajouté aux ordres envoyés au duc de Saint-Agnan. Son intention est de ne rien proposer de douteux au conseil de régence ; mais de bien prendre ses mesures, afin que

les résolutions qu'elle y proposerait touchant la guerre fussent unanimes, et ne fussent accompagnées d'aucun mauvais discours. »

Le Régent fut bientôt informé que le duc de Saint-Agnan, qui était resté quelques jours à Madrid après avoir pris son audience de congé, avait été forcé par des gardes du roi d'Espagne de sortir sans délai de cette capitale.

Le cardinal Alberoni, à cette époque, n'avait pu encore être instruit de ce qui venait de se passer à Paris, à l'égard du prince de Cellamare. L'abbé Dubois ne pouvait donc rien souhaiter de plus favorable que l'expulsion du duc de Saint-Agnan, pour achever d'aplanir les difficultés que lui faisait craindre une rupture ouverte avec l'Espagne. Sur ces entrefaites, le Régent apprit que la déclaration de guerre contre cette puissance avait été publiée à Londres le 28 décembre. Il fit aussitôt passer au conseil la résolution d'en user de même; et, le 10 janvier 1719, parut une ordonnance du roi pour notifier sa rupture avec la cour de Madrid. 13 décembre.

L'abbé Dubois parvint ainsi à consommer le grand projet qui occupait toutes ses pensées : armer la France contre l'Espagne, et rompre tous les liens de famille pour cimenter

l'union qu'il avait ménagée entre son maître et Georges Ier. Le duc d'Orléans vit probablement du même œil l'établissement de ce nouveau système. La confiance dont il avait donné tant de preuves à son favori sembla ne plus connaître de bornes.

La découverte de la conjuration du prince de Cellamare servit de prétexte pour éloigner ou mortifier les hommes qui portaient ombrage à l'abbé Dubois. Ses avis étaient devenus des décisions.

Qui croirait qu'à cette époque il pût exister un objet qui occupât plus fortement les esprits que le renversement total de la politique de Louis XIV, et le spectacle d'une branche de la maison royale armée contre l'autre ? Les querelles religieuses allumées par la constitution *Unigenitus* semblaient absorber l'attention universelle. Constamment tourmenté du désir d'accroître son influence, l'abbé Dubois vit promptement dans cette guerre théologique l'occasion de jouer un nouveau rôle. Profondément indifférent pour tous les partis qui déchiraient l'Eglise et menaçaient de troubler l'Etat, il se déclara pour celui qui lui parut le plus capable de travailler à son élévation personnelle.

Habitant le palais du Régent, jouissant du

privilége exclusif d'entrer chez ce prince à toute heure, il n'eut qu'à paraître prendre intérêt à la division qui avait éclaté entre les membres les plus éminens du clergé, pour que tous recherchassent son appui. Son ignorance totale des matières ecclésiastiques, ne l'empêcha point de rédiger un mémoire où il parle au duc d'Orléans en faveur de la bulle avec tout le zèle d'un père de l'Eglise. Il manifestait une espèce d'horreur pour le cardinal de Noailles, qu'il traitait sans ménagement d'hérétique, parce qu'il était opposé à la cour de Rome[a]. Il caressait vivement, au contraire, les cardinaux de Rohan et de Bissy, qui s'étaient ralliés aux jésuites pour défendre les intérêts de cette cour.

Une chaleur aussi extraordinaire, dans une cause pareille, dut faire soupçonner que l'abbé Dubois calculait déjà les récompenses que ses services éclatans l'autorisaient à solliciter du saint-siége. La suite des événemens va faire voir qu'en entrant dans cette nouvelle carrière, il était loin de prévoir quels nombreux obstacles le séparaient encore du but.

Le cardinal de la Trimouille résidait alors auprès du pape Clément XI, en qualité d'am-

[a] Journal de l'abbé d'Orsane

bassadeur de France. Il ne tarda pas à distinguer parmi les Français qui habitaient Rome, un jeune jésuite nommé Lafiteau, adjoint de l'assistant de France auprès du général de son ordre. Non content de rechercher la faveur des principaux membres du sacré collége, le père Lafiteau avait trouvé accès auprès du pape lui-même, qui s'amusait de ses saillies gasconnes. Il inspira bientôt une telle confiance au cardinal de la Trimouille, que ce prélat jeta les yeux sur lui pour une mission secrète, à laquelle il attachait une extrême importance. Le jésuite saisit avidement l'occasion de se faire connaître de l'abbé Dubois. Il lui fit un détail si artificieux de ses liaisons à la cour papale, que l'abbé, déjà tourmenté du plus violent désir d'obtenir le chapeau de cardinal, crut ne pouvoir mieux faire que de le choisir pour son affidé à Rome.

Dès que le P. Lafiteau fut de retour dans cette ville, il noua plusieurs intrigues pour servir le ministre du Régent. Leur correspondance devint fort active : la lettre suivante de l'abbé Dubois au jésuite dévoile une partie des ressorts politiques qu'il faisait jouer à cette époque.

décembre 1718. « Je persiste à croire qu'il ne faut pas per-

dre de vue ce que vous avez proposé ; mais qu'il ne faut pas espérer qu'on puisse y réussir du soir au matin. Des deux moyens qui peuvent être employés, celui de l'acceptation est plus praticable. L'autre serait plus brillant ; mais il ne peut être mis en usage pendant la guerre avec l'Espagne, comme il réussirait parfaitement si elle était calmée. Quoique notre gouvernement soit résolu de soutenir la guerre vivement, il fait profession de désirer la paix, et on l'offre au roi catholique à des conditions si avantageuses, qu'elle n'est arrêtée que par l'ambition des vues détournées du cardinal Alberoni. Mais comme elle va être la source de beaucoup de calamités qu'elle attirera sur l'Italie et sur toute l'Europe, on est persuadé que si Philippe V, qui a beaucoup de religion, les connaissait, et qu'on ne lui en cachât point la vue, sa piété en aurait horreur, et qu'il accepterait les conditions avantageuses et honorables qu'on lui offre. Mais on l'a rendu inaccessible à tout ce qui pourrait l'éclairer, et la seule personne qui pourrait le disposer à mettre sa conscience à couvert serait son confesseur [a]. Il est tellement lié, à la vérité, avec le cardinal Al-

[a] Le jésuite d'Aubenton.

beroni, qu'on ne peut pas se flatter qu'il fît aucune démarche à l'insu de ce ministre, à moins que S. A. R. n'eût quelque voie de l'engager à représenter dans le secret de la confession, ce qu'il sera persuadé être du salut de ce prince. Si, par ce canal, qui me paraît le seul qui ne peut pas commettre Sa Sainteté avec l'empereur, le roi d'Espagne acceptait l'accommodement qui lui a été proposé, nous irions aussitôt à pleines voiles à ce que le pape peut souhaiter de plus éclatant pour sa satisfaction. Le reste sera plus long, moins agréable et moins parfait. Cependant, à tout événement, je ferai tout ce qui dépendra de mon attention pour mériter l'honneur de la bienveillance de M. le cardinal Albani [a], et pour établir solidement avec Son Altesse Royale la considération qu'il mérite. »

Pendant que cette lettre allait à Rome, le père Lafiteau se rendit *incognito* à Paris, pour porter à l'abbé Dubois des assurances encore plus précises de sa promotion au cardinalat. Il avait, en outre, mission de faire entendre que si le duc d'Orléans agissait selon les vues de Sa Sainteté pour terminer l'affaire de

[a] Neveu du pape Clément XI.

la constitution, elle se déclarerait en faveur des droits de Son Altesse Royale à la succession de la couronne de France. Le père Lafiteau avait laissé à Rome un de ses frères, chargé de le tenir au courant de tout ce qui s'y passerait pendant son absence. La première lettre qu'il en reçut portait :

« Comptez qu'on ne demande pas mieux ici que d'avoir occasion de se déclarer ouvertement en faveur de Son Altesse Royale, et nommément de publier son droit à la couronne, pour lui gagner par-là tous les mandataires[a]. On n'attend que des preuves de sa bonne volonté, et c'est pour cela que vous êtes attendu avec tant d'impatience. » 24 janvier 1719.

Le P. Lafiteau répondit :

« Loin de regarder mon voyage comme mal placé dans les conjonctures présentes, j'ose dire, au contraire, que ce sont les conjonctures présentes qui le rendaient presque nécessaire. Ressouvenez-vous de ce qu'on vous a dit qu'on croyait que les acceptans et les jésuites entraient dans la conspiration[b]. Souffrez que j'ajoute qu'on n'y a trouvé encore aucun ap- 11 février 1719.

[a] On appelait ainsi les évêques qui avaient publiés des mandemens en faveur de la bulle *Unigenitus*.

[b] Du prince de Cellamare.

pelant, et concevez, si vous le pouvez, combien on en a profité, pour prouver au prince que Rome et son parti ne cherchent qu'à le détruire. Avec de telles impressions, qu'est-ce que le pape pourrait espérer? Il est certainement heureux d'avoir ici M. l'abbé Dubois, porté de bonne volonté : sans cela on était bien à plaindre. Il a pourtant fallu y aller avec des mitaines ; car cela ne se fait pas en un jour, et c'est ce qui retarde mon retour. Mais malgré ces fâcheuses idées, tout ira bien, pourvu qu'on laisse aller les choses jusqu'à un certain point marqué.

» Les jésuites sont l'ame de ce qu'on a découvert. Voici, depuis trois mois, que chaque ordinaire apporte des plaintes contre le père Pagès, qu'on dit avoir levé à Rome l'étendard contre le prince par ses discours très-peu mesurés.

» De tout ceci, concluez que les circonstances présentes sont très-mauvaises pour la cour de Rome ; mais attendez-moi, et je vous montrerai un tems qui n'est pas éloigné, où tout changera. »

Le retour du père Lafiteau à Rome ne fut pas aussi prompt qu'il l'avait fait espérer. L'abbé Dubois le retint à Paris, pour ne le renvoyer qu'après que le Régent aurait com-

mencé à prendre des mesures efficaces, pour conduire l'affaire de la constitution au point que le pape le souhaitait. Il fit publier dans cette vue, le 5 juin 1719, une déclaration du roi pour suspendre, durant le cours d'une année, toute discussion relative à la constitution *Unigenitus*.

Une résolution inattendue de la cour de Rome jeta l'abbé Dubois dans une grande perplexité. Il se trouva placé entre son intérêt personnel et l'opinion publique, qu'il ne foulait pas encore aux pieds. Don Alexandre Albani, l'un des neveux de Clément XI, lui fit dire qu'il n'y avait point assez de places vacantes dans le sacré collége, pour pouvoir l'y admettre dans le moment; mais que le souverain pontife, vivement irrité contre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, était sur le point de prononcer sa décardinalisation. Si le Régent voulait donner les mains à cette mesure de rigueur, le chapeau enlevé à l'archevêque devait être mis sur la tête de l'abbé Dubois (a.

L'abbé répondit à cette offre avec une os-

(a Le projet de décardinaliser M. de Noailles, avait déjà été soumis en 1715 à Louis XIV, qui refusa d'y souscrire.

tentation de délicatesse, qui causa plus de surprise encore que d'édification. Il dit que le Saint-Père ne pouvait ôter à un cardinal français un chapeau qu'il devait à la nomination du roi; que jamais M. le duc d'Orléans n'approuverait un acte aussi violent; et que, quand même Son Altesse Royale y consentirait, jamais, lui, l'abbé Dubois, n'accepterait la dépouille d'un homme aussi aimé, aussi estimé, et respecté que l'était le cardinal de Noailles.

Le père Lafiteau repartit pour Rome avec d'amples instructions sur la manière dont il devait se conduire, pour engager le pape à prendre une entière confiance dans le Régent. Destouches revenait de Londres dans le même tems. Il n'avait pas voulu confier à un courrier ordinaire les nouvelles qu'il avait à communiquer à l'abbé Dubois. Elles concernaient personnellement ce ministre, et Destouches saisit cette occasion de faire éclater un zèle excessif pour ses intérêts. Il accourut lui annoncer que les principaux membres du cabinet de Saint-James se proposaient d'agir vivement, pour accélérer son élévation au cardinalat.

En effet, peu de jours après le départ du père Lafiteau, le comte de Stairs reçut de lord Stanhope une lettre où l'on voit, non sans

quelque surprise, une puissance protestante employer son influence, pour disposer d'une des premières dignités de l'Eglise romaine.

« Il y a déjà quelque tems, mandait le ministre anglais à l'ambassadeur, que j'ai déclaré confidemment à V. Exc. qu'il me semblait que le bien du service de M. le Régent exigeait que l'abbé Dubois fût fait cardinal; laissant à votre discrétion d'en faire l'ouverture à Son Altesse Royale, laquelle, à ce qu'il me paraît, devrait tâcher de mettre par-là solidement à couvert un ministre qu'elle honore de sa principale confiance. J'ai en même tems fait sonder la cour impériale, pour savoir si elle voulait, à cet effet, unir ses bons offices aux nôtres. Il m'a été répondu qu'elle y était assez disposée. Comme je crois la conjoncture favorable pour pousser cette affaire, et que vous ne m'avez jamais appris que vous vous en fussiez ouvert à Son Altesse Royale, je vous réitère ma prière de prendre votre tems pour l'en entretenir. Je vous répète pareillement d'empêcher avec soin que M. l'abbé Dubois n'en ait connaissance, jusqu'à ce que la chose soit bien commencée; car j'appréhenderais de sa délicatesse, qu'à moins que Son Altesse Royale ne le lui ordonnât bien expressément, il n'eût une répugnance invincible à permettre que l'on fît

Hanovre, 27 juin 1719.

agir la maison d'Autriche pour ses intérêts. Depuis que cette idée m'est venue, il est arrivé diverses choses qui m'y ont confirmé. Tels sont, sur-tout, les bruits qui se répandent d'un accommodement particulier entre l'empereur et le roi d'Espagne, et auxquels l'évasion de la princesse Sobieska [a] semble donner une nouvelle vogue. Mgr. le Régent, dans le même tems qu'il doit être en garde sur la conduite de la cour de Vienne, devrait aussi tâcher de persuader le public qu'il règne une plus grande harmonie que jamais entre tous les alliés. Or, rien ne serait plus propre à faire éclater cette union, et à donner de la réputation à notre alliance, que si l'empereur et Son Altesse Royale agissaient de concert, pour élever au cardinalat celui qui en a été le principal instrument, tandis qu'ils s'attacheraient à perdre Alberoni, à le chasser de l'Espagne et à le dégrader. Aussi me paraît-il naturel que l'époque de l'abaissement de l'un et de l'élévation de l'autre doive être la même. Si Mgr. le Régent agréait que nous tirassions là-dessus une parole positive de la cour impériale, j'es-

[a] C'était la petite-fille du grand Sobieski, roi de Pologne. Elle s'était évadée des états autrichiens, pour aller épouser à Rome le chevalier de St-Georges.

père qu'elle ne nous le refuserait point à l'heure qu'il est. Il faudrait la demander comme une compensation des griefs dont nous pourrions nous plaindre. Si, au contraire, l'on tardait un peu à se prévaloir de cette circonstance, je ne sais si nos instances conserveraient le même poids à Vienne, où notre crédit diminue de jour en jour, avec celui des ministres allemands. C'est pourquoi je crois qu'il faut tirer parti d'eux le plutôt qu'il se pourra. »

Le 9 août suivant, l'abbé Dubois écrivit au père Lafiteau ce qui suit :

« J'attends avec une extrême impatience, mon révérend père, des nouvelles de votre arrivée à Rome. Nous avons de bonnes intentions, vous le savez. Nous avons à cœur la gloire de Dieu et de sa religion, l'honneur du saint-siége et la réputation du pape. Mais nous ne pouvons pas faire l'impossible, et dans toutes les choses que la Providence laisse traiter aux hommes, il y a des degrés par où il faut passer nécessairement pour parvenir au bien. J'éprouve tous les jours, de plus en plus, que nous avons un obstacle presqu'invincible dans le système de M. le nonce [a], qui s'est

[a] Bentivoglio.

déterminé à tout noircir, et à ne point changer le langage que l'animosité contre notre gouvernement lui a inspiré. C'est ce qu'il veut faire passer pour du zèle. J'ai eu avec lui, jeudi dernier, une scène qui n'a pas été si tranquille que les audiences que j'ai accoutumé de lui donner, et dans laquelle j'ai rendu témoignage à vos bonnes intentions et à votre zèle pour le saint-siége et pour la gloire de Sa Sainteté. Les bonnes dispositions de Son Altesse Royale pour la satisfaction du pape, augmentent tous les jours, et son bon cœur mérite d'être aidé. Votre grande ressource consiste dans les résolutions et dans la fermeté de M. le cardinal Albani. S'il veut suivre cette affaire, et nous donner quelqu'un qui puisse mettre devant les yeux de Sa Sainteté un tableau fidèle de ce qui se passe ici et de ce qui s'y peut faire, nous réussirons. Si, au contraire, il laisse le pape dans l'ignorance du vrai, et s'il le laisse aller au torrent, il est inutile de travailler davantage; et autant que j'ai de courage pour des peines utiles, aussi peu en ai-je pour celles qui sont totalement superflues, et je serais insensé de m'épuiser pour un déshonneur certain. »

Les premières nouvelles que l'abbé Dubois reçut de Rome, lui apprirent que le pape Clé-

ment XI avait paru entendre avec plaisir les rapports du père Lafiteau. Le jésuite lui avait singulièrement vanté les peines que le Régent ne cessait de prendre pour la pacification de l'Eglise de France et pour la satisfaction de Sa Sainteté. L'abbé Dubois le félicita du succès de ses efforts, et il l'engageait à les redoubler en ajoutant :

« Vos soins zélés à ramener l'esprit du Saint-Père, me seront d'autant plus précieux, que son nonce ne cesse de se déchaîner contre moi. L'archevêque de Reims (a) a dit à un de ses confidens, qu'il tenait du nonce lui-même, et par écrit, que j'étais un fourbe et un renard. Je vous fais grace des autres injures. Si j'étais tel, il s'en serait aperçu depuis que je suis dans le ministère, et n'aurait pas rendu justice à mes bonnes intentions; comme il a fait jusqu'à la dernière audience que je lui ai donnée. Il n'a changé que depuis qu'il a vu que je m'apercevais de ses mauvaises manœuvres. Quoi qu'il en soit, puisque Son Altesse Royale a eu assez de patience et de crainte d'affliger le pape pour dissimuler les horreurs que ce cardinal Bentivoglio a vomies et écrites contre elle, je ne dois pas avoir 15 août 1719.

(a) Le cardinal de Mailly.

moins de modération que mon maître. Cependant il m'est si douloureux, en m'intéressant autant que je le fais pour le saint-siége, de me voir traité avec indignité par le ministre du pape, que si l'on ne nous en délivre pas incessamment, j'aime mieux être privé de tout commerce avec lui, que d'être témoin journalier du tort irréparable qu'il fait à la religion, au saint-siége et à la réputation du souverain pontife.

» On m'a communiqué une lettre où j'ai vu d'excellentes choses par rapport aux vues que l'on peut avoir pour un conclave, si Dieu affligeait son Eglise par la mort du pape. On ne dit point dans cette lettre, si l'on sait à quelle couronne le cardinal Albani offrirait l'appui de sa faction. Je vous supplie d'assurer de mes respects et de mon attachement cette éminence. J'ai été si incommodé aujourd'hui, que je viens d'être saigné, ce qui m'empêchera d'avoir l'honneur de lui écrire, et ce qui est cause de la brièveté de ma lettre.

» Son Altesse Royale s'est donné une entorse au pied gauche, qui lui fait garder la chambre depuis quelques jours sans autre incommodité. Elle a été ravie de votre retour à Rome, auquel elle prend part infiniment, par

l'espérance que vous contribuerez à faire connaître à Sa Sainteté ses véritables sentimens pour elle, que M. le nonce a pris tant de soin, non-seulement de déguiser, mais même de noircir, ce qui est pécher évidemment contre le Saint-Esprit. Dites la vérité, mon révérend père, et nous ne demandons autre chose pour la gloire du saint-siége et pour la satisfaction du pape. »

Toutes les nouvelles de Rome portaient qne Sa Sainteté était sur le point de faire une nombreuse promotion de cardinaux. On nommait même les sujets qui devaient y être compris, et l'abbé Dubois paraissait oublié. Le dépit lui dicta la lettre suivante au père Lafiteau:

« On écrit de Rome qu'il doit s'y faire incessamment une promotion où il y aura deux cardinaux français. On n'hésite pas à dire que l'un sera M. de Bourges [a] et l'autre M. de Reims [b] : ce qui a excité l'indignation des constitutionnaires mêmes. Ce dernier est si peu estimé, et il cherche avec si peu de pudeur à faire des choses outrées, croyant que cela lui fera un mérite à Rome, que tout le monde en va à la moutarde, et il est aban- 19 septen 1719.

[a] M. de Gèvres.
[b] M. de Mailly.

donné de sa famille même. Si ces avis sont vrais, le pape va faire beaucoup de tort à sa réputation et à sa cause. Sa Sainteté, m'assure-t-on, a dit hautement que si l'abbé Dubois contribuait à faire dépouiller le cardinal de Noailles de sa dignité, il pourrait en profiter. Voilà un panneau dans lequel vous devez être bien persuadé qu'il ne donnera point; vous savez ses sentimens mieux que personne.

» On m'a prié de vous écrire que M^me^ *de Gadagne* s'attendait que son affaire serait jugée pendant la présente séance de la rote; mais que si le jugement est différé plus long-tems, elle retirera sûrement sa procuration. »

Le nom de M^me^ *de Gadagne* était celui dont l'abbé Dubois était convenu avec le père Lafiteau, pour se désigner lui-même. Il voulait faire entendre par ce dernier article de sa lettre, que s'il n'était pas compris dans la première promotion, il ne penserait plus au chapeau de cardinal.

Plus à l'aise sous le voile d'un nom fictif, le père Lafiteau développa nettement ses intrigues, dans la dépêche dont voici quelques fragmens :

7 octobre 1719. « Je suis ravi que votre excellence ait bien voulu s'intéresser en faveur de M^me^ de Ga-

lagne, car il est effectivement tems de finir un procès qui dure depuis si long-tems à la rote. Voici, au vrai, sur quoi elle peut compter, et que votre excellence peut lui faire savoir en toute sûreté : le président [a] et le rapporteur [b] ont déclaré qu'à la levée de cette séance même, Mme de Gadagne lirait dans l'arrêt un article qui serait en sa faveur ; mais que comme les juges de la rote ont à leur tour quelque affaire à Avignon [c], où cette dame peut les servir, ils ne lui notifieraient le gain de son procès que lorsqu'elle leur aurait fait le plaisir qu'ils lui demandent.

» Depuis que votre excellence a bien voulu s'intéresser pour Mme de Gadagne, j'ai pris moi-même son affaire en main. J'allai hier voir chez son rapporteur, auquel je déclarai nettement que, dans une affaire qui traîne depuis si long-tems, je ne pouvais compter sur la parole du président de la rote, à moins qu'il ne me donnât, de sa part, une assurance par écrit et bien marquée, que ce procès finira dans la première séance. Il m'a répondu qu'il entrait parfaitement dans mes craintes

[a] Le pape.
[b] Son neveu, le cardinal Albani.
[c] Paris.

et dans mes désirs à cet égard. Le billet du rapporteur me sera adressé, et il sera conçu à-peu-près dans ces termes : « J'assure de la part de M. notre premier président de la rote, que si Mme de Gadagne fait à ses juges le plaisir qu'ils en attendent, son procès finira certainement dès la séance, et qu'un des articles qu'elle souhaite, sera formellement inséré dans l'arrêt. Le tout sera sans aucune ambiguité.

» Je supplie votre excellence de savoir bien précisément de Mme de Gadagne si elle se contente de ces préliminaires, et si je dois continuer d'agir sur cette ligne. »

L'évêché de Sisteron étant venu à vaquer, l'abbé Dubois l'obtint pour le père Lafiteau. Il lui en donna la nouvelle par une lettre ostensible, qui renfermait cette dépêche secrète :

novembre 1719. « Je profite de l'occasion, pour vous informer des dernières intentions de Mme de Gadagne ma cousine : elle vous prie de ne rien oublier pour faire en sorte que son procès soit terminé définitivement à la première séance, parce qu'autrement, elle est déterminée sans retour, à ne plus poursuivre ce jugement à la rote. Ce qu'elle souhaite que je vous marque, non-seulement afin que

vous le disiez au président, au rapporteur et à tous ceux à qui il appartiendra, mais encore afin que vous preniez vous-même vos mesures sur ce pied-là, que vous retiriez toutes les paroles que vous pouvez avoir données, et que vous dégagiez cette dame de tout ce qu'on peut attendre d'elle.

» Elle croit devoir à son honneur, à ses intérêts et à son repos de prendre cette résolution, et de ne pas employer à chicaner et à essuyer des subterfuges sans fin, un tems précieux qu'elle peut employer très-utilement à profiter des avances qu'on lui fait pour un accommodement, dans lequel, sans faire aucune injustice à ses associés, elle peut trouver des avantages certains, et qui ne seront plus sujets à aucun trouble.

» Par la même raison, elle vous prie de déclarer qu'elle aime autant perdre son procès, que d'obtenir seulement une sentence interlocutoire, dans laquelle elle ne fût pas nommée, et qui ne fût pas signifiée aussitôt qu'elle sera rendue. [a] Quant aux promesses que vous pouvez avoir faites au rapporteur et autres membres du tribunal, enfin quant aux frais quelconques du procès, elle vous promet de

[a] L'abbé Dul *vello.*

prendre tel engagement et de donner telle assurance que l'on souhaitera ; de sorte qu'il ne puisse y avoir aucune incertitude, ni aucun délai. Elle vous mettra en état de fournir comptant tout ce qui sera réglé ; elle offre même de le déposer entre vos mains, afin que vous puissiez y satisfaire sur-le-champ. »

Le passage suivant, d'une autre lettre au père Lafiteau, fait voir que l'abbé Dubois dérobait soigneusement ses menées au duc d'Orléans, quelque fond qu'il fît d'ailleurs sur sa protection :

novembre 1719. « Si Mme de Gadagne gagnait son procès, et que son jugement pût être publié, je crois que le solliciteur devrait écrire au vice-légat d'Avignon (a) pour lui demander excuse d'avoir poursuivi cette affaire sans avoir reçu ses ordres, et s'excuser sur ce que le juge (b) lui-même lui avait conseillé d'agir, et de ne dire à personne que ce fût par son conseil. Je pense enfin qu'il vaudrait mieux encore que le solliciteur vînt lui-même à Avignon (c) porter la nouvelle du gain du procès, et déduire les raisons qui l'avaient guidé. »

(a) Le Régent.
(b) Le pape.
(c) Paris.

Les ministres du roi d'Angleterre continuaient d'agir à Vienne, pour engager l'empereur à concourir à l'élévation de l'abbé Dubois au cardinalat. Georges I^er^ confia au comte de Senneterre, ambassadeur de France auprès de sa personne, ce qui avait été fait à cet égard en exécution de ses ordres. Cet ambassadeur partant pour revenir en France, le roi le chargea de remettre au Régent la lettre dont voici la copie :

« MON FRÈRE ET COUSIN,

» M. de Senneterre vous rendra compte de la confidence que je lui ai faite d'une chose que je souhaite depuis long-tems, et que je crois convenable à vous et aux alliés. Nous devons cette reconnaissance à la personne dont il s'agit, et cette mortification à nos ennemis. Ne le pouvant pas faire par moi-même, je ne veux plus différer de vous exhorter à nous acquitter. Si vous y pensez vous-même, je vous prie de n'avoir aucun égard à la modestie de la personne, mais aux services importans qu'il nous a rendus. En mon particulier, je vous en serai obligé, comme d'une marque d'amitié essentielle que je vous demande de tout mon cœur. » 14 novembre 1719.

Le duc d'Orléans était alors dans la période la plus brillante de sa régence. Le système d'actions de la compagnie des Indes que le fameux Law avait établie, avait eu un succès si prodigieux, que les richesses de la France semblaient multipliées au centuple. Le gouvernement s'était trouvé en état de rembourser les rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, montant à plus de douze cents millions. L'on poursuivait néanmoins avec vigueur la guerre d'Espagne. Le Régent payait sans peine les subsides que, par le traité de la quadruple alliance, du 2 août 1718, il s'était engagé à fournir à l'empereur. Sa libéralité se satisfaisait en outre, envers une multitude de personnes, par des gratifications sans mesure.

Enhardi par une démarche aussi flatteuse pour son orgueil, que celle du roi d'Angleterre, l'abbé Dubois se décida enfin à faire part au duc d'Orléans des instances que le père Lafiteau avait faites, disait-il, de lui-même, auprès du cardinal neveu. Loin d'en savoir mauvais gré à son favori, le Régent voulut bien écrire directement au pape, et ordonner au cardinal de la Trimouille de solliciter fortement le chapeau déjà demandé.

Il était tems d'ailleurs de cesser de feindre: la correspondance mystérieuse du ministre et

du jésuite avait été pénétrée, comme l'atteste cette lettre de l'abbé Dubois lui-même à son confident :

« Mgr. le Régent a su, je ne sais par où, que dans vos lettres il était parlé souvent d'une madame de Gadagne, avec un jargon qui semblait inintelligible, et qui pourtant ne l'a pas été pour Son Altesse Royale. [a] 29 noven 1719.

» La lettre particulière que je vous ai écrite, le 14 novembre, est tombée entre ses mains. Bien loin que Mgr. le Régent ait paru fâché de ce que vous aviez fait à son inçu, et malgré mes défenses, par zèle pour son service, pour Sa Sainteté et pour moi-même, il est entré dans vos vues. Il a écrit à Sa Sainteté la lettre dont je vous envoie la copie, et a permis à M. le cardinal de la Trimouille de ne point dissimuler qu'un refus le piquerait infiniment. Vous avez, par-là, le champ libre pour agir de toutes vos forces, et mettre tout en usage pour venir à bout de ce que vous avez entrepris, sans souffrir aucun délai, ni aucun *in petto*. Faites donc tout ce que vous croirez de plus efficace ; épuisez tous les pouvoirs et toutes les voies.

[a] Le marquis de Torcy, grand-maître des postes, frappé du style énigmatique d'une de ces lettres, avait cru devoir en prévenir le Régent.

» Dans les lettres que vous m'adresserez dorénavant, je vous prie de ne m'écrire rien qui ne mérite d'être vu de Son Altesse Royale. J'espère que dans votre première vous renouvellerez vos excuses, de ce que vous êtes entré dans cette affaire par amitié pour moi sans en avoir la permission de Son Altesse Royale, et contre la défense expresse que je vous avais faite d'en parler: après quoi vous m'écrirez, ou dans le jargon ordinaire, ou tout ouvertement, ce que vous voudrez que Son Altesse Royale sache du progrès de cette affaire. Pour les circonstances dont il sera inutile et dont il ne conviendra pas que Son Altesse Royale soit informée, laissez-les moi ignorer plutôt que de les écrire par la poste; mais attendez l'occasion de quelqu'exprès pour m'en instruire, sans vous relâcher jamais sur cela.

» Je persiste à penser qu'il faut que le procès de Mme de Gadagne soit jugé dans la première séance, et l'arrêt prononcé publiquement, ou qu'elle renonce à tout jugement. Si elle ne peut obtenir ses sûretés d'un côté, il faut qu'elle les prenne de l'autre. Elle aimerait mieux sans difficulté celles qui peuvent venir du côté de Rome, que les plus grands établissemens qu'on puisse lui procurer ici; mais en attendant inutilement ce qu'elle

aimerait le mieux, il ne serait pas juste qu'elle perdît l'occasion de se mettre à l'abri de tous les événemens dans ce pays-ci. »

Voici la copie de la lettre par laquelle le Régent demanda lui-même au pape un chapeau de cardinal pour l'abbé Dubois [a]:

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

« Il y a long-tems que je diffère de demander à Votre Sainteté une nouvelle marque de bonté et d'amitié, qui me serait aussi sensible qu'aucune autre que j'aie reçue. Elle sait que l'abbé Dubois a ma principale confiance dans les mesures que je continue de prendre pour procurer le rétablissement de la paix de l'Eglise ; que les dispositions prochaines et la tranquillité générale de l'Europe, qui sont le fruit des négociations que je lui ai confiées, me mettent en état d'avancer ce grand ouvrage, auquel il peut encore beaucoup contribuer, et qu'il a toujours agi avec toute l'application et le zèle possibles pour les avantages réciproques du saint-siége et du royaume, aussi bien que pour la gloire de Votre Sainteté. La 29 novembre 1719.

[a] L'abbé avait rédigé de sa main la minute de cette lettre.

place qu'il a remplie auprès de moi, les ambassades dont il a été revêtu, et son élévation au ministère des affaires étrangères, sont, Très-Saint-Père, autant de progrès qui ont pu l'approcher de la dignité de cardinal, que je supplie très-instamment Votre Sainteté de lui accorder dans la première promotion. Si Votre Sainteté veut bien avoir égard à ma prière en faveur d'un sujet pour qui j'espère la trouver favorablement disposée, elle me donnera de nouveaux moyens d'avancer la satisfaction de votre béatitude, et de dissiper ce qui pourrait encore entretenir le trouble dans l'Eglise. Je ne veux point faire valoir la considération attachée à l'autorité que j'exerce, ni les raisons que je pourrais avoir de demander à Votre Sainteté, au nom du roi, une compensation des places qu'elle a accordées à d'autres puissances dans le collége des cardinaux. Je ne veux devoir la grâce que j'attends d'elle en cette occasion, qu'aux bontés dont elle m'a si souvent renouvelé les assurances, et que je me flatte qu'elle voudra bien me continuer. »

Déjà la promotion de l'abbé Dubois au cardinalat était devenue un des points de la diplomatie européenne. Destouches lui mandait de Londres :

« Nous apprenons, Monseigneur, par l'ambassadeur britannique à la cour de Vienne, que l'empereur a consenti de bonne grâce à solliciter le pape en votre faveur. Mais ce qui facilite le succès de votre affaire, plus que toute autre chose, Monseigneur, c'est que Son Altesse Royale, à la prière du roi d'Angleterre, vous a accordé la nomination de la France. J'étais à la chambre des lords lorsque M. Crags a fait dire cette agréable nouvelle à milord Stanhope, qui en a été si transporté, que sur-le-champ il est sorti de sa place pour venir m'en faire part, et pour s'en réjouir avec moi. Milord Sunderland a fait la même chose un moment après. Rien n'est égal à la joie qu'ils témoignent. » 3 décemb 1719.

Une autre lettre de Destouches, à-peu-près de la même date, donne un aperçu fort net des vues politiques d'après lesquelles les différens cabinets se conduisaient à cette époque:

« L'empereur a un extrême désir de faire donner le chapeau de cardinal à un certain jésuite espagnol, nommé le père *Cienfuegos*, qui est l'homme le plus visionnaire et le plus emporté qui soit au monde, et qui ne manquera pas d'employer un jour tout son crédit pour faire revivre toutes les prétentions de l'empereur sur la monarchie espagnole. Mi- 7 décemb 1719.

lord Stanhope prétend que cet avis mérite l'attention de Son Altesse Royale, et doit la déterminer plus que tout autre motif, à procurer au plutôt votre promotion, puisque plus elle vous élevera et vous mettra hors d'atteinte, plus l'Angleterre redoublera sa confiance en elle et en vous, et plus aussi votre ministère, par conséquent, sera utile et efficace, pour soutenir le système présent qui établit incontestablement les droits de Son Altesse Royale. »

Lorsque l'abbé Dubois reçut cette communication, il venait d'apprendre, de Rome, que le pape avait fait une promotion de dix cardinaux, le 29 novembre, et que Sa Sainteté y avait compris seulement deux sujets français, savoir : M. Potier de Gêvres, archevêque de Bourges, et M. de Mailly, archevêque de Reims. Il manda sur-le-champ cette nouvelle à Destouches, en le chargeant de la dépêche suivante pour lord Stanhope :

« Il n'y a que votre excellence qui puisse faire connaître à Sa Majesté Britannique, jusqu'où va ma vive et respectueuse reconnaissance de l'excès des bontés dont elle m'a honoré en dernier lieu, et qui ont passé par vos mains. Des grâces faites avec tant de générosité n'ont pas besoin de succès pour faire leur

impression ; mais j'avouerai à votre excellence que, sans être ingrat, la reconnaissance n'a pu rien ajouter à la vénération et au dévoûment que j'ai toujours eus pour Sa Majesté Britannique. Je vous supplie de me mettre à ses pieds pour lui rendre mes très-humbles actions de grâces de la protection dont elle m'a honoré, et de l'assurer que je fais plus de cas de cette marque de bonté de sa part, que de la dignité même qu'elle voulait me procurer. Le pape a disposé de tout ce qu'il pouvait donner ; mais le témoignage que j'ai reçu de la continuation de la bienveillance de Sa Majesté Britannique pour moi, me rend au centuple tout ce que je puis perdre, et m'est plus précieux que tout ce qu'on pouvait m'accorder. Je n'entreprendrai pas, Milord, de faire entendre à votre excellence à quel point je suis touché des marques d'amitié qu'elle m'a données dans cette occasion ; elles ont mis le comble aux raisons que j'ai de l'honorer, et de lui devoir un attachement inviolable qui ne peut cesser qu'avec ma vie. »

La promotion de M. de Mailly, archevêque de Reims, au cardinalat, sans la participation de M. le duc d'Orléans, et même malgré l'exclusion formelle qu'il lui avait donnée, comme Régent du royaume, fit beaucoup de peine à

ce prince. Le chevalier de Villeron, officier des gardes-du-corps, fut aussitôt envoyé à Reims pour défendre à ce prélat, au nom du roi, d'accepter la dignité de cardinal, et d'en prendre les titres ni les marques. Il fut en même tems signifié à toutes les communautés séculières et régulières de la ville de Reims, qu'elles n'avaient aucun honneur à lui rendre en cette qualité.

L'archevêque de Reims avait reçu de Rome, directement, l'avis de sa promotion et la calotte rouge; mais il s'était abstenu de prendre le titre de cardinal, et il était aussitôt parti pour remettre sa barette entre les mains du roi, et la recevoir des mains de Sa Majesté. Le chevalier de Villeron le rencontra à Soissons, lui mit entre les mains la défense que le roi lui faisait d'accepter la dignité de cardinal, et lui communiqua un ordre qu'il avait de le conduire à Montrichard, en Touraine, s'il refusait d'obéir. L'archevêque se soumit aux ordres du roi, et retourna à Reims.[a])

Il se présenta bientôt un nouvel aliment à

[a] Duclos, dans ses Mémoires secrets, raconte que l'archevêque trompa le chevalier de Villeron, et arriva à Paris presqu'aussitôt que lui. Le fait est invraisemblable, et démenti, d'ailleurs, par l'autorité des pièces authentiques que j'ai sous les yeux.

l'ambition de l'abbé Dubois : c'était l'unique distraction que pût éprouver la douleur qu'il ressentait d'avoir échoué à Rome.

Le cardinal de la Trimouille, qui venait de mourir dans cette ville, laissait vacant l'archevêché de Cambrai. A quelle protection pense-t-on que Dubois imagina d'avoir recours pour obtenir cet archevêché? A celle d'un prince protestant. Dès qu'il apprit la mort du cardinal de la Trimouille, il écrivit à Destouches, à Londres, pour qu'il fît agir lord Stanhope auprès du roi d'Angleterre. On trouve les traces de cette manœuvre dans les deux réponses suivantes de Destouches :

« D'abord que j'ai eu lu votre dépêche, je me suis levé pour aller trouver milord Stanhope ; je l'ai trouvé aussi vif sur l'affaire que je pouvais le désirer : il m'a promis de me mettre en état de renvoyer Henri incessamment. » 29 janvier 1720.

Le lendemain, Destouches réexpédia ce courrier avec la lettre suivante :

« Il me serait impossible de vous exprimer, Monseigneur, l'empressement de milord Stanhope à exécuter ce que vous avez souhaité, et la joie avec laquelle le roi de la Grande-Bretagne s'est employé en cela pour votre satisfaction. En vérité, le maître et les mi- 30 janvier.

nistres vous aiment de tout leur cœur, et ne sont jamais plus ravis que lorsqu'ils peuvent vous le témoigner; mais il faut avouer que vous avez en milord Stanhope un ami, dont le zèle et l'attachement pour vous sont sans bornes. La vérité m'oblige aussi de vous dire que le bon M. Hoffmann [a] s'est comporté en cette occasion aussi vivement que moi; je crois que je ne puis mieux vous faire connaître que par ce trait avec quelle ardeur il a mis tout ce qui dépendait de lui. La lettre de M. de Penterrieder a été lue à Sa Majesté Britannique, et a produit tout l'effet qu'on en pouvait désirer. J'ai donc l'honneur de joindre ici un paquet pour milord Stairs, dans lequel est la lettre et la copie de la lettre que le roi de la Grande-Bretagne écrit à Son Altesse Royale. On m'a tellement pressé de vous renvoyer le courrier, qu'on n'a pas voulu prendre le tems qu'il fallait pour m'en donner aussi une copie, afin que je pusse vous l'envoyer, d'autant plus que l'on ne doute point que milord Stairs ne vous la communique avant que de rendre l'original. »

Ce concours des ministres de l'empereur et du roi d'Angleterre en faveur de l'abbé

[a] Ministre de l'empereur.

Dubois, détermina le Régent à le préférer aux ecclésiastiques des premières maisons du royaume, qui demandaient l'archevêché de Cambrai. Le nouveau prélat exprima ainsi à Destouches les premiers transports de sa joie :

« Je ne puis vous exprimer combien je suis touché de la ferveur avec laquelle milord Stanhope continue à s'intéresser pour moi, et à me donner, dans toutes les occasions qui se présentent, des témoignages vifs de son amitié. Le dernier office de Sa Majesté Britannique aura son effet. Je supplie milord Stanhope de me mettre aux pieds de ce grand prince, pour lui marquer ma très-vive et très-respectueuse reconnaissance. Indépendamment de tous les avantages que l'honneur de sa protection peut me procurer, le souvenir et la prédilection dont il m'honore sont, à mon gré, la plus grande fortune que je puisse ambitionner, et celle qui m'occupera davantage tout le reste de mes jours. Je vous prie de témoigner à milord Sunderland et à M. Crags combien je suis sensible à la continuation de leur amitié. » 5 février 1720.

Le Régent donna en même-tems à l'évêque de Sisteron (Lafiteau) la place de chargé des affaires du roi en cour de Rome, qu'avait remplie le cardinal de la Trimouille. Il est cu-

rieux de voir, dans la dépêche de ce prince, les motifs par lesquels il tâchait de légitimer, à ses propres yeux, la nomination de son favori à l'un des premiers siéges du royaume:

5 février 1720. « Je vous confierai, et vous le pouvez dire au pape, qu'ayant considéré de quelle importance il est, dans cette circonstance, que l'église de Cambrai soit remplie d'un sujet qui joigne aux autres qualités nécessaires dans cette place, des sentimens qui ne puissent être suspects, j'ai pris la résolution de donner à l'abbé Dubois la nomination du roi à cette église. Vous connaissez par vous-même quelles sont ses dispositions par rapport à la bulle *Unigenitus*. L'application qu'il apporte, sous mes ordres, à la faire recevoir dans tout le royaume d'une manière solide et convenable à la dignité et à l'autorité du saint-siége et du pape, est un bon garant de la conduite qu'il tiendra dans cette importante place. Son autorité y sera d'autant plus grande, que le soin du gouvernement de cette église n'empêchera pas qu'il ne continue de servir le roi, dans les emplois qu'il a jusqu'à présent remplis avec succès. Tous ces motifs doivent dissiper entièrement les inquiétudes que le pape aurait pu avoir sur les sentimens du sujet qui serait nommé à l'archevêché de Cambrai, et

faire cesser, par conséquent, les scrupules qui auraient pu porter Sa Sainteté à suspendre la grâce que je vous prescris de lui demander. Il est aussi de sa prudence de n'en pas différer l'expédition, pour me mettre en état de déclarer le choix que j'ai fait de l'abbé Dubois pour remplir cet archevêché, puisque cette déclaration ne contribuera pas peu à contenir les esprits inquiets qui voudraient exciter de la division dans le clergé de ce grand diocèse, pendant sa vacance, et à augmenter la confiance de ceux qui sont le plus sincèrement attachés au saint-siége. Je remets à votre prudence d'ajouter à ces raisons toutes celles que vous croirez qui pourront contribuer à la prompte expédition de cette affaire, et vous ne devez pas douter que je ne vous sache bon gré des soins que vous y apporterez. »

A peine nommé par son maître à l'archevêché de Cambrai, l'abbé Dubois crut avoir de nouveau trouvé l'occasion de saisir le chapeau de cardinal, objet de tous ses vœux. L'évêque de Sisteron lui manda, d'après une confidence du cardinal Gualterio, que, s'il pouvait faire payer au chevalier de Saint-Georges la pension qui lui avait été promise par le Régent, ce prince lui donnerait, comme roi d'Angleterre, sa nomination au cardinalat.

La négociation était délicate : le soupçon seul de la plus légère intelligence avec le Prétendant enlevait à l'abbé tous ses amis à la cour de Londres. Il se consulta long-tems, et fit cette réponse à Lafiteau :

« La part que j'ai eue dans les alliances qui se sont formées entre l'empereur, le roi Georges, la France, la Hollande et le roi de Sicile, ne me permet pas de profiter publiquement des ouvertures qui ont été faites par la lettre chiffrée du 27 novembre, que vous m'avez prié de déchiffrer seul ; et je fermerais la porte à des moyens qui deviendront nécessaires en tems et lieu, si, en acceptant publiquement ce que la personne désignée m'offre, je perdais par-là la confiance des grandes puissances dont les intérêts lui sont opposés. Les engagemens de Son Altesse Royale ne lui permettent pas non plus de faire actuellement ce qu'on désire d'elle ; et les liaisons que la personne dont il s'agit a eues avec l'Espagne, dans le tems qu'elle était la plus animée contre Son Altesse Royale, ont un peu refroidi le penchant qu'elle avait de faire, à la personne désignée, tous les plaisirs qui ne seraient pas contraires aux engagemens qu'elle a pris. Malgré cette situation et ces impressions, je ne désespérerais

pas de réveiller, avec un peu de tems, sa bonne volonté, et de réussir dans une partie de ce qu'on me propose ; mais, en aucun cas, il ne pourrait convenir au personnage que j'ai fait dans les affaires de l'Europe, de paraître avoir concerté, dans ce tems-ci, mes avantages particuliers par ce canal, quelque bonne volonté, quelque compassion et quelque zèle que je puisse avoir dans le cœur en faveur de cette personne. Il faut donc, ou abandonner cette idée, ou la retourner de manière qu'elle soit entièrement déguisée et impénétrable. La seule personne qui peut trouver les expédiens qui conviendraient pour cela, est M. le cardinal Gualterio, en la sagesse et en la droiture duquel j'ai une telle confiance, que je vous prie de ne faire aucune démarche qui me regarde que par son conseil.

» La paix avec l'Espagne va être faite, ou, pour mieux dire, est faite ; et le roi catholique m'a fait envoyer, par le marquis de Grimaldo, son secrétaire-d'état, une acceptation pure et simple, signée de sa main, du traité de la quadruple alliance, et un plein-pouvoir à son ambassadeur en Hollande, afin de faire usage de tout pour la conclusion de la paix, au choix de Son Altesse Royale, qu'il en rend

la maîtresse, comme vous verrez par les copies de ces pièces, que je vous envoie pour en faire part au pape, si vous le jugez à propos, et lui faire voir les grands services que Son Altesse Royale peut rendre à la cour de Rome dans ces conjonctures, et en tout tems, par l'ascendant qu'elle aura dans cette paix et dans toutes les autres affaires de l'Europe.

» Dans cette situation, je ne désespérerais pas de réussir dans quelque tems à procurer, à la personne [a] dont il a été question dans l'écrit chiffré, le secours qu'elle désire; mais ne pouvant pas être convenable, même pour le succès de ce qu'elle peut souhaiter, que je parusse devoir quelque chose à sa protection, il faut chercher les moyens de faire usage des dispositions où elle peut être à mon égard, et de celles où je suis au sien, pour avancer ce que nous pouvons désirer de part et d'autre.

» Dans la situation où Son Altesse Royale est dans l'Europe, elle ne devrait pas solliciter long-tems la grâce qu'elle a demandée pour moi. Le pape ferait sagement d'aller au-devant de ce qu'elle souhaite, pour mériter sa protection et sa partialité, et l'influence que je puis avoir dans les mouvemens qui se

[a] Le chevalier de Saint-Georges.

feront en fixant la paix générale, dont Son Altesse Royale tient, pour ainsi dire, la clef entre les mains, et dans laquelle je puis rendre des services considérables, et faire éviter de grands inconvéniens à la cour de Rome. Elle a à tenir compte à la France des compensations du chapeau du cardinal Alberoni et du cardinal Czacki, qui peuvent l'autoriser à faire à Son Altesse Royale le plaisir qu'elle a demandé au pape, sans qu'aucune puissance en puisse murmurer. Les soins que je prends pour faire accepter la constitution dans tout le royaume, fournissent encore au pape une raison sans réplique pour me distinguer. Il ne ferait qu'une action d'une grande prudence, de profiter de ce moyen pour réparer l'injure qu'il a faite au roi, par la promotion de M. l'archevêque de Reims, contre son opposition. Toutes ces raisons devraient déterminer le pape, ou à accorder à Son Altesse Royale la seule grâce de cette espèce qu'elle ait demandée pendant la régence, et lui destiner le chapeau gardé *in petto* dont il est en état de disposer, puisque, selon votre lettre du 2 janvier, le pape a dit que, si l'affaire de Naples ne s'accommodait pas, il donnerait le dixième chapeau à M. Vincentini; ou, par les motifs que je viens de toucher, rendre à la France

le chapeau que M. le cardinal de la Trimouille laisse vacant, et le transférer à un ministre qui peut être utile au saint-siége, qui ne serait que plus autorisé pour contribuer dans les affaires présentes à la satisfaction de Sa Sainteté, et à la promotion duquel l'empereur ne s'opposerait pas.

» Mais le grand obstacle au succès de toutes ces vues est l'envie que le pape a d'élever au cardinalat don Alexandre, son neveu, et les mouvemens de toute espèce que celui-ci se donne pour y parvenir. Les ministres de l'empereur m'ont fait dire, naturellement, que le voyage de don Alexandre à Vienne n'avait d'autre motif que l'envie que le pape avait de l'avancer, et le prétexte qu'il aurait, en l'envoyant à Vienne, de publier que l'empereur avait lui-même demandé le chapeau pour ce neveu chéri. Mais, quoique j'aie bien vu que c'était une pierre que je mettais en mon chemin, je n'ai pas laissé de favoriser son voyage, que je pouvais facilement accrocher; car, sur les premiers bruits qui s'en sont répandus, le ministre du roi de la Grande-Bretagne à Vienne, et celui de France, en ont été avertis; et il y a apparence qu'ils auraient empêché cette mission, si je n'avais écrit à celui de France de ne faire aucune démarche qui

y fût contraire. Voilà le fondement de la joie excessive que don Alexandre vous a montrée, en apprenant que je donnais les mains à son voyage. Bien loin donc de compter sur ses offices pour favoriser la prière que Son Altesse Royale a faite au pape, il faut s'attendre qu'il la traversera de toutes ses forces ; et on ne peut rien faire de concert avec lui, qu'en cherchant des expédiens pour lui faire avoir ce qu'il désire, en même tems qu'on satisferait Son Altesse Royale.

» Il faut prier M. le cardinal Gualterio d'examiner si, en s'intéressant pour la personne [a] au nom de laquelle on m'a fait des offres dans la lettre chiffrée du 27 novembre, et en lui procurant, indépendamment des offices secrets qu'on lui rendrait, un secours actuel, on pourrait procurer sa nomination à don Alexandre, et en même tems accorder à Son Altesse Royale ce qu'elle demande, sur tels motifs que l'on jugerait à propos. Si ce tour était praticable, on peut assurer à la personne principale un secours actuel de 300,000 livres une fois payées, qu'on lui fournira dans le tems de l'exécution de ce que Son Altesse Royale désire ; ou, si on l'aime

[a] Le chevalier de Saint-Georges.

mieux, on fournira cette somme au pape, qui la donnera comme de sa bourse, et comme un secours venant immédiatement de lui.

» Voilà mes principales idées ; discutez-les avec M. le cardinal Gualterio. S'il en a d'autres, suivez-les préférablement aux miennes, et priez-le très-humblement, de ma part, de vouloir bien être l'architecte de cet ouvrage.

» Je crois devoir vous avertir, Monsieur, que comme vos lettres seront désormais lues au conseil de régence, il est nécessaire que vous ayez attention à ne traiter, dans vos dépêches ordinaires, que les affaires courantes, et à mettre dans des lettres séparées ce que vous croirez ne devoir traiter que pour Son Altesse Royale ou pour moi.

» Les dépêches d'affaires courantes, qui doivent être lues au conseil de régence, doivent être écrites à Son Altesse Royale, et mises, à cachet volant, sous mon adresse ; et les lettres qui renfermeront les choses particulières doivent être écrites à moi, observant encore de mettre dans des lettres à part ce qui me regardera personnellement. Veillez à écrire sobrement sur ce dernier point, excepté par des exprès. »

L'espèce d'acharnement avec lequel l'abbé

Dubois poursuivait les dignités ecclésiastiques les plus éminentes, ne le détournait cependant pas entièrement des soins qu'exigeait la politique extérieure. Un incident imprévu vint troubler la joie qu'avait causée d'abord la disposition témoignée par l'Espagne, d'accéder à la quadruple alliance. Philippe V demandait, comme condition préalable, que les Anglais lui restituassent Gibraltar, ainsi qu'ils l'avaient offert avant la guerre. Les deux chambres du parlement manifestant une opposition formelle à cette restitution, le ministère désavoua hautement les propositions qui avaient pu être faites à ce sujet.

Dans la perplexité où le jeta cette variation inattendue, l'abbé Dubois s'adressa confidentiellement dans ces termes à lord Stanhope, qu'il regardait comme son ami particulier:

« En recevant ce matin, Milord, la dépêche de M. Destouches, du 12 de ce mois, j'ai vu avec beaucoup d'étonnement et de déplaisir l'article qui regarde Gibraltar; mais, l'ayant communiqué cet après-dîné à M. le duc d'Orléans, je sors d'auprès de lui, après une conversation de deux heures, accablé du désespoir où la réponse à cet article l'a jeté. Il est si frappé du déshonneur de pouvoir être justement accusé d'avoir abusé de la confiance 17 février 1720.

que le roi d'Espagne a eue en lui, et de lui avoir manqué de foi sur les paroles non interrompues qui lui ont été données de la part du roi de la Grande-Bretagne, qu'il n'en peut soutenir l'horreur. Il ne peut mettre ensemble la fidélité et la délicatesse qu'il a eues dans tout le cours de l'alliance, pour tout ce qui a pu convenir et plaire au roi votre maître, et l'injure qu'on lui fait en retirant les paroles qu'on lui a permis de donner. J'ai mis en usage toutes les excuses, toutes les espérances et tous les adoucissemens que mon esprit m'a pu fournir; mais je n'ai pu détourner un moment sa vue de l'affront qu'il va recevoir à la face de toute l'Europe, et du coup mortel et inévitable que ce coup lui portera en France. Je ne vous ferai point, Milord, le détail de ces réflexions, qui m'affligent mortellement; je n'envisage, dans ce moment, d'autre consolation que celle de vous faire confidence de la plaie profonde et de la révolution que votre réponse a faite dans ce prince; et je dépêche, à l'insu de toute personne, ce courrier, pour vous faire part de l'état où je l'ai laissé, et de celui où je me trouve à la vue de sa douleur, que je ne puis ni soulager ni condamner, et qui nous expose à tant de dangers. J'ai cru ne devoir pas différer un instant à vous infor-

mer de cette situation : je ne sais pourtant, ni ce que j'ai à vous demander, ni ce que je puis espérer, ni ce que je puis faire pour détourner tout ce que je crains. Malheureusement, cette affaire est d'une espèce à ne me pas laisser l'espérance de trouver un seul homme qui veuille me seconder pour tâcher de calmer sa douleur. Quoi qu'il arrive, je vous prie d'être persuadé que je serai toute ma vie le même à votre égard. Gardez-moi un secret inviolable sur cette lettre. »

Inquiet, plus encore qu'affligé, de la mauvaise humeur que lui témoignait le Régent, l'abbé Dubois s'ouvrit aussi à Destouches sur ce point délicat :

« Je croyais M. Law, lui mandait-il, dans les termes de modération où il était resté avec milord Stanhope ; mais j'ai appris depuis qu'il était fort altéré contre la cour de Londres ; qu'il avait fait entrer dans ses vues M. Leblanc,[a] et qu'ils m'attaquaient comme prévenu, et favorisant l'Angleterre. La réponse sur Gibraltar est venue fort à propos pour eux ; car elle a extrêmement piqué Son Altesse Royale, qui m'a imputé de ne m'être pas assuré de cette condi- 24 février 1720.

[a] Ministre de la guerre.

tion promise par son canal au roi d'Espagne, avant que de montrer à milord Stairs l'acceptation de ce prince. Elle est si fâchée sur ce point, qu'elle en écrit vivement au roi de la Grande-Bretagne, par M. de Senneterre; et si le gouvernement d'Angleterre ne trouvait pas moyen de la satisfaire, elle pourrait se jeter dans les extrémités qu'on lui conseille. Suppliez milord Stanhope de mettre tout en usage pour la contenter sur cet article, sur lequel elle est trop frappée pour en revenir.

» Il est également important de rappeler sans aucun délai milord Stairs; un plus long séjour pourrait attirer quelqu'éclat qui serait sans remède. Comme il serait capital de calmer M. Law, et que la présence de milord Stairs à Paris peut être une des principales sources de son animosité contre l'Angleterre, il serait très-utile de les séparer.

» M. de Senneterre emmène avec lui M. de Pléneuf [a]. L'un et l'autre sont intimes amis de M. Leblanc, qui est dans la dernière confidence de M. Law sur ce qui regarde l'Angleterre.

» Conduisez-vous avec un grand respect à son égard; mais tâchez de prendre toutes les

[a] Père de la marquise de Prie, maîtresse du Régent.

précautions possibles pour savoir les principales liaisons de l'ambassadeur et des principaux de sa maison, et ne m'écrivez jamais sur ces matières que par des exprès.

» M. de Senneterre part demain : j'ai cru devoir vous en prévenir par cet avis, que vous ne communiquerez absolument à personne qu'à milord Stanhope. D'abord qu'il pourra s'éloigner de Londres, et que l'article de Gibraltar sera fini, il serait important qu'il pût venir ici. Ne faites pas semblant de tout ce que je vous écris à tout autre qu'à milord Stanhope. »

L'évêque de Sisteron, après avoir reçu les lettres qui lui avaient été écrites relativement au chapeau sollicité par l'abbé Dubois, communiqua ce qu'elles contenaient au cardinal Gualterio, en le priant de lui tracer sa conduite.

Le cardinal Gualterio ne balança pas à confier au chevalier de Saint-Georges, qu'il ne dépendait que de lui de recevoir de la France un présent de 300,000 livres ; et que la seule chose qu'il eût à faire pour l'obtenir, était de donner secrètement à l'abbé Dubois sa nomination au cardinalat. Ce prince parut d'abord trouver cette somme trop modique, et témoigna le besoin qu'il avait d'une pension an-

nuelle ; mais, le lendemain, il dit au cardinal Gualterio qu'il aimait encore mieux n'avoir rien du tout, que de voir l'abbé Dubois privé du chapeau de cardinal ; qu'il faisait présent de sa nomination à ce ministre, uniquement par amitié pour lui, et qu'il n'en prétendait absolument rien ; qu'on sollicitait sa nomination de bien des endroits, mais qu'il était bien aise de la donner au pape en faveur de la France, pour montrer à Son Altesse Royale qu'il préférerait toujours son amitié à toutes choses.

L'évêque de Sisteron ayant profité de la déclaration du chevalier Saint-Georges, pour renouveler ses instances auprès du pape, le Saint-Père répondit nettement qu'avant de combler les vœux de l'abbé Dubois, il en exigeait une preuve de dévoûment. C'était la promesse écrite et formelle de prendre les intérêts du saint-siége dans les stipulations de la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne ; en un mot, de s'opposer de tout son pouvoir à ce que les états de Parme et de Plaisance fussent reconnus pour fiefs de l'Empire, ainsi qu'il avait été énoncé dans le traité de la quadruple alliance, du 2 août 1718.

Voyant l'intérêt extrême que Clément XI attachait à la revendication dès droits du saint-

siége sur les duchés de Parme et de Plaisance, l'abbé Dubois adressa à l'évêque de Sisteron une lettre, ou plutôt un mémoire tendant à prouver que l'article de la quadruple alliance concernant ces duchés, n'y avait été inséré que malgré lui. Il promettait de défendre fortement la cause de la cour de Rome au congrès qui devait s'ouvrir à Cambrai; mais son cœur était ulcéré des délais qu'on lui faisait épouver. C'est ce que dévoile la note confidentielle suivante :

« Je ferai mon devoir avec tant de fidélité et de zèle, que j'espère qu'ils seront à l'épreuve même du dégoût qu'un honnête homme doit trouver à voir que l'on marchande toujours avec lui, et qu'on ne lui fait aucune grace qu'en lui imposant des conditions et en la lui voulant faire acheter. Sa Sainteté peut-elle croire que si je n'étais pas touché par des motifs d'honneur, ces conditions ne me fissent pas tomber les mains, et prendre la résolution de déclarer qu'on ne doit point s'attendre à mes soins, et que les récompenses les plus brillantes, lorsqu'elles sont achetées servilement, ne me touchent plus ? 14 mars 1720

» Il est bon que vous examiniez sérieusement si les 300,000 liv. offertes au roi d'Angleterre, étant distribuées dans la famille du

pape, ne feraient pas conclure l'affaire plus facilement que par l'intervention de ce prince. Si tel est votre avis, il serait inutile d'y mêler aucune autre intrigue. Car, outre qu'il est inutile de multiplier les acteurs et les obligations, on ne pourrait pas fournir à l'un et à l'autre côté. Cependant, mandez-moi positivement, au cas que l'on ne pût rien terminer sans les offices du roi d'Angleterre, à quoi s'attendrait M. le cardinal Albani, afin que je me mesure et m'explique bien nettement. »

La fortune semblait offrir à chaque instant de nouvelles chances de succès à l'ambitieux ministre du Régent. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir vu tomber son rival, l'audacieux cardinal Alberoni. Un acte de vengeance lui fut demandé comme une œuvre méritoire, par la puissance à laquelle il lui importait le plus de se rendre agréable. Alberoni, chassé d'Espagne, paraissait vouloir chercher un asile en Italie. Le pape, prétendant que c'était à lui qu'il appartenait de faire une justice exemplaire de ce prélat, avait requis le sénat de Gênes de le saisir à son passage. Le sénat se montrant peu disposé à acquiescer au vœu de Clément XI, le Saint-Père sollicitait le Régent d'ordonner à l'envoyé de France, à Gênes, d'exiger l'arrestation soudaine du cardinal

Alberoni, et sa translation immédiate à Rome.

L'évêque de Sisteron, dans une lettre confidentielle à l'abbé Dubois, ajoutait que le pape avait tant d'inquiétude de n'être pas soutenu dans cette demande, qu'il en était tombé malade : enfin qu'il paraissait avoir cette affaire si fort à cœur, que le Régent pouvait s'en servir comme d'un moyen sûr pour obtenir de lui tout ce qu'il souhaiterait. Le Saint-Père, ajoutait-il, a déclaré qu'il n'était plus en état de pourvoir à la subsistance du chevalier de Saint-Georges, et qu'il s'attendait, en conséquence, que le duc d'Orléans voudrait bien accorder quelques secours à ce prince.

Tel était déjà l'ascendant reconnu de l'abbé Dubois, que le Prétendant à la couronne d'Angleterre daigna lui-même s'adresser à ce ministre tout-puissant. Sa lettre mérite d'être rapportée :

« Il serait inutile de répéter ici les détails dont notre ami commun [a] vous instruira amplement, mais je ne puis me dispenser par cette occasion de vous assurer combien je suis sensible aux amitiés que vous m'avez déjà té- 4 mars 1720.

[a] Le cardinal Gualterio.

moignées, et en même tems qu'il ne tiendra pas à moi, que vous n'ayez au plus tôt la grace qui vous est si justement due par rapport à votre mérite personnel. J'en ai conçu une si grande idée, que je me suis déterminé sans peine à faire les démarches nécessaires de ma part, me rapportant du reste à ce que votre bon cœur, votre bon esprit et votre bon amour pour la justice vous inspireront dans la suite. Les effets prouvent plus que les paroles le désir que j'ai de faire plaisir à votre maître et à vous-même, et je ne négligerai certainement rien pour me conserver l'amitié du premier, et pour mériter vos bons offices auprès de lui. J'y ai une confiance entière, et pour votre personne une estime et une amitié aussi grande que sincère. »

Fatigué apparemment d'avoir épuisé la souplesse et l'adulation sans succès, l'abbé Dubois, au lieu de montrer son empressement accoutumé à complaire au pape, répondit avec une aigreur très-marquée sur l'objet des désirs particuliers du Saint-Père. Après une très-longue récapitulation de tous les subterfuges dont l'on avait usé envers lui, il mandait au père Lafiteau :

ars 1720. « La détention du cardinal Alberoni était déjà publique, et l'on en savait jusqu'aux

moindres circonstances; on était informé aussi des intrigues qu'il a faites pour soulever le petit conseil de Gênes contre le doge, et répandre dans la république qu'elle ferait tort à sa souveraineté et à sa liberté, si elle remettait au pape ce cardinal; ce qui avait assez prévalu pour faire changer le sentiment de la plupart des sénateurs, et faire retirer une partie de la garde qui était auprès du prélat, pour lui donner lieu de s'échapper. L'opinion que la république ne devait point le livrer au pape a pris le dessus en France comme ailleurs; et quand j'ai voulu sonder ceux du conseil du roi qui ont droit de parler de cette affaire à M. le Régent, je n'en ai trouvé aucun qui n'ait rejeté avec mépris la proposition que Son Altesse Royale devait contribuer à faire livrer au pape le cardinal Alberoni, sur-tout après en avoir usé aussi généreusement qu'elle en avait fait à son égard pendant la longue route qu'il a faite en France, même sans passeport. Cependant j'ai si fort à cœur de combler la mesure, que j'ai représenté à Son Altesse Royale tous les motifs qui pouvaient l'autoriser à soutenir le pape dans cette occasion. Elle m'a promis d'écrire, et m'a permis en attendant de parler de sa part au sieur de Sorba, chargé des affaires de la ré-

publique de Gènes. Voilà, Monsieur, tout ce que le pape pouvait désirer de Son Altesse Royale dans un cas qui intéressait sa générosité, et dans une matière très-délicate, où il accorde au-delà de ce qu'il y avait lieu d'espérer.

» Les courriers qui vont de Paris à Rome, ne s'en vont pas les mains vides, comme ceux qui viennent de Rome à Paris.

» Vous verrez, par un mémoire envoyé au cardinal Gualterio, que je n'ai pas borné là tous mes soins. Sur la prière que le pape vous a fait faire de solliciter du secours pour une personne qu'il ne pouvait plus soulager, j'ai obtenu pour lui 50,000 écus romains [a] quittes de change, qui nous coûtent ici 600,000 liv. : je vous prie de faire remarquer au pape ce prompt service.

» Ces préliminaires doivent lui faire connaître quel sera mon zèle, et quelles pourront être les ressources qu'il trouvera en moi pour les intérêts du saint-siége dans le congrès qui se tiendra à Paris. Je compte que j'ai planté la foi.

» Les cardinaux et les évêques qui sont le plus attachés au Saint-Père, rendront témoignage du service que j'ai rendu, et de ceux que je puis rendre pour la perfection et

[a] L'écu romain vaut environ 105 sous.

l'exécution du grand ouvrage qui a été entrepris. Si le pape a cru qu'il était de l'intérêt et de la dignité du saint-siége, de récompenser le zèle momentané et passager de quelques évêques dans l'affaire dont il s'agit, que l'on compare ce qu'ils ont fait avec ce que j'ai fait, et on jugera que le saint-siége n'a pas moins d'intérêt de me marquer sa satisfaction qu'à eux. Combien de motifs se présentent au pape pour ne pas différer les graces qu'il croira devoir me faire? Mes sentimens et mon attachement au saint-siége sont arborés; j'ai exécuté les ordres de Son Altesse Royale et réussi dans une affaire [a]) que le feu roi avec toute son autorité et tout son zèle, et tous les ministres de France les plus accrédités n'ont pu terminer pendant sept ans. Je puis, pour la perfection de cette affaire et pour les intérêts essentiels du saint-siége, lui rendre d'autres services considérables, et je n'ai besoin que du secours d'une dignité qui me mette en droit de soutenir hautement les intérêts du saint-siége, et de donner du poids à mon attention et à mes négociations pour son service. Son Altesse Royale demande cette grace comme la seule de cette espèce dont elle veut

[a] L'acceptation de la constitution *Unigenitus*.

que sa régence soit illustrée à perpétuité, et comme le prix de la considération que méritent non-seulement la place qu'elle occupe et l'autorité qu'elle exerce, mais de la considération qu'elle mérite par le zèle infatigable qu'elle a montré aux yeux de toute l'Europe pour la gloire de la religion et du saint-siége. Bien loin qu'il y ait à craindre que les grandes puissances, comme l'empereur et d'autres rois, aient à se plaindre du choix qui serait fait de moi, ils sont prêts de témoigner qu'ils en auront de la satisfaction, s'ils ne l'ont pas déjà fait, et qu'ils voudraient contribuer à l'élévation d'un sujet qui, lors même qu'il a été chargé de travailler contre leurs intérêts, s'est acquis leur confiance et leur estime par l'équité, la bonne foi et la sagesse avec lesquelles il a contribué à la pacification de l'Europe, et sur les soins duquel ils comptent encore pour la maintenir. Voilà, Monsieur, le tableau naturel que vous avez à présenter. S'il fait son effet, mon zèle n'aura plus de bornes; mais s'il ne produit que des espérances et des promesses vagues et éloignées, je reconnaîtrai dans le langage du souverain pontife, la voix de Dieu, et que la Providence ne me destine qu'au repos et à l'inaction, ou du moins aux seuls devoirs du diocèse que

Son Altesse Royale veut me confier, et du ministère dont il plaît au roi et à Son Altesse Royale de me laisser chargé. »

L'abbé Dubois ne fit point de réponse à la lettre que le Prétendant lui avait écrite. Il se contenta de mander au cardinal Gualterio ce qui suit :

« Je supplie très-humblement votre éminence de faire agréer à cette personne, que je m'abstienne d'écrire. Je demande cette grace par ménagement pour ses intérêts, et par des raisons essentielles pour son service. Je suis comblé de sa générosité, et quoiqu'il y ait plusieurs mois que je travaille aux dispositions qu'elle peut désirer, je n'ai eu aucun empressement de vous marquer le progrès que j'avais fait, et encore moins celui que j'espérais faire. Vous verrez le premier effet de mes soins. Si petit que soit le secours que j'ai obtenu, il viendra régulièrement. Je prendrai de profondes mesures pour travailler aux autres choses de plusieurs espèces, et je ne vous ferai confidence de ma sappe, que lorsque j'aurai fait quelque chose qui puisse être utile. Je ne veux de correspondance avec personne absolument sans exception ; je tenterai tout et ne m'engage à rien. Je ne veux d'autre récompense que celle de satis- 27 mars 1720

faire les sentimens dont je suis pénétré. Chargez-vous, je vous en conjure, Monseigneur, de la reconnaissance que je dois à ceux qu'on a eus pour moi, qui, si magnifiques qu'ils soient, ne peuvent rien ajouter à mon inclination et à ma vénération. . . . . .

» Je crois, Monseigneur, que les choses sont au point de tenter une prompte exécution des conseils que votre éminence m'a donnés par son mémoire chiffré du 23 février, dont j'ai eu l'honneur de la remercier, et sur lesquels j'ai fait quelques réflexions le 14 mars. Tous les motifs qui peuvent porter le pape équitablement à se déterminer pour la grace que Son Altesse Royale lui a demandée pour moi, se trouvent réunis aujourd'hui. Si, dans les circonstances présentes, Sa Sainteté veut encore différer et donner des espérances vagues, éloignées et conditionnées, elle veut m'amuser, et je ne veux pas l'être davantage.

» La personne principale [a] que votre éminence connaît, avait écrit inutilement à plusieurs personnes, comme à M. Law et à M. le cardinal de Noailles, et même à Son Altesse Royale. J'ai été plus heureux que les autres; et après avoir reçu la lettre de la personne

[a] Le Prétendant.

principale, et la recommandation que Sa Sainteté m'a fait faire par M. de Sisteron, j'ai obtenu 50,000 écus romains quittes de change, qui vous seront remis dans peu de jours.

» Je supplie votre éminence de diriger M. l'évêque de Sisteron qui a besoin de l'être. Qu'il fasse les démarches nécessaires pour déterminer le pape, en lui déclarant nettement et positivement que Son Altesse Royale croit être en droit de lui demander cette grace, et que je crois pouvoir l'espérer. Je sais que le naturel du pape est très-opposé à la décision dans les moindres choses. Il veut tirer des avantages ultérieurs, et faire des marchés conditionnels. Il suivra plus volontiers encore cette méthode dans cette occasion, où il attend et voudrait s'assurer des services considérables de ma part dans le congrès : c'est au succès qu'il prétend attacher sa grace.

» Mais, en premier lieu, j'ai une aversion naturelle pour ces conditions serviles ; je les crois déshonorantes, et elles me révoltent.

» En second lieu, vu l'âge du pape, et les circonstances qui m'entourent, je ne fais point de différence entre l'éloignement et la grace manquée.

» Troisièmement, je croirais ternir mon

ministère, et faire une contenance indécente, si je continuais à être si long-tems suppliant et postulant.

» J'espère donc que votre éminence voudra bien m'aider à avoir cette décision, et à me mettre, par un prompt succès ou un prompt refus, dans un état tranquille, qui donne une liberté entière à ma conduite et à mes démarches, et qui ne m'expose plus aux incertitudes, aux longueurs, aux variations et aux mortifications auxquelles je serais livré, si je ne prenais pas la résolution et le parti que je prends. »

Malgré la fierté apparente de cette déclaration, l'abbé Dubois était toujours prêt à renouveler ses intrigues à la cour de Rome, dès qu'il entrevoyait une lueur de succès. L'évêque de Sisteron lui adressa la relation très-détaillée d'une audience particulière qu'il avait obtenue du pape. Clément XI s'était avancé jusqu'à convenir, qu'il attendait lui-même une grace de l'abbé Dubois. C'était d'inviter son neveu, don Alexandre Albani, qui était alors à Vienne, à venir prendre part au congrès qui allait s'ouvrir à Cambrai ou à Paris. Le père Lafiteau s'empressa de protester que non-seulement l'abbé Dubois donnerait cette satisfaction au Saint-Père, mais qu'il

y joindrait encore toutes les preuves de zèle qu'il plairait à Sa Sainteté de désigner. Clément saisit sur-le-champ cette ouverture, pour déclarer qu'après avoir eu la générosité d'assigner au chevalier de Saint-Georges une pension de 12,000 écus romains, il lui paraissait singulièrement onéreux de se voir sans cesse dans la nécessité de fournir aux dépenses extraordinaires de ce prince, dépenses qui allaient augmenter encore par son mariage et l'accroissement de sa famille.

Le père Lafiteau déclara, de son côté, sans aul détour, que si le pape voulait enfin accomplir la promesse qu'il lui avait donnée cent ois d'élever le ministre du Régent au cardinalat, il s'engageait à faire défrayer convenablement le chevalier de Saint-Georges par les voies secrètes, tandis que tout l'honneur ontinuerait à en appartenir à Sa Sainteté eule.

Clément XI, en congédiant le jésuite, lui romit de l'air le plus satisfait, de réfléchir nûrement sur l'objet de leur entretien. Le père afiteau expédia à son protecteur ou à son rotégé un courrier, pour lui annoncer qu'il enait enfin le chapeau. Toutes les faveurs lu pape se bornèrent à l'indult, qui mettait

l'abbé Dubois en possession de l'archevêché de Cambrai. (a)

Qui eût jamais prédit à l'abbé Dubois, lorsqu'il était réduit à envier le sort des derniers habitués de la paroisse Saint-Eustache, qu'un jour viendrait où sa nomination à l'archevêché de Cambrai, n'exciterait dans son cœur qu'un dépit concentré? Sa réponse à l'évêque de Sisteron, en porte l'empreinte sensible:

vril 1720. « Je n'ai rien à vous reprocher, sans doute,

(a Les évêques de Nantes et de Clermont, lors des informations de vie et mœurs de l'abbé Dubois, voulurent bien rendre témoignage de la pureté de ses mœurs, de sa science et de ses talens pour gouverner le diocèse de Cambrai. On voit sur ce sujet, dans le Journal de l'abbé d'Orsanne, ce qui suit:

« On ne fut pas surpris que M. l'évêque de Nantes » se fût prêté à un tel témoignage, lui qui avait déjà » jugé cet abbé digne du sacerdoce, et qui lui avait » imposé les mains; mais tous les gens de bien furent » affligés de voir M. l'évêque de Clermont (*Massillon*) se » prostituer de la sorte. Chacun se rappelait les vérités » qu'il avait si souvent prêchées dans Paris, et contre les- » quelles il agissait si publiquement. On ne peut dire » quelle impression cette conduite fit sur bien des gens du » monde, qui se croyaient en droit d'en conclure que » les plus célèbres prédicateurs, et les évêques même, » regardaient les vérités de la religion comme un jeu. »

mais la cour où vous êtes est un labyrinthe, dont nous ne sortirons de long-tems, ni peut-être jamais. On y a honte d'accepter les services les plus essentiels; on y compte pour rien ceux qu'on a rendus; on ne promet que pour en tirer de nouveaux; on oblige à des garanties impossibles; on consume toute la vie des aspirans en espérances frivoles et en démarches indécentes: il n'est ni d'un homme sensé ni d'un homme d'honneur de passer sa vie dans ce purgatoire. J'ai assez fait, et je puis assez faire pour les intérêts du saint-siége et du pape, pour obtenir une décision. Si elle ne peut pas m'être favorable, j'aime mieux encore l'avoir que de n'en avoir aucune. Dans cette résolution, vous avez pris le seul chemin qui peut abréger, qui est celui d'intéresser le pape, en le soulageant de la dépense qu'il serait obligé de faire pour le roi d'Angleterre. Qui peut s'opposer désormais à ce qu'il accorde de son plein gré à Son Altesse Royale la grâce qu'elle lui a demandée, et qu'il ne peut pas lui refuser sans lui donner une marque de mépris qu'elle n'oubliera jamais ?

» Au reste, je ne saurais être en meilleures mains que dans celles de M. le cardinal Gualterio et les vôtres. Vous êtes maîtres de la

matière ; vous joindrez aux raisons tous les autres moyens que vous jugerez à propos, et je remplirai tous les engagemens que vous prendrez.

» Quoique, si l'affaire se fait par le canal de la personne que M. le cardinal Gualterio emploie, je sois quitte des promesses faites à M. le cardinal Albani, je ne prétends pas être quitte de la reconnaissance que je lui devrai dans cette affaire. Outre les estampes, les livres, et les autres choses que vous m'avez proposées, je lui ferai un présent effectif tel que vous me le conseillerez.

» On lui tiendra parole pour les 300,000 liv. promises, au cas que l'accommodement, fait en France au sujet de la constitution, ne soit troublé par aucune démarche de la part du pape. »

Ce n'était pas assez pour l'abbé Dubois de faire circonvenir Clément XI de toutes parts ; il n'avait pas mis en oubli le vœu que le pape avait exprimé en faveur de son neveu, don Alexandre Albani, et il se détermina à lui envoyer un agent secret à Vienne. Il choisit pour cet effet un joaillier nommé Levieux, qu'il munit d'une instruction spéciale.

Arrivé à Vienne, il devait voir don Alexandre et lui remettre la lettre de créance dont

l'abbé Dubois le chargeait; s'attacher ensuite à lui faire connaître, que s'il voulait assister avec les agrémens convenables au congrès qui paraissait sur le point de s'ouvrir en France, il fallait qu'il sollicitât vivement le pape d'accorder, sans délai, le chapeau qu'il ne cessait de promettre depuis plusieurs mois.

La lettre de créance que l'abbé Dubois remit au joaillier Levieux, était conçue en ces termes :

« Le nouveau titre[a]) que le roi a donné à votre excellence aux dernières fêtes de Noël, est le plus petit des avantages que je projette depuis long-tems de lui procurer, si elle veut agréer et favoriser mon zèle pour son service. 23 avril 172(

» J'ai cru que pour réussir dans ce qu'elle peut désirer de nous dans les conjonctures présentes, je devais concerter avec elle les mesures qu'il était nécessaire de prendre, et que le seul moyen d'être parfaitement instruit de ses intentions sans perdre le tems qui peut être absolument nécessaire, c'était de lui dépêcher une personne de confiance avec qui elle pût s'expliquer en toute sûreté, et convenir des démarches que nous devions

[a] Le titre de cousin.

faire de part et d'autre pour avoir un bon succès. Dans cette pensée, j'ai jeté les yeux sur M. Levieux dont je connais la discrétion, et qui n'ayant jamais été revêtu d'aucun emploi apparent, et étant d'une profession qui lui permet d'aller dans toutes les cours sans donner aucun ombrage, était un canal sûr par lequel je pouvais être instruit de vos sentimens, et vous faire savoir les miens. Je supplie donc votre excellence de donner une entière créance à ce qu'il lui dira de ma part, et de lui confier ce qu'elle voudra que je sache de la sienne. Ce moment est si critique pour les projets de toute espèce qui peuvent contribuer à l'élévation de votre excellence, que je veux le saisir pour en profiter, et surpasser, si elle veut y concourir, tout ce qu'elle peut désirer de ce côté-ci. »

Les cinquante mille écus romains que l'abbé Dubois avait obtenus du Régent en faveur du chevalier de Saint-Georges, lui furent remis dans les premiers jours de mai. Le cardinal Gualterio manda aussitôt à l'abbé Dubois, que ce prince, dans l'excès de sa joie et de sa reconnaissance, lui avait écrit une lettre dont il lui envoya la copie suivante :

« Je n'ai point de paroles suffisantes en cette occasion, pour vous exprimer ce que je

sens envers le principal *). et envers son ministre. Ils possèdent en perfection l'art de se gagner des amis, quoique je n'eusse pas besoin qu'ils l'étalassent en ma faveur, pour gagner une personne qui leur est depuis long-tems entièrement acquise. Je vous prie donc de représenter à ces personnes, dans les termes les plus forts, la sincérité de ces sentimens, où l'exagération ne saurait avoir lieu. Que je me croirais heureux de pouvoir les en convaincre par des effets! Cependant, que peuvent-ils penser de moi, au sujet de la nomination que j'avais promise et que j'ai faite? A moins de voir les procédés de cette cour, est-il permis de les croire? Et n'est-il pas plus naturel de s'en prendre à la faiblesse de mes sollicitations, qu'à la bizarrerie de ceux qui devraient être la sagesse même? Je vous avoue que ma patience n'a jamais été plus exercée : vous savez que pour gagner mon point, je me suis soumis jusqu'à des bassesses, et s'il est nécessaire, je m'y soumettrai encore; car elles changent de nature quand elles servent à la reconnaissance. Si vous croyez même que d'aller voir le cardinal Albani, puisqu'il ne veut pas venir ici, fasse du bien, je le ferai.

*) Le Régent.

Enfin, ne m'épargnez point ; dites ce qu'il convient que je fasse, et je le ferai ; car je n'aurai point de repos que cette affaire-ci ne soit terminée. Rendez-moi, je vous supplie, justice auprès de mes bienfaiteurs. »

Le même courrier qui apporta la copie de cette lettre du chevalier de Saint-Georges, en apporta une de l'évêque de Sisteron. En voici un fragment qui peut servir à faire voir combien le jésuite, qui se croyait un fin diplomate, était dupe de l'astuce italienne :

« J'ai eu de nouveau l'occasion de presser le pape, et vous pouvez penser que je ne l'ai pas laissé échapper. Au moment où je serrais le Saint-Père de plus près, il m'a dit d'un ton pénétré, ces propres paroles : « Si vous avez un peu de patience, je vous réponds que vous aurez ce chapeau pour M. l'abbé Dubois ; mais si vous me pressez d'avantage, vous me ferez mourir de chagrin, et vous me mettrez, par ma mort, hors d'état de le lui donner.

» D'après des renseignemens de bonne source, nous avons à craindre que le pape ne donne un nouveau chapeau à l'empereur, avant d'en donner un à Son Altesse Royale. Je vous supplie donc, Monseigneur, de me procurer des ordres bien précis de faire ici un bruit de diable (excusez cette expression),

jusqu'à menacer de sortir de Rome, si je viens à découvrir que le pape ait réellement envie de nous faire cet affront. »

En attendant le chapeau de cardinal, l'abbé Dubois voulut du moins se faire sacrer archevêque de Cambrai. Cette cérémonie se fit au Val-de-Grâce, le 9 juin 1720; le cardinal de Rohan officia pontificalement. Il avait pour assistans M. de Tressan, évêque de Nantes, et le célèbre père Massillon, évêque de Clermont.

Cette cérémonie se fit avec le plus grand éclat. Tous les princes et principaux seigneurs du royaume y assistèrent.[a] Cependant, à l'instant même où le favori, comblé de grâces et d'honneurs, paraissait plus cher que jamais à son maître, le bruit se répandit qu'il allait

[a] Le nouveau prélat donna le même jour un repas splendide au Palais-Royal. On y voyait les cardinaux de Rohan et de Bissy, les maréchaux de Villeroi, de Tallard et de Berwick, les secrétaires d'état, le ministre de l'empereur et plusieurs autres personnes de distinction. Les deux principales tables, de trente couverts chacune, étaient dans la grande salle de l'appartement du Régent. Les plats furent portés par les gardes suisses. Il y eut aussi une table parfaitement bien servie au Val-de-Grâce, pour les ecclésiastiques qui avaient assisté au sacre.

être privé de sa place de secrétaire-d'état, sous le prétexte d'obligation de résidence dans son diocèse. Cette rumeur causa une joie trop universelle, pour qu'elle ne parvînt pas jusqu'à Dubois lui-même. Bien plus, il apprit que la nouvelle de sa chûte prochaine était annoncée par quelques gazettes anglaises. Humilié et furieux, il obtint du duc d'Orléans la lettre suivante pour le comte de Senneterre, ambassadeur à Londres :

Juin 1720. « Monsieur le comte de Senneterre, j'ai vu avec étonnement, dans votre lettre du 13, les bruits ridicules qu'on a semés en Angleterre, touchant l'archevêque de Cambrai. Vous m'avez fait plaisir de les traiter de chimériques ; ils le sont en effet. Je n'ai jamais été plus content de lui que je le suis, et lui seul continue d'avoir toute ma confiance pour les affaires étrangères. Je souhaite que vous rendiez compte de ce que je vous écris au roi de la Grande-Bretagne et à ses ministres, surtout aux lords Stanhope et Sunderland, et à M. Crags, et que vous les assuriez, que je regarde comme mal-intentionnés contre moi, ceux qui m'imputent la moindre variation à l'égard d'un ministre qui me sert bien, et qui a contribué à mes liaisons avec l'Angleterre. L'exemple seul du roi de la Grande-Bretagne

me ferait connaître combien il est utile et honorable d'être ferme dans la confiance des choix que l'on a faits. Je serai très-sensible au soin que vous prendrez de désabuser tous ceux qui m'attribueraient d'autres sentimens. »

Tant de condescendance de la part du Régent, ne fit qu'enhardir Dubois à exiger de lui de nouveaux témoignages de faveur. Telle est cette lettre au pape :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

» Je ne puis me refuser la satisfaction de croire que Votre Sainteté aura parfaitement connu la pureté de mes intentions, dans les soins que j'ai pris pour faire recevoir sa constitution *Unigenitus* dans tout le royaume. J'ose l'assurer qu'elle n'aura pas moins lieu de se louer de la vivacité que j'aurai en tout tems à soutenir les droits du saint-siége, et la dignité de ceux qui seront honorés des ordres et de la confiance de votre béatitude. C'est dans cet esprit, Très-Saint-Père, qu'aussitôt que j'ai été instruit de la destination qu'elle avait fait de don Alexandre Albani son neveu, pour remplir, dans le prochain congrès, la place de ministre apostolique, j'ai préparé les moyens de lever les obstacles qui pourraient 22 juin 1720.

s'opposer à l'exécution de ce dessein. J'ai ressenti une extrême joie en apprenant par les lettres de l'évêque de Sisteron, que j'avais eu le bonheur de prévenir les désirs de Votre Sainteté. Mais plus mon empressement à les satisfaire est sincère et véritable, plus je crois ne devoir pas lui dissimuler que je ne puis assurer le succès de mes soins et de mes efforts, qu'autant qu'elle les soutiendra par les effets de sa justice pour les prétentions du roi, et par les marques de son attention à mes prières. Elle sait qu'il est dû à Sa Majesté une compensation des chapeaux déjà accordés extraordinairement à l'empereur et au roi d'Espagne ; elle n'ignore pas aussi combien je m'intéresse à l'élévation de l'archevêque de Cambrai ; et si son attachement à ma personne depuis un grand nombre d'années, les emplois distingués qu'il a successivement exercés et qu'il exerce encore, n'étaient pas des motifs suffisans pour la porter à remplir mon attente, les services importans qu'il a déjà rendus à l'église dans l'exécution de mes ordres, et ceux qu'il est en état de rendre dans la suite, mériteraient seuls la grâce que je demande à Votre Sainteté. Je le fais aussi avec d'autant plus d'instance, qu'elle autorisera par ce moyen mes démarches en faveur des intérêts

du saint-siége, et qu'en même tems qu'elle me mettra en état de procurer au ministre de Votre Sainteté l'agrément du roi pour son admission au congrès, je pourrai agir avec plus de succès pour obtenir le consentement des autres puissances qui doivent concourir à cette assemblée. Ces considérations m'ont paru si importantes pour la satisfaction particulière de Votre Sainteté, et pour la gloire de son pontificat, que j'ai cru devoir les exposer aux yeux de Votre Sainteté, les soumettant à sa prudence et à ses lumières supérieures, sans lui dissimuler cependant combien je serais flatté de recevoir une marque publique et durable de l'honneur de son amitié. »

L'abbé Dubois, on l'a déjà vu, faisait agir à-la-fois auprès de la cour de Rome, le roi Georges et le Prétendant; mais il sentait de quelle importance il était pour lui de couvrir cette double intrigue d'un voile impénétrable. Ses inquiétudes à ce sujet se manifestent vivement dans une de ses dépêches confidentielles à l'évêque de Sisteron :

« Je viens d'être averti que don Alexandre Albani a eu l'imprudence de dire à Vienne, que le roi Jacques [a] s'intéressait pour moi. 22 juin 1720.

[a] Le chevalier de St.-Georges.

Cette légèreté qui peut ne se répandre que trop, pourrait nuire extrêmement aux intérêts du pape, si le roi Georges en avait connaissance, et c'est une forte raison pour Sa Sainteté de me faire, sans retardement, la grâce que Son Altesse Royale demande pour moi, afin de détruire l'opinion que j'accepte les offices du roi Jacques pour avoir le chapeau, ce qui me priverait du crédit dont j'ai besoin à la cour d'Angleterre, pour avoir leur consentement et leur influence pour le succès des affaires du pape au congrès. C'est aussi un puissant motif pour moi, si le pape ne peut pas accorder actuellement cette dignité, d'y renoncer, pour ne me pas exposer à perdre le grand crédit que j'ai à Londres, qui m'est absolument nécessaire pour travailler utilement pour les intérêts du saint-siége. Ne communiquez absolument qu'à M. le cardinal Gualterio, l'indiscrétion que don Alexandre a eue de parler des offices du roi Jacques en ma faveur ; ayez attention seulement au premier exprès que don Alexandre dépêchera de Vienne au pape. Vous pourrez savoir par le cardinal Albani de quelle manière don Alexandre aura écrit, et pour lors mettre en usage toutes les représentations que vous pouvez faire ou faire faire au pape pour le porter

à se déterminer, sans négliger de faire agir tous ceux qui peuvent y contribuer, comme M. le cardinal Tolomei, M. Batelli, et les autres. Au cas que tout cela ne puisse pas avoir un prompt effet, ce sera le moment le plus propre à déclarer au pape que je suis prêt et résolu à y renoncer, pour ne lui plus donner aucune inquiétude sur ce sujet.

» Je ne vous répète rien de ce que je me ferais une gloire et un plaisir de faire, non-seulement à l'égard de Sa Sainteté, mais même de M. le cardinal Albani : soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présens, toutes sortes de galanteries; chaque jour on verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire, et qui surprendra, lorsque je serai en droit de le faire par reconnaissance, et que je pourrai le faire avec honneur. C'est le fond de mon naturel. C'est ainsi que je me suis conduit pendant toute ma vie. Je ne puis me résoudre à faire la moindre démarche qui puisse être soupçonnée d'intérêt; mais je n'oublie et n'épargne rien lorsque je puis agir et répandre par pur goût. C'est sur ce fondement que les plus grandes puissances de l'Europe, qui m'ont traité avec bonté, trouvent en moi une source inépuisable de moyens et de talens pour leur marquer mon attachement. Si Sa Sainteté

me met dans ce point et dans cette situation, il n'y aura aucun jour de sa vie, qu'elle ne reçoive par mon attention, quelque consolation et quelqu'amusement qui lui fera attendre avec impatience chaque poste ; et ses désirs n'iront pas si loin que mon industrie et mon application à les prévenir et à les satisfaire. Ce n'est pas le train ordinaire et la coutume des ambitieux, mais ce sont mes sentimens qui ont toujours dominé en moi, dont la conduite de toute ma vie est garante, et dont la pratique a fait et fera toute la satisfaction et tout le bonheur de mon existence.

» Si le pape proposait de me nommer *in petto*, il faut éloigner ce piége, et ne l'accepter qu'à toute extrémité, et à condition seulement que Sa Sainteté écrivît à Son Altesse Royale positivement et sans aucune équivoque, que la nomination qu'elle a faite *in petto* un tel jour, est en ma faveur. Mais comme c'est une source inépuisable d'artifices et de défaites, le plus sûr est de ne se rendre à cet expédient qu'à la dernière extrémité. »

En attendant le chapeau, le nouvel archevêque de Cambrai se repaissait des honneurs attachés à cette dignité. Il mandait à son agent secret à Vienne, le joaillier Levieux :

« La cérémonie de mon sacre a été faite

dans l'église du Val-de-Grâce avec beaucoup d'éclat. Son Altesse Royale l'a honorée de sa présence, et tous les cardinaux, archevêques, évêques et personnes principales de la cour, au nombre de plus de cent, ont été régalés magnifiquement dans les grands appartemens du Palais-Royal, et ont été témoins des bontés excessives, pour ne pas dire de la tendresse, que monseigneur le Régent a témoigné pour moi dans cette occasion[a]. »

Comme s'il était de la destinée de Dubois de ne faire aucune démarche qui n'eût un caractère de bizarerie, ce fut à un prince protestant qu'il voulut recourir pour l'aider, selon ses propres expressions, à faire sa cour au pape. Il pria son ami, lord Stanhope, d'obtenir du roi d'Angleterre l'admission au congrès de Cambrai, de don Alexandre, neveu de Clément XI. Georges Ier répondit, dans les mêmes termes, qu'il se prêtait avec grand plaisir à mettre l'archevêque de Cambrai en état de faire sa cour au pape; que le neveu de Clément serait admis au congrès en qualité de nonce, mais que le roi d'Angleterre ne donnerait ce

[a] Le Régent avait poussé la complaisance pour son favori, au point d'aller dîner seul à St.-Cloud, afin de lui laisser l'entière disposition du Palais-Royal.

consentement que verbalement et non par écrit; en observant, de plus, que les ministres britanniques n'auraient aucune relation immédiate avec ce nonce, et qu'il ne traiterait qu'avec les ministres des puissances catholiques.

Le sacre du nouvel archevêque de Cambrai venait à peine d'avoir lieu, qu'une nouvelle fort extraordinaire se répandit dans Paris, et bientôt dans l'Europe entière. On la trouve rapportée dans une dépêche du ministre de Prusse, Salentin, à son souverain:

oût 1720. « Une femme de très-basse extraction, et originaire du pays de Hainaut, réduite à la dernière misère, vient de déclarer être mariée avec l'abbé Dubois, et en avoir plusieurs enfans. [a] Comme un peu plus de générosité que n'en a eue ce ministre aurait fort bien fermé la bouche à cette créature, on ne sait pas comment il a fait pour perdre son peu de jugement, jusqu'au point de ne point prévoir la prostitution que cette découverte lui attire. Au reste, beaucoup de gens lui prêtent des habitudes si infâmes, qu'à leurs yeux, c'est lui faire trop d'honneur que de lui supposer du goût pour les femmes. L'accident qui lui arrive

[a] Cette femme disparut très-peu de tems après son arrivée à Paris, et il n'en fut plus question.

fait voir qu'il est homme à tout faire, et qu'aucun péché ne l'embarrasse. »

L'archevêque-ministre s'alarmait peu des discours de ses ennemis. Sûr de l'appui, ou plutôt de l'asservissement du Régent, il donnait tous ses soins à la poursuite des menées qu'il avait ourdies au-dehors. Dans le même tems qu'il s'étudiait avec le plus de chaleur à se maintenir dans les bonnes grâces de la cour d'Angleterre, il flattait secrètement le Prétendant. Ce malheureux prince, dupe des promesses fallacieuses de Dubois, condescendit, pour le servir, à la démarche la plus humiliante. Il se rendit lui-même chez le pape, et lui déclara que s'il voulait élever l'archevêque de Cambrai au cardinalat, deux personnes en partageraient immédiatement la récompense. Le ministre du Régent ayant promis d'assurer, dès le même jour, au chevalier de Saint-Georges, une pension considérable, ce prince cesserait de réclamer sans cesse de nouveaux secours du Saint-Père, et s'engagerait à se contenter du traitement de 12,000 écus romains qui lui avait été assigné. Le pape se montra extrêmement sensible à cette explication; et sur le rapport du chevalier de Saint-Georges, Dubois ne douta plus que tous les obstacles à sa nomination ne fussent enfin levés. Mais

Clément XI n'avait encore voulu que gagner du tems. Dès que l'archevêque de Cambrai en eut acquis la certitude, son dépit éclata plus vivement que jamais. Il écrivit à l'évêque de Sisteron :

ût 1720. « Puisque le pape ne peut accorder la grace tant de fois sollicitée, dans le tems qu'elle lui serait utile, et que je n'en recueillerais pas le principal fruit que j'en espérais, je ne dois plus ambitionner cet honneur. Je vous prie donc avec toute l'autorité que peut me donner sur vous notre amitié et le ministère dont le roi m'honore, de ne plus parler à Sa Sainteté ni à personne, de la grace que Son Altesse Royale a demandée pour moi, et de ne m'en plus écrire. Je prendrai mon tems pour préparer Son Altesse Royale à la résolution que je prends. Elle trouvera bon, sans doute, que je cesse de compromettre son nom.

» Je ne sais si je vous ai informé par la dernière poste que les plénipotentiaires de France au congrès de Cambrai seront, moi, M. de Saint-Contêt, conseiller d'état, et M. le comte de Morville, ambassadeur en Hollande. »

Pendant que Dubois se parait de cette noble fierté, le premier commis des affaires étran-

gères, Pecquet [a], écrivait par son ordre, mais comme de son propre mouvement, à l'évêque de Sisteron :

«Servons le ministre malgré lui-même; vous, sur-tout, Monseigneur, servez le pape, en lui faisant voir clairement qu'un plus long délai ne peut qu'être infiniment préjudiciable à ses intérêts les plus chers. »

On peut voir encore, dans la lettre suivante, une preuve des stimulans continuels que l'archevêque de Cambrai savait donner à ses partisans. Elle est de M. Schaub, l'un des secrétaires d'état de Georges Ier :

« Milord Stanhope approuve vivement, Monseigneur, que vous prétendiez recevoir le chapeau ou y renoncer avant le congrès. Certainement, nous n'omettrons rien pour pousser la cour impériale à agir envers le pape comme vous le désirez. Mais milord a diverses raisons pour ne pas souhaiter que j'aille à Vienne. L'une est qu'il se pourra bien que lui-même soit obligé de faire ce voyage dans peu. Les ministres impériaux, amis de nôtre système, ne cessent de l'en faire solliciter, le croyant plus propre que personne

Hanovre 8 septemb 1720.

[a] C'est le même dont il est parlé dans le *Pauvre Diable*, de Voltaire.

à détruire les idées que le favori et ses créatures inspirent à l'empereur. Il attend l'arrivée de milord Sunderland pour prendre son parti là-dessus ; et si quelque chose peut vaincre la répugnance qu'il y a, ce sera l'envie de vous servir. En attendant, nous avons parlé au comte de Stahremberg touchant le chapeau, tout comme j'en suis convenu avec votre éminence. Il a déjà écrit nos argumens et de bon cœur ; nous allons aussi les écrire ce soir par un exprès à milord Cadogan et à M. de Saint-Saphorin, avec ordre de faire sur ce sujet les instances les plus sérieuses et les plus pressantes. »

Il n'est pas sans intérêt de remarquer avec quelle adresse l'ambitieux prélat savait rattacher à ses vues personnelles les affaires d'état, tandis qu'il paraissait vouloir ne se laisser guider que par les motifs les plus désintéressés et les plus nobles. Le parlement de Paris manifestait une violente opposition à l'enregistrement des lettres-patentes, que le Régent avait fait expédier pour autoriser l'accommodement fait entre les évêques du royaume, relativement à la constitution *Unigenitus*. Il s'éleva des débats extrêmement vifs à ce sujet. L'archevêque-ministre en rendit un compte fort détaillé au jésuite Lafiteau. Après lui avoir

dit que le Régent s'était vu obligé de se transporter lui-même au grand conseil pour faire enregistrer les lettres-patentes, il marche droit à l'objet qu'il ne perdait jamais de vue [a], et ajoute :

« Il fallait tout le zèle, toute l'autorité et toutes les lumières de Mgr. le duc d'Orléans pour venir à bout d'une entreprise si combattue. On a été étonné des connaissances que Son Altesse Royale a fait paraître dans cette occasion. Ceux qui sont bien intentionnés pour la gloire du saint-siége et pour la paix de l'église, sentent les obligations essentielles que l'église et son chef doivent au prince, qui est regardé par tous les évêques et par tous les bons catholiques comme leur protecteur. Ils seraient affligés mortellement, si, dans une aussi grande occasion, le pape ne lui donnait pas de promptes et d'éclatantes marques de sa reconnaissance. » 24 septembr. 1720.

[a] Un des secrétaires intimes de l'abbé Dubois, qui était avec lui au balcon du Palais-Royal sur la rue St.-Honoré pour voir défiler le cortège, rapporte qu'en voyant l'air triomphant du ministre, il ne put s'empêcher de dire assez haut à un de ses confrères placé derrière l'archevêque :

Une mouche était là, présomptueuse et fière,
Qui dit en bourdonnant : Que je fais de poussière !

Personne, sans doute, n'était dupe en France de la feinte modération avec laquelle l'archevêque de Cambrai prétendait renoncer au cardinalat. Le pape ne se laissait pas abuser non plus par ce langage hypocrite. Les rapports de l'évêque de Sisteron à son commettant en font foi :

ptembre 720. « J'eus hier une audience du pape dans laquelle je lui déclarai, au nom de votre excellence, que puisque Sa Sainteté paraissait embarrassée des instances qui lui ont été faites en votre faveur de la part de Son Altesse Royale, vous m'ordonniez de lui déclarer de votre part, par un ordre bien exprès et bien positif, que, pour ne pas les compromettre l'un avec l'autre, vous y renonciez, avec défense à moi de lui en parler davantage. Le pape crut d'abord que cette renonciation n'était pas sérieuse, et il en voulut rire..... Alors, je pris un ton grave et pénétré : je parlai beaucoup et vivement; je demandai pardon à Sa Sainteté d'avoir outrepassé vos ordres en plaidant votre cause avec cette chaleur. Le pape a eu l'air de m'écouter; mais croyez-moi, dans la première promotion, qui sera très-prochaine, il n'y aura encore rien pour nous. »

Le chevalier de Saint-Georges fit voir dans

cette occasion, un esprit moins pénétrant que celui de Clément XI. Le cardinal Gualterio lui ayant fait part de la résoluton prise par l'archevêque de ne plus solliciter le chapeau, ce prince en avait témoigné une affliction sincère. Il crut même devoir renouveler de vive voix ses instances auprès du pape. Il lui déclara sans détour que la renonciation du ministre qui gouvernait la France à ses légitimes prétentions, ruinait toutes les espérances qu'il avait fondées lui-même sur leur accomplissement. Il se plaignit enfin très-vivement de la mortification personnelle que lui faisait éprouver le pape, la plus sensible, dit-il, qu'il eût essuyée depuis la perte de sa couronne, puisque c'était lui interdire le seul exercice qui lui restât de ses prérogatives royales, augmenter la confiance de ses ennemis qui étaient aussi ceux de la foi catholique, et le décréditer sans retour dans toute l'Europe. Le pape n'avait point paru touché de ces plaintes. Il avait répondu froidement au chevalier de St.-Georges, qu'il ne lui contestait pas son droit de nomination au cardinalat; mais que si les rois ont le droit de nommer, le pape a toujours celui de rejeter les sujets désignés, lorsqu'il a contre eux quelque raison d'exclusion. Clément ajouta qu'il n'était

pas plus satisfait du Régent de France que de son ministre, et que le duc d'Orléans était peut-être le plus grand ennemi que l'église et le saint-siége eussent alors.

Pendant que le roi catholique d'Angleterre soutenait avec tant de chaleur les intérêts de Dubois, ce ministre apprit que le roi protestant, non moins zélé pour lui, avait obtenu de l'empereur une démarche en sa faveur auprès du pape.

Lorsque Dubois vit la partie aussi bien liée pour forcer la main au pape, il craignit que le Saint-Père ne prît son désistement au pied de la lettre, et, dans sa frayeur, il écrivit à l'évêque de Sisteron ce qui suit :

5 octobre 1720. « Quand je vous ai prié, par ma lettre du 19 août, de supplier très-humblement Sa Sainteté de ne plus penser à moi pour une grace qui lui causait de l'embarras, j'ai compté que mes intentions vous étaient si connues, que vous prendriez un soin particulier de convaincre Sa Sainteté que je n'avais d'autre but que de la soulager, de prévenir une occasion de refroidissement entre elle et Son Altesse Royale, et que ne pouvant pas employer pour son service le relief de la grace que Monseigneur le Régent lui avait demandée pour moi, ce qui était le principal motif qui me

la faisait désirer, j'avais recours au seul expédient qui me restait pour ne lui pas devenir inutile à l'avenir, en montrant que dans ce que je pourrais faire dorénavant, je n'aurais pas en vue l'objet que les ennemis du saint-siége m'attribuaient. Je m'étais flatté qu'après avoir fait cette sincère et respectueuse déclaration au pape, il ne serait plus question de moi sur ce sujet, et que Sa Sainteté n'en entendrait plus parler. Je suis très-mortifié, que contre mes intentions et mes prières, il en ait été fait mention encore; mais j'espère que Sa Sainteté ne m'imputera pas les importunités qu'elle a essuyées à mon insu, et contre les précautions que j'avais prises pour les lui épargner. Je vous prie de ne plus relever rien; je prendrai patience contre les insultes des ennemis irréconciliables que mon zèle pour le saint-siége m'a attirés. Je serai très-fâché de ne pouvoir pas faire tout ce que j'aurais pu faire; mais je n'en aurai pas moins de chaleur pour tout ce qu'il me sera possible de faire pour la gloire et le service de Sa Sainteté, et elle n'apprendra aucune démarche de ma part qui ne l'en persuade. »

Cette lettre était à peine partie, lorsqu'on apprit que le pape venait de faire une promotion de trois cardinaux, et que

l'archevêque de Cambrai n'était point du nombre.

L'évêque de Sisteron, après avoir mandé cette nouvelle au Régent, ajoutait :

1 septembre 1720. « Je ne prendrai point la liberté d'exposer à Votre Altesse Royale les mouvemens infinis que je me suis donnés pour obtenir un chapeau à la gloire de la Régence, ni l'affliction que je ressens de la voir frustrée d'un droit qui lui était acquis, même à titre de compensation. J'aurai seulement l'honneur de lui dire, après y avoir bien pensé, qu'il est de ma fidélité de ne lui pas laisser ignorer que la situation présente de nos affaires en cette cour, demande absolument que Votre Altesse Royale parle sur un ton propre à se faire craindre. »

Une dépêche confidentielle du père Lafiteau, parvint à Dubois, peu de jours après : elle contenait plusieurs traits remarquables dans la bouche d'un jésuite.

5 octobre 1720. « Je n'eus pas le courage, lundi dernier, de dire un seul mot à votre excellence sur la promotion, et peut-être aura-t-elle connu pour lors, dans une lettre à Son Altesse Royale, que j'en étais si troublé, que ma plume ne respirait que la vengeance. Mon amertume ne s'est point adoucie depuis ce

tems-là, soit parce que mon affliction en devient toujours plus sensible, soit aussi parce que mes raisons de parler désormais, sur un tout autre ton, subsistent et se fortifient même de jour en jour. M. le cardinal Albani se flatte que cette affaire n'est que différée; mais je ne me laisse pas éblouir par des espérances fondées sur des délais qui seront toujours trop longs. Ce que je crois fermement, et ce que je tiens pour indubitable, c'est que nous aurons ce chapeau si nous le voulons. Il n'y a plus que la manière de vouloir qui décide; si nous plions, tout est perdu. Si Son Altesse Royale demande avec hauteur et menaces, et si ses poursuites se soutiennent, la victoire est à nous. Réveiller l'affaire de Castro et Ronciglione au congrès, et la tenir en suspens; se plaindre amèrement de l'injure faite à la France dans la promotion; assurer qu'on saura trouver le moyen de laver cet affront, s'il ne se répare; rejeter don Alexandre avec fermeté s'il se présente; affecter une indifférence totale sur le jugement que le pape pourra porter sur l'accommodement, en assurant en même tems, que l'église de France est en paix, et que si Rome remue, on re-

poussera ses efforts comme un attentat concerté pour troubler le royaume. Voilà, selon mon petit sens, le vrai moyen de s'ouvrir aujourd'hui un chemin à la satisfaction qui qui nous est due. Mais en tout cela, faire parler Son Altesse Royale, et montrer, tant au pape qu'à ses neveux, que votre excellence ne peut calmer le roi et Son Altesse Royale justement irrités. Si cela ne réussit pas, sûrement tout le reste réussirait encore moins. On croit la France abattue, voilà le grand mal. L'essentiel est de parler en gens qui ne sont rien moins que dans l'abattement; voilà l'unique et seul remède. »

Voici quelques fragmens des réponses de Dubois:

22 octobre 1720. « Vous jugez bien que dans une conjoncture si délicate, j'ai pris sur moi tout ce qu'il pouvait y avoir d'amer et de dégoûtant dans la dernière promotion. Trop heureux, s'il n'y a que moi de sacrifié dans une circonstance si importante à l'église. Avec ces principes qui sont gravés dans mon cœur, j'ai pris sur moi, en dussé-je perdre ma place, de supprimer entièrement et de soustraire à la connaissance de monseigneur le Régent tous les faits et toutes les paroles qui ont

échappé à Rome dans cette occasion, et qui auraient infailliblement blessé et ulcéré le cœur de Son Altesse Royale. »

« Elle reconnaît votre attachement aux intérêts de la France et à la gloire de sa régence, par la douleur que vous avez eue sur la conduite que le pape a tenue dans cette dernière promotion. J'entrerais dans vos sentimens avec plus de chaleur que je ne fais, si l'on n'avait fait la démarche dont vous avez été chargé par ma lettre du 15 août, et si ce dont on se peut plaindre ne me regardait pas. J'ai mis toute mon application à laisser ignorer à Son Altesse Royale les faits qui pourraient être le plus désagréables, et j'ai mis devant ses yeux tous ceux qui pouvaient servir d'excuse au pape. On ne m'imputera donc pas, dans la suite, le mauvais effet que l'indifférence du pape dans cette rencontre pourra causer dans l'esprit de Son Altesse Royale, lorsque toutes les circonstances qui lui ont été dissimulées seront venues à sa connaissance. » 29 octobre 1720.

« Voilà donc la fin des travaux que Son Altesse Royale avait entrepris, dont le parfait succès dépend de la manière dont cet ouvrage sera reçu à Rome. Si Sa Sainteté prend le parti le plus sage, comme il n'en 26 novembre 1720.

faut pas douter, elle verra bientôt l'autorité du saint-siége retablie dans le royaume avec une obéissance générale, et toute la France dans la soumission qu'elle lui doit. Si, tout au contraire, on fait à Rome quelque démarche qui excite de nouveaux mouvemens, on pourra rebuter l'ardeur du zèle de Son Altesse Royale qui est nécessaire pour l'exécution de ce qu'elle a procuré, et on verra des éclats qui ne formeront plus une division de dispute, mais infailliblement un schisme. Il faut espérer que Sa Sainteté ne risquera pas le bien de la religion et son autorité, et qu'elle jouira de l'avantage qu'elle trouve dans ce qui s'est fait aujourd'hui, où le saint-siége, et elle personnellement, trouvent tant de gloire. »

L'affectation avec laquelle l'archevêque-ministre répétait à cete époque que le schisme avait été sur le point de se consommer, signifiait assez clairement que tel pouvait être encore le résultat des mécontentemens, que le pape pourrait donner au Régent. Cette menace se trouve enveloppée très-artificieusement dans une lettre du même tems, que l'archevêque écrivait au père Conti, l'un des familiers de Clément XI.

novembre 1720. « Le principal est fait, et tout le reste

suivra avec un peu de complaisance de la part de Sa Sainteté, et beaucoup de fermeté de la part de Son Altesse Royale. Le saint-siége a couru risque de perdre la France, et la voilà plus que jamais sous ses lois et sous son autorité; et personne ne peut plus, dans le royaume, se soustraire à la soumission qui lui est due, sans violer les lois divines et humaines. Je suis persuadé que Dieu récompensera bientôt Son Altesse Royale d'avoir tout sacrifié pour l'intérêt de la religion, et que les agitations qu'elle vient d'assoupir, après une division si fatale à toutes les parties de l'état, vont être suivies d'un calme et d'une puissance qui fera respecter la France de toutes les cours de l'Europe. Je vous prie d'accepter cet augure, dont vous verrez bientôt des preuves éclatantes.

» Je vous rends mille graces de l'intérêt que vous prenez à ce qui peut me regarder en particulier. Je ne demande à savoir le vrai, que pour tenir la route qui sera la plus agréable à Sa Sainteté. C'est à quoi je borne mon ambition. Je compte sur votre régularité à m'écrire, et je vous prie d'être assuré que je ne négligerai jamais rien de ce qui pourra vous marquer ma reconnaissance. »

Sur ces entrefaites, Clément XI tomba malade assez sérieusement, pour faire entrevoir le terme prochain de son existence. L'agent secret de Dubois, le père Lafiteau, crut devoir redoubler d'instances pour arracher au pontife mourant le prix de tant de patience et de menées diverses. Mais l'on va voir à quel point ce jésuite, qui se complaît de si bonne foi dans le récit de ses intrigues, était la dupe de Clément et de ses neveux. Il se laissait abuser par des promesses dont l'illusion était palpable. Jamais l'archevêque de Cambrai n'eût triomphé des *Raggiri*, de la politique italienne, s'il ne se fût enfin avisé de faire agir un instrument plus puissant que ceux dans lesquels il avait mis jusqu'alors toutes ses espérances. Avare par caractère, et plus encore par calcul, Dubois, dans un accès d'ambition et de colère, se résolut à ouvrir ses trésors. Il sema l'argent, et cette prodigalité inattendue éblouit tous les yeux, dans un moment où la chûte rapide du système de Law avait fait presqu'entièrement disparaître les métaux précieux. L'Europe fut mise en mouvement pour revêtir de la pourpre romaine un homme qui, dans l'origine, n'eût pas été trouvé digne d'une cure de village. Ses affidés (et dans ce nombre il faut compter des princes souve

vains), regardèrent comme un coup décisif d'extorquer au pape une promesse par écrit en faveur de Dubois. L'évêque de Sisteron (Lafiteau), rend compte ainsi, lui-même, de ses tentatives auprès de Clément XI.

« Le pape, malade et souffrant, est devenu tellement inaccessible par sa mauvaise humeur, que personne n'ose plus l'aborder. En vérité, je crains qu'il ne meure en vrai désespéré. Ce n'est pas sur des bruits de Rome, c'est sur la connaissance exacte que j'ai de sa situation, que j'appréhende ce malheur. Il n'est plus homme, lui qui était si affable, et son chagrin le transporte tellement, qu'il éclate jour et nuit en invectives contre ceux qui le servent dans sa maladie. » 26 novem 1720.

Peu de jours après, néanmoins, l'évêque de Sisteron obtint une audience du pape. Il informa Sa Sainteté des nouveaux avantages que le Régent de France avait remportés sur les ennemis de la constitution, par la publication du mandement du cardinal de Noailles, renfermant les explications de la bulle *Unigenitus*, dont presque tous les évêques de France étaient convenus plusieurs mois auparavant. Le pape parut très-satisfait du zèle de Son Altesse Royale, et dit même qu'il penchait à croire que la doctrine des explications

pourrait être trouvée bonne. Toutefois, le Saint-Père ajouta, qu'à en juger par ce qu'il avait déjà vu du mandement du cardinal de Noailles, il croyait qu'il ne lui serait jamais permis de ne pas s'élever contre ce mandement, où il voyait trop d'affectation à renouveler les propositions de l'assemblée du clergé de France de l'année 1682, dont les évêques français, et même le feu roi, avaient fait satisfaction au saint-siége. Les particularités de cette audience, où l'on redoubla d'efforts, de part et d'autre, pour mieux se tromper, furent transmises sans délai à l'archevêque-ministre.

écembre 720. « J'eus le bonheur, lui mandait son agent, d'être reçu de Sa Sainteté avec toutes les démonstrations d'amitié imaginables, et de la trouver dans un de ses bons momens. J'en profitai pour tâcher de la porter à donner à votre excellence le chapeau de cardinal vacant. J'entrai naturellement en matière sur cet article, en répondant à l'exposé que le pape me fit, d'abord, de la triste situation où il se trouve par rapport aux principales cours de l'Europe, et je pris la liberté de lui dire que j'y avais pensé moi-même plus d'une fois pendant sa maladie ; que j'aurais eu une vraie douleur de le voir mourir au milieu des plus

grands embarras; qu'il était tems de penser sérieusement à illustrer son pontificat; que je lui suggérais une partie des moyens propres à y réussir en peu de tems, et que, s'il voulait écouter pour un moment les raisons que j'avais à lui déduire, j'espérais qu'il suivrait mes conseils. Le pape répondit obligeamment qu'il m'avait toujours regardé comme un de ses plus fidèles serviteurs; qu'il s'assurait par avance, que loin de chercher à le tromper, je n'ambitionnais sûrement que sa gloire et son repos; que dans cette confiance, il allait m'écouter très-volontiers, et que je pourrais librement lui dire mes pensées sans crainte de lui déplaire.

» Je n'eus pas de peine d'obéir à ses ordres; car il y avait long-tems que j'en cherchais l'occasion. Je lui avouai ingénûment que je n'étais nullement surpris des mauvais traitemens qu'il recevait des Impériaux, dont il venait de se plaindre, supposé, ce je ne savais pas, qu'il en usât à leur égard comme il en use avec Son Altesse Royale. Sa Sainteté m'interrompit pour me demander en quoi elle pourrait avoir déplu à Mgr. le Régent. Je lui demandai, à mon tour, si sa conscience ne lui reprochait rien touchant le refus qu'elle lui avait fait d'un chapeau, tandis qu'elle avait

accordé cette grace aux autres couronnes. J'ajoutai que je voulais la servir en cette affaire; qu'elle se ressouvînt de m'avoir promis ce chapeau, lorsqu'il lui consterait que les cours de Vienne et de Madrid ne lui en demanderaient aucune compensation; qu'elle m'avait ordonné de l'écrire à votre excellence; qu'elle l'avait fait écrire elle-même à M. Massei par son secrétaire-d'état, et par conséquent qu'elle fît bien réflexion que sa parole y était solennellement engagée.

» Le pape m'interrompit pour me dire que le cardinal d'Altham s'y était opposé. Je lui répondis que j'étais surpris que ce cardinal ne lui eût pas encore fait savoir les ordres postérieurs qu'il doit avoir reçus sur cela de l'empereur; que je savais, à n'en point douter, qu'il lui a été prescrit de déclarer à Sa Sainteté, que Sa Majesté Impériale ne demandera jamais de compensation pour le chapeau qui serait donné à votre excellence; que M. le cardinal Acquaviva m'avait appris lui-même, non-seulement que la cour de Madrid n'y formerait jamais aucune opposition, mais même encore que le roi son maître lui avait expressément ordonné de seconder mes instances, et de les appuyer en son nom. Le pape me parut être informé de ce dernier

article ; même il me dit, que quand il avait fait écrire à M. Massei, il lui avait fait mander positivement qu'il ne donnerait ce chapeau qu'à deux conditions, l'une que l'empereur ne demanderait pas qu'on le lui compensât, l'autre qu'il vaquerait un second chapeau, pour n'en plus donner aucun sans en donner un aux Romains, qui criaient depuis long-tems. Il ajouta, en propres termes, qu'en tenant toute autre conduite, il serait lapidé. Je lui demandai si c'était-là véritablement ce qui l'arrêtait, s'il n'avait point quelqu'autre raison de refus qu'il eût cru nécessaire de me cacher pour ne pas m'affliger, et je le suppliai instamment de me déclarer nettement s'il était résolu ou non de nous donner ce chapeau, et de le donner nommément à votre excellence. Le pape me dit en termes exprès, qu'il voulait résolument le donner à votre excellence.

» Après en avoir tiré cette parole, je tâchai de le conduire adroitement au point que je voulais, et que j'avais concerté le matin avec M. le cardinal Albani, qui était de ne pas l'aigrir, en voulant le forcer à nous donner ce chapeau ; mais l'y attirer comme par degrés, et de commencer par l'induire à nous

donner une promesse par écrit, après quoi nous trouverions bien les moyens de la lui faire effectuer. Je le félicitai donc de ses bons sentimens pour Son Altesse Royale: il m'en dit à cette occasion mille biens; je le remerciai de l'affection qu'il conservait toujours pour votre excellence. Il me protesta que son estime pour elle n'avait jamais diminué.

» N'est-ce pas dommage, repris-je; pour lors, que Votre Sainteté n'ait pas encore trouvé le secret de les en convaincre l'un et l'autre, sur-tout y étant aussi intéressée qu'elle l'est? Qu'est-ce, continuai-je, que vous auriez à faire pour y réussir, que ce que vous avez déjà fait? Si je vous demandais de faire cardinal M. l'archevêque de Cambrai, lundi prochain, dans votre consistoire, vous pourriez me répondre que vous avez vos raisons pour attendre un second chapeau; mais quand je me borne à vous demander aujourd'hui que vous me donniez l'assurance de ce chapeau par un billet, quelle peine y pouvez-vous avoir, puisque vous l'avez promis, puisque vous êtes résolu de le donner, puisque vous y trouvez votre intérêt, puisque par cette assurance vous donnez à l'un et à l'autre une preuve de votre estime et de votre fidélité, et par-là vous les

tranquillisez sur le doute que vous leur avez fait naître, si véritablement vous êtes autant à eux qu'ils sont à vous?

» J'insistai long-tems sur ce ton; je conjurai, je pressai. Enfin, après bien des prières de ma part, le pape me dit qu'il ne me donnait pas ce jour-là de réponse, parce qu'il aimait mieux l'accompagner des effets, et qu'il me priait de ne pas renvoyer mon courrier sans son ordre.

» Ce fut ainsi que je lui parlai, et ce fut ainsi qu'il me parla, quand il voulut me donner l'indult pour Cambrai. Dieu veuille que cette fois-ci j'aie encore le même succès! J'attends sa réponse pour l'insérer ici; après quoi je dépêche un exprès pour la porter à votre excellence. »

Le cardinal Albani ayant su du pape ce qui s'était passé dans cette conférence, dit le lendemain à l'évêque de Sisteron, que Sa Sainteté voulant dans cette occasion se faire un mérite auprès du chevalier de Saint-Georges, il était essentiel que ce prince demandât incessamment une audience. L'évêque de Sisteron lui répondit que ce chapeau était dû à la France, et qu'elle n'avait besoin d'aucun secours étranger pour l'obtenir. Le cardinal-neveu répliqua que ce serait aussi à la France qu'il se-

rait accordé ; mais, que puisqu'on y trouvait ces deux avantages, l'un que le pape satisfaisait en même tems à deux obligations, l'autre que le chevalier de Saint-Georges renonçait à toute demande ultérieure de chapeau, pourvu que celui qu'il sollicitait fût donné à la France, ce serait s'exposer à ruiner tout, que de prétendre rejeter une pure formalité qui ne pouvait pas nuire.

Le chevalier de Saint-Georges envoya donc demander audience au pape : on la lui fit attendre six jours. L'évêque de Sisteron s'empressa de rendre compte à l'archevêque de Cambrai de ce qui s'était passé, à cette occasion, entre Jacques III et Clément XI :

« Il me serait impossible d'exposer, ici dans tout leur jour, à votre excellence, les puissans motifs, les raisons pressantes, et sur-tout les manières aimables et insinuantes dont le chevalier de Saint-Georges a usé pour obtenir du pape un billet pur et simple en votre faveur, moyennant quoi il cédait son droit, et s'engageait à ne lui demander aucun secours extraordinaire. J'ose le dire, car cela est certain ; il employa jusqu'à la souplesse pour y réussir, et il en vint jusqu'à lui dire, que le refus de Sa Sainteté

décembre 1720.

était peut-être la cause de ce qu'il est encore à Rome.

» Le pape l'écouta tout le tems avec attention et même avec plaisir. Il lui répondit en trois mots, qu'il était déjà tout résolu de vous accorder un chapeau, et de lui en donner les assurances par un écrit de sa propre main; qu'il m'avait déjà parlé dans ce même sens, mais qu'il était nécessaire qu'il me parlât encore, pour tâcher d'avoir, par mon moyen, les assurances qu'il désire de la part de l'empereur et du roi d'Espagne, que ces deux puissances ne lui en demanderaient point de compensation; et qu'au moment qu'on les lui aurait données, ce prince pouvait compter que la chose serait faite, et s'exécuterait selon ses désirs.

» Votre excellence voit que cette affaire reprend un assez bon train; je lui promets d'oublier, en quelque sorte, tout le reste, jusqu'à ce que j'en sois venu à bout. Mon intrigue va présentement consister en deux choses, et je n'y perdrai pas un seul moment de tems: l'une que les cardinaux Acquaviva et d'Altham déclarent au pape les ordres favorables qu'ils ont reçus sur ce sujet; l'autre que le chapeau se donne, non pas au nom du roi d'Angleterre, mais au nom de la France, et

que le roi d'Angleterre se contente alors, de céder le droit qu'il a à cette nomination. Votre excellence devrait, ce me semble, ne rien épargner pour attirer don Alexandre au congrès. Je soupçonne même que cet heureux changement en notre faveur pourrait bien être une marque qu'il y doit aller. L'essentiel sera de lui faire bien des amitiés, et sur-tout de lui faire luire quelqu'espérance d'y finir quelque importante affaire, comme serait celle de Commachio, mais de ne rien conclure qu'après le chapeau donné. Je crois positivement qu'avec ces ménag[illegible] nous l'aurons; mais s'ils devenaient inuti[illegible] n'y aurait sûrement plus à balancer, et la seule fermeté à porter les droits de la couronne suffirait alors pour nous l'obtenir.

» J'en étais à cet endroit de ma lettre, lorsque M. le cardinal Albani m'a envoyé chercher cette nuit pour me dire, que la promesse du chapeau était faite de manière à ne pouvoir s'en dédire, et que je pouvais compter entièrement que nous l'aurions. Je lui ai répondu que je la voulais par écrit, et, s'il se pouvait, de la main du pape. J'ai réuni, dans ce moment, tout ce que j'ai cru le plus capable, non pas de persuader, mais de convaincre M. le cardinal Albani que cela se devait, et qu'il n'y

perdrait rien. Il m'a répondu qu'il montait chez le pape, et que s'il ne pouvait pas le déterminer à me donner, cette nuit même, le billet que je poursuis, il allait au moins faire tous ses efforts pour porter Sa Sainteté à me le livrer dans la prochaine audience qu'elle a dessein de me donner sur ce sujet. Pour former un plus grand engagement encore, j'ai dit à M. le cardinal Albani, que s'il ne pouvait obtenir le billet cette nuit, il m'en écrivît au moins un de sa propre main, dans lequel il me rapportât tout ce que le pape lui en aura dit. Il me l'a promis d'un grand cœur: je lui ai laissé un de mes serviteurs pour m'apporter cet écrit. Je l'attends actuellement, et je ne fermerai point mes lettres que je ne l'aie reçu. Votre excellence voit que le fer chauffe; je lui promets de le bien battre.

» Quelque tems avant minuit, M. le cardinal Albani m'écrivit un billet de la part du pape, pour me prier de retenir mon courrier jusqu'aujourd'hui. Il me marqua en même tems qu'il serait bien aise de me voir vers midi, et que, de mon côté, je ne serais pas fâché de l'avoir vu.

» Je reviens donc actuellement de chez lui, où il m'a dit que le pape, après avoir renvoyé

M. Alamanni de sa présence, lui déclara en termes formels, 1° qu'il avait promis ce jour-là même au roi d'Angleterre de donner un chapeau à votre excellence, dans la première promotion qu'il fera; 2° qu'il lui renouvelait à lui, cardinal Albani, cette même promesse; 3° qu'il pouvait m'en donner les assurances, et que sûrement votre chapeau serait le premier donné. M. le cardinal Albani ne jugea pas à propos de lui demander pour lors cette assurance par écrit, croyant que cela lui convenait moins qu'à moi; mais il a voulu, sans préjudice des instances que je ferai pour l'avoir, et des espérances même qu'il a que je l'obtiendrai, me donner un billet écrit et signé de sa main, auquel je conviens qu'il ne faut pas nous arrêter, mais sur lequel seul il a cru pouvoir m'assurer que nous en aurions là assez pour y forcer le pape en cas de besoin, et pour ne jamais consentir à l'élection de son successeur, qu'il n'eût ratifié cette promesse, en cas que celui-ci vînt à mourir. »

Ce billet du cardinal Albani était daté du 17 décembre, et contenait en italien ce qui suit:

« Le pape a promis ce matin au roi d'Angleterre, d'élever au cardinalat M. l'archevêque de Cambrai; il est vrai qu'il n'a pas

voulu se déterminer sur le tems précis ; mais votre seigneurie illustrissime en connaît la raison, et sait que, selon toutes les apparences, cette promotion ne peut aller loin. Je crois bien que Sa Sainteté entend que l'on maintienne ce qui lui a été dit plusieurs fois, savoir : que ni l'empereur ni le roi d'Espagne ne prétendront une compensation, ce qui est raisonnable et très-juste. Je m'en réjouis avec votre seigneurie illustrissime, parce que je sais combien elle a toujours eu cette affaire à cœur. Présentement on fera tout ce qui se pourra pour en solliciter l'accomplissement ; mais pour le bien solliciter, il faut se contenter d'user de patience : c'est ce que j'ai à dire pour le présent à votre seigneurie illustrissime, et j'espère qu'elle et M. l'archevêque de Cambrai lui-même, agréeront ce que j'ai pu faire pour contribuer au succès de cette affaire. »

Avant que ces lettres de Rome fussent parvenues à l'archevêque de Cambrai, il vit par celles de M. de Campredron, chargé des affaires du roi en Suède, que le baron de Spaar, qui était retourné à Stockholm après avoir terminé son ambassade en France, parlait très-désavantageusement de son ministère. Son orgueil s'en irrita, et il se hâta d'adresser à M. de Campredon la lettre ostensible qu'

Le ton modeste sous lequel se cache son dépit, et son affectation à vanter sa sincérité, la rendent remarquable :

décembre 1720. « On m'a écrit de Stockholm, Monsieur, que M. le maréchal de Spaar y était arrivé le 25 novembre, et que le lendemain, dans le rapport qu'il avait fait de ses négociations en plein sénat, il avait dit que je les avais traversées en les dénonçant aux Anglais ; qu'il avait parlé avec beaucoup de mépris de mon ministère, et qu'il avait fait un portrait si affreux de la situation des finances du royaume, qu'il avait conclu qu'il n'y avait plus aucune ressource, parce que Son Altesse Royale avait fait sortir du royaume des sommes immenses ; faits que M. le marquis de Prié [a] lui avait confirmés à Aix-la-Chapelle, en l'assurant que s'il avait souffert que cet argent traversât les Pays-Bas, il n'aurait pas la même complaisance si on voulait l'y faire repasser ; ainsi qu'il ne fallait plus compter sur les assurances de bonne volonté que vous pouviez donner ; que mon style était de faire des complimens, dont aucun des ministres qui voient les choses de près n'était la dupe.

[a] Commandant pour l'empereur dans les Pays-Bas catholiques.

» Il y a deux choses véritables dans le rapport de M. le comte de Spaar. L'une est son zèle pour la gloire et les intérêts de la couronne de Suède, que j'ai remarqué toujours en lui très-vif et très-sincère; l'autre est la médiocrité de mes talens dans le ministère, que je reconnais au-dessous même de ce qu'il a rapporté.

» Je puis prendre la liberté de lui contester tout le reste; je n'emploie les paroles et les écritures, que lorsque les effets manquent, et ces paroles sont toujours sincères; et quoiqu'il avance que tous les ministres qui voient les choses de près sont de son sentiment, je crois qu'il s'en trouve un plus grand nombre qui me reprochent ma sincérité qu'il n'y en a qui en doutent. On a poussé sous mon ministère la délicatesse jusqu'au point de faire de grandes dépenses pour les amis de la France, sans qu'elles aient été demandées ni annoncées, et en refusant même qu'on en témoignât de la reconnaissance. Il faut tenir compte des paroles et des marques de bonne volonté, quand il est impossible de présenter des réalités dans le moment, et qu'on espère de le pouvoir faire dans la suite.

» J'ai eu des indices de la négociation secrète de M. le maréchal de Spaar avec le

ministre du czar, sans jamais en avoir dit une parole, même à Son Altesse Royale ni à personne. J'ai souhaité, autant que M. le maréchal de Spaar, qu'elle reussît, croyant qu'elle se faisait par les ordres et suivant les intentions du roi de Suède[a]. Je n'en ai jamais donné aucune notion à la cour de Londres; elle n'en a eu connaissance que par la copie de la lettre de M. le maréchal de Spaar, que M. Carteret a envoyée aux ministres d'Angleterre. Je n'ai avoué que j'en étais informé, qu'en recevant la copie de la même lettre que vous m'avez envoyée. Lorsque la publicité de cette lettre n'a plus permis de cacher la négociation, j'ai témoigné à M. le maréchal de Spaar la joie que j'aurais eue, si elle avait réussi; je lui ai offert de concourir avec lui pour tout ce qui resterait à faire pour les avantages du roi de Suède, avec autant de cordialité que si j'avais été son confident dans la négociation dont il m'avait exclu. Je l'ai assuré que, d'abord que Son Altesse Royale serait en état de faire quelque chose d'utile à la Suède, cela se ferait par son canal. Il m'a paru touché jusqu'aux larmes de ma droiture.

[a] C'était Frédéric, prince héréditaire de Hesse-Cassel, élu en avril 1720.

Depuis, j'ai eu, durant le reste de son séjour en France, et pendant qu'il a été aux eaux d'Aix-la-Chapelle, toutes les attentions qui pouvaient marquer mon extrême considération pour lui. Voilà un récit naturel de mes sentimens et de ma conduite à l'égard de M. le maréchal de Spaar. Je rends justice à son zèle et à ses talens; il la rendra, quand il lui plaira, à ma sincérité et à mon attachement pour les intérêts de la Suède. J'en ai fait profession dans toutes les occasions : M. Marquetti en a reçu des témoignages indubitables par Son Altesse Royale elle-même, dans les audiences qu'elle lui a accordées. J'ai été plus affligé que personne, que le dérangement de nos finances n'ait pas permis à Son Altesse Royale de soutenir son style, qui est de faire marcher les effets avant les paroles. Mais il ne faut pas m'imputer ce qui ne dépend pas de moi, ni se fâcher contre les malheurs qui font notre impuissance présente, et encore moins nous faire l'injustice de s'en servir, pour nous faire perdre l'amitié d'une nation que la France a toujours chérie, et d'un roi que Son Altesse Royale respecte et honore infiniment. »

L'archevêque de Cambrai reçut le 2 janvier 1721, la copie du billet du cardinal

Albani, que l'on a lu plus haut. Peu de jours après, il apprit par des lettres de Vienne que Georges Ier venait de renouveler les instances qu'il avait précédemment faites, pour engager l'empereur à faire déclarer en son nom au pape et à ses ministres, que Sa Majesté Impériale ne prétendrait pas d'équivalent du chapeau que Sa Sainteté pourrait accorder à l'archevêque de Cambrai. Non content d'en donner connaissance au Régent, comme d'un événement politique qui dût intéresser les deux couronnes, le baron de Penterrieder, ministre de l'empereur, remit à l'archevêque la copie de la lettre qu'il avait reçue de son souverain sur ce sujet.

« Nous avons été informés par vos relations, mandait Charles VI, du désir avec lequel le Duc-Régent et l'archevêque de Cambrai souhaitaient que ce dernier fût élevé à la dignité de cardinal. Nous apprîmes, en même tems, que la crainte où était le pape que nous ne voulussions, en tel cas, lui demander en compensation un autre chapeau de cardinal pour nous, y mettait le plus grand obstacle, et pourrait empêcher, ou du moins retarder de beaucoup cette promotion.

» Mais comme nous serions, au contraire, bien aise, qu'un aussi digne prélat et un mi-

nistre aussi zélé pour le bien public, eût la satisfaction de réussir dans son dessein, vous déclarerez de notre part au Duc-Régent, ainsi qu'audit archevêque, non-seulement combien il nous serait agréable de le voir élevé à la dignité de cardinal, mais aussi que nous ne demanderons jamais à Sa Sainteté quelque compensation que ce puisse être, à l'occasion de cette promotion.

» Nous souhaitons que cela procure à l'archevêque la satisfaction que nous désirons, et que sur-tout le Duc-Régent connaisse par-là la disposition dans laquelle nous sommes, de lui faire plaisir en toute occasion, comme nous l'attendons de même de lui dans celles qui pourront se présenter à notre égard. »

Dans les transports de sa joie, Dubois écrivit en ces termes à M. Dubourg, chargé d'affaires à la cour de Vienne:

« Vous savez qu'on avait dit à Rome que le pape ne pouvait pas accorder à Son Altesse Royale la grâce qu'elle lui avait demandée pour moi, si l'empereur ne déclarait auparavant qu'il ne demanderait point un chapeau en compensation. Il y a trois jours que M. le baron de Penterrieder a porté à Son Altesse Royale, et m'a remis une déclaration de Sa Majesté Impériale, aussi noble et aussi hono- 10 janvier 1721.

rable qu'on la pouvait désirer sur ce sujet: monseigneur le Régent en a été vivement touché. Je vous prie de prendre soin de faire renouveler à Sa Majesté Impériale les sentimens de Son Altesse Royale, de lui faire agréer, si cela est possible, ma respectueuse et profonde reconnaissance, et de vouloir bien faire mes très-humbles remercîmens à M. le comte de Zinzendorff, et même à M. le prince Eugène. Si la connaissance que vous aurez des offices qui m'ont attiré cette généreuse gracieuseté, vous fait juger qu'il serait de mon devoir de faire moi-même des remercîmens à quelqu'un des ministres, ayez l'attention de me le marquer, afin que je m'en acquitte. Si brillante que soit la grâce que Son Altesse Royale a demandée à Sa Sainteté pour moi, je puis me consoler de ne l'obtenir pas; mais quand j'en serais honoré, je n'y serais pas plus sensible que je le suis à ce témoignage glorieux de l'estime de Sa Majesté Impériale. »

Quelques jours après le départ de cette lettre pour Vienne, Dubois apprit, par les dépêches de l'évêque de Sisteron, que le pape ne voulait délivrer qu'au chevalier de Saint-Georges lui-même la promesse écrite, sollicitée en faveur de l'archevêque de Cambrai. On va voir que son agent pensait à tout.

« J'avouerai ingénûment à votre excellence, qu'un des plus grands déterminatifs que j'aie donnés au pape, à en juger par les effets, c'est une proposition que je lui ai faite, qui a consisté à lui dire, que je le voyais dans l'embarras au sujet du présent qu'il doit faire à la reine d'Angleterre à l'occasion de ses couches, et que je m'offrais d'envoyer au prince son époux, de la part de Sa Sainteté, et sans que j'y parusse le moins du monde, vingt mille écus romains, au moment même que Sa Sainteté délivrerait le billet en question, et que je m'engageais à lui en faire toucher de sa part encore trente mille autres, le même jour qu'il ferait la promotion, en exécution de sa promesse. Le pape a vu par là, non-seulement que nous ne l'avions jamais trompé, et que nous étions toujours résolus de lui tenir parole, mais encore que j'avais en main de quoi l'exécuter, et il m'en a témoigné une satisfaction infinie. Votre excellence voit bien que je ne risque rien, puisque je m'entendrais avec celui qui a perçu cette somme, et, en attendant, j'en fais un mérite auprès du pape a celui qui l'a donnée, ce qui m'a paru aussi essentiel que cela est juste. » 31 décemb 1720.

L'archevêque de Cambrai s'empressa de répondre. Sa lettre ou plutôt ses dépêches

sont à la fois une sorte de confession générale de ses arrières pensées, et un itinéraire complet pour son agent, l'évêque Lafiteau :

20 janvier 1721. « Ce que vous avez fait en dernier lieu, est une véritable résurrection qui me fait espérer que vous épargnerez à Son Altesse Royale l'affront de n'avoir pu obtenir du pape, l'unique distinction qu'elle a demandée pendant sa régence. Mais quoi qu'il arrive, je n'oublierai jamais le soin que vous avez pris pour moi, et je signalerai ma reconnaissance envers vous par quelque service digne de vos talens, de votre bon cœur et des grands services que vous avez rendus et que vous pouvez rendre à l'église et à l'état. Si vous réussissez selon vos souhaits, je ne désespère pas de vous rendre la pareille, par des moyens que je ne crois pas que personne puisse pénétrer.

» Je n'ai pas osé montrer à Son Altesse Royale le billet de M. le cardinal Albani que vous m'avez envoyé, à cause du nom étranger qui y est inséré[a]. Non pas que les offices et les marques d'amitié de celui dont il est fait mention, ne lui fissent beaucoup de plaisir, et ne lui inspirassent de la reconnaissance, mais parce qu'il semblerait que la recommandation

[a] C'est-à-dire le nom du Prétendant.

de Son Altesse Royale ne suffit pas pour obtenir cette grâce, et qu'elle a besoin de l'appui d'autrui pour la mériter, ce qui serait capable de la dégoûter de la grâce même. Je vous avoue que j'aimerais mieux ne l'avoir jamais, que de ne la devoir pas uniquement à Son Altesse Royale. Vous ne devez pas faire difficulté de vous servir de cette raison auprès de M. le cardinal Albani, pour tâcher de tirer de Sa Sainteté, comme vous l'avez résolu, un billet dans lequel il ne soit fait mention d'autre demande, ni d'autre recommandation que de celle de monseigneur le Régent. Je vais vous fournir un moyen de fortifier vos instances sur ce sujet.

» M. le baron de Penterrieder a reçu depuis peu de jours la déclaration ci-jointe, signée de la main de l'empereur, qui lui a ordonné de la porter à Son Altesse Royale, sans qu'elle lui ait été jamais demandée de la part de monseigneur le Régent ni de la mienne. L'attention que Sa Majesté Impériale a eue, d'aller au-devant de ce que Son Altesse Royale pouvait désirer d'elle dans cette occasion, et la marque de considération qu'elle a cherché à lui donner, semblent renfermer un reproche à Sa Sainteté du peu d'égards qu'elle a eu jusqu'à présent à la recommandation d'un

prince qui gouverne la France depuis six ans ; et qui a eu la modération de ne demander qu'une grâce de cette espèce pendant toute sa régence. Je vous assure que toutes les cours de l'Europe sont surprises et scandalisées de cette espèce de mépris, et cherchent même à s'en prévaloir contre la cour de Rome en le faisant remarquer. C'est à Sa Sainteté à profiter de l'occasion qu'elle a de réparer ce qu'elle n'a pas fait jusqu'à présent, et de tourner à son avantage ce dont tous ses ennemis veulent se servir pour indisposer la cour de France contre elle.

» Vous avez un beau champ pour faire sentir au pape, qu'il ne doit pas négliger si ouvertement l'amitié d'un prince, que les plus grandes puissances de l'Europe recherchent avec tant de soin. Vous pouvez vous en servir aussi, pour demander un billet au pape, différent de celui que M. le cardinal Albani a donné, puisque dorénavant il serait inutile de parler d'une condition, levée si nettement par les avances que l'empereur a faites à Son Altesse Royale, dans le moment qu'il a eu connaissance qu'on répandait qu'il apportait un obstacle à la satisfaction que Son Altesse Royale désirait. En effet, dans le moment que ce bruit est venu aux oreilles de

l'empereur, dans une conférence de ses ministres, il a dicté lui-même cet écrit, qu'il a rempli de toutes les marques d'égards et de considération pour Son Altesse Royale, et même d'estime pour moi, que l'on y pouvait insérer.

» Vous avez jugé, avec grande raison, qu'il serait infiniment plus sûr et plus authentique, que le pape écrivît lui-même le billet, que de le faire écrire par le cardinal Albani. Cela serait même infiniment plus utile au Saint-Père, parce que de ce jour-là, Mgr. le Régent ne pourrait plus douter de sa bonne volonté, et que ce serait pour ainsi dire la date de la grâce qu'il veut accorder à Son Altesse Royale, ou au moins de la résolution qu'il a prise de lui donner cette marque de considération pendant sa régence, dont le délai ne peut qu'inspirer un doute et une indisposition qu'elle dissimule, comme tous les grands font quand on blesse leur dignité et leur honneur, mais qui ne produit que des occasions et des prétextes aux autres cours de prendre avantage sur celle de Rome, en tenant une conduite contraire dans ce qui dépend d'eux, et en faisant remarquer à Mgr. le duc d'Orléans le peu d'égards que le pape a pour lui, dans le tems qu'à la vue de

toute l'Europe il montre tant de zèle pour soutenir sa constitution, et qu'il expose sa propre autorité en France, pour y soutenir celle du pape.

» Quand la personne principale qui est nommée dans le billet de M. le cardinal Albani, renonce à ses droits, pourvu que le pape fasse plaisir à Son Altesse Royale par la grâce qu'elle demande, Sa Sainteté peut profiter des mouvemens de la générosité et de la prévoyance de ce prince, sans qu'il soit fait aucune mention de son influence dans cette affaire [a]. Rien ne serait plus préjudiciable aux intérêts de cette personne respectable, ni à ceux du pape, qu'un écrit qui en laissât la moindre trace; et les inconvéniens en sont si grands pour les uns et pour les autres, qu'il vaudrait mieux y renoncer tout-à-fait que de s'y exposer.

» Je serais bien fâché de violenter la répugnance que témoigne le pape, à accorder à Son Altesse Royale la grâce qu'elle lui a demandée pour moi, avant que de pouvoir en faire autant en faveur d'un prélat romain.

[a] La véritable crainte de Dubois était que son intelligence avec le Prétendant ne fût connue en Angleterre, et ne lui fît perdre les bonnes graces du roi Georges.

Mais il est vrai que j'ai perdu cent occasions de procurer des avantages au saint-siége, faute de n'avoir pas été revêtu de la dignité qui pouvait donner de l'autorité à mes démarches. Je ferais encore au congrès cent choses que je n'y puis faire sans ce caractère. J'y ferai pourtant assez, pour ne laisser aucun doute à Sa Sainteté sur mon attachement et mon zèle pour sa gloire. Mais toutes les preuves que je pourrai donner de mes bonnes intentions, ne me satisferont pas lorsqu'il sera impossible de faire tout ce que j'aurais désiré et pu faire pour ses intérêts. Une assurance par écrit, donnée au prélat romain, que Sa Sainteté voudrait associer à la promotion qu'elle veut accorder à Son Altesse Royale, satisferait ce prélat et la cour de Rome, sans retarder la satisfaction de monseigneur le Régent; et cependant Sa Sainteté profiterait des effets de la reconnaissance de Son Altesse Royale, et des moyens que cette dignité me fournirait pour travailler plus efficacement à son service.

» Si le pape consulte ses vastes lumières, et fait réflexion sur les secours que le saint-siége, son pontificat, sa famille et toute l'Italie, peuvent tirer de la France sous le gouvernement de Son Altesse Royale, il jugera facilement, comme presque toutes les autres

puissances le conçoivent, de quelle utilité il est de gagner Son Altesse Royale avant que l'occasion s'offre, et le déplaisir qu'il peut avoir dans peu, d'avoir négligé et même tardé de le faire. Mais je ne puis vous faire faire aucune attention que vous n'ayez faite avant moi. Si dans la seconde audience vous avez fait le même progrès que dans la première, vous aurez sans doute prévenu tout ce que nous pouvons désirer pour perfectionner et avancer votre ouvrage. En vérité, il y a moins de chemin à faire de l'état où vous venez de remettre cette affaire jusqu'à sa conclusion, qu'il n'y en avait de l'état où elle était tombée jusqu'au tems que vous l'avez reprise.

» Je souhaiterais que vous eussiez gardé l'original du billet de M. le cardinal Albani, que vous m'avez envoyé, parce que ne le pouvant montrer à Son Altesse Royale, par les raisons que j'ai marquées ci-dessus, il m'est devenu inutile, et une copie de votre main aurait fait la même foi que l'original. Si, dans votre seconde audience, vous en avez obtenu un de la main du pape, comme vous l'espériez, et comme il serait nécessaire, soit que Dieu conserve sa vie précieuse, soit qu'il lui plaise de nous affliger au point de nous l'ôter, je vous supplie de garder ce billet, et

de vous contenter de m'en envoyer une copie, parce que c'est à Rome, et non pas ici, qu'on doit en faire l'usage qui en peut être fait.

» Rien ne m'a tant consolé que l'assurance que vous nous donnez que rien de personnel, ni contre Son Altesse Royale, ni contre moi, de la part de Sa Sainteté, n'a eu part au retardement qui est arrivé dans cette affaire. Le témoignage que vous me rendez, que le pape n'a pris aucune mauvaise impression contre moi, a mis une suavité dans mes pensées que je ne puis vous exprimer. Je puis me consoler du mauvais succès des bonnes intentions de Son Altesse Royale pour moi; mais je ne me consolerais jamais d'avoir déplu, dans la moindre chose, à Sa Sainteté.

» Lorsqu'elle vous a dit que j'avais réglé à Londres le traité de la quadruple alliance, je voudrais que vous eussiez été instruit que je ne me suis intéressé qu'à procurer la tranquillité publique, et qu'à prendre des précautions pour prévenir une guerre en Italie, qui l'aurait bouleversée, et y aurait enveloppé tous les états du saint-siége. Mais lorsqu'il fut question d'arrêter l'impatience que l'empereur avait de profiter de ses succès en Hongrie, et de porter toutes ses forces en Italie

pour s'en rendre le maître, et que, pour le retenir, on proposa les investitures de Parme et de Toscane, et les autres conditions qui pourraient être préjudiciables au saint-siége, je rejetai avec indignation ces propositions, et y résistai avec une fermeté indomptable. Je proposai vingt expédiens pour éluder ces conditions, et les repoussai avec tant d'opiniâtreté, que les ministres de l'empereur et d'Angleterre, désespérant d'avoir mon consentement, ne songèrent qu'à surprendre ma vigilance, et vinrent furtivement à Paris pour arracher du conseil ce qu'ils n'avaient pu obtenir de moi.

» Ce fut donc malgré mes représentations qu'on céda à la crainte d'une guerre générale; et lorsque j'ai souhaité que le pape se déterminât, avant le congrès, à la grâce que Son Altesse Royale a demandée pour moi, c'est uniquement afin d'avoir la force nécessaire pour réparer la disposition qui avait été faite malgré moi. Mais s'il est impossible que je remédie à tout, dans l'état où je me trouve, ce sera toutefois en donnant des preuves indubitables à ceux qui assisteront au congrès, de la part de Sa Sainteté, que mon zèle pour les intérêts du saint-siége n'a d'autres bornes que l'impossibilité, et j'y ménagerai au moins

des ressources pour réparer quelque jour ce qu'on ne pourra faire actuellement.

» Si don Alexandre vient au congrès, je n'oublierai rien pour lui faire plaisir et le bien disposer : il sera témoin lui-même des efforts que je ferai pour le service du saint-siége, et il ne remarquera que trop les avantages que nous avons perdus en ne me revêtant pas de la dignité que Son Altesse Royale a demandée, qui m'aurait donné le droit de parler et d'agir avec la vigueur et l'autorité que personne ne peut improuver dans un membre du sacré collége, et de jouer deux personnages, suivant que l'utilité de la cour de Rome l'aurait exigé, en agissant, tantôt comme un ministre de France, tantôt comme officier du pape. Il serait encore tems de se prévaloir de ce double avantage, si le pape se déterminait à effectuer actuellement l'espérance qu'il vous a donnée, et qu'en vue de cette utilité il ne voulût pas attendre la vacance d'un second chapeau pour gratifier Son Altesse Royale de ce qu'elle désire, parce que, bien que le congrès doive commencer bientôt, il se passera quelque tems avant que l'on discute les matières qui peuvent intéresser le saint-siége.

» Je ne doute pas qu'à l'occasion de la déclaration que l'empereur a donnée, don

Alexandre n'ait prié les ministres de la cour de Vienne de le faire recommander au pape pour un chapeau, afin que Sa Sainteté puisse se servir dans le public de cette recommandation, pour avoir un prétexte d'élever son neveu à la pourpre; et quelqu'autre profession que don Alexandre fasse de vouloir que Son Altesse Royale soit satisfaite avant qu'on pense à lui, il ne faut pas douter qu'il ne fasse tous ses efforts pour profiter du chapeau vacant, ou du premier qui pourra vaquer.

» Au lieu de la *mescolance* que l'on a faite de l'intervention et du nom de la personne nommée dans le billet de M. le cardinal Albani, il me semble qu'il y avait une vue bien simple à suivre, pour donner à cette personne principale toute la part et tout le mérite dont Son Altesse Royale peut lui savoir gré dans la promotion qui me regarderait, et en même tems faire usage de la nomination de cette personne en faveur de don Alexandre. Sa Sainteté ferait une chose avantageuse à la religion, que de déférer à sa nomination : son neveu en profiterait, et Son Altesse Royale tiendrait également compte à cette personne des bons sentimens, des mouvemens et des soins qu'elle a pris pour contribuer à sa satisfaction, sans qu'une influence directe de sa part nuisît à

ses intérêts, comme elle le peut faire, aliénât du saint-siége une cour qu'il ne faut point choquer, et ne donnât point à Son Altesse Royale le dégoût de pouvoir croire que son crédit n'a pas suffi pour obtenir du pape la grâce qu'elle lui a demandée.

» Je vous prie d'assurer M. le cardinal Albani que je suis pénétré de l'application et des soins qu'il a eus, sans interruption, pour la satisfaction de Son Altesse Royale sur ce qui me regarde, et des marques de bonté qu'il m'a données dans tout le cours de cette affaire, qu'il a traitée comme la sienne propre, et non pas comme celle d'autrui. Ses bons offices réveillent moins en moi des sentimens d'ambition, que la joie que j'aurais que Son Altesse Royale reçût par ses soins, sans un plus long délai, la marque de considération due au zèle infatigable dont elle est animée pour la gloire du pape.

» Je vois, avec une reconnaissance infinie, que M. le cardinal-neveu fait son affaire de cette négociation. Je vous assure que, de mon côté, je n'aurai plus, pendant le cours de toute ma vie, d'autre affaire, ou du moins de plus pressante, que celle d'employer tout ce qui dépend de moi à reconnaître sa générosité en ma faveur. Montrez-m'en, Monsieur,

non-seulement tous les chemins, mais les plus petits sentiers, je ferai les grandes et les petites choses avec une égale ardeur. Je vais parcourir les différens objets que vous m'avez marqué en divers tems pouvoir lui être agréables; et ma principale occupation sera de chercher les moyens de lui plaire et de lui faire sentir tous les jours de ma vie, si je puis, l'impression que fait sur moi la protection constante dont il m'honore.

» J'ai devant les yeux le catalogue des livres que vous avez cru pouvoir être agréables à Sa Sainteté : j'userai de toute la diligence possible pour vous les envoyer à mesure qu'on les trouvera, et qu'ils seront reliés de nouveau proprement; car toutes les anciennes impressions du Louvre sont épuisées; il n'en est resté aucun exemplaire chez le roi, et on n'en peut tirer que des particuliers qui les possèdent, ce qui les rend très-rares. Je vous prie de vous appliquer à découvrir ce que je puis faire et envoyer chaque semaine, pour ainsi dire, et par tous les courriers qui seront dépêchés à Rome, pour marquer mon attention respectueuse à ce qui peut faire plaisir à Sa Sainteté. Informez-vous des gens qui la servent et l'approchent, quels petits ouvrages de France on peut choisir pour son

son neveu, (a qui doit être ambassadeur à Rome après le départ de M. le cardinal.

» Si on persiste pour lors dans la pensée où l'on est aujourd'hui, de donner à M. le duc de Tallard cette place, je ne doute pas que M. le cardinal de Rohan n'ait une fort grande envie de faire plaisir à Son Altesse Royale dans ce qui me regarde, et de contribuer de tous ses soins pour lui épargner l'injure d'un refus. Il ne sait que superficiellement ce qui s'est passé : vous aurez la bonté de l'en instruire; de l'empêcher de faire, par ignorance, quelqu'imprudence, et de lui suggérer et faciliter les moyens de contribuer au succès de cette affaire, le plus promptement qu'il sera possible. Quoique je compte infiniment sur son affection et sur ses lumières, je me repose particulièrement et uniquement sur votre amitié, et sur la direction que vous donnerez à toutes les démarches qu'il sera nécessaire de faire. Si les choses venaient au point où vous crussiez nécessaire d'employer la fermeté et la hauteur, que je vous ai interdites par modestie, quoique je fusse persuadé que vous pensiez juste, il pourra se servir de

(a La duchesse de Tallard était fille du prince de Rohan-Soubise, frère du cardinal.

sives que la crainte ou le prétexte de la crainte de la contagion *) a fait prendre à toutes les puissances, depuis le Rhin jusqu'à Rome. Ce cardinal est fort de mes amis, et a l'esprit très-bien fait; ainsi, vous trouverez en lui toutes les préventions possibles en votre faveur, et une certitude parfaite d'une étroite correspondance avec vous. Quand je ne l'en aurais pas prié, il s'y serait porté de lui-même; mais j'en ai fait, de plus, une condition nécessaire pour notre union, et pour une parfaite correspondance entre lui et moi: de sorte que je suis assuré que son séjour à Rome ne servira qu'à confirmer Son Altesse Royale et le public dans l'estime que vous méritez, et à mettre au jour ce que votre modestie cache souvent. Il a une idée générale que j'ambitionne votre élévation, et il répondra en tout à ce que je médite sur ce sujet, dont je me suis abstenu pourtant de lui découvrir le détail, parce que je ne le veux faire à personne. Son Altesse Royale compte que vous resterez à Rome pendant tout le séjour qu'il y fera, et même lorsqu'il sera de retour, assez long-tems pour fortifier M. le duc de Talard,

*) La peste de Marseille qui s'était répandue en Provence, et dans les contrées voisines.

son neveu, (a qui doit être ambassadeur à Rome après le départ de M. le cardinal.

» Si on persiste pour lors dans la pensée où l'on est aujourd'hui, de donner à M. le duc de Tallard cette place, je ne doute pas que M. le cardinal de Rohan n'ait une fort grande envie de faire plaisir à Son Altesse Royale dans ce qui me regarde, et de contribuer de tous ses soins pour lui épargner l'injure d'un refus. Il ne sait que superficiellement ce qui s'est passé : vous aurez la bonté de l'en instruire; de l'empêcher de faire, par ignorance, quelqu'imprudence, et de lui suggérer et faciliter les moyens de contribuer au succès de cette affaire, le plus promptement qu'il sera possible. Quoique je compte infiniment sur son affection et sur ses lumières, je me repose particulièrement et uniquement sur votre amitié, et sur la direction que vous donnerez à toutes les démarches qu'il sera nécessaire de faire. Si les choses venoient au point où vous crussiez nécessaire d'employer la fermeté et la hauteur, que je vous ai interdites par modestie, quoique je fusse persuadé que vous pensiez juste, il pourra se servir de

(a La duchesse de Tallard était fille du prince de Rohan-Soubise, frère du cardinal.

ces moyens avec moins de danger pour moi que vous ne le pouvez faire, parce qu'on n'aurait fait aucune différence entre vous et moi, et qu'il peut entreprendre sur son compte particulier, sans mon influence, les choses qu'il jugera convenables à la dignité de la couronne et à la gloire de Son Altesse Royale. Ainsi, sans négliger les tempéramens que vous m'avez parfaitement expliqués par votre dernière lettre, qui consistent à savoir s'élever sans hausser trop la voix, et obtenir ce que l'on désire sans former d'engagemens dangereux et des embarras insurmontables, je vous prie de lui inspirer le courage et la hauteur dignes de sa naissance et de sa place, lorsque vous le croirez nécessaire, dans de certaines conjonctures. Il est plus propre que personne à tout ce que la douceur et l'insinuation peuvent produire; mais peut-être n'a-t-il pas autant de naturel pour les grands coups. Faites avec lui comme vous faites avec tous les autres hommes avec qui vous traitez, qui est de faire le meilleur usage qu'on peut faire de leurs inclinations et de leurs talens : en un mot, chargez-vous de mon affaire, puisque vous avez bien voulu en former le projet et la conduire. Je compte que M. le cardinal de Rohan ne me dérobera rien de votre attention ni de

vos soins, et que vous regarderez tout ce que son attachement pour Son Altesse Royale et son amitié pour moi lui inspireront de faire, comme un secours dont vous vous aiderez, et non pas comme une ressource qui admette la moindre variation dans l'entière confiance que j'ai en vous.

Son Altesse Royale a tous les égards et tous les sentimens que peut désirer la personne nommée dans le billet de M. le cardinal Albani [a] ; mais les conjonctures et les intérêts de l'état ont demandé et demandent encore sur cela une profondeur et une dissimulation impénétrables. Rien ne serait si contraire aux propres intérêts de cette personne, que de montrer quelque partialité et quelque intelligence secrète avec elle. Elle peut bien compter que je ne suis pas un ingrat ; mais quand je ne craindrais pas pour moi, je craindrais pour elle les bruits qui se peuvent répandre sur les offices qu'elle a faits par pure générosité.

« Je ne crois pas que M. le cardinal Acquaviva ait reçu de sa cour des ordres de faire une déclaration aussi formelle que celle que l'empereur a faite ; mais en attendant

[a] Le Prétendant.

que l'union entre la France et l'Espagne soit assez confirmée, pour demander au roi catholique une déclaration aussi expresse que celle de l'empereur, vous pouvez entretenir le cardinal Acquaviva de l'union intime qui va s'établir entre les deux couronnes ; de la chaleur avec laquelle j'y travaille comme à mon ouvrage favori, et du bonheur que j'ai de trouver de très-heureuses dispositions de la part de Leurs Majestés Catholiques. Pour confirmer ce concours à une liaison parfaite, vous lui ferez confidence de l'extrait ci-joint d'une lettre que M. l'abbé de Mornai, nommé à l'archevêché de Besançon, qui est à Madrid [a], m'a écrit le 13 décembre, sur les mesures que j'ai fait proposer au roi d'Espagne pour nous unir avec M. le cardinal Acquaviva, au sujet du conclave prochain. A la faveur de ces confidences et des marques d'attachement et d'amitié que vous donnerez à ce cardinal, vous pourrez l'engager à tenir ce langage au pape, et à faire les offices que vous croirez nécessaires, pour laisser croire à Sa Sainteté que le roi d'Espagne n'a pas moins d'égards

[a] L'abbé de Mornai, à son retour de son ambassade en Portugal, avait passé à Madrid; et le Régent lui avait donné l'ordre d'y prolonger son séjour.

pour Son Altesse Royale dans cette occasion, que l'empereur en a eu, et suppléer à une déclaration formelle, telle que celle de Sa Majesté Impériale.

» Il est difficile que cette déclaration de l'empereur ne devienne point publique; il n'y a rien de secret à Rome. Le pape lui-même pourrait vouloir la répandre, pour s'autoriser à faire ce que les romains ne souhaiteraient pas, et leur donner à entendre qu'il ne peut plus se dispenser de faire une chose que l'empereur lui-même croit qu'il doit faire, et à laquelle il ne veut pas qu'il soit dit qu'il apporte aucun empêchement.

» M. de Penterrieder prétend même que cette déclaration, qui est la seule de cette espèce que l'empereur ait faite et qu'il fera, étant donnée au public imposera beaucoup, asservira tout le sacré collége, et apprendra ce que Rome doit faire. Pour moi, je crois qu'il suffirait, s'il était possible, que le pape, le cardinal Albani et le cardinal Paulucci le sussent, parce que je crains que cela n'inspire quelque défiance au cardinal Acquaviva. Si cela ne peut lui être caché, comme il y a apparence, je crois que vous pourrez lui en faire confidence vous-même, et lui faire remarquer cette avance, qui n'a point été de-

mandée, comme un dessein de la cour de Vienne pour gagner Son Altesse Royale, et lui cacher le venin intérieur de cette cour contre la maison de Bourbon, et tâcher d'éloigner, par des caresses spécieuses, l'intime union entre la France et l'Espagne, qui est la seule barrière qu'on puisse opposer à son ambition, et le seul moyen de tenir l'empereur dans des bornes où il ne puisse pas troubler la tranquillité publique.

» Quoique j'espère faire au congrès beaucoup de choses très-utiles aux intérêts du saint-siége, et parer plusieurs atteintes essentielles qu'on voudrait lui porter, cependant, dans l'état où Sa Sainteté ma laissé, il y a des choses qu'il me sera impossible de faire. Vous avez remarqué vous-même que c'est un des écueils que je puis rencontrer, malgré les bonnes dispositions que vous avez ménagées. Il est certain que le moyen le plus solide d'assurer la grace, est de prévenir le tems des discussions où, quelque chose que je fasse, il est impossible que tout ce qui sera résolu soit avantageux et agréable à la cour de Rome. Nulle considération qui regarde mon intérêt ne peut me détourner un moment des devoirs de mon ministère et des intérêts de l'état, qui sont tous déterminés par le cours

général des affaires de l'Europe ; mais il ne faut pas s'attendre que le public me rende cette justice.

» L'ambition de la pourpre produit ordinairement de si grands mouvemens, et a fait tourner la tête à tant de gens, que personne ne peut croire qu'aucun devoir et qu'aucun motif soit assez puissant, pour porter ceux qui y prétendent à faire les choses qui peuvent y apporter obstacle. Il n'est pas impossible que la cour d'Espagne ne m'ait soupçonné d'être retenu par cette considération, dans la prétention que la reine a contre la cour de Rome. Le duc de Parme m'en a accusé formellement. Si ce même soupçon entrait dans la pensée de M. le cardinal Acquaviva, et qu'il vous laissât entendre que la vue du cardinalat pût être capable d'affaiblir ou de retarder les offices que la reine d'Espagne et M. le duc de Parme attendent de la France, par rapport aux prétentions de ce prince sur Castro et Ronciglione, il faudrait, après avoir combattu ce soupçon d'une manière à ne le pas détruire entièrement, laisser échapper, comme en riant, que, pour ne rien risquer et avoir une bonne fois le cœur net sur ce soupçon, il serait peut-être nécessaire que la reine d'Espagne et M. le duc de Parme con-

tribuassent à faire conclure promptement au pape ce qu'il veut faire en ma faveur.

» Mais pour rendre ces sortes d'insinuations utiles et sans danger, il faut, ou les faire faire par quelqu'un qui soit dans la confidence du cardinal Acquaviva, et dont on soit bien sûr, ou prendre bien juste le moyen de les faire soi-même, les placer avec dextérité, et en faisant semblant de combattre les doutes et les soupçons que l'on peut avoir, les fortifier, et faire désirer ce que l'on souhaite soi-même avec le plus d'empressement. Cette route n'est pas sans écueils; mais il n'y en a aucun de dangereux, lorsque cela ne se tourne pas en propositions formelles, et que l'on sait ménager les ouvertures et saisir les momens, et qu'après que l'on a remarqué que l'on a fait impression, l'on passe à propos légèrement à d'autres sujets intéressans, qui supposent que l'on n'a traité ce qui a précédé que par forme de conversation et sans dessein formé. C'est ce que vous êtes plus capable que personne de conduire habilement et sagement.

» Les changemens arrivés dans nos finances nous laissent l'espérance d'un courant raisonnable. Les premiers efforts que je ferai tendront à faire faire à Rome une représentation

plus honorable, et à donner lieu d'affirmer que le royaume va bientôt reprendre son premier éclat. J'espère, aujourd'hui même, si on ne me manque point, vous envoyer des secours. Je ne saurais vous exprimer la confusion et la peine que j'ai eues de vous en laisser manquer.

» On m'a écrit qu'on avait dit à Rome, que la cour de France avait fait solliciter l'empereur pour faire rendre Ferrare au duc de Modène, et faire d'autres choses en faveur de cette maison, au désavantage du saint-siége. Le duc de Modène compte plus sur l'empereur que sur la France; et jamais nous n'avons fait dire ni eu envie de faire dire une seule parole à la cour impériale, touchant les intérêts de ce prince. Quand toute la famille de Son Altesse Royale serait unie à celle de M. le duc de Modène, Sa Sainteté ne peut pas craindre que M^gr le Régent fasse jamais aucune démarche en sa faveur qui puisse porter aucun préjudice au saint-siége, et j'espère donner au pape des preuves bien contraires. »

L'un des premiers commis des affaires étrangères (M. Pecquet), écrivit par le même courrier à l'évêque de Sisteron :

« Vous avez si fort avancé l'affaire, qu'il faut vous aider autant qu'il est en nous à la

consommer. J'ignore, Monseigneur, quelles espérances vous avez laissées en dernier lieu à M. le cardinal Albani ; mais pour vous mettre en main quelque chose de positif, notre Mécène vous permet de promettre, et vous mettra en état de donner le jour que le pape consommera cette grâce, 20,000 écus romains à M. le cardinal Albani, et l'assurance de 10,000 autres aussitôt que le change sera moins onéreux ; ou, si M. le cardinal Albani l'aime mieux, notre Mécène s'engagera de faire remettre à Paris, sans aucun délai, après la promotion, entre les mains de la personne que son éminence désignera, une somme de 200,000 mille livres en espèces, dont elle disposera à son gré, et qu'elle pourra tirer sans aucune diminution lorsque le change sera rétabli dans son état naturel. Vous jugez bien, connaissant le crédit et les sentimens de la personne, que ce ne sera pas le seul fruit de la reconnaissance ni le plus essentiel, et qu'elle peut s'étendre à des objets beaucoup plus intéressans ; mais il faut que la grâce soit prompte pour s'assurer des amis, qui puissent être utiles dans de certaines circonstances. »

Comme si tant d'instructions et de recommandations ne suffisaient pas encore, l'ar-

chevêque de Cambrai mandait le même jour au cardinal Gualterio :

« Quand j'ai pris la liberté de vous prier de m'oublier, je n'ai pas douté que je ne fusse bien entendu, et j'ai bien su à qui je parlais. Lorsque vous m'avez assuré de vos vœux et de vos souhaits, j'étais assuré de n'être privé d'aucun secours que la prudence et les conjonctures vous permettraient de m'accorder. »

Enfin, le même jour encore, Dubois adressa ses volontés à M. de Chavigni, envoyé du roi auprès de la république de Gènes et du duc de Parme.

« Vous savez, lui mandait-il, que Son Altesse Royale demande depuis long-tems un chapeau de cardinal au pape, et qu'elle m'a fait l'honneur de me le destiner. Plusieurs circonstances ont suspendu jusqu'à présent l'effet de cette grâce ; mais Sa Sainteté a enfin fait connaître qu'elle ne l'avait différée, que parce qu'elle avait pris des engagemens pour les trois derniers chapeaux qu'elle a donnés, et qu'elle ne ferait aucune difficulté de m'élever au cardinalat, lorsqu'il y aurait quelques vacances encore, si le roi d'Espagne et l'empereur voulaient bien lui faire déclarer, qu'ils ne prétendront pas de compensation à l'occasion de ma

promotion. L'empereur ayant été instruit de la condition que le pape demandait de sa part, a voulu donner à Son Altesse Royale une marque de son attention à contribuer à sa satisfaction ; et il lui a fait remettre par M. de Penterrieder la déclaration que le pape a demandée ; en sorte que toute la difficulté semble se réduire présentement à engager le roi d'Espagne à faire une déclaration semblable. Il ne serait peut-être pas impossible de porter le pape à passer sur cette difficulté ; mais il est plus sûr de la lever si l'on peut le faire, et il est même de la bienséance, dans le tems où tout se dispose à une parfaite réunion entre les deux couronnes, de ne pas donner lieu à une démarche qui marquerait peu dégards de la part du pape pour le roi d'Espagne. D'ailleurs, les momens sont précieux, puisque l'ouverture prochaine du congrès de Cambrai donnera lieu à traiter des matières intéressantes pour le saint-siége, et dans lesquelles il ne sera pas possible de se conduire absolument au gré de la cour de Rome. L'affaire de Castro sera encore de ce nombre ; et quoique je compte pour rien mes intérêts, lorsqu'il est question des affaires du roi, il n'est pas douteux que si Son Altesse Royale avait obtenu le chapeau qu'elle demande avant

que l'on traite ces matières, elle agirait avec plus de force et moins de ménagement ; et les démarches que je ferais de ma part, auraient aussi d'autant plus de succès, que l'on ne se flatterait pas de pouvoir les ralentir par la considération de mon intérêt particulier.

» Je vous expose seulement, Monsieur, l'état des choses, et je laisse à votre prudence de faire de ce que je vous marque, l'usage que vous jugerez le plus convenable. Mais, afin que vos démarches soient mesurées sur les insinuations qui pourront être faites auprès de M. le cardinal Acquaviva sur le même sujet, je vous envoie la copie chiffrée de ce que j'écris aujourd'hui à M. l'évêque de Sisteron, pour lui expliquer les moyens dont il peut se servir pour faire naître les occasions de traiter cette matière, et la manière dont je crois qu'il le doit faire. C'est à vous, Monsieur, à juger de l'application que vous pourriez faire des mêmes vues, selon les dispositions que vous trouverez, et je n'ai qu'à m'en remettre aux effets de votre sagesse et de votre amitié.

» En général, il me semble que M. le duc de Parme ne peut que vous savoir gré de la réflexion que vous auriez faite en vous-même, qu'il serait de son intérêt que le chapeau que

le pape veut accorder à Son Altesse Royale fût donné incessamment, afin que me trouvant libre, je pusse agir plus fortement et sans aucune contrainte pour ses intérêts au congrès de Cambrai. Vous pouvez lui faire entendre que la part que vous prenez à ce qui le regarde, vous a inspiré de lui donner cet avis, dont il est facile de faire usage s'il le juge à propos. »

L'évêque de Sisteron avait prévenu les ordres que l'archevêque de Cambrai lui envoyait par le courrier chargé de ces lettres. La femme du Prétendant venait de faire ses couches à Rome.[a] Ce prince devant avoir à cette occasion une audience du pape, l'évêque de Sisteron l'avait porté à renouveler ses instances pour obtenir, en considération de la naissance de son fils, le billet écrit de la main du pape, contenant une promesse absolue d'élever au cardinalat l'archevêque de Cambrai. Ils étaient même convenus, que pour aplanir toute difficulté, le chevalier de Saint-Georges offrirait en même tems à Sa Sainteté,

[a] Marie Sobieska, fille du grand Sobieski, roi de Pologne. Le fils dont elle accoucha, le 31 décembre 1720, fut l'infortuné *Charles-Edouard*, si célèbre par sa descente en Ecosse.

de lui remettre un écrit de sa main, par lequel ce prince s'engagerait à n'exiger la collation effective de ce chapeau, que lorsque les cours de Vienne et de Madrid auraient fait savoir au pape, par leurs ministres, qu'elles n'en prétendraient aucune compensation. En conséquence, le chevalier de Saint-Georges s'était rendu à l'audience du pape le 3 janvier 1721, et lui avait parlé dans les termes convenus. Sa Sainteté avait approuvé le tempérament des deux billets réciproques ; mais tout-à-coup, le cardinal Acquaviva notifia un ordre du roi d'Espagne d'exiger, de sa part, une compensation spéciale pour le chapeau de l'archevêque de Cambrai, au cas que le pape songeât véritablement à le lui donner.

Après avoir rendu compte de ce contre-tems fatal, l'évêque Lafiteau ajoutait :

« Je ne dois pas omettre que le roi d'Angleterre (le Prétendant), s'est offert d'engager la cour de Madrid à lever l'obstacle opposé à nos desseins, et qu'il se flatte d'y réussir. Je lui dois cette justice, qu'il paraît n'avoir que cette affaire au monde, tant il la presse avec chaleur, se pliant absolument et se repliant dans toutes les formes, que nous croyons ici nous-mêmes les plus convenables pour y réussir. » 7 janvier 1721.

janvier 1721. « Vous pouvez représenter à Sa Sainteté, répondit Dubois, que la prétention de cette compensation est injuste, puisque l'Espagne a déjà eu un chapeau plus que la France; que d'ailleurs cette chicane tombe sur un homme qui travaille avec la dernière chaleur à l'union intime des deux couronnes, et qui va faire les derniers efforts dans le congrès pour les intérêts de Sa Majesté Catholique; et qu'on sera étonné que le roi d'Espagne veuille moins marquer de considération à Son Altesse Royale dans une chose personnelle, que l'empereur ne lui en a témoigné. Mais pour aller au plus sûr, c'est de persuader au pape de n'avoir point d'attention à cette prétention de l'Espagne, premièrement, parce qu'il introduirait par-là l'usage de laisser prétendre à chaque couronne, un droit à l'égard de tous les chapeaux que Sa Sainteté voudrait donner, de son bon gré, à des sujets étrangers dont elle serait contente; en second lieu, parce que Sa Sainteté peut soutenir, que quand même on compterait les chapeaux qu'elle donne à qui il lui plaît par prédilection, et qui ne sont point à la nomination des couronnes, c'est l'Espagne qui doit une compensation à la France, et non pas la France à l'Epagne; en troisième lieu, parce qu'avant

que l'Espagne ait occasion d'exiger la compensation qu'elle veut prendre aujourd'hui, il se sera formé une union intime entre la couronne de France et celle d'Espagne; et comme mes soins y auront sans doute contribué, il y a tout lieu d'espérer que le roi catholique, loin de s'opposer à ce qui m'est avantageux, voudra y contribuer lui-même. Mais il y a tant de ressources dans vous, Monsieur, qu'il n'y a qu'à vous laisser faire, et vous prier seulement de persévérer pour mener votre ouvrage jusqu'à sa fin.

» Le secret serait bien nécessaire sur ces matières, parce que les bruits qui s'en répandent suscitent toujours des oppositions: je ne doute pas que vous n'en soyez aussi persuadé que moi. Il faut donc qu'il soit impossible de rien cacher à Rome; car, non-seulement les expéditionnaires, mais les feuillets même des nouvelles publiques de Rome, venus par le dernier ordinaire, ont marqué la plupart des démarches que vous avez faites sur ce sujet. Je vous supplie de redoubler d'attention pour empêcher que ce qui se passera sur cette matière ne soit confié à personne: secrets et diligence, voilà les deux points les plus essentiels pour cette affaire; ainsi, je n'attends plus aucun détail

de votre part, et vous n'en devez pas attendre de la mienne, que par des exprès. »

Cependant l'opposition de la cour d'Espagne à l'élévation de Dubois, prenait un caractère plus sérieux. Lafiteau crut donc devoir redoubler d'efforts, et voici comme il s'en vante :

4 janvier 1721. « J'entrai hier chez le pape, quand le cardinal Acquaviva en sortait. Le Saint-Père me dit que ce prélat était venu lui déclarer deux choses : l'une, que le roi d'Espagne demandait que les états de Castro et Ronciglione fussent livrés au duc de Parme ; l'autre, que si Sa Sainteté donnait un chapeau à la France, la cour de Madrid s'y opposait, à moins qu'on ne lui en donnât un autre en compensation. Le pape ajouta que je voyais bien que, dans cette situation, il lui était impossible de pousser plus loin l'engagement qu'il avait pris avec nous. Je lui répondis qu'il avait prévu cette difficulté, et qu'il l'avait surmontée lorsqu'il avait ordonné à don Carlo son neveu, de bien assurer le roi d'Angleterre, de sa part, que nous aurions sûrement et incessamment le billet dont il est question, sans se mettre en peine de tout ce que le cardinal Acquaviva pourrait dire ou faire sur cette matière, et j'ajoutai en riant, que je ne sortirais point

d'auprès de Sa Sainteté que cette assurance ne fût dans sa dernière perfection. Le pape résista pendant long-tems, et il cherchait tous les moyens de s'en défendre, disant pourtant toujours que l'effet de sa promesse serait le même; néanmoins, comme il m'écoutait volontiers, je résolus de l'attaquer par un endroit assez extraordinaire, mais dont je me promettais quelque succès. Je lui demandai s'il était vrai qu'il eût pour moi toute la bonté dont il avait paru m'honorer : cette question le surprit; il m'en demanda l'éclaircissement. C'est, repris-je, que si Votre Sainteté m'aime, j'aurai lieu de le connaître dans cette occasion, où il s'agit de mon salut ou de ma perte. « Comment cela? me demanda le pape. » C'est, répondis-je, que si Votre Sainteté me donne ce billet, M. l'archevêque de Cambrai m'en aura obligation, qu'il m'en témoignera sa reconnaissance; et, peut-être même, voyant par-là combien Votre Sainteté a pour moi d'amitié, il me laissera auprès d'elle. Au lieu que si vous me le refusez, obligé de le donner sous peu de tems, il se trouvera que vous le donnerez à M. le cardinal de Rohan, qui s'en fera un mérite auprès de M. l'archevêque de Cambrai, et qu'il sera vrai de dire qu'il aura plus fait en un jour que moi dans un an.

Faites une chose, Très-Saint-Père ; partagez ainsi vos faveurs : donnez la sûreté de ce chapeau pendant mon ministère, et, pendant celui du cardinal de Rohan, vous donnerez le chapeau même ; par-là nous serons tous deux contens. Je remarquai très-bien que pendant que je lui tenais ce discours, qui paraîtra peut-être si franc à votre excellence, qu'il pourrait bien aussi lui paraître insensé, il laissa couler quelques larmes. « Est-ce, me dit-il, que vous songeriez à nous quitter ? Mais sans lui déclarer directement ce qu'il était pour lors de mon intérêt de lui cacher, m'étant contenté de lui répondre pour l'attendrir davantage, que si c'était là la dernière grâce que je lui demanderais, il ne pourrait me la refuser : « Non, me dit-il, je ne vous la refuserai pas ; et quoi qu'il arrive, je vous promets le billet avant l'arrivée de M. le cardinal de Rohan. » Je lui dis pour lors qu'il me l'avait déjà promis, et que ce n'était plus des promesses verbales que je voulais. Je lui fis remarquer qu'il y avait, ce jour-là, précisément une année entière que M. le cardinal de la Trimouille était mort ; que c'était assez avoir attendu l'effet de ces mêmes promesses ; que j'avais retenu mon exprès pendant trois jours ; qu'après avoir donné par le dernier

ordinaire une parole positive de sa part, il me serait bien douloureux que cet exprès n'en portât pas l'accomplissement, et que je le suppliais de se rendre enfin à mes instances.

Oubliant alors tout ce que lui avait dit le cardinal Acquaviva, Sa Sainteté me dit que je fisse partir cet exprès sans le retenir davantage, et qu'elle me promettait le billet en peu de jours. Je lui répondis, que pour son honneur, je n'oserais l'envoyer les mains vides. Le pape me dit qu'il lui fallait du tems pour le minuter : je lui dis que si un jour ne lui suffisait pas, il en prît deux, et que s'il en fallait trois, je les lui donnerais ; que je retiendrais l'exprès jusqu'au mardi suivant ; mais que je ne pouvais pas le retenir plus long-tems, afin qu'il n'arrivât pas en cour après les assurances qui courent depuis l'ordinaire dernier, et que je ne le retiendrais pas même une heure après cette audience, si Sa Sainteté ne me l'ordonnait avec assurance entière que ce délai ne serait pas inutile, et que j'aurais le billet avant son départ pour l'en charger.

» Le pape me dit qu'il appréhendait que ce billet ne devînt public ; je lui en garantis le secret. Il m'ordonna de n'en pas même parler au cardinal Paulucci ; je le lui promis. Il

me déclara vouloir l'envoyer au roi d'Angleterre : je dis qu'il l'envoyât à la reine s'il voulait. Il me représenta que peut-être il serait obligé de se faire donner un contre-billet, par lequel on s'engagerait à ne pas presser l'exécution du sien, qu'on n'eût des assurances que la cour de Madrid se désistait de ses oppositions. Je lui répondis fermement qu'elles étaient trop injustes pour pouvoir subsister. Enfin, voyant que le pape ne me disait plus rien, qu'il me regardait avec attention, et flottait encore entre la peine de me refuser et la volonté d'acquiescer à ma demande, je lui dis ces deux seuls mots latins : *verbum vitæ*, pour lui marquer que je lui demandais une parole de vie ; puis profitant d'un moment, où sans me dire mot il me prenait la main en riant, je la lui pressai entre les miennes avec la plus respectueuse et la plus filiale tendresse, et j'exprimai ces douces paroles de sa bouche, que je différasse le départ de mon exprès jusqu'à mardi prochain, et que d'ici là, j'aurais sûrement entre mes mains le billet tant désiré.

» Dimanche dernier, M. le cardinal Albani me dit néanmoins de la part du pape, que Sa Sainteté craignait que l'Espagne ne se fût opposée à la promotion de votre excellence,

qu'afin de l'engager à faire lever cette opposition, en promettant à la cour de Madrid de l'appuyer efficacement au sujet des états de Castro et de Ronciglione; que si sa conjecture se trouvait véritable, il se trouverait ainsi qu'elle donnerait le chapeau à votre excellence pour avoir positivement desservi le saint-siége, et que si ce projet accommodait les Espagnols, il n'accommodait nullement la cour de Rome. Pour moi, je suis convaincu, comme j'eus l'honneur de vous l'écrire mardi dernier, que c'est là ce que le cardinal Acquaviva s'est proposé, quand il a fait venir cette opposition de Madrid; aussi a-t-il sur cela exécuté ses ordres, de manière à persuader qu'il en est le premier auteur. Mais je n'ai eu garde d'en convenir avec M. le cardinal Albani; j'espère même appuyer les instances de l'Espagne pour la restitution des états de Castro et de Ronciglione, sans déplaire à aucun des deux partis, et j'ai pour cela toutes mes mesures assez bien prises. Néanmoins, j'ai eu à cet égard un nouvel obstacle à lever: c'est que le pape voulait insérer pour condition dans son billet, que la France n'agirait pas en faveur de M. le duc de Parme au sujet de Castro et de Ronciglione, sans quoi il déclarait que sa

promesse du chapeau serait nulle. J'ai déclaré à mon tour, que j'avais un ordre positif de seconder sur cet article les instances déjà faites par M. le cardinal Acquaviva; mais je le dis de manière, à m'attirer un remercîment de ce que j'étais dans cette affaire, et M. le cardinal Albani en fut si content, qu'il me dit que je ferais bien de demander incessamment audience, et qu'il croyait pouvoir me répondre de deux choses: l'une, que j'aurais le billet dès le lendemain; l'autre, que dans ce billet il ne serait nullement parlé de Castro et de Ronciglione.

» Ce cardinal n'a été trompé que d'un seul jour, car le pape m'en a fait ce matin la lecture, et ce soir j'ai reçu cet écrit. Ce n'est plus un simple billet, mais une lettre dans toutes les formes.

» Sa Sainteté m'a déclaré que si la France lui faisait perdre Castro et Ronciglione, elle dégageait par avance sa parole, pour ne pas en ce cas-là récompenser ses ennemis. Mais elle m'a ajouté en même tems, qu'en avançant les intérêts du saint-siége de ce côté-là, votre excellence avait beau jeu pour avancer aussi le tems de sa promotion. Elle sait mieux que moi ce que peuvent lui permettre à cet égard les engagemens de la couronne; mais s'ils lui

donnent lieu de servir le pape sur cet article, j'ose dire que rien au monde n'est plus propre à terminer enfin l'affaire du chapeau. Je la supplie même d'y donner une attention toute particulière. Deux choses peuvent encore contribuer à presser le tems de sa promotion: l'une de paraître s'intéresser pour celle de don Alexandre Albani : ce serait agir pour vous, que d'agir pour lui ; la seconde d'envoyer des livres au pape. Qu'elle me fasse la justice de me croire, s'il est prénable par quelque endroit, c'est par une amitié de cette nature; mais en ce cas il ne faudrait pas oublier ni M. le cardinal Albani, ni don Carlo son frère : les galons d'or et les estampes pour le premier, et quelqu'autre petit présent pour le second, avec des promesses pour l'avenir, feraient des prodiges. Ils se sont l'un et l'autre comportés dans cette occasion avec un zèle que rien n'a pu rebuter. M. le chevalier de Saint-Georges et M. le cardinal Gualterio se sont véritablement surpassés jusqu'au bout. Pour moi, monseigneur, je suis content, si l'ardeur de mon zèle ne m'a pas aveuglé jusqu'à m'ordonner quelque démarche qui pût vous déplaire. Tout ce dont je puis vous assurer, c'est que je me trouve bien

consolé dans mes petites peines, par l'assurance que j'ai de voir bientôt votre mérite récompensé. »

Cette lettre du pape, dont l'évêque de Sisteron se glorifiait si fort, était adressée au chevalier de Saint-Georges, et portait en italien ce qui suit :

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Le désir que nous avons de donner à Votre Majesté les plus grandes preuves qu'elle puisse recevoir de la prédilection paternelle et singulière que nous avons justement pour elle, est si vif et si ardent, que nous voudrions bien pouvoir lui complaire en créant cardinal, sans le moindre retardement, M. l'archevêque de Cambrai, qu'elle nous a recommandé si souvent et avec des instances si pressantes. Mais dans la situation où nous nous trouvons, la chose est absolument impraticable par toutes les raisons que nous avons répétées plusieurs fois à Votre Majesté, et principalement parce qu'après avoir fait un si grand nombre de cardinaux étrangers, nous ne pourrions penser à en faire encore un, sans avoir auparavant, ou du moins dans le même tems, rendu quelque justice à tant de prélats italiens, qui nonobs-

tant le mérite qu'ils ont d'avoir rendu au saint-siége de longs et fidèles services, tant en cette cour qu'au dehors, ainsi que Votre Majesté le sait bien, ont toutefois eu la mortification de voir les étrangers préférés à eux dans les dernières promotions.

» Ainsi ne pouvant présentement faire pour Votre Majesté ce que nous voudrions, et ce qu'elle aurait elle-même souhaité, nous voulons au moins lui déclarer d'avance, dans une extrême confidence, par la présente lettre écrite de notre main, ce que nous pouvons et voulons faire dans son tems pour Votre Majesté. Nous l'assurons donc, que pourvu que Votre Majesté nous ait précédemment fait avoir par écrit, les assurances que nous avons tant de fois protesté avec elle, de vouloir comme un préliminaire nécessaire et indispensable à quelque pas que ce soit qui doive être fait de notre part en cette affaire, et que ces mêmes assurances aient été exprimées clairement, sans équivoque et sans aucune condition, et signées de personnes dûment autorisées par des pouvoirs, nous ne ferons pas difficulté, s'il plaît à Dieu dans ses jugemens impénétrables de prolonger notre vie aussi long-tems qu'il serait nécessaire pour

cet effet, ce que nous n'espérons, ni méritons, ni désirons, de comprendre M. l'archevêque de Cambrai dans la première promotion pleine, qu'en ce cas nous aurions à faire de prélats et autres sujets à notre choix; bien entendu qu'alors Votre Majesté persévère dans les mêmes dispositions favorables où elle est pour M. l'archevêque de Cambrai, et non autrement.

» Nous ne laissons cependant pas de prier Votre Majesté de faire réflexion, que ces paroles *promotion pleine* ne sont applicables qu'au cas où, par quelque motif particulier, ainsi qu'il est très-souvent arrivé, un seul sujet serait fait cardinal à la fois. La promotion qui se fait d'un seul cardinal nécessaire ne pouvant proprement et rigoureusement être appelée véritable et encore moins pleine promotion. Au reste nous accordons à Votre Majesté, à la reine votre épouse et au royal enfant, avec notre affection paternelle, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, dans Sainte-Marie-Majeure, le 14 janvier 1721, et l'année 21e de notre pontificat. »

L'archevêque de Cambrai reçut avec cette

pièce, une lettre que le Prétendant lui avait écrite le lendemain même.

« Après bien des embarras et des délais, j'ai eu enfin hier au soir le plaisir de remettre entre les mains de l'évêque de Sisteron pour vous, la promesse que le pape m'a donnée par écrit en votre faveur. Je suis seulement peiné de ce qu'elle n'est pas plus précise et moins limitée ; mais il a fallu accepter ce qu'on a pu obtenir pour le présent, et je continuerai de donner tous mes soins et toute mon attention, pour en faciliter et presser l'exécution. Les délais qui ont été apportés à cette affaire pendant un si long-tems, augmentent la satisfaction que j'ai dans cette occasion, d'avoir pu à la fin donner à monseigneur le duc d'Orléans une preuve de la sincérité de mes sentimens envers lui, et du désir que j'ai de cultiver et de mériter son amitié ; car je puis dire avec vérité, qu'il ne me manque que le pouvoir et les occasions de lui prouver la mienne en toute manière. Je vous prie de l'en assurer de ma part, et d'être persuadé du plaisir que j'ai eu de contribuer à ce qui vous est avantageux, et à obtenir pour vous ce qui est dû à votre mérite, conservant pour vous en tout tems cette

15 janvier 1721.

reconnaissance et cette amitié sincère, que demande de moi celle que vous m'avez témoignée non-seulement par écrit, mais par des effets.

Votre affectionné,

J. R. *a*)

a) *Jacobus Rex.*

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES.

Note 1re, *pag.* 161.

La proposition de cette alliance était insidieuse. Elle n'avait pour objet que de contre-balancer celle de la France pour la neutralité des Pays-Bas. D'un autre côté, on avait vivement reproché aux ministres de la reine Anne d'avoir sacrifié les intérêts des alliés à la paix d'Utrecht. L'opposition ne cessait d'insister sur la conclusion d'un nouveau traité avec les Provinces-Unies, pour la garantie de la succession d'Hanovre. Les Wighs qui avaient provoqué cette mesure, étaient à la tête du gouvernement; ainsi il était naturel qu'ils fissent des démonstrations en conséquence, pour se justifier dans l'opinion publique.

Telle est la marche habituelle de l'esprit de parti: le véritable patriotisme lui est étranger.

Note 2, *pag.* 163.

Cette opinion était très-irréfléchie, car interpréter les traités, c'est presque toujours les rompre. D'ailleurs, le parlement d'Angleterre a bien le droit de censurer les ministres qui ont fait un traité désavantageux; mais le traité n'en subsiste pas moins, parce que le droit de les conclure est inhérent à la prérogative royale. Cependant

les ministres sont forcés de faire entrer dans leurs calculs politiques l'opinion générale et sur-tout celle du parlement, parce que la conservation de leur crédit et même de leurs emplois en dépend totalement. Dès qu'ils sont dans la minorité, ils sont réduits à se démettre; car dès-lors ils ne peuvent tenir les rênes du gouvernement. S'ils persistaient à se maintenir en place, la chambre des communes aurait un moyen infaillible de les faire tomber, en refusant les subsides. La responsabilité peut, d'ailleurs, devenir entre ses mains une arme terrible; elle n'a qu'à lancer un *impeachment* (*accusation*). La couronne a la ressource de dissoudre le parlement, et alors elle court la chance de nouvelles élections. Si elles tournent à son gré, son ministre, de coupable qu'il était, reprend tout le crédit que donne la puissance.

Au reste, les ministres d'Anne devaient s'attendre à des attaques d'autant plus violentes, qu'ils avaient été les promoteurs de la disgrace de leurs prédecesseurs, et sur-tout de celle de Marlborough. Cet homme illustre dut haïr une paix faite malgré lui, c'est-à-dire au préjudice de son intérêt personnel. D'ailleurs il faut convenir que le traité d'Utrecht ne pouvait soutenir le parallèle, ni avec le traité de partage, ni avec les offres réitérées de la France, ni avec les prétentions des alliés, ni enfin avec les dépenses excessives qu'avaient causées à l'Angleterre la jalousie de Guillaume III et l'avaricieuse ambition de Marlborough. La baie d'Hudson et la démolition de Dunkerque, seules conditions remarquables obtenues par l'Angleterre, ne valaient point les millions dépensés en faveur de l'empereur et en haine de la maison de Bourbon.

Note 3, *pag.* 164.

La cour de Londres, instruite des mouvemens que e donnait le chevalier de St-Georges, et ayant lieu de 'alarmer de la disposition des esprits en Ecosse, char- ea son ambassadeur, lord Stairs, de faire à cet égard es représentations au Régent. Ce prince, sans faire ucune promesse, et pour trancher la difficulté, saisit ette occasion pour mettre en avant l'idée d'une alliance ondée sur le traité d'Utrecht. Cette alliance devait voir pour base deux points également importans pour es deux princes; savoir: d'un côté, le maintien des re- onciations faites par le roi d'Espagne; de l'autre, l'assu- ance de la succession d'Hanovre. Tel a été le pivot de oute la négociation. Le Régent, brouillé avec la cour de drid, craignait les menées du cardinal Alberoni, son nnemi personnel. Georges Ier craignait un soulèvement t la guerre civile. La succession d'Hanovre avait en- ore de puissans ennemis; on peut même dire que la hance dépendait d'une profession de foi. Heureuse- nent pour Georges, son antagoniste refusa d'abjurer a religion catholique et d'adopter l'église anglicane.

Note 4, *pag.* 169.

Cette confidence fut une indiscrétion, parce qu'elle n'avait pas été autorisée par le Régent. M. d'Iberville n'ignorait sûrement pas la position délicate où se trou- vait ce prince à l'égard de la cour de Madrid; ainsi il urait dû se tenir sur la plus grande réserve avec l'ambas- adeur d'Espagne, et laisser au duc d'Orléans le soin d'instruire Philippe V de ses négociations à La Haye, et

de le solliciter a y prendre part. En tout état de cause, le ministre français fit une fausse démarche, parce que le marquis de Montéléon ne pouvait de son chef, ni agir de concert avec lui, ni même l'éclairer sur les intentions de la cour de Madrid. Elle était de plus irrégulière, parce que ce n'est point par un pareil ricochet que Philippe V devait être engagé à se concerter avec le Régent, pour une affaire aussi sérieuse que l'était celle dont il s'agissait.

Note 5, *pag.* 170.

Le grand pensionnaire Heinsius jouissait d'un grand crédit, tant par les prérogatives de sa place que par les rapports intimes qu'il avait eus avec Guillaume III et le duc de Marlborough. Comme pensionnaire, il était à-peu-près le maître de la marche des affaires, parce qu'outre qu'elles devaient toutes passer par ses mains, il dirigeait seul les délibérations des États. D'ailleurs, la république étant sans stadhouder depuis la mort de Guillaume III, c'était uniquement avec lui que les ambassadeurs pouvaient traiter. Il dépendait donc de lui de donner aux choses la tournure qui convenait à ses sentimens personnels. Les propositions du Régent devaient lui convenir, parce que la Hollande n'avait plus rien à gagner pour sa sûreté par le renouvellement de la guerre. Mais Heinsius était subordonné à l'influence anglaise, comme on le verra dans la suite des négociations ; il avait été à Gertruydenberg, sous celle de Marlborough et du prince Eugène.

Note 6, *pag.* 175.

Cette duplicité est remarquable pour quiconque s'occupe de diplomatie. Mais ce qui ne l'est pas moins,

c'est la tenacité du Régent pour la déjouer, et pour faire céder un ministère qui n'était entré en place que pour avoir censuré la paix d'Utrecht, à laquelle l'empereur n'avait pas accédé. Quant aux Hollandais, ils étaient sous la férule britannique, et ils craignaient l'empereur devenu leur voisin par la cession des Pays-Bas. Au reste, l'alliance avec l'empereur était une conséquence des traités antérieurs, et il fallait en craindre l'extension. D'ailleurs, elle devait paraître un grand obstacle à celle que proposait le Régent ; il s'agissait donc de le lever, et l'on ne pouvait y parvenir que par l'accession de la Hollande. Il faut ajouter, qu'abstraction faite de tout intérêt politique, l'amour-propre du Régent était intéressé à ne point se trouver en sous-ordre à l'égard de la cour de Vienne, et que sa considération aurait éprouvé une atteinte irréparable, si l'on eût préféré l'alliance de l'empereur à celle de la France.

Note 7, pag. 175.

Le Régent faisait un faux calcul. Les Hollandais pouvaient, sans doute, trouver un surcroît de sûreté dans l'alliance séparée qu'il leur proposait ; mais il paraît évident, d'après la dépendance où ils étaient du cabinet britannique, qu'ils n'auraient jamais contracté d'alliance particulière contre son gré. Guillaume les avait accoutumés à ce joug. Le Régent pouvait-il se flatter de le briser, tandis que ce peuple était encore effrayé des dangers auxquels il avait été exposé sous le règne de Louis XIV ? D'ailleurs, quel point d'appui aurait trouvé le gouvernement français dans une alliance avec un état que la seule volonté de l'Angleterre aurait

paralysé ? D'un autre côté, dans quelle perplexité ne se serait pas trouvée la république par le voisinage de l'empereur, mécontent de leur défection, et encouragé par leur séparation de l'Angleterre ?

Note 8, *pag.* 181.

C'est-à-dire que le Régent devait tout accorder et ne rien obtenir ; c'est-à-dire que pour flatter l'amour-propre des Wighs et de lord Stanhope en particulier, le traité d'Utrecht devait être mis à l'écart, et la France néaumoins garantir les intérêts personnels de Georges Ier, fondés sur ce même traité. De pareils leurres se présentent souvent en politique : mais celui dont il s'agit était trop grossier pour réussir. Le Régent voulait bien donner sûreté à Georges Ier ; mais il voulait aussi sûreté pour lui-même, sinon ce traité eût été sans objet. Parler des renonciations et des droits personnels du Régent, sans en rappeler la base, eût été une faute impardonnable.

Note 9, *pag.* 181.

Pareille demande se caractérise par elle-même : elle était un résultat du trop grand empressement que le Régent avait montré pour l'alliance. Cette circonstance est une leçon salutaire pour les négociateurs, qui veulent tout finir en un jour.

Note 10, *pag.* 181.

Non, il n'est pas probable que telles étaient leurs intentions ; s'ils n'eussent pas voulu traiter, rien ne les obligeait de négocier. Ils pouvaient rassurer toutes les

puissance, en déclarant que l'intention de Georges Ier était de maintenir la paix générale. Le Régent s'était compromis par toutes ses démarches pour parvenir à une alliance ; ses rivaux cherchèrent à profiter de leurs avantages. Cependant la force des choses les obligea de plier.

Note 11, *pag.* 182.

Avec qui former ces liaisons ? quels secours à espérer ? L'Allemagne était un composé de pièces et de morceaux ; l'empereur était lié avec la Grande-Bretagne ; il n'y avait rien à attendre ni du Danemarck ni de la Suède ; la Russie ne se mêlait pas encore des affaires de l'ouest de l'Europe, toute liaison confidentielle avec l'Espagne était impossible. Ainsi, si l'alliance projetée manquait, il ne pouvait en exister aucune autre pour la remplacer. On conçoit donc facilement la perplexité du Régent ; mais cette perplexité vint de ce qu'il avait mal calculé les intentions secrètes du cabinet britannique. Cependant s'il eût été moins préoccupé, il aurait pu les découvrir dans ses démarches précédentes. Voilà l'effet ordinaire de la précipitation et des préventions irréfléchies.

Note 12, *pag.* 183.

Rien de plus sage que cet avis du maréchal d'Uxelles : Il voyait les choses dans leur vrai jour. Le Régent, au contraire, ne s'apercevait pas qu'il allait mettre au hasard sa considération comme ses intérêts ; mais il est une réflexion qui paraît avoir échappé à l'un et à l'autre. Si lord Stanhope avait eu un éloignement décidé pour

l'alliance, les cajoleries de l'abbé Dubois ne l'auraient point fait changer. De plus, le ministre anglais n'avait aucun intérêt, ni politique ni personnel, à accueillir, contre son avis, les premières ouvertures du Régent. S'il avait désiré la guerre, il aurait refusé toute croyance aux protestations du duc d'Orléans, et il lui eût été facile de se justifier aux yeux de l'Europe, et même de la nation anglaise, encore frappée des événemens de la dernière insurrection. Ainsi, dès que lord Stanhope eût prêté l'oreille aux premières ouvertures, il était naturel d'en conclure que son intention était de traiter, sauf à se débattre sur les conditions. Reste à savoir s'il convenait de courir après lui, ou de continuer la marche régulière qu'on avait établie à La Haye. L'événement prononça pour le Régent; mais il serait dangereux d'établir sa conduite en principe. On ne regarde que trop souvent l'empressement comme une marque de faiblesse ou de crainte; il faut être bien fort pour éviter ce double soupçon.

Note 13, *pag.* 186.

Cette réponse, aussi sèche qu'impolitique, était une conséquence de l'état intérieur de la cour de Madrid, des rapports qui existaient entre le Roi et le Régent, et surtout de la politique et des projets secrets du premier ministre, le cardinal Alberoni. Philippe V venait d'épouser en secondes noces Elisabeth Farnèse, princesse de Parme, d'un caractère hautain et impérieux. Alberoni, qui avait négocié ce mariage, la suivit en Espagne. Il acquit le plus grand ascendant sur son esprit; et comme elle ne tarda pas à s'emparer de celui du Roi, Alberoni devint le maître absolu de l'un et de l'autre.

A un homme aussi actif, aussi intrigant, aussi ambitieux, il fallait des objets analogues à son caractère ; et il sut bientôt s'en créer. Il sentit que l'influence du Régent serait un obstacle perpétuel à sa toute-puissance ; il s'appliqua donc à la détruire. Dans cette vue, après avoir fait chasser la princesse des Ursins, il fomenta la jalousie déjà existante entre Philippe V et le Régent. Il parvint à persuader au monarque espagnol, que la régence du royaume de France lui appartenait de droit, et que le Régent l'en avait injustement dépouillé par ses intrigues au parlement. Il alla jusqu'à faire entendre à Philippe que ses droits au trône de France étaient demeurés intacts, malgré les renonciations les plus solennelles.

Le Régent, instruit de ce manège, et voulant dissiper les préventions du Roi, envoya en Espagne le marquis de Louville, homme étourdi, présomptueux et intrigant, que Philippe avait congédié de son service militaire. Mais cet agent, comme on aurait dû le prévoir, reçut, dès son arrivée, l'ordre de quitter Madrid. Son humeur dicta ses rapports, et le Régent eut la faiblesse d'y croire, parce qu'ils venaient à l'appui de son ressentiment contre la cour de Madrid. Il forma, en conséquence, par le canal du jeune duc de St-Agnan, ambassadeur de France à Madrid, un complot pour renverser non-seulement Alberoni, mais aussi le jésuite Daubenton, confesseur du Roi, et homme aussi artificieux, aussi mal intentionné que le premier ministre. Il s'agissait de plus d'établir l'influence du Régent en dissipant la faction italienne, et en arrachant aux partisans de l'Autriche l'ascendant qu'ils commençaient à acquérir.

Tels étaient les rapports entre Versailles et Madrid,

lorsque le duc d'Orleans jugea devoir communiquer à Philippe V le projet du traité de la triple alliance. La politique et les égards lui prescrivaient cette demarche; mais Alberoni avait déjà fait décider au conseil, que la guerre serait portée en Italie. Lorsqu'on lui avait donné, pour la première fois, communication des négociations entamées à La Haye, il avait déguisé l'impression qu'elles lui firent, en observant qu'on pouvait bien s'occuper d'alliance quand on n'avait rien de mieux à faire; que l'Espagne tirait sa force de sa faiblesse même, et qu'à ce titre elle n'avait rien à craindre d'aucune part. Mais lorsque le duc de St-Agnan lui communiqua le traité avec nouvelle invitation d'y accéder, il changea de langage : il insista sur la nécessité de l'union entre les deux couronnes de France et d'Espagne « La France » seule, ajouta-t-il, est à ménager pour le Roi d'Es- » pagne ; aussi ne s'empresse-t-il point à écouter les » propositions qu'on peut lui faire d'ailleurs. Par » exemple, l'Angleterre nous sollicite depuis long-tems » de faire la paix avec l'empereur, et nous offre sa » médiation. Et voilà qu'à son grand étonnement nous » allons tailler de la besogne à ce prince ! » Ce langage n'a pas besoin de commentaire, non plus que les intrigues fomentées en France par Alberoni.

On ne peut ici passer sous silence un fait, qui a été la première source de l'éloignement de Philippe V pour le Régent.

Le roi d'Espagne, prévenu que Louis XIV son aïeul, accablé par ses propres désastres, allait l'abandonner, prit la résolution de passer en Amérique avec les principaux seigneurs du royaume, pour y établir le siége du gouvernement, plutôt que de se désister hon-

teusement de ses droits à la couronne d'Espagne. Cette résolution fut prise dans un grand conseil, et elle est consignée dans un acte déposé aux archives de Madrid. Le duc d'Orléans en fut instruit, et il se détermina à en profiter en courant la chance d'un trône abandonné Mais les affaires de Philippe se rétablirent sous le commandement du duc de Vendôme, et il ne fut plus question de départ. Cependant le Roi ne put jamais pardonner au duc d'Orléans d'avoir su son secret, et d'avoir voulu tirer avantage de son infortune. En France même, on fit à ce prince un crime de son projet audacieux. S'il eût réussi, on l'aurait préconisé comme un héros.

Note 14, pag. 188.

Il aurait sans doute fort convenu aux ministres de Georges Ier, de porter le duc d'Orléans à un acte arbitraire et de le brouiller gratuitement avec le Prétendant, que la politique lui commandait de ménager. La condescendance du Régent l'aurait compromis, parce qu'elle eût été une violation odieuse de l'hospitalité. L'intérêt de l'état ne l'exigeait point ; car alors on ne négociait plus à Gertruydenberg : il n'était plus question de sacrifices pour sauver la France.

Le duc d'Orléans consentit au renvoi du Prétendant, entre la signature et la ratification. C'était déjà combler la mesure ; car un traité non ratifié est un acte non avenu. A quel ridicule, en outre, se serait exposé le Régent, si sa confiance eût été trahie ? On se moque toujours de celui qui se laisse tromper.

Note 15, *pag.* 189.

D'après la manière dont la communication du projet d'alliance avait été reçue en Espagne, on ne saurait douter qne le haineux et très-actif Alberoni n'eût fait des insinuations à La Haye, pour refroidir les Hollandais. Ainsi qu'on l'a déjà observé, le premier ministre d'Espagne méditait des projets que le traité d'alliance devait faire avorter. Au reste, qu'avaient à craindre les Hollandais pour leur commerce? Leur intérêt à cet égard n'était-il pas lié avec celui de l'Angleterre et de la France? D'ailleurs, l'Espagne est forcée d'ouvrir ses ports aux étrangers pour se procurer les objets innombrables dont elle a besoin, tant pour elle-même que pour ses vastes domaines d'outre-mer. La concurrence devait être, comme aujourd'hui encore, le fondement du système commercial de l'Espagne. Si elle s'en fût écartée à l'époque dont il s'agit, elle se serait livrée au monopole de l'Angleterre.

Note 16, *pag.* 189.

Il faut avouer que le prétexte que l'abbé Dubois donna à son voyage, n'était guère propre à faire prendre le change à lord Stanhope. Ce dernier devait naturellement supposer que l'abbé était venu pour le guetter, et lui parler d'affaires par suite des lettres qu'il lui avait écrites de la part du Régent. Mais quelle que fût son opinion à cet égard, il lui convenait d'entrer en matière avec l'émissaire français, ou au moins de chercher à le pénétrer. Il faut convenir qu'il était fort à son aise à cet égard. Les lettres précédentes de l'abbé lui

avaient prouvé l'extrême désir du duc d'Orléans de contracter une alliance avec la Grande-Bretagne. Tout l'avantage était donc pour le ministre anglais ; mais il n'en est que plus digne d'observation, que l'abbé Dubois se conduisit avec beaucoup de dextérité, et qu'il remplit sa mission en homme supérieur, puisqu'il sut reprendre le niveau avec son interlocuteur.

Souvent, en politique, les plus faibles ouvertures conduisent aux plus importans résultats. Pendant la guerre de sept ans, se trouvait en France une vieille demoiselle Pitt, parente du fameux lord Chatam. Animée par son amour pour la paix, elle se hasarda à écrire au duc de Choiseul. Ce ministre n'hésita pas à lui répondre. La lettre fut envoyée à Londres ; et tel fut le principe des négociations qui amenèrent la paix de 1763.

Note 17, *pag.* 200.

Cette proposition était une injure. On voulait faire avouer au Régent une chose qu'il avait formellement démentie, et dont, en aucun cas, il n'aurait pu convenir sans se compromettre.

Note 18, *pag.* 201.

Lord Stanhope n'expliqua pas les motifs de son indifférence ; mais les amis du Prétendant les avaient révélés, lorsqu'à l'époque de sa dernière expédition, ils lui avaient conseillé de séparer sa cause de celle de la France, et de se retirer du royaume. Ce conseil était fondé, disaient-ils, sur la haine du peuple anglais pour la France, et sur sa répugnance à recevoir un

roi des mains de cette puissance. Ce n'est pas ici le lieu de décider si cette manière de voir était juste ou non: en politique, tout dépend des circonstances.

Note 19, *pag.* 202.

On remarque dans le langage de l'abbé Dubois autant de dignité que d'énergie et de fermeté; dans toute cette discussion, l'avantage a été pour lui. Au reste, cette longue conférence mérite de fixer l'attention des diplomates. Tout y est serré, précis; il n'y a ni divagation, ni épisodes. Chacun des interlocuteurs défendit son terrain pied à pied, et le champ de bataille resta à l'abbé Dubois.

Note 20, *pag.* 205.

Que lord Stanhope ait parlé sincèrement ou non, il est certain qu'il a dit vrai. L'expérience l'a prouvé. En effet, à la suite de la triple alliance de 1717, les deux grandes puissances (la Hollande n'était que comparse) dirigèrent tous les événemens jusqu'à l'époque de l'ouverture de la succession d'Autriche. L'impartialité de l'histoire force même de convenir que ce n'est point l'Angleterre qui provoqua la rupture; mais ce n'est point ici le lieu de discuter cette grande question politique. Il suffit d'observer que la parfaite harmonie entre les cours de Versailles et de Londres (au tems où parlait lord Sthanope), devait avoir une influence prépondérante sur l'esprit de tous les cabinets. Mais cette heureuse intelligence a-t-elle pu en aucun tems être permanente? L'observateur se voit contraint à répondre négativement. Il est à peu-près impossible que

l'Angleterre ne jalouse point la prépondérance de la France sur le continent, et que la France, de son côté, ne jalouse point la puissance maritime de la Grande-Bretagne, comme les vastes conquêtes qu'elle lui a procurées. A cette rivalité s'est jointe celle du commerce ; et celle-ci est d'autant plus active, que, de part et d'autre, on l'a mise sous l'égide de la prospérité nationale. On pourra se croire de bonne foi ; mais le moindre incident suffira pour dissiper l'illusion. On conçoit que l'on ne parle ici qu'en thèse générale, en faisant particulièrement abstraction des conjonctures où se trouvent les deux nations dans le moment actuel.

Note 21, *pag.* 209.

C'était assurément un sacrifice bien pénible pour la grande ame de Louis XIV, pour sa dignité, pour son amour-propre, que celui qu'il fit relativement à Dunkerque ; mais le besoin de la paix était le seul sentiment qui dirigeait ce prince. Il ne pouvait se dissimuler que sans la défection de l'Angleterre, il n'aurait peut-être point vu le terme de la lutte sanglante dans laquelle il était engagé : il fallait à tout prix contenter cette puissance. Louis avait cédé Dunkerque à Cromwell pour acheter son assistance contre l'Espagne; il pouvait, à plus forte raison, en sacrifier les fortifications et le port pour acheter une paix, le salut de ses peuples.

Louis XIV exécuta fidèlement le texte du traité. Mais il se détermina à remplacer le port de Dunkerque par celui de Mardyk. Cette résolution mérite d'être examinée sous le point de vue du droit, et sous celui de la politique.

Le traité d'Utrecht porte que la France fera démolir

les fortifications de Dunkerque, combler le port, et ruiner les écluses. L'Angleterre demanda toutes ces destructions, parce qu'en vertu de sa prétendue souveraineté de la Manche, il ne lui convenait point de souffrir que la France y eût un établissement qui lui donnât les moyens de protéger sa navigation et son commerce dans la mer du Nord.

Louis XIV se conforma donc à la lettre du traité, en effectuant les démolitions convenues. Mais il s'écarta du but que s'était proposé la cour de Londres, en commençant un nouveau port à Mardyk. Ce prince a-t-il par-là enfreint ses engagemens?

Entre souverains, comme entre particuliers, quand un titre commun est clair, précis, spécifique, il doit être exécuté à la lettre, et rien ne peut être exigé au-delà. Or, Louis XIV se conforma ponctuellement au titre qu'il avait souscrit; donc on ne pouvait plus rien lui demander. Mais, dit-on, il s'est écarté de l'esprit du traité d'Utrecht, en remplaçant ce qu'il avait consenti à démolir. Il faut observer, en premier lieu, que les ouvrages démolis demeurèrent daus leur état de dégradation; secondement, que le Roi de France n'avait pris ni pu prendre l'engagement de sacrifier indéfiniment l'intérêt de l'état à l'esprit de domination et de cupidité de la Grande-Bretagne.

Il faut partir d'un point fixe pour décider la question. La France, placée sur la Manche aussi bien que l'Angleterre, y a les mêmes droits qu'elle; tout ce qui y porte atteinte ne peut être qu'une exception: toute exception au droit commun est de rigueur; ainsi tout ce qui n'est pas explicitement exprimé, n'y est point compris. Or, on est bien convenu avec Louis XIV

qu'il détruirait les fortifications et le port de Dunkerque; mais on ne lui a point interdit la faculté d'y suppléer d'ailleurs. Si la stipulation exigée par l'Angleterre a été éludée, le gouvernement britannique dut s'en prendre à lui-même et non à Louis XIV. On avait imposé à ce prince une condition onéreuse, mais déterminée. D'après les principes anglais sur la souveraineté de la Manche, il eût donc fallu interdire à la France toute espèce d'établissement, soit militaire, soit commercial, dans toute l'étendue des côtes de Flandres, de Picardie et même de Normandie. Mais enfin on ne l'a point fait: on s'est borné à Dunkerque. Ainsi les prétentions du cabinet de St.-James ne pouvaient plus s'étendre au-delà de cette place. Il est donc très-permis de penser que Louis XIV avait un droit positif de construire le canal et le port de Mardyk; que par conséquent, il ne viola point ses engagemens en entreprenant ces travaux.

Quant à la question politique, elle ne l'emporte que trop souvent sur le droit, quand la convenance et la force la soutiennent. C'est cette politique qui souleva le ministère anglais contre les travaux de Mardyk. En effet, on conçoit que des escadres françaises dans le centre de la Manche devaient porter atteinte à cet empire si emphatiquement soutenu par Selden. Voilà la raison suffisante des réclamations du ministère de la reine Anne, et ensuite de celui de Georges I^er^, au sujet des ouvrages commencés à Mardyk.

La prudence conseillait-elle à Louis XIV de les prévenir? Le port de Mardyk était un objet majeur pour la nation anglaise, et ses clameurs pouvaient forcer les ministres, déjà mal disposés par eux-mêmes, à exiger péremptoirement l'interruption des travaux,

ou à commettre des actes hostiles. Or, dans ce dernier cas, la cour de Londres aurait retrouvé ses anciens alliés, et particulièrement l'empereur, tout prêts à la seconder. Où étaient ceux de Louis XIV? Où étaient ses moyens de recommencer la guerre? Tel était l'état des choses au commencement de la Régence. Le duc d'Orléans dut voir l'écueil contre lequel il courait risque de se briser, et il jugea sagement devoir l'éviter. C'est dans cette vue qu'il abandonna les travaux commencés par Louis XIV. Si le motif qui le porta à ce sacrifice, était une illusion, une erreur, le Régent était inexcusable; dans le cas contraire, il méritait des éloges.

Note 22, *pag.* 210.

Voici le degré de parenté qui existait entre le Régent et le roi d'Angleterre. Jacques Ier était père de Charles Ier et d'Elisabeth, mariée à Frédéric, électeur palatin, élu roi de Bohême, et qu'on nommait *roi d'hiver*, parce que ce fut la durée de son règne. De ce mariage sont issus: 1°. Charles, électeur palatin; 2°. Edouard, comte palatin; 3°. la princesse Sophie. Du mariage de l'électeur naquit Elisabeth-Charlotte, mariée à MONSIEUR, frère de Louis XIV; le Régent était fils de cette princesse. Sophie fut mariée à Ernest-Auguste, fils de Georges, duc de Brunswick, évêque d'Osnabruck; ils eurent pour fils, Georges, devenu roi d'Angleterre du chef de sa mère, appelée à la succession par un acte du parlement du mois d'avril 1701.

Ainsi le père du Régent était, par alliance, cousin-germain du roi Georges. Si, dans le réglement fait par le parlement d'Angleterre, on eût suivi l'ordre naturel à compter de Jacques Ier, le Régent, comme dixième en

ligne ; aurait passé avant Georges Ier, puisque celui-ci n'était que le cinquante-huitième. Mais tous les catholiques romains descendans de Charles Ier, ayant été exclus, il ne restait, après la reine Anne, que la branche protestante de Brunswick-Hanovre. (V. l'ouv. anglais ayant pour titre : *State Papers, etc.* par *Macpherson*, t. III, pag. 616). Il résulte de ces dispositions, que le parlement respecta le droit héréditaire, puisqu'il porta son choix sur une princesse descendante de Jacques Ier ; et selon *Macpherson*, cette détermination était regardée comme une conséquence de l'état monarchique, auquel la majorité du parlement était attachée par principes. D'ailleurs, observe le même auteur, on respecte plus un souverain héréditaire qu'un souverain élu. Les annales du monde fournissent, à chaque page, la démonstration de cette grande vérité. C'est à elle que la France, après les convulsions qui ont manqué la perdre, doit sa tranquillité, sa grandeur et sa gloire. Un souverain élu n'est qu'un pélerin ; un souverain héréditaire est un père de famille.

Note 23, *pag.* 213.

Le marquis de Louville, il est vrai, avait été au service de Philippe V ; mais ses intrigues avaient déterminé ce prince à demander son rappel à Louis XIV. Le Régent ne pouvait point ignorer cette circonstance ; cependant, c'est à ce même personnage qu'il eut l'imprudence de confier une commission de la plus haute importance. Le motif ostensible était de déterminer Philippe V à participer à l'alliance qui se négociait à La Haye ; mais dans les instructions secrètes,

il ne s'agissait de rien moins que de susciter en Espagne un parti contre Philippe, et sur-tout contre son principal ministre. Le duc d'Orléans était informé qu'on méditait le projet de lui enlever la régence, comme appartenant de droit au roi d'Espagne. Louville se rendit à Madrid ; mais dès qu'il fut arrivé, il reçut l'ordre de repartir et de sortir d'Espagne. Ses rapports échauffèrent le Régent, et lui inspirèrent un nouveau plan pour contrecarrer Philippe, et renverser son premier ministre, fauteur de la mésintelligence qui régnait entre les deux princes. Durant le court séjour que Louville fit à Madrid, Alberoni alla lui faire une visite, et lui tint un langage hypocrite digne de lui. Il était bien certainement l'auteur du désagrément qu'éprouvait l'envoyé français ; et cependant, il osa non-seulement protester le contraire, mais il alla jusqu'à lui offrir ses services. Le ministre pouvait faire renvoyer Louville sans qu'il eût besoin de recourir à une fourberie ; mais il jugea sans doute devoir saisir cette occasion pour irriter de plus en plus le Régent.

Note 24, *pag.* 214.

Voici l'histoire de ce fait : Le cardinal Mazarin cherchait à se rapprocher de Cromwell. Ils conclurent, en septembre 1655, un traité par lequel la France s'engageait à abandonner les intérêts du fils de l'infortuné Charles Ier, alors retiré en Hollande. On peut juger de la satisfaction que ce traité causa au cardinal, par la lettre suivante, qu'il écrivit le 8 décembre à M. de Bourdeaux, ambassadeur de France en Angleterre : « Vous apprendrez par Monsieur de Brienne » toutes les réjouissances qui ont été faites à l'occasion

» de la paix. Je vous dirai seulement, que parmi les » autres signes de joie, le roi a ordonné qn'on tirât le » canon dans toute les places frontières du royaume ; » chose qui n'avait jamais été faite. Outre cela, le roi » a voulu dîner aujourd'hui en public, et vous pouvez » penser qu'il sera question *d'une manière solennelle de* » *la santé du Protecteur.* » En 1657, ce premier traité fut suivi d'une ligue offensive et défensive contre l'Espagne. Le Protecteur s'engagea à faire passer en Flandres six mille hommes d'infanterie, à condition que les Français entreprendraient les siéges de Mardyk, de Gravelines ou de Dunkerque, et que dès qu'une des deux premières places serait conquise, elle serait remise entre les mains des Anglais, comme gage, jusqu'à ce qu'ils fussent en possession de Dunkerque. Mardyk fut pris et remis aux Anglais. Cromwell se plaignit de ce qu'on n'avait pas attaqué Dunkerque, et il força la main au cardinal, qui n'avait pas trop envie de tenir parole. Le grand Condé et don Juan d'Autriche s'avancèrent pour délivrer la place ; mais Turenne les battit à la journée des Dunes. Dunkerque capitula et fut remis aux Anglais le 15 juin 1658. Ainsi Cromwell remplit son désir d'avoir un pied sur le continent, aux dépens même de la France.

Un auteur anglais, *Welwood*, rapporte l'anecdote suivante : Lorsque les troupes auxiliaires d'Angleterre eurent joint les Français pour investir Dunkerque, Cromwell appela un matin l'ambassadeur de France à Whitehall, et lui fit publiquement des reproches de ce que son maître avait le dessein de manquer à sa parole, en donnant des ordres secrets au commandant de son armée de se maintenir en possession de Dunkerque,

dans le cas où cette place serait prise. L'ambassadeur ayant nié le fait, le protecteur tira un papier de sa poche, et lui dit : » Voici un ordre du cardinal ; je » désire que vous fassiez partir immédiatement un » exprès, pour lui faire savoir que je ne suis point fait » pour qu'on m'en impose, et que s'il n'a pas remis » les clefs de Dunkerque, une heure après la reddition, » à Lockhart (ambassadeur et commandant les troupes » anglaises), j'irai moi-même en personne les deman- » der aux portes de Paris. » Welwood ajoute que quatre personnes, seulement, avaient connaissance de l'ordre dont il est question, la reine-mère, le cardinal, le maréchal de Turenne et un secrétaire; que le cardinal accusa la reine d'avoir confié le secret à quelqu'une de ses femmes, mais qu'après la mort du secrétaire, on trouva qu'il était depuis plusieurs années en correspondance avec Cromwell. Il existe, néanmoins, une lettre de Lockhart, écrite la veille de la reddition, et dans laquelle il rend compte de tout ce qui se passait sur les lieux. Il dit entr'autres du cardinal : « Je le trouve » disposé à entendre raison, et malgré la répugnance » de la cour à se départir *d'un si bon morceau*, il est » cependant constant dans ses promesses, et paraît » aussi aise de remettre cette place à Son Altesse le » Protecteur, que je puis l'être de la recevoir. »

Note 25, *pag.* 215.

Lord Stanhope avait des motifs personnels pour repousser, autant qu'il le pourrait, les traités d'Utrecht. Ce ministre, membre des communes, s'était montré un des plus véhémens orateurs wighs contre les mêmes traités;

et quoique adoptés par le parlement, ils ne cessèrent pas d'être attaqués en toute occasion, au point que les ministres qui les avaient négociés (Oxford et Bolingbroke), craignaient de perdre leur crédit et même leurs places. Cette querelle durait encore à l'avénement de Georges Ier et à la promotion de Stanhope au ministère. Ce dernier aurait cru jeter un mauvais vernis sur son caractère, et rendre ses principes suspects à son parti, s'il eût subitement changé de politique et de langage. Mais Georges Ier n'avait aucune raison personnelle pour adopter irrévocablement les idées de son ministre. Ce prince devait vouloir la paix sur le fondement des traités, et ce sentiment prévalut.

Note 26, *pag.* 226.

Ce langage est tel qu'il convient à un homme fort de sa conscience, et pénétré de la vérité des choses. Baiser humblement la verge qui frappe, ou céder sans réplique, est d'un homme faible et incapable de servir utilement. La politique exige une noble fermeté dans les agens qu'elle emploie. L'abbé Dubois savait parfaitement ce que voulait le Régent, et il était plus à portée que lui et le conseil de juger de la disposition des esprits en Hollande. Le duc d'Orléans avait raison, s'il ne voulait point de la seule alliance de l'Angleterre; et il avait tort, si cette alliance lui convenait. D'ailleurs, le blâme d'une négociation séparée tombait sur le ministère britannique comme sur la France : ainsi les reproches leur étaient communs. Quelques observations suffisent pour démontrer que le duc d'Orléans et le conseil de régence n'avaient pas suffisamment débrouillé leur

système. Une des questions les plus délicates qu'offrait la négociation, était de savoir s'il convenait de signer une convention particulière avec l'Angleterre, au risque de mécontenter les Hollandais, et d'empêcher leur accession. Voici quelques observations à cet égard.

Quel était le but principal des cabinets de Versailles et de Londres ? C'était d'assurer l'exécution du traité d'Utrecht et le maintien de la paix générale. La France et l'Angleterre réunies pouvaient-elles par elles-mêmes atteindre leur but, ou bien avaient-elles besoin du concours des Provinces-Unies ? La guerre ne menaçait ni l'une ni l'autre de ces deux puissances ; elles n'avaient donc aucun besoin de se fortifier pour s'en garantir ; d'ailleurs, leur plus sûr garant eût été leur union. Les Provinces-Unies pouvaient-elles prendre des engagemens, propres à troubler cette sécurité des cours de Versailles et de Londres ? On ne voit rien, sous ce rapport, qui dût les alarmer. En se liant avec l'empereur, les Hollandais se seraient mis à la discrétion de ce prince devenu leur voisin, et ni la France ni l'Angleterre n'auraient entrepris la guerre pour leur rendre leur indépendance. D'un autre côté, quels secours auraient-ils pu donner à Charles VI contre l'Espagne, si les deux alliés s'y fussent opposés ? Et n'auraient-ils pas exposé tous les avantages dont leur commerce jouissait en Espagne ? Les Hollandais ne pouvaient point non plus contracter d'alliance avec cette dernière puissance, parce qu'ils se seraient mis dans le cas de voir leurs frontières attaquées.

Ainsi la convention particulière entre la France et la Grande-Bretagne aurait rempli le but de ces deux puissances, indépendamment de l'accession des Provinces-Unies. Elle devait même déterminer cette accession,

parce que dans la fluctuation où était la politique de l'Europe, les Hollandais n'avaient point d'autre parti à prendre pour assurer leur tranquillité. Dira-t-on que leur amour-propre fut blessé de ce que les deux grandes puissances signèrent une convention sans leur participation ? Ce point de délicatesse se réduit à ceci : la négociation entre la France et l'Angleterre était et devait être secrète, et l'intervention de la multitude composant les Etats-Généraux aurait mis toute l'Europe dans la confidence.

Note 27, pag. 229.

Le cas s'est renouvelé de nos jours. Le ministère anglais (dont M. Fox était membre) envoya en France M. Thomas Grenville pour entamer des négociations de paix. Celui-ci présenta ses pleins - pouvoirs, et on trouva qu'il n'y était question ni de l'Espagne, ni de la Hollande, ni des Américains ; d'où l'on inféra que l'on n'entendait en Angleterre que conclure une paix particulière avec la France. On fit cette remarque à M. Grenville ; on lui objecta que ses pouvoirs étaient insuffisans, et qu'il était absolument nécessaire qu'on les rectifiât. En effet, ce plénipotentiaire envoya un courrier pour en demander de nouveaux ; ce qui eut lieu sans aucun retard, et alors seulement on commença à négocier.

On se permettra ici la remarque suivante : les pouvoirs ne donnent point carte blanche à un négociateur ; il ne doit admettre ou rejeter les articles proposés que conformément à ses instructions ; et à l'égard du surplus, il doit en référer à son gouvernement, à moins

qu'il ne soit tellement sûr de son fait, c'est-à-dire, des intentions de son souverain, qu'il ne craigne point de l'exposer au reproche de perfidie, ou au moins de légèreté.

Note 28, *pag.* 233.

C'est ici le lieu de laver la mémoire de Louis XIV d'un reproche, que des écrivains mal instruits se sont cru en droit de lui faire. Ils prétendent que ce prince eut la faiblesse de consentir à ce qu'un commissaire anglais vînt s'établir à Dunkerque, pour surveiller la démolition de ce port. Il est prouvé, par les pièces officielles même, que ce fut le Régent qui souscrivit à cette condition humiliante. Ce prince pouvait, cependant, alléguer en sa faveur le texte même du traité d'Utrecht, et faire sentir que lorsque Louis XIV fut obligé d'acheter la paix par le sacrifice de Dunkerque, on n'avait point osé lui donner une marque de défiance, en proposant de faire vérifier ses démolitions par des commissaires anglais. A plus forte raison, cette proposition ne devait-elle point être faite, lorsqu'il ne s'agissait que d'une alliance, qui est un acte volontaire; mais le Régent ne voyait que cette alliance, et il faisait peu de cas des obstacles secondaires. La présence d'un commissaire anglais, qui devint permanente, donnait lieu à des tracasseries journalières; on n'en stipula le renvoi, ni dans la paix de 1748 ni dans celle de 1763. Dès le commencement de son règne, Louis XVI mit un terme à toutes les exigeances contraires à l'esprit des traités. Il prit pour base de son système, qu'il n'avait été question que d'empêcher Dunkerque d'être une place de guerre et un port militaire, mais non de détruire le commerce et d'inonder

le pays. Au reste cette tache fut entièrement effacée par la paix de 1783. Un auteur moderne (Anquetil, *Hist. des traités de paix*) passe fort légèrement sur cet article; et cela devait être, parce que n'osant en dire du mal, il se garda bien de le louer. Il n'est que trop évident que le plan de son travail était de critiquer toutes les opérations politiques modernes. On lui pardonnerait de professer des opinions personnelles, si l'on remarquait qu'il eût pris quelque soin de remonter aux causes; mais ses jugemens sont presque toujours d'une légèreté incompatible avec des matières aussi graves que celles qui appartiennent à la politique et à l'histoire.

Note 29, *pag.* 237.

Rien de plus noble que ce langage; et c'était le seul qui convînt dans l'état où étaient les négociations: il fallait ou écarter l'empereur ou rompre entièrement. Tout autre parti aurait été un acte de faiblesse qui aurait compromis la dignité du roi, et fait accuser le Régent de pusillanimité. Les républicains, sur-tout les républicains marchands, sont fiers quand on leur cède, et quand ils se croient nécessaires; mais ils deviennent souples, lorsqu'on sait leur en imposer. Le grand pensionnaire Heinsius et Buys n'avaient pas oublié le rôle important qu'ils avaient joué, sous l'influence de Marlborough et du prince Eugène; mais ce tems était passé, et ils ne savaient plus que se rendre les instrumens serviles de la cour de Vienne.

Note 30, *pag.* 237.

Les inconvéniens dont se plaint l'abbé Dubois, étaient bien réels; mais ils sont inévitables dans un

HON.ble GEORGE AGAR ELLIS